



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

HORS DIRECTIONS
Secrétariat Général
0706-DM

Affaire suivie par : Delphine MEYER
Tél. 03 89 32 69 24
Courriel : delphine.meyer@mulhouse-alsace.fr

Mulhouse, le 19 février 2019

CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre part à la séance du Conseil d'agglomération qui se tiendra

LUNDI 25 FÉVRIER 2019 À 17 H 30

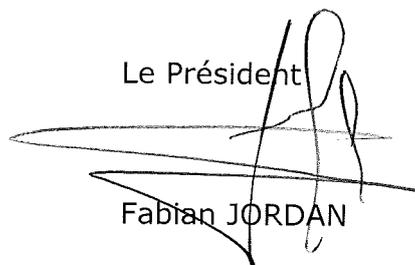
AU PARC DES EXPOSITIONS DE MULHOUSE

Merci de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour de la séance du Conseil d'agglomération qui figure ci-dessous.

Je vous invite également à télécharger la liasse qui accompagne le courriel de convocation et qui contient les projets de délibérations et leurs pièces jointes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président



Fabian JORDAN

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 FÉVRIER 2019

- | | | |
|----|---|-----------|
| 1° | Désignation du secrétaire de séance | F. JORDAN |
| 2° | Procès-verbal
Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2018 (0706)
Voir fichier « Projet PV CA 05-11-18 » joint à la convocation | F. JORDAN |
| 3° | Projet de délibération n°694C
Information du Conseil d'agglomération sur les délibérations et décisions prises par délégation (0706) | F. JORDAN |

UN TERRITOIRE RESPONSABLE : TRANSPORT, URBANISME ET AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

- Transport

- | | | |
|----|--|-----------------------------|
| 4° | Projet de délibération n°575C
Participation financière à la réalisation d'un parking relais à la gare de Bollwiller (131) | D. RAMBAUD |
| 5° | Projet de délibération n°668C
Rapport d'activité Soléa pour l'année 2017 (131) | D. RAMBAUD |
| 6° | Projet de délibération n°669C
Rapport d'activité Domibus pour l'année 2017 (131) | Y. GOEPFERT
(D. RAMBAUD) |

- Environnement et énergie

- | | | |
|----|---|--------------------------------|
| 7° | Projet de délibération n°709C
Rapport développement durable 2018 de m2A (042) | J. SPIEGEL |
| 8° | Motion concernant le site Stocamine (0706) | F. JORDAN |
| 9° | Projet de délibération n°710C
Approbation de la modification statutaire de l'EPAGE de la Largue (12) | Marc BUCHERT
(D. GOLDSTEIN) |

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES

- Administration générale

- | | | |
|-----|---|------------------|
| 10° | Projet de délibération n°729C
Désignation des délégués communautaires au sein des organismes et associations divers - délibération complémentaire (0706) | F. JORDAN |
| 11° | Projet de délibération n°705C
Rapport annuel 2018 sur les mutualisations de Mulhouse Alsace Agglomération (045) | JL. SCHILDKNECHT |

12° Projet de délibération n°706C Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (31) JL. SCHILDKNECHT

13° Projet de délibération n°723C Convention de mise en œuvre de la médiation administrative (080) JL. VONFELT

- Finances

14° Projet de délibération n°711C Débat sur les orientations budgétaires 2019 (050) A. HOME
P. MAITREAU

15° Projet de délibération n°725C Avance de trésorerie consentie à CITIVIA (0502) A. HOME

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, AU SERVICE DE SES HABITANTS : ENFANCE, CITOYENNETÉ, SPORT, HANDICAP, SENIORS, HABITAT-LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Sport

16° Projet de délibération n°720C Centre sportif régional Alsace - concession de service pour l'exploitation du plateau technique médicalisé - constitution de la commission de concession de service (4301) R. DANTZER
(D. BUX)

- Habitat-Logement

17° Projet de délibération n°670C Instauration de l'autorisation de mise en location et ajustement du dispositif de déclaration (326) F. ZELLER
(V. HAGENBACH)

UN TERRITOIRE ATTRACTIF : EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, TOURISME ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

- Coopération transfrontalière

18° Projet de délibération n°722C Projet transfrontalier autour de la musique avec Neuenburg am Rhein (216) M. LAEMLIN
(T. ENGASSER)

19° Projet de délibération n°697C Convention de coopération pour la mise en place d'un stationnement du bibliobus communautaire à Neuenburg am Rhein (412) JP. WALTER
(M. LAEMLIN)

20° Projet de délibération n°651C Quartier DMC - signature de la convention IBA Basel 2020 (32) Marc BUCHERT

PROPOSITION DE HUIS CLOS

- | | | | |
|-----|-------------------------------|--|------------------------|
| 21° | Projet de délibération n°708C | Demande d'avis du Conseil d'agglomération sur une remise gracieuse (proposition de huis clos) (0501) | A. HOME
P. MAITREAU |
| 22° | Projet de délibération n°719C | Procédure contentieuse - attribution de protection fonctionnelle (proposition de huis clos) (080) | JL. SCHILDKNECHT |

QUESTIONS DIVERSES



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

64 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES
DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION
(0706/5.2.3/694C)**

I. Délibérations du Bureau

Lors de sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'Agglomération des délibérations qu'il a approuvées.

Il s'agit des délibérations suivantes :

Bureau du 17 décembre 2018

**Délibération du
Bureau n°660B**

**Contrat de ville - dispositif CitésLab - convention
pluriannuelle 2018-2021**

Dans le cadre du dispositif d'aide à création d'activités dans les quartiers sensibles, « CitésLab », porté par la structure « le 48, l'Atelier des entrepreneurs », le Bureau a approuvé le projet de convention cadre de partenariat entre m2A, la Caisse des dépôts et consignations, l'État et la ville de Mulhouse, pour une période de trois ans, de juin 2018 à juin 2021.

Ce projet a pour but d'intervenir en amont du processus de création d'entreprise, au stade de la détection et de l'amorçage, afin de repérer les

porteurs de projets des quartiers prioritaires susceptibles d'être dirigés vers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprise.

Du point de vue financier, le coût de l'opération s'élèverait à 16 750 euros pour m2A, répartis ainsi : 3 000 euros du 1^{er} juin au 31 décembre 2018, 4 750 euros en 2019, 6 000 euros en 2020, puis 3 000 euros du 1^{er} janvier au 31 mai 2021. Le coût total de l'opération est évalué à 125 500 euros.

**Délibération du
Bureau n°690B**

Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Habitats de Haute Alsace - rues de la Forêt, de la Schlucht, Loucheur à Wittenheim

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 101 logements, rues de la Forêt, de la Schlucht et Loucheur à Wittenheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Habitats de Haute Alsace, pour un prêt d'un montant de 2 506 000 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du
Bureau n°691B**

Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Habitats de Haute Alsace - rue d'Ensisheim à Wittenheim

Dans le cadre de l'opération de construction de 18 logements, 94 rue d'Ensisheim à Wittenheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Habitats de Haute Alsace, pour un prêt d'un montant de 1 405 000 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du
Bureau n°639B**

Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Immobilière 3F Grand Est - rue des Primevères à Riedisheim

Dans le cadre de l'opération de construction de 7 logements, rue des Primevères à Riedisheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Immobilière 3F Grand Est, pour un prêt d'un montant de 628 084 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du
Bureau n°640B**

Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Immobilière 3F Grand Est - allée des Ecureuils à Riedisheim

Dans le cadre de l'opération de construction de 13 logements, allée des Ecureuils à Riedisheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Immobilière 3F Grand Est, pour un prêt d'un montant de 1 213 910 euros souscrit auprès de la Caisse des

dépôts et consignations.

**Délibération du
Bureau n°641B**

**Garantie communautaire d'emprunt en faveur
de Immobilière 3F Grand Est - rue de Guebwiller
à Kingersheim**

Dans le cadre de l'opération de construction de 36 logements, rue de Guebwiller à Kingersheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Immobilière 3F Grand Est, pour un prêt d'un montant de 3 421 921 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du
Bureau n°644B**

**Mise à disposition de personnel de Mulhouse
Alsace Agglomération au profit du Syndicat
intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de
la Région mulhousienne**

Le Bureau a approuvé la mise à disposition de personnel au profit du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la Région mulhousienne, compétent dans les domaines des déchets et de l'assainissement, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, soit une période de trois ans maximum. Pour ce faire, une convention entre m2A et le SIVOM sera établie et définira les modalités administratives et financières de la mise à disposition du personnel. Les traitements, accessoires et charges sociales afférentes donneront lieu à remboursement par le syndicat.

**Délibération du
Bureau n°645B**

**Engagement d'un Responsable de l'Unité
Assistance à maîtrise d'ouvrage au Pôle
Performances Energétiques et Bâtiments**

Le poste de Responsable de l'Unité Assistance à maîtrise d'ouvrage au Pôle Performances Energétiques et Bâtiments, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure d'Architecte d'Etat ainsi qu'une expérience confirmée dans le domaine de l'architecture.

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée maximale de trois ans.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Délibération du

Engagement d'un Responsable du service

Bureau n°659B

Maintenance des bâtiments municipaux et communautaires du Pôle Performances Energétiques et Bâtiments

Le poste de Responsable du service Maintenance des bâtiments municipaux et communautaires du Pôle Performances Energétiques et Bâtiments, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure d'Ingénieur.

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée maximale de trois ans.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Délibération du Bureau n°662B

Engagement d'un Chargé de mission « Evolution des compétences des collectivités et management »

Le poste de Chargé de mission « Evolution des compétences des collectivités et management » au pôle Stratégie et Prospective, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure (bac + 3) ainsi qu'une maîtrise dans la gestion, la coordination et le suivi de projets.

Conformément aux articles 3-3 2° et 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de recruter un agent contractuel pour une durée indéterminée ; celui-ci bénéficiant d'ores et déjà d'un contrat à durée indéterminée auprès d'une collectivité territoriale.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Délibération du Bureau n°679B

Engagement d'un Directeur au service de la Communication de Mulhouse Alsace Agglomération

Le poste de Directeur au service de la Communication, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une expérience professionnelle significative dans le domaine de la communication institutionnelle et événementielle.

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée maximale de trois ans.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Délibération du Bureau n°637B

Avenant n° 1 au contrat de bail commercial avec MHI Equipment Alsace pour la location de locaux au VIF

Courant 2017, un contrat de bail commercial sous seing privé a été signé entre m2A et le groupe industriel de fabrication de moteurs industriels, MHI EQUIPMENT ALSACE (MEA), pour la location de locaux d'une surface de 24 877 m² au Village Industriel de la Fonderie. La société souhaitant désormais occuper des locaux supplémentaires, soit les bâtiments 46 et 46b d'une surface de 2 590 m², le Bureau a approuvé la signature de l'avenant n° 1 au contrat de bail commercial, définissant les conditions et modalités de prise à bail de locaux supplémentaires et de leur aménagement.

Pour ce faire, m2A fera réaliser les travaux d'aménagement dans les deux bâtiments susvisés, ce qui impliquera le versement d'un surloyer de 36 158 euros HT de la part de la société à m2A, en sus du loyer en principal supplémentaire versé à compter du 1^{er} janvier 2019, fixé à 5 euros HT par m² et par an.

En outre, MEA et m2A ont décidé d'amender, au bénéfice de m2A, la clause de renonciation à recours prévue dans le bail d'origine.

Délibération du Bureau n°678B

Site DMC - autorisation de signature pour la candidature à l'appel à projets européen Actions Urbaines Innovatrices

Dans le cadre du positionnement du site DMC par m2A comme lieu-totem pour les économies émergentes, le Bureau a approuvé la candidature de m2A à l'appel à projets « Actions Urbaines Innovatrices » (AUI), dont le premier dossier de candidature est à déposer fin janvier 2019. Cet appel à projets aura pour objectif de soutenir les approches innovatrices dans les domaines de la reconversion des friches industrielles, du développement durable et de l'agriculture urbaine. De plus, il permettra d'obtenir des aides pour la réhabilitation des bâtiments, ainsi que pour l'amorçage de projets d'implantation. Pour ce faire, un financement de 7 à 8 millions d'euros sur

2020-2022 pourra être octroyé, avec un taux de subvention maximal fixé à 80 %.

Par conséquent, le Bureau a donné mandat au président pour le dépôt de ce dossier, en tant que représentant légal de l'Autorité Urbaine candidate (au sens européen).

Délibération du Bureau n°663B

Avenant n°1 au marché de gestion d'une flotte de vélos à assistance électrique sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération

Dans le cadre du marché de gestion d'une flotte de vélos à assistance électrique sur le territoire de m2A, notifié à l'association Mediacyles le 5 avril 2018, le Bureau a approuvé la signature de l'avenant n° 1 portant sur l'intégration au marché de l'achat du logiciel de gestion des contrats de location pour y intégrer une interface incluant le compte mobilité. Ainsi, cette prestation, qui aurait initialement dû être prise en charge par m2A, s'élèvera à 41 881 euros HT sur 3 ans, soit une hausse de 6,76 % pour un marché d'un montant de 619 800 euros HT. En outre, la détermination d'une période de garantie minimale des prestations est nécessaire, étant donné que le contrat prévoit la mise en place d'une retenue de 5 % à chaque versement.

À noter qu'au-delà de trois ans, en cas de reconduction, le coût pour trois années supplémentaires s'élèvera à 36 036 euros HT.

Délibération du Bureau n°603B

Projet d'écoquartier à Illzach Riedisheim Rixheim : convention de financement avec les communes pour conduire une étude de faisabilité

Le Bureau a approuvé le projet de convention de financement avec les communes d'Illzach, de Riedisheim et Rixheim dans le cadre du projet d'écoquartier envisagé sur le secteur de l'Île Napoléon. Cette convention porte sur les modalités de réalisation et de financement de l'étude de faisabilité, confiée à CITIVIA SPL, afin de déterminer les enjeux, proposer un schéma de développement et établir un bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement à conduire.

m2A est notamment désignée par les trois communes comme maître d'ouvrage et est à ce titre chargée notamment de conclure le marché avec CITIVIA SPL.

Cette étude vise :

- la définition et l'établissement du bilan de l'opération,
- l'établissement du calendrier prévisionnel de sa réalisation par tranches, portant plus précisément sur la commercialisation, les phases d'études et la

programmation des aménagements.

Le coût total de la prestation, incluant les missions confiées aux tiers, est estimé à 75 000 euros HT, soit 90 000 euros TTC, ce qui représente une participation à hauteur de 22 500 euros TTC pour chacune des parties signataires.

m2A aura en charge le portage financier et règlera les prestations dues au titre de l'exécution du marché, avec possibilité de solliciter le versement partiel en fonction de l'avancement des études.

Délibération du Bureau n°652B

Cession de terrain dans la zone d'activités 1 du Parc des Collines

Le Bureau a approuvé la cession du terrain de 601 m² au profit de l'acquéreur, gérant de la SCI PFLIEGER et directeur de la société DECOFORM, dans la zone d'activités 1 du Parc des Collines, pour un prix de 25 euros/m², soit 15 025 euros HT, modifiable selon la surface exacte arrêtée au terme des opérations d'arpentage.

Délibération du Bureau n°653B

Cession de terrain dans la zone d'activités Amélie - intervention de m2A

Le Bureau a autorisé la cession par la Commune de Wittelsheim des terrains suivants dans la zone d'activités Amélie à Wittelsheim :

- ZA AMELIE 1^{ère} tranche : 28a 23ca, au prix de 62 106 HT, au profit de la société REV MAISON ou toute personne morale qu'elle se substituera ;
- ZA AMELIE 1^{ère} tranche : environ 13 ares, au prix de 2 200 euros HT l'are, au profit de la SCI MEDITERRANNEE ou toute personne morale qu'elle se substituera ;
- ZA AMELIE 1^{ère} tranche : environ 13 ares, au prix de 2 200 € HT l'are, au profit de la société ERKAN ou toute personne morale qu'elle se substituera,
- ZA AMELIE 2^{ème} tranche : 9a 43ca et 4a 57ca, au prix de 35 000€ HT, au profit de la société ALSACEPLAST ou toute personne morale qu'elle se substituera ;
- ZA AMELIE 2^{ème} tranche : 13a 67ca et 4a 53ca, au prix de 45 500 € HT, au profit de la société ELITE PEINTURE Sàrl ou toute personne morale qu'elle se substituera ;
- ZA AMELIE 2^{ème} tranche : 57a 71ca, au prix de 144 275 € HT, au profit de la SCI 3K ou toute personne morale qu'elle se substituera.

Ces cessions avaient été approuvées par la commune de Wittelsheim. Toutefois, en application de la loi NOTRe, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité relèvent désormais de la

communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, en conséquence de quoi la zone d'activités Amélie a été mise à disposition de m2A, laquelle doit donner son accord aux cessions de terrain et intervenir aux actes de vente. Aussi, la commune de Wittelsheim a modifié sa délibération initiale par décision du 11 octobre 2018.

Délibération du Bureau n°654B

Cession de terrain dans la zone d'activités Aire de la Thur à Pulversheim

Le Bureau a approuvé la cession du terrain représentant une partie du lot 2, soit environ 234,37 ares, au profit de l'acquéreur, société CL TRANSPORTS ou de toute personne morale qu'elle se substituera, pour la construction d'un atelier-garage, d'un espace de stockage et des bureaux. Cette vente est fixée au prix de 1 800 euros HT l'are, soit 421 866 euros HT, modifiable selon la surface exacte arrêtée au terme des opérations d'arpentage.

En outre, il a également approuvé la cession d'une parcelle de 10,49 ares, cadastrée à Staffelfelden, à condition qu'elle soit reclassée en zone UE à vocation économique. Dans ce cas, le prix de la vente serait de 1 800 euros HT l'are.

Enfin, il a approuvé le bénéfice d'un droit d'acquisition exclusif réservé à l'acquéreur sur l'autre partie du lot 2, soit environ 213,24 ares pour une durée de 18 mois à compter de l'acquisition de la première moitié du lot.

II. Décisions du Président

En application des délégations de pouvoir accordées le 16 janvier 2017, le Président a pris les décisions suivantes :

- en matière d'habitat

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 23 novembre 2018 et le 31 janvier 2019

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENT SOCIAL (Production)

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Crédits délégués	m2a
DOMIAL	Wittenheim	rue du Vieil Armand Bât B	Agrément PSLA	27	0,00 €	0,00 €
MEDIATOR	Rixheim	rue Pasteur	Agrément PLS	4	0,00 €	0,00 €
MEDIATOR	Rixheim	rue de la Forêt	Agrément PLS	6	0,00 €	0,00 €
MEDIATOR	Pfastatt	rue de Lutterbach	Agrément PLS	4	0,00 €	0,00 €
MAURUTTO Anne	Kingersheim	38 et 38a rue C. Debussy	Agrément PLS	2	0,00 €	0,00 €
DOMIAL	Illzach	rue de l'III	Agrément PLUS	18	0,00 €	0,00 €
DOMIAL	Illzach	rue de l'III	PLAI	7	53 578,00 €	17 500,00 €
DOMIAL	Illzach	rue de l'III	Agrément PSLA	30	0,00 €	0,00 €
DOMIAL	Rixheim	5 rue de Mulhouse	Agrément PLUS	6	0,00 €	0,00 €
DOMIAL	Rixheim	5 rue de Mulhouse	Agrément PSLA	10	0,00 €	0,00 €
DOMIAL	Rixheim	5 rue de Mulhouse	PLAI	18	13 772,00 €	45 000,00 €
Habitats de Hte Alsace	Staffelfelden	rue du Krebsbach	Agrément PSLA	17	0,00 €	0,00 €
Habitats de Hte Alsace	Bollwiller	rue du Vieil Armand	Agrément PLS	4	0,00 €	0,00 €
Habitats de Hte Alsace	Bollwiller	rue du Vieil Armand	Agrément PLUS	5	0,00 €	0,00 €
Habitats de Hte Alsace	Bollwiller	rue du Vieil Armand	PLAI	5	38 270,00 €	12 500,00 €
Immobilière 3F	Rixheim	rue des Marguerites	Agrément PLUS	5	0,00 €	0,00 €
Immobilière 3F	Rixheim	rue des Marguerites	PLAI	4	53 228,00 €	18 456,00 €
Immobilière 3F	Riedisheim	rue des Alliés	Agrément PLUS	4	0,00 €	0,00 €
Immobilière 3F	Riedisheim	rue des Alliés	PLAI	2	20 278,00 €	7 134,00 €
Immobilière 3F	Rixheim	rue de la Forêt	Agrément PLUS	7	0,00 €	0,00 €
Immobilière 3F	Rixheim	rue de la Forêt	PLAI	5	50 000,00 €	15 975,00 €
NEOLIA	Pfastatt	rue des Etoffes	Agrément PLUS	9	0,00 €	0,00 €
NEOLIA	Pfastatt	rue des Etoffes	PLAI	6	45 924,00 €	15 000,00 €
NEOLIA	Pfastatt	rue des Cotonnades	Agrément PLS	21	0,00 €	0,00 €
NEOLIA	Rixheim	90 rue de Mulhouse	Agrément PLUS	10	0,00 €	0,00 €
NEOLIA	Rixheim	90 rue de Mulhouse	PLAI	6	45 924,00 €	15 000,00 €
NEOLIA	Rixheim	90 rue de Mulhouse	Agrément PLS	2	0,00 €	0,00 €
NEOLIA	Pulversheim	rue de Lautenbach	Agrément PLUS	10	0,00 €	0,00 €
NEOLIA	Pulversheim	rue de Lautenbach	PLAI	5	38 270,00 €	12 500,00 €
ALEOS	Ottmarsheim	18 rue des Iris	PLAI	35	267 890,00 €	87 500,00 €
ALEOS	Ottmarsheim	18 rue des Iris	PLAI-A	25	167 760,00 €	0,00 €
m2A Habitat	Rixheim	34A rue de l'Etang	Agrément PLUS	1	0,00 €	0,00 €
m2A Habitat	Rixheim	34A rue de l'Etang	Agrément PLUS	4	30 616,00 €	10 000,00 €
m2A Habitat	Sausheim	rue des Vergers	Agrément PLUS	17	0,00 €	0,00 €
m2A Habitat	Morschwiller/Bas	rue de la 1ère Armée Français	Agrément PLUS	7	0,00 €	0,00 €
m2A Habitat	Morschwiller/Bas	rue de la 1ère Armée Français	PLAI	1	7 654,00 €	2 500,00 €
m2A Habitat	Morschwiller/Bas	29 rue de la 1ère Armée Français	Agrément PLUS	12	0,00 €	0,00 €
m2A Habitat	Morschwiller/Bas	29 rue de la 1ère Armée Français	PLAI	3	22 962,00 €	7 500,00 €
m2A Habitat	Bollwiller	rue de Staffelfelden	Agrément PLUS	3	0,00 €	0,00 €
m2A Habitat	Bollwiller	rue de Staffelfelden	PLAI	3	22 962,00 €	7 500,00 €
TOTAL				370	879 088,00 €	274 065,00 €

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 23 novembre 2018 et le 31 janvier 2019

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENTS PRIVES

1 - Ingénierie

Suivi animation des programmes Anah

Bénéficiaire	Opérations	Subvention Anah
TOTAL		0 €

Etudes

Bénéficiaire	Opérations	Subvention Anah
TOTAL		0 €

Copropriétés fragiles - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Syndic	Copropriété	Adresse	Subvention Anah	Subvention m2A
Nexity	Résidence Bel Air K	37 à 43 rue Fénelon - Mulhouse	1 500 €	1 000 €
TOTAL			1 500 €	1 000 €

2 - Aides aux travaux de l'Anah et aides complémentaires précarité énergétique

Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs - Anah et m2A

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
K.O.	Mulhouse	12 000 €	1 000 €
P.F.	Staffelfelden	2 275 €	0 €
P.C.	Rixheim	7 950 €	0 €
G.J.	Pfastatt	14 500 €	1 000 €
H.C.	Brunstatt-Didenheim	8 600 €	0 €
M.A.	Mulhouse	5 655 €	0 €
B.Y.	Ungersheim	1 694 €	0 €
O.M.	Sausheim	3 010 €	0 €
M.D.	Riedisheim	1 419 €	0 €
A.M.	Illzach	5 465 €	0 €
I.M.	Richwiller	8 600 €	0 €
D.A.	Mulhouse	5 540 €	0 €
F.F.	Mulhouse	7 022 €	0 €
I.G.	Mulhouse	8 787 €	1 000 €

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 23 novembre 2018 et le 31 janvier 2019

N.H.	Mulhouse	3 729 €	0 €
D.R.	Mulhouse	12 000 €	1 000 €
S.R.	Richwiller	2 274 €	0 €
S.A.	Mulhouse	11 542 €	1 000 €
S.A.	Mulhouse	4 566 €	0 €
B.A.	Mulhouse	14 000 €	0 €
B.F.	Mulhouse	9 764 €	0 €
J.L.	Wittenheim	7 380 €	0 €
D.Y.	Mulhouse	12 000 €	1 000 €
F.B.	Mulhouse	12 000 €	0 €
B.A.	Mulhouse	1 517 €	0 €
B.A.	Rixheim	739 €	0 €
A.P.	Wittenheim	2 945 €	0 €
B.F.	Kingersheim	994 €	0 €
O.B.	Mulhouse	2 686 €	0 €
D.A.	Mulhouse	6 377 €	0 €
S.D.	Mulhouse	10 314 €	1 000 €
A.B.	Mulhouse	8 256 €	1 000 €
Y.A.	Illzach	7 542 €	1 000 €
J.J.	Riedisheim	12 000 €	1 000 €
P.C.	Habsheim	9 799 €	0 €
B.L.	Staffelfelden	5 829 €	0 €
B.C.	Rixheim	7 699 €	0 €
M.M.	Lutterbach	8 600 €	0 €
C.S.	Mulhouse	9 804 €	1 000 €
L.Z.	Mulhouse	12 000 €	1 000 €
T.L.	Habsheim	11 749 €	1 000 €
M.JJ	Mulhouse	5 164 €	0 €
K.H.	Kingersheim	12 000 €	1 000 €
B.R.	Kingersheim	10 600 €	0 €
C.A.	Lutterbach	12 000 €	1 000 €
E.D.	Pulversheim	8 600 €	0 €
O.I.	Mulhouse	9 400 €	1 000 €
C.C.	Mulhouse	0 €	1 000 €
TOTAL		358 386 €	17 000 €

Précarité énergétique - Aide complémentaire du Conseil Départemental

Propriétaire	Commune	Date Session Anah	Date validation commission financeurs	Subvention Conseil Départemental
F.K	Illzach	14/08/18	27/11/18	500 €
G.L.	Mulhouse	14/08/18	27/11/18	500 €
A.H.	Wittenheim	14/08/18	27/11/18	500 €
A.N.	Mulhouse	02/10/18	27/11/18	500 €
B.C.	Mulhouse	02/10/18	27/11/18	500 €
K.D.	Illzach	25/10/18	27/11/18	500 €

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 23 novembre 2018 et le 31 janvier 2019

B.R.	Balersheim	25/10/18	27/11/18	500 €
A.M.	Illzach	26/11/18	19/12/18	500 €
B.C.	Rixheim	18/12/19	19/12/18	500 €
B.L.	Mulhouse	07/09/19	19/12/18	500 €
D.P.	Mulhouse	06/12/18	19/12/18	500 €
D.A.	Mulhouse	26/11/18	19/12/18	500 €
G.J.	Pfastatt	13/11/18	19/12/18	500 €
H.C.	Brunstatt-Didenheim	13/11/18	19/12/18	500 €
I.L.	Richwiller	26/11/18	19/12/18	500 €
N.D.	Mulhouse	25/10/18	19/12/18	500 €
TOTAL				8 000 €

Copropriétés fragiles - Aide aux syndicats

Syndic et propriétaires modestes	Copropriété	Adresse	Subvention Anah	Subvention m2A
FONCIA ALSACE	ESPACE FRANKLIN	48 rue Franklin - Mulhouse	78 214 €	0 €
AJA ASSOCIES	Copro 66 av. A. Briand	66 avenue Arisitide Briand - Mulhouse	8 516 €	0 €
NEXITY	Résidence Bel Air K	37 à 43 rue Fénelon - Mulhouse	217 995 €	0 €
2MM Immobilier	Résidence Tivoli Ardennes	15 rue du Tivoli et 9-11 chemin des Ardennes - Mulhouse	270 388 €	0 €
NEXITY	Résidence La Forêt I	Rue du Markstein-rue du Pelvoux - Bât. J H L M N - Wittenheim	748 528 €	0 €
CIMA	Résidence La Forêt II	Rue du Markstein - Bât. O P Q R S T - Wittenheim	850 765 €	0 €
TOTAL			2 174 406 €	0 €

Habitat très dégradé ou indigne

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
SCI SET	Mulhouse	60 834 €	4 500 €
K.C.	Pfastatt	25 271 €	1 500 €
SCI Y2M	Mulhouse	31 616 €	4 500 €
Syndic 13 rue des 3 Rois	Mulhouse	23 575 €	4 500 €
K.P.	Mulhouse	11 672 €	1 500 €
SCI SAROAD	Mulhouse	31 331 €	1 500 €
B.A.	Mulhouse	17 607 €	1 500 €
SCI DMP 2000	Mulhouse	97 106 €	6 000 €
N.M.	Mulhouse	28 273 €	1 500 €
M.K.	Mulhouse	98 296 €	7 500 €
A.R.	Mulhouse	90 861 €	4 500 €
SCI JUMOZAA	Mulhouse	62 449 €	6 000 €
SCI ALPES	Mulhouse	108 457 €	6 000 €
TOTAL		687 348 €	51 000 €

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 23 novembre 2018 et le 31 janvier 2019

Propriétaires occupants - adaptation au handicap/maintien à domicile - Anah

Propriétaire	Commune	Montant travaux éligibles	Montant des aides Anah
B.N.	Wittenheim	7 496 €	3 748 €
D.C.	Mulhouse	1 107 €	554 €
G.M.	Mulhouse	6 078 €	3 189 €
M.H.	Mulhouse	6 131 €	3 066 €
A.B.	Zimmersheim	8 500 €	2 975 €
B.M.	Mulhouse	4 778 €	2 389 €
B.P.	Mulhouse	5 970 €	2 985 €
TOTAL		40 060 €	18 906 €

3 - Réglementation Prime Intermédiation Locative

Propriétaire	Commune	Nbre logts	Subvention Anah
TOTAL		0	0 €

4 - Annulations-rejets-retraits - Anah

Propriétaire	Commune	Motif
M.J.	Heimsbrunn	Retrait - Abandon du projet suite au décès de Madame

- en matière de louage de choses : convention de mise à disposition à m2A d'espaces et de locaux du Parc des Expositions de Mulhouse pour l'année 2019 avec Mulhouse Expo SAEML pour un montant de 440 000 €HT.

Le Conseil d'Agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Jordan', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

65 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION D'UN PARKING RELAIS
A LA GARE DE BOLLWILLER (131/7.5.5/575C)**

La commune de Bollwiller réalise une extension du parking de la gare avec une capacité d'environ 50 places supplémentaires. L'objectif est de faciliter l'accès des voyageurs effectuant des trajets réguliers au réseau ferré. Au titre de sa compétence relative à l'aménagement du territoire, Mulhouse Alsace Agglomération peut soutenir financièrement les projets d'aménagement des abords de gares. Par ailleurs, la Région Grand Est intervient également sur ces opérations dans le cadre de son programme DIRIGE et devrait apporter une subvention attendue de la Région à hauteur de 50 % du montant total. Il est proposé de subventionner la réalisation de ce parking à hauteur de 25 % du coût global HT, hors subvention de la Région, dans une limite de 7 500 €.

Les crédits seront proposés au Budget annexe primitif 2019 :
Chapitre 65 – article 65714
Service gestionnaire et utilisateur 131
Ligne de crédit n°50

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve ces propositions,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention de subvention annuelle ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

PJ : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' and 'J' followed by 'ORDAN'. The signature is written over a horizontal line.

Fabian JORDAN

Convention de financement pour la réalisation d'un parking relais à Bollwiller

Entre les soussignés,

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Monsieur Fabian JORDAN, Président, ayant délégué M. Denis RAMBAUD, Vice-Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du XXXXXX,

d'une part,

Et

La Commune de Bollwiller, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul JULIEN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXX.

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La commune de Bollwiller réalise une extension du parking de la gare avec une capacité d'environ 50 places supplémentaires. L'objectif est de faciliter l'accès des voyageurs effectuant des trajets réguliers au réseau ferré. Au titre de sa compétence relative à l'aménagement du territoire, Mulhouse Alsace Agglomération peut soutenir financièrement les projets d'aménagement des abords de gares. Par ailleurs, la Région Grand Est intervient également sur ces opérations dans le cadre de son programme DIRIGE et devrait apporter une subvention attendue de la Région à hauteur de 50% du montant total. Il est proposé de subventionner la réalisation de ce parking à hauteur de 25% du coût global HT, dans une limite de 7 500 €.

Article Premier – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de Mulhouse Alsace Agglomération aux travaux d'extension du parking de la gare de Bollwiller.

La contribution financière de Mulhouse Alsace Agglomération, versée sous forme de subvention d'équipement, est établie sur la base des travaux affectés aux aménagements du parking de la gare.

Article 2 – Montant de la contribution financière

Le montant de la contribution financière de m2A au titre de la réalisation du parking s'établit à hauteur de 25% du coût global HT dans une limite de 7 500 €. Le montant définitif sera déterminé en fonction des travaux effectivement réalisés.

Article 3 – Réalisation des travaux

La commune de Bollwiller assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés ci-dessus. Elle passera les bons de commande nécessaires sur ces marchés et en surveillera l'exécution selon les règles qui lui sont applicables.

Article 4 – Modalités de versement de la contribution financière

Mulhouse Alsace Agglomération paiera à la Commune de Bollwiller sa contribution financière après réalisation complète des travaux mentionnés à l'article 1.

Mulhouse Alsace Agglomération s'acquittera des sommes dues selon les modalités et les délais prévus par les règles de la comptabilité publique.

Les règlements de m2A seront effectués auprès de la Commune de Bollwiller. Trésorerie de xxxxxxx – n° de compte (RIB)xxxxxxxxxxxxxxxxx.

Article 5 – Publicité et communication

La commune de Bollwiller s'engage à mettre en valeur l'engagement financier de Mulhouse Alsace Agglomération pour la réalisation de cette opération notamment :

- au travers de ses supports de communication,
- dans ses relations avec la presse,
- par l'apposition du logo de m2A sur les panneaux de chantier.

La commune de Bollwiller devra associer le Président de Mulhouse Alsace Agglomération à l'inauguration de l'opération.

Article 6 – Durée

La présente convention prend effet à sa signature et prendra fin après versement de la totalité de la contribution financière de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 7 – Résiliation

La convention pourra être résiliée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une des parties en cas de :

- manquement à ses obligations par l'autre partie, après mise en demeure transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai d'un mois. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des travaux mentionnés à l'article 1 effectués par la commune de Wittelsheim.
- survenance d'un cas de force majeure empêchant la réalisation des travaux.

Une convention règlera les conséquences financières de la résiliation.

Fait en deux exemplaires, à Mulhouse, le

Pour la Commune de Bollwiller

Pour m2A

Le Maire

Le Vice-Président

Jean-Paul JULIEN

Denis RAMBAUD



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

66 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITE SOLEA POUR L'ANNEE 2017 (131/8.7/668C)

Mulhouse Alsace Agglomération a confié à Soléa l'exploitation des transports publics urbains de l'agglomération mulhousienne sous forme de délégation de service public. Aux termes de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Le rapport d'activité produit par Soléa aborde les points suivants :

- **Fréquentation** : l'année 2017 a été marquée par le lancement au Parc des Collines du service Chronopro, un service de transport déclenché sur réservation via une application mobile, et par la desserte des nouvelles communes de la Bande Rhénane qui ont intégré le ressort territorial de m2A. La fréquentation du réseau et les recettes ont connu des augmentations pour s'établir, sur l'ensemble de l'année, respectivement à 24 millions de déplacements (+ 2,47 %) et 10,4 millions d'euros de recettes (+ 2,49 %). Ces augmentations sont le résultat d'actions engagées en 2015 et maintenues à ce jour : lutte contre la fraude, participation de la Ville de Mulhouse aux abonnements des jeunes et suppression de la gratuité pour tous les collégiens de l'agglomération.

- **Projet d'entreprise « F.I.E.R.S. »** : en 2017, Soléa lance un nouveau projet d'entreprise pour ses collaborateurs : F.I.E.R.S. d'être au service des voyageurs, de la collectivité et des habitants de l'agglomération mulhousienne.
- **Mise en œuvre du service et qualité de service** : à l'audit 2017, toutes les lignes bus et tramway ainsi que les services associés ont conservé leur certification. En 2017, 753 réclamations ont été traitées soit une augmentation de 23 % par rapport à 2016 essentiellement due aux modifications des circuits scolaires.
- **Rapport financier** : les charges d'exploitation s'élevèrent en 2017 à 49,3 M€ en augmentation de 0,8 M€. Au final, le compte de résultat fait ressortir un bénéfice de 648 K€, soit un résultat après retraitement lié au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 500 K€.

Conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte de la présente communication.

PJ : 1

Le Conseil d'agglomération prend acte du rapport d'activité Soléa pour l'année 2017.

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



2017

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



SOMMAIRE

ÉLÉMENTS CLÉS 2017

Évolution de l'offre	11
Évolution de la fréquentation	21
Recettes commerciales	31

1 FIABLES

1.1 Engagements qualité contractuels	39
1.2 Démarche globale de qualité de service	41
1.3 Réclamations clients	43
1.4 Exploitation tramway	45
1.5 Exploitation bus	49
1.6 Tram-train	53
1.7 Chantiers et Travaux	55

2 INNOVANTS

2.1 Compte Mobilité	61
2.2 Convention Université	63
2.3 Évolution des services numériques	65
2.4 Transition énergétique	71

3 ENGAGÉS

3.1 Le Projet d'entreprise FIERS	77
3.2 Observatoire des mobilités	81
3.3 Accessibilité du réseau	85
3.4 Communication externe	87
3.5 Partenariats	91
3.6 Promotion des offres	95

4 RESPONSABLES

4.1 Effectifs	101
4.2 Présentéisme	103
4.3 Prévention et Sécurité	107
4.4 Développement durable	109
4.5 CICE	113
4.6 Assistance technique	115

5 SOLIDAIRES

5.1 Dialogue social	121
5.2 Amélioration des conditions de travail	123
5.3 Formation	125

6 RAPPORT FINANCIER

129

L'édito de Christiane Eckert



Soléa, un réseau de transport et une entreprise au service du territoire



Présente dans la vie quotidienne des habitants de l'agglomération, Soléa apporte chaque jour ses solutions pour permettre la mobilité des habitants jeunes, adultes et seniors. Continuant jour après jour à réaliser cette prestation depuis près de 135 ans, Soléa se veut dynamique, tournée vers son territoire et au service de celui-ci.

Les adaptations d'offres régulières permettent de garantir que le réseau réponde au mieux aux besoins des habitants. Ainsi, comme chaque année, en 2017, le réseau a connu de nouveaux développements. De nouvelles dessertes ont été créées vers les 6 communes de l'ancienne Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud qui a rejoint m2A le 1er janvier 2017. Dans le même temps, l'offre de transport sur le secteur Ouest de la ville de Mulhouse a été revue afin de faciliter les déplacements, notamment des salariés. Le service Chronopro a ainsi vu le jour pour assurer la desserte plus fine des entreprises du Parc des Collines, les mettant directement en correspondance avec le tramway à l'arrêt Bel-Air.

Ces adaptations du service rendu participent à la dynamique de hausse de fréquentation que connaît le réseau depuis de nombreuses années.

Cette logique d'adaptation, l'entreprise la met également en œuvre en se préparant à relever les défis des années à venir liés à la transition numérique et énergétique.

Alors que le Compte Mobilité verra le jour en septembre 2018 et que les premiers bus électriques seront livrés à la fin de l'année 2018, Soléa travaille à renforcer ses savoirs-faire en développant ses capacités d'innovation. Ouverte à la créativité, l'entreprise a ainsi en 2017 noué des partenariats avec l'Université de Haute-Alsace, la French-Tech Alsace et Grand E-Nov. Tout ceci se met en place pour que le service rendu au voyageur soit chaque jour plus efficace !

Christiane Eckert
Présidente de Soléa





L'édito de Guillaume Aribaud



Soléo travaille au développement durable du territoire



2017 a été marquée pour Soléo par la réalisation d'une grande enquête, en partenariat avec Transdev, pour mieux connaître l'utilisation du réseau par les habitants de l'agglomération. Passionnant, le document souligne l'attractivité de l'offre pour les jeunes et nous invite à développer notre politique commerciale de conquête et d'attractivité de l'offre pour parvenir à inciter les plus de 18 ans à développer leur usage des transports en commun. C'est là un enjeu de société afin de travailler au développement durable du territoire !

Ceci est d'autant plus nécessaire, qu'au regard des réseaux de même taille mis en comparaison, Soléo dispose de marges de progression. C'est une action de fond qui devra donc être mise en œuvre dans les années à venir pour compléter la hausse de fréquentation de 1,3% constatée en 2017. Cette progression qui peut apparaître modeste doit pourtant être soulignée. Elle intervient, en effet, dans un contexte de légère baisse des kilomètres produits alors que la question de l'offre et du dynamisme de celle-ci est absolument fondamentale pour conquérir de nouveaux voyageurs.

Pour poursuivre la dynamique du réseau, l'entreprise s'est fortement mobilisée en 2017. Elle a élaboré un nouveau projet d'entreprise articulé autour de cinq orientations : la fiabilité, l'innovation, l'engagement au service de la population, la responsabilité quant aux moyens engagés, et la solidarité du collectif de travail. Intitulé « F.I.E.R.S d'être à votre service », ce plan d'action projet présenté à l'ensemble du personnel détaille une trentaine d'actions visant à projeter l'entreprise dans la décennie 2020. Il s'agit pour nous d'être en mesure de relever les défis des transitions numériques et énergétiques. Ce projet, qui animera fortement notre fonctionnement, a été complété par un plan de management sujet fondamental pour favoriser la mobilisation des équipes. Parce que le transport est un métier de service dans lequel les compétences évoluent, nous avons souhaité mettre l'accent sur nos ressources humaines en travaillant sur notre agilité de fonctionnement interne. Prêts ainsi à répondre à nos nouveaux enjeux, nous serons donc au rendez-vous pour relever les défis qui nous attendent dans les années qui viennent !

Guillaume Aribaud
Directeur Général Soléo



Gouvernance

Soléa

Les Transports de l'Agglomération
Mulhousienne

97 rue de la Mertzau – 68100 Mulhouse
R.C. Mulhouse B 945 551 018

Conseil d'Administration au 31/12/2017

Christiane ECKERT, Présidente du CA

Personnes physiques

Véronique BONICHON, DAF Transdev
Muriel KLINGLER, Caisse des Dépôts et Consignations
Laurent GELHAYE, Directeur Transdev Grand Est
Cendrine PITZ, Directeur de l'Innovation
Alain PITTAVINO, Directeur Industriel France
Eugène RIEDWEG, Ancien Président du Conseil
d'Administration

Personnes morales

Thiébaut ZELLER, CCI Mulhouse
Mickael CHUARD, CIC Est
Dominique SOUDAIS, m2A
Catherine HUTSCHKA, STUCE (Colmar)
Francis CHAPUT, Transdev

Comité de Direction



Guillaume ARIBAUD

Directeur Général



Franck BERGEAT

Directeur des Ressources Humaines



Dany KEREZEON

Directeur d'Exploitation



Fabrice SAKEZIN

Directeur Administratif et Financier



Alexis STEYAERT

Directeur Technique



Valérie TRIBOULET

Directrice Commerciale et Marketing

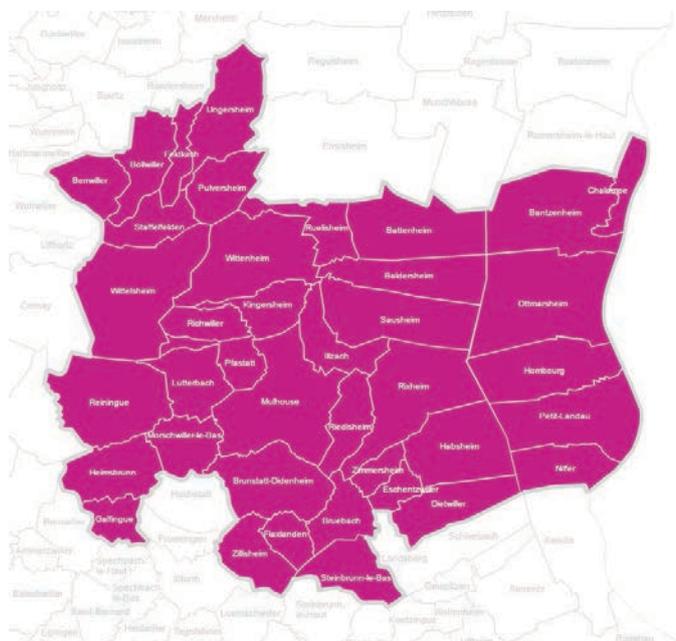
L'Entreprise

Soléa est une SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte et Locale) au capital de 1 500 000€



Engagés pour le territoire

Les 600 collaborateurs de Soléa sont engagés chacun dans leur métier au service de la mobilité du territoire de l'agglomération mulhousienne. C'est véritablement l'ADN de Soléa que d'être au service de ses voyageurs et c'est là le fruit d'un riche héritage. En effet, cela fait près de 140 ans qu'une entreprise de transport existe dans l'agglomération mulhousienne. Cette belle histoire continue à être écrite tous les jours par toutes les équipes Soléa, fières de faire partie de l'histoire des habitants des communes desservies par le réseau Soléa.



“ **FIERS d'être au service des voyageurs, de la collectivité et des habitants de l'agglomération mulhousienne** ”

L'Essentiel de 2017

 + 2,47 %
de voyages

 + 2,49 %
de recettes

 + 4,89 %
d'abonnements
scolaires

 615 salariés

 6 420 440 km
commerciaux

 117 bus, 2 navettes
électriques, 3 mini
bus, 2 bus historiques

 6 996 572 km
au total

 Près de
600 000 km
au compteur pour les
tramways



“ Une année 2017 qui a misé sur les nouveaux e-services, une amélioration de nos outils d'informations voyageurs : nouvelle application et nouveau site web et sur l'extension du service aux nouvelles communes de Mulhouse Alsace Agglomération. ”

Les temps forts de 2017

Campagne institutionnelle



Soléa Un service de Mulhouse Alsace Agglomération

Une équipe au semi-marathon



Moment convivial Festi'Soléa



Certification ISO 9001 version 2015



Nouvelle appli Soléa



Nouvelle navette bande rhénane



Nouveau service Chronopro



Mobilisés pour la lutte contre la fraude



Nouveau e-service

NOUVEAU

Payez votre PV en ligne !

Procès verbal accessible sur le site dans un délai de 24 à 48h après l'infraction
 Paiement sécurisé

Soléa
les transports de l'agglomération mulhousienne

Visite de Fabian Jordan



Nouveau site web www.solea.info

Nouveau site web

Soléa vous présente son nouveau site consultable plus facilement depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur.
Découvrez-le vite !

À bientôt sur le réseau Soléa.

Nouvelle machine à laver bus



ÉVOLUTION DE L'OFFRE



Évolution de l'Offre

2010-2016 : des événements marquants dans la constitution de l'offre du réseau Soléa qui en marquent sa réelle diversité et son adaptabilité permanente au territoire :

► **2010** : extension du périmètre urbain sur 8 communes au sud et mise en service du tram-train à l'ouest

► **2011** : création du service de transport à la demande Filéa et du site de covoiturage

► **2013** : création du concept tram-bus avec la ligne 4 au nord et intégration d'une nouvelle commune au sud

► **2015** : mise en service de la navette électrique et participative en centre-ville de Mulhouse, intégration de Wittelsheim et réorganisation des lignes avec l'arrivée d'Ikéo à l'ouest

► **2016** : mise en service de la navette de Wittelsheim

► **En septembre 2017**, plusieurs modifications ont permis au réseau de l'agglomération mulhousienne de poursuivre son évolution au plus près des besoins des habitants.

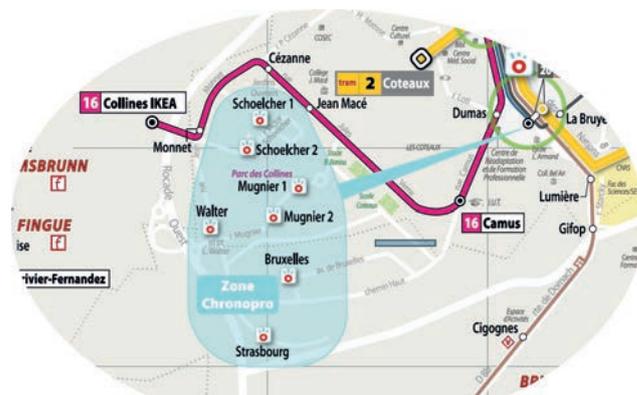
Deux actions structurantes

La refonte de la desserte du Parc des Collines et du secteur ouest de Mulhouse en septembre autour de la création du service Chronopro.

Chronopro

► **La ligne 20 est prolongée jusqu'à Dornach Gare** : après Bel Air, elle poursuit son itinéraire par Nations puis par la rue Grünwald (Sochaux, Belfort) puis dessert le quartier de la Mer Rouge avec la desserte de Cora Dornach, le Technopole et le CFA (Krumnov) et son terminus Dornach Gare (liaisons avec les lignes 3 et tram-train).

► La ligne 32, qui reliait Bel Air à Dornach Gare en passant par le Parc des Collines, est supprimée.



► **La création de Chronopro Parc des Collines** : service de transport déclenché sur réservation via une application mobile. **Il garantit un départ du pôle d'échanges Bel Air toutes les 15 minutes** en heures de pointe à destination des entreprises du Parc des Collines. Pour y accéder, il suffit aux clients de se connecter à l'application mobile Chronopro ou au site Soléa pour effectuer et gérer leurs réservations. Un service simple, fiable et attentionné !

Fonctionnement de Chronopro

L'itinéraire est adapté en fonction des demandes : une cartographie sur l'application indique aux utilisateurs les arrêts présents sur le Parc des Collines. Les clients sélectionnent l'arrêt situé à proximité de leur entreprise et réservent leur trajet selon les plages horaires du service. Le conducteur visualise son itinéraire sur sa tablette.



Le service Chronopro fonctionne du lundi au vendredi toute l'année (sauf jour férié), avec un départ de Bel Air toutes les 15 minutes selon les créneaux horaires suivants :

- Le matin de 7h00 à 9h30 (10 rotations),
- Le midi de 12h00 à 14h00 (8 rotations),
- Le soir de 16h00 à 19h00 (12 rotations).

La desserte des nouvelles communes de la Bande Rhénane en novembre

Six nouvelles communes ont intégré le ressort territorial de m2A en 2017 : Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau. Première étape dans l'évolution de la desserte des 6 communes suite au transfert de compétence de la Région Grand Est à m2A : **dans le cadre d'un travail partenarial avec les mairies, une navette à la demande est instaurée permettant aux habitants, via la tarification Soléa, de disposer de deux allers-retours par semaine vers Mulhouse dont le centre-ville, la gare centrale et le centre hospitalier E.Muller.** Des destinations choisies par commune en fonction des attentes identifiées.



Avec Soléa, le transport est à ma demande !

Depuis lundi 20 Novembre 2017, une nouvelle navette proposée par m2A et votre mairie est mise en œuvre entre Petit-Landau et plusieurs destinations dans l'agglomération mulhousienne.

Elle circule le **mardi** et **vendredi matin** avec un départ vers 8h30 et un retour vers 12h et le **mercredi après-midi** avec un départ vers 13h30 et un retour vers 17h.

Elle circule sur **réservation**.

Ce service est accessible avec les **tickets** et **abonnements Soléa**. Renseignez-vous sur les tarifs existants afin d'utiliser les plus adaptés à vos besoins.

Mode d'emploi

Mon voyage

- Je recherche l'arrêt le plus proche de mon domicile.
- Je peux me rendre dans l'une des **5 destinations** proposées : les centres-villes de Mulhouse, Rixheim et Habsheim, la gare centrale de Mulhouse ou le centre hospitalier Emile Muller.
- J'achète un ticket 1 voyage à 1,50€ auprès du conducteur ou je présente mon titre de transport Soléa acheté à l'avance (ticket ou abonnement).

Ma réservation

- Je m'inscris et je réserve :
- par téléphone au 03 89 66 77 99 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés),
 - par internet : www.solea.info rubrique « se déplacer »,
 - j'indique mon arrêt de montée et mon arrêt de descente.

Délais de réservation :

La veille jusqu'à 17h pour un départ le lendemain à 8h30 par téléphone et jusqu'à 20h par internet.

Je peux annuler :

2h avant mon déplacement.

Mon espace perso

Je me connecte sur www.solea.info et je peux :

- consulter mes réservations à venir et mon historique de réservation,
- réserver à l'avance.

Bon à savoir

Soléa vous accompagne lors de votre :

- première inscription et réservation
- premier trajet depuis l'arrêt de départ de votre commune jusqu'à l'arrêt de destination de votre choix.

Votre rendez-vous personnalisé : 03 89 66 77 99



Mardi > 8h30-12h
Mercredi > 13h30-17h
Vendredi > 8h30-12h

PETIT-LANDAU

Choisissez votre destination !



Arrêts disponibles à Petit-Landau :

- Rue des Jardins/Alpes
- Saint-Martin
- Place du Général Rapp



Evolutions des dessertes scolaires en septembre

► Pour desservir le **Collège-Lycée Episcopal** via le réseau régulier, les lignes 15 et 21 (ligne 21 sous-traitée à Transdev) sont prolongées à Zillisheim aux horaires des cours de l'établissement.

En complément, la ligne 51 est prolongée jusqu'à Zillisheim Mairie. Cet arrêt est également desservi par Filéa.

► Principales modifications sur les lignes Tribus

- Le Tribus Gambetta Riedisheim est supprimé : les quelques élèves qui continuent à être scolarisés dans cet établissement empruntent la ligne 18, en correspondance avec les lignes 14 et 20.

- Un Tribus est créé pour les élèves bilingues de Sausheim se rendant au collège Emile Zola de Kingersheim.

- Le Tribus Don Bosco/Pagnol se scinde en deux : un petit véhicule dessert le Don Bosco au départ du LEP Pulversheim. Le collège Pagnol reste desservi par le Tribus en provenance de Baldersheim.

- Les travaux au lycée Lambert ont pris fin. La desserte du lycée Claudel (arrêt Villon) où était déplacée une partie des cours, n'est plus nécessaire.

► Deuxième phase du **programme de rénovation des écoles de Mulhouse** : après l'école Cour de Lorraine, ce sont les élèves des écoles Filozof et Porte du Miroir qui sont accueillis à l'école Relais Illberg à partir de septembre 2017 et qui sont transportés par autocars (sous-traitance).



La Navette centre-ville de Mulhouse



Le terminus de la navette centre-ville a été déplacé au cœur du parking Porte Haute réaménagé. Son tracé est prolongé jusqu'au marché de 10h à 16h les mardi, jeudi et samedi.

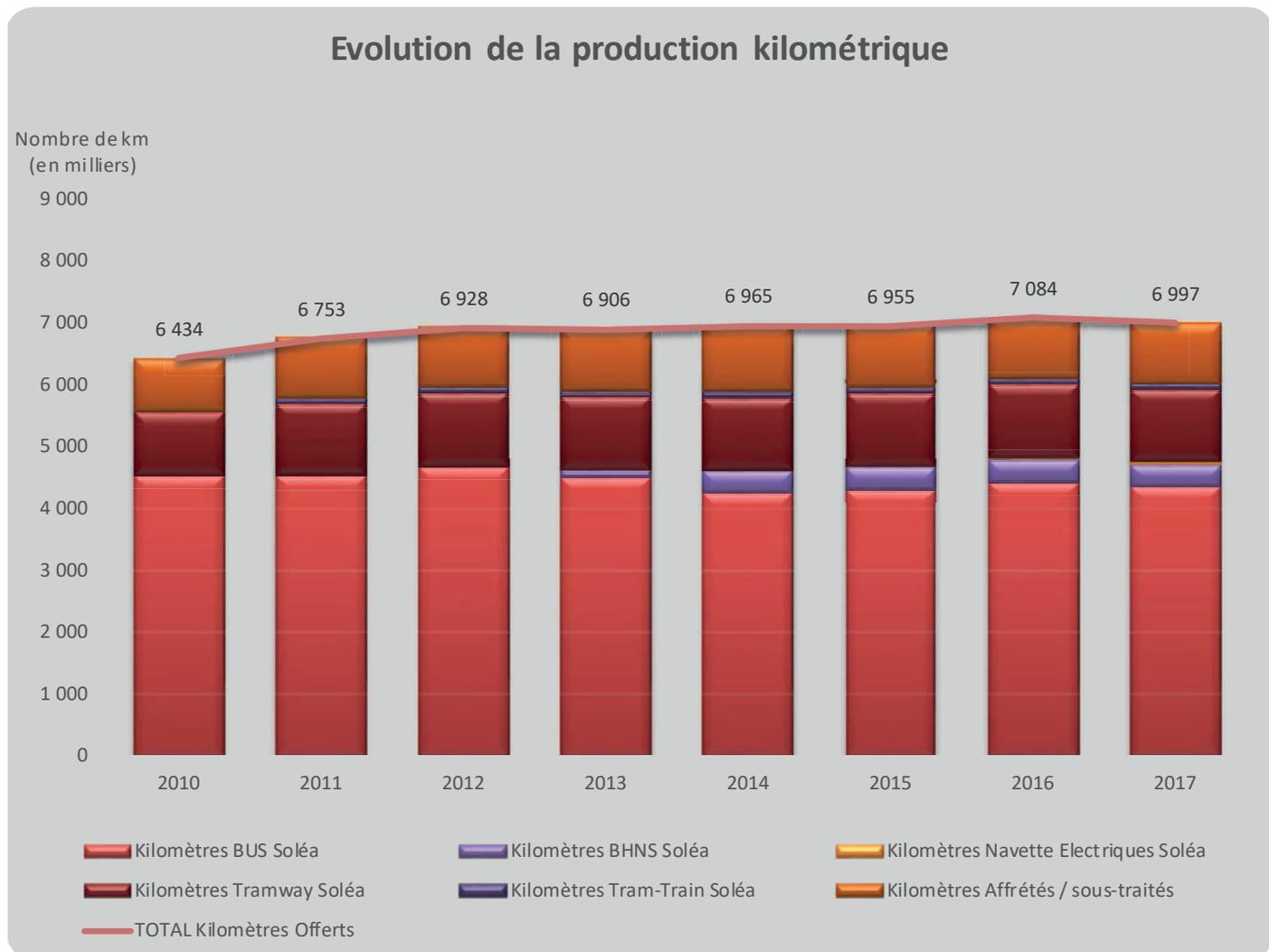


Evolution du réseau soir et dimanche

La ligne 64 reste inchangée au niveau de son itinéraire (Gare Centrale <> Hôpital E.Muller) mais change de numérotation et devient la ligne 30 le soir et le dimanche. Elle rejoint ainsi la ligne 4 qui conserve son indice de ligne en toute période, offrant aux clients une plus grande lisibilité.

Une production kilométrique redéployée

Evolution 2010-2016



La politique d'optimisation de l'offre menée sur le réseau se traduit par les résultats suivants par mode d'exploitation depuis 2010 :

2010 intègre les variations kilométriques générées par l'extension de la ligne 1 en 2009 (restructuration bus, augmentation offre tramway sur 3 stations) ainsi que la réintégration de kilomètres bus supprimés en 2009 lors de la démarche de réduction des kilomètres totaux. La rentrée anticipée des rames le soir en semaine a été maintenue.

La mise en service du tram-train conjointe à la création de la ligne 3 et de la restructuration de 3 lignes bus ayant eu lieu le 12 décembre ne pèse pas dans la production kilométrique annuelle 2010.

En 2011, la variation de km effectués en tramway (+ 148 000 km) provient principalement de la ligne 3 circulant entre Gare Centrale et Lutterbach Gare et comptant sur l'année complète en 2011. Les kilomètres tram-train pèsent pour 85 000 km dans la hausse de l'offre.

L'extension du PTU à 8 nouvelles communes s'est traduite par une hausse des kilomètres affrétés au Conseil Général et des kilomètres de transport à la demande de l'ordre de 100 000 km au total.

En 2012, le volume global des km est directement impacté par l'effet calendaire (année bissextile) qui augmente mécaniquement l'offre par rapport à 2011. La variation globale des km effectués en tramway provient également du maintien en ligne des 2 rames qui, jusqu'en septembre 2011, rentraient au CEM entre 14h et 16h.

Les km bus augmentent du fait du cadencement des lignes 10 et 16.

La baisse du km tram-train est liée à la suppression de la 1ère course du matin remplacée par un train TER.

La baisse des kms sous-traités et affrétés est liée à la réorganisation de l'offre périurbaine suite à l'élargissement du PTU, basée sur la suppression d'une partie de la sous-traitance et la mise en place de Filéa en septembre 2011.

En 2013, le volume global des kilomètres (6,9 M km) est stable par rapport à 2012.

Le volume en bus baisse légèrement (-60 000 km) en raison d'une diminution de l'offre impactant la fréquence des lignes 15, 17 et 23 pendant l'été 2013.

Les kilomètres sous-traités et affrétés augmentent

d'environ 50 000 km du fait de l'extension du PTU à Steinbrunn le Bas et en raison du transfert de circuits scolaires du CG 68 au réseau urbain (accord CG68/ m2A).

Le tramway et le tram-train représentent le même volume de kilomètres qu'en 2012.

En 2014, le volume global des kilomètres (6,9 M km) progresse légèrement par rapport à 2013 (+0,8%).

Cette hausse provient des kilomètres sous-traités et affrétés qui augmentent de 60 000 km sur l'année par rapport à 2013 (impact sur une année complète de la modification du PTU intervenue en septembre 2013).

En 2015, le volume global des kilomètres produits (6,96 M km) est stable par rapport à 2014 (-0,15%).

L'extension du réseau à Wittelsheim en septembre 2015 amène une progression des kilomètres réalisés en bus, compensée par la baisse des kilomètres affrétés

Les km réalisés en bus en propre ont progressé de 1,6% du fait notamment, de l'extension à Wittelsheim.

Les km sous-traités et affrétés baissent de près de 80 000 km sur l'année par rapport à 2014 suite à la réorganisation des dessertes périurbaines (augmentation des dessertes en Filéa et suppression de courses régulières en autocars).

La navette centre-ville représente 20 000 km en 2015.

En 2016, le volume global des kilomètres produits (7,08 Mkm) augmente de +1,85% par rapport à 2015 :

Les km réalisés en bus en propre ont progressé de 2,8% (20 000 km). Il s'agit notamment de l'impact en année pleine de la restructuration de septembre 2015 autour d'Ikéo et de l'intégration de Wittelsheim. Les km sous-traités et affrétés baissent de 0.5% suite à la suppression de courses régulières sur les lignes départementales affrétées en septembre 2016.

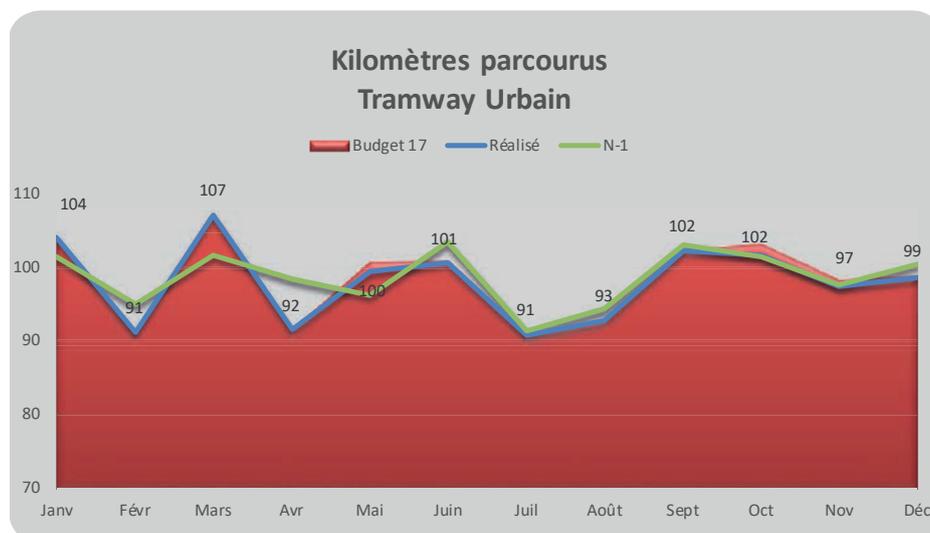
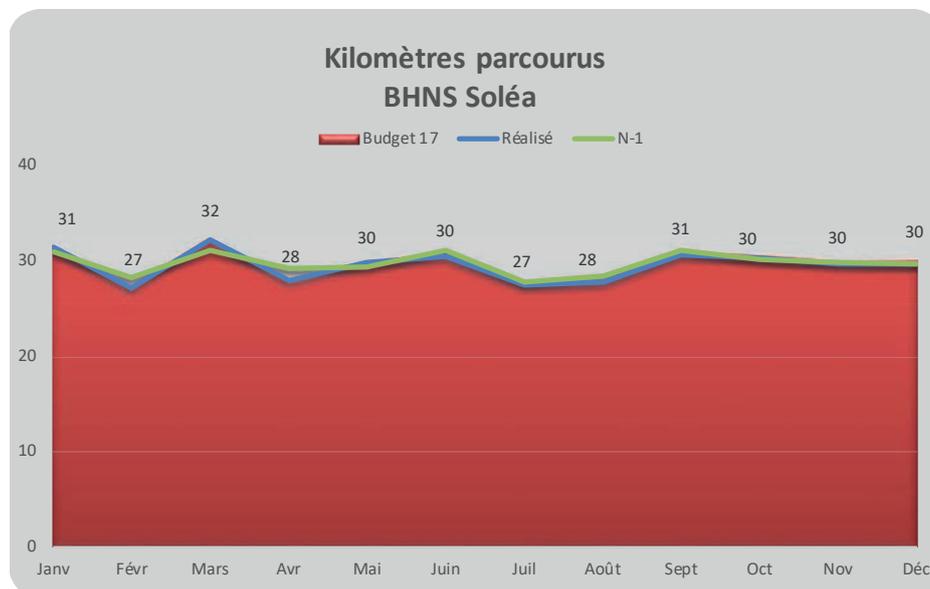
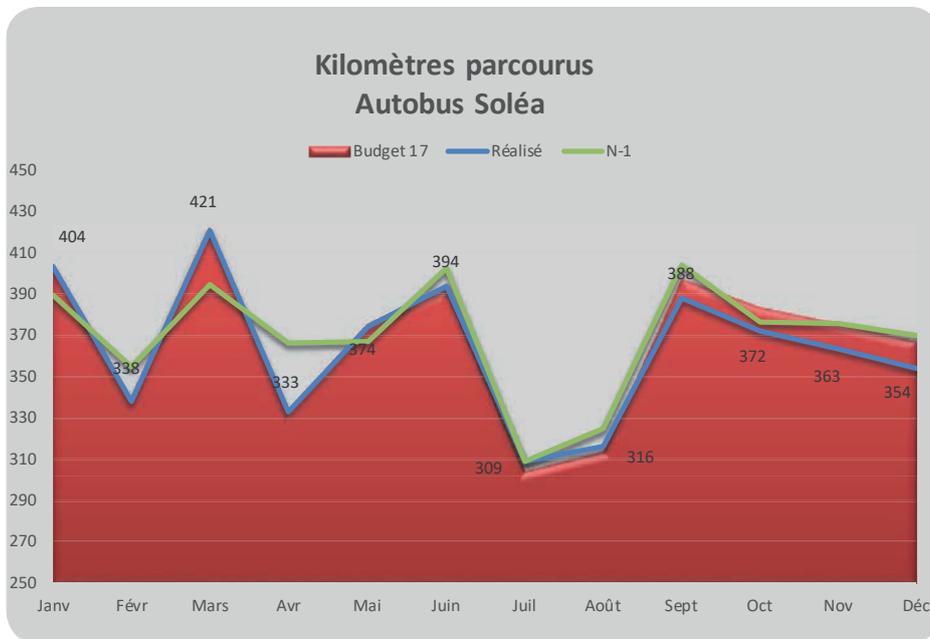
La navette centre-ville représente 38 000 km en 2016, 1ère année pleine d'exploitation de ce service.

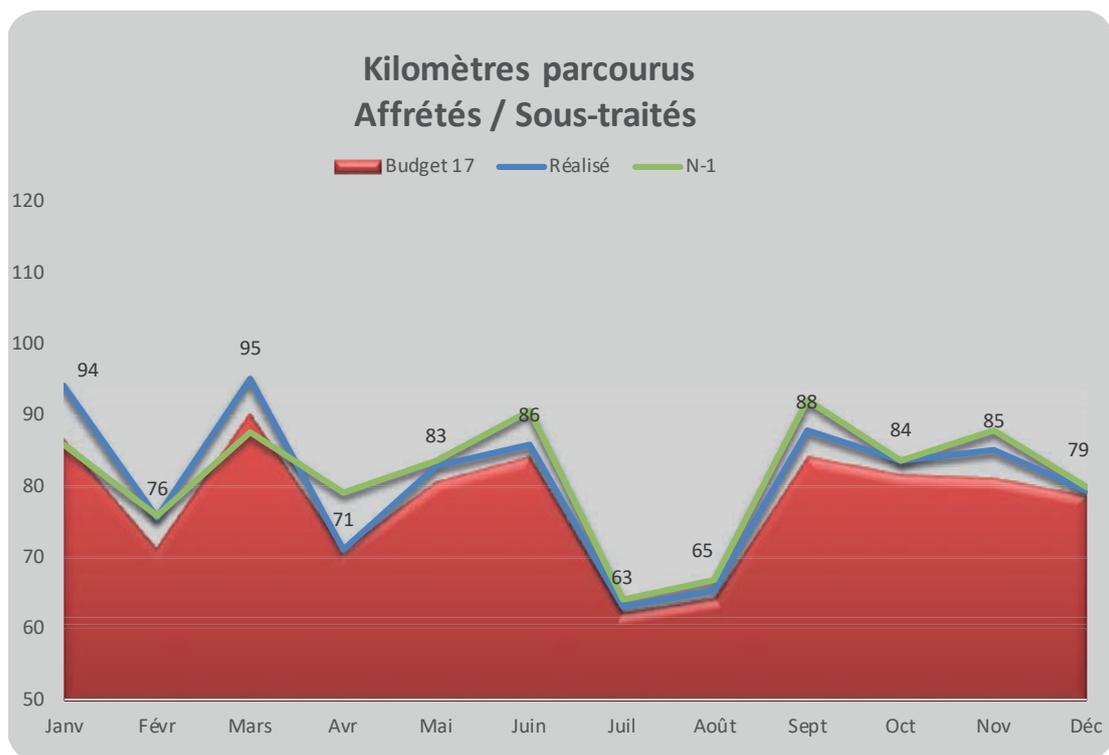
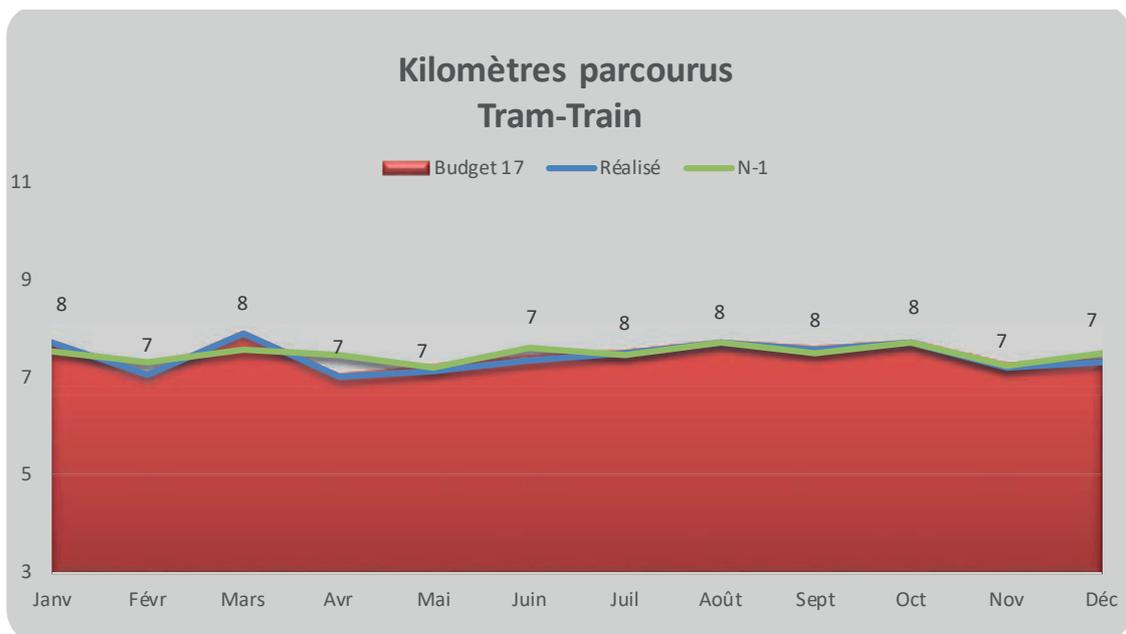
En 2017, le volume de km produits (6,997 M km) baisse de 1,23% par rapport à 2016.

Les principales évolutions concernent essentiellement le bus et sont liées aux événements suivants :

- ▶ L'ajustement du secteur ouest en septembre 2017 (effet sur 4 mois) avec :
 - la suppression de la ligne 32
 - le prolongement de la ligne 20 de Bel Air à Dornach Gare
 - la mise en place de Chonopro
- ▶ La réorganisation de la desserte du collège-lycée Episcopal avec l'intégration de la desserte sur les lignes 15, 18 et 21 et la suppression des circuits Tribus 11, 12, 12bis et 12ter
- ▶ L'impact sur une année pleine de la baisse d'offre régionale affrétée

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	évolution
Kilomètres Bus (en milliers)	4 503	4 246	4 317	4 437	4 367	-1,59%
Kilomètres BHNS (en milliers)	134	379	361	356	354	-0,65%
Kilomètres Navette Electrique(en milliers)			20	38	39	1,06%
Kilomètres Tramway (en milliers)	1 186	1 185	1 185	1 185	1 178	-0,57%
Kilomètres Tram-Train (en milliers)	88	89	90	90	89	-0,58%
Kilomètres Sous-traités et Affrétés (en milliers)	996	1 066	982	977	970	-0,75%
Total kilomètres (en milliers)	6 906	6 965	6 955	7 084	6 997	-1,23%







Le transport, un service essentiel, rendu à la population chaque jour.

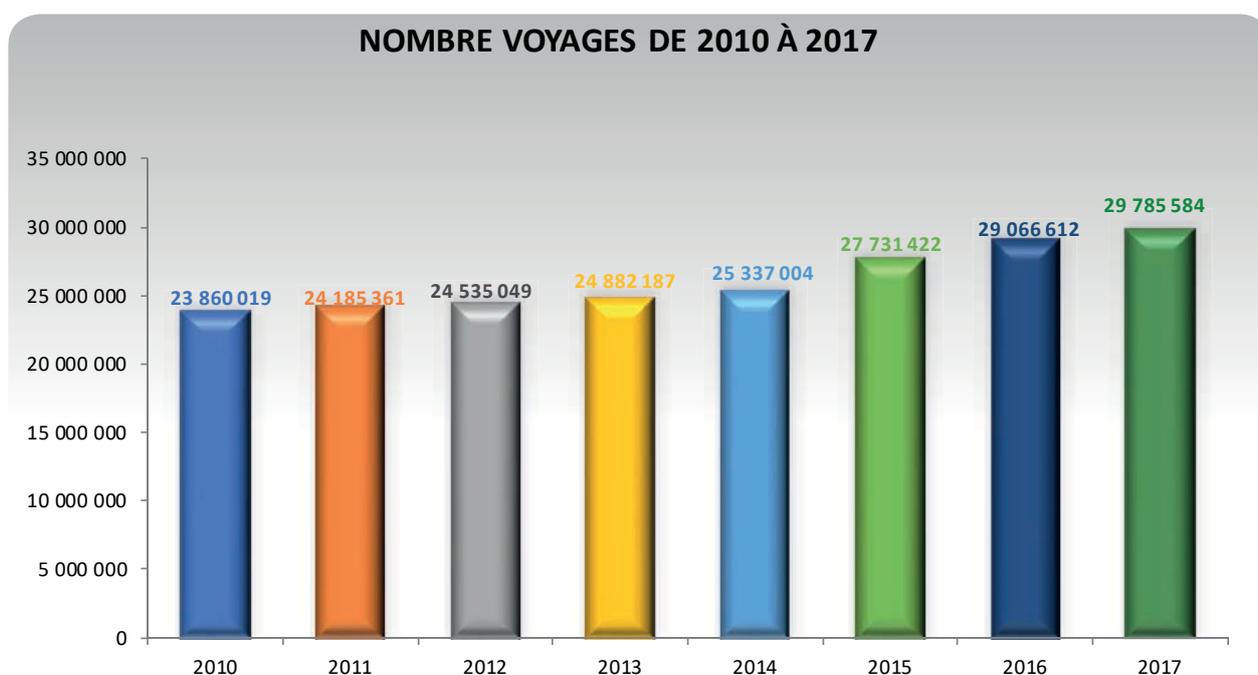
ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION



Évolution de la fréquentation

En complément du trafic théorique suivi à partir des ventes de titres, un suivi des voyages comptabilisés à bord des véhicules est effectué. Ces comptages étaient régulièrement confiés à la société BVA pour le bus et le tram.

Depuis **septembre 2015**, Soléa organise des comptages des lignes bus à l'aide du système embarqué à bord de certains bus, le système Dialexis (à l'exception des lignes 24 et 32 sous-traitées et de la ligne 31 effectuée en minibus non équipés). Le tram n'étant pas équipé de système de comptage, il continue à faire l'objet de comptages manuels ponctuels sous-traités, le dernier ayant eu lieu en 2013, une actualisation a été réalisée en 2017.



Méthodologie comptage lignes bus

Chaque ligne bus est enquêtée du lundi au samedi en journée et en soirée sur une à deux semaines entre octobre année N et avril année N+1 ainsi que le dimanche. Une moyenne de la fréquentation des courses par période est réalisée.

Évolution

La campagne de mesures Dialexis 2016/2017 mettait en avant une légère diminution de la fréquentation des lignes de bus par rapport à l'année 2015/2016 : 47 674 voyages/jour (-600 voyages/jour soit une baisse de -1,2%).

En mars 2017, les lignes de tramway et tram-train ont fait l'objet d'un comptage par la société BVA, afin de mettre à jour les données de 2013.

La fréquentation sur chaque ligne tram a légèrement diminué (baisse de -1% à -2% de voyages/jour), hormis le tram-train qui a progressé (+230 voyages/jour soit une hausse de +8%). La fréquentation sur les lignes bus a augmenté de 1 500 voyages/jour (+1,3%).

En 2017/2018, la fréquentation globale du réseau s'élève à 109 531 voyages quotidiens (+1,3% par rapport à 2016/2017).

55% des voyages sont effectués en tramway ou tram-train et 45% en bus.

Fréquentation par ligne

En 2017/2018 (base 2017 pour les lignes tramway et tram-train et 2017/2018 pour les lignes bus), la fréquentation est de 109 531 voyages/jour, soit une hausse de près de 1 500 voyages quotidiens par rapport à 2016/2017.

NB VOYAGES PAR LIGNE	Voyages 2016/2017	Voyages 2017/2018	Ecart 2016/2017	
Ligne 1 Gare Centrale <> Châtaignier	26 399	26 399	-	-
Ligne 2 Coteaux <> Nouveau Bassin	27 872	27 872	-	-
Ligne 3 Gare Centrale <> Lutterbach Gare	2 993	2 993	-	-
Ligne Tram-Train Gare Centrale <> Lutterbach Gare (trajets PTU) **	3 115	3 115	-	-
Ligne 4 Châtaignier <> Ste Barbe / Pont de l'Il	2 700	2 778	78	3%
Ligne 10 Jonquilles <> Gare Centrale	8 313	7 985	-328	-4%
Ligne 11 Brustlein <> Jonquilles	7 479	7 789	310	4%
Ligne 12 Zurcher / Etang St Pierre <> Rattachement	1 955	2 052	97	5%
Ligne 14 Ste Ursule <> Gare Centrale	2 353	2 279	-74	-3%
Ligne 15 Vignerons<> Les Fleurs / Espale	4 253	4 750	497	12%
Ligne 16 Osenbach <> Camus / Collines IKEA	7 282	7 806	524	7%
Ligne 18 Chemin Vert <> Gare Centrale	2 902	2 608	-294	-10%
Ligne 19 Place Thiers / Pôle 430 <> Kingersheim Usines	2 440	2 413	-27	-1%
Ligne 20 Lilas / Alsace <> Dornach Gare	1 164	1 611	447	38%
Ligne 21 Didenheim Mairie <> Lutterbach Gare / Kleindorf	1 157	1 341	184	16%
Ligne 22 Kingersheim Usines <> Rotonde / St Jean	1 263	1 539	276	22%
Ligne 23 Flandres <> Chevreuils	1 518	1 568	50	3%
Ligne 24 Colibris <> Lefebvre	453	460	7	2%
Ligne 30 Hôpital Emile Muller <> Gare Centrale	1 578	1 862	283	18%
Ligne 31 Hôpital Emile Muller <> Université	288	311	23	8%
Ligne 32 Bel Air <> Dornach Gare	575	-	-	-
TOTAL RESEAU	108 053	109 531	1 478	1,3%
BUS	47 674	49 152	1 478	3%
TRAMWAY et TRAM-TRAIN	60 379	60 379		

** voyages réalisés dans le PTU (hors voyages intra-vallée et hors voyages PTU – Vallée)

Dynamisme des lignes :



4 lignes de bus enregistrent 45% des montées totales du réseau :

- Ligne 10 Gare Centrale <> Jonquilles, avec 7 985 voyages/jour
- Ligne 11 Brustlein <> Jonquilles, avec 7 789 voyages/jour
- Ligne 15 Vignerons <> Les Fleurs/Espale, avec 4 750 voyages/jour
- Ligne 16 Collines IKEA/Camus <> Osenbach, avec 7 806 voyages/jour

Les lignes 10, 11 et 16 représentent près de la moitié de la fréquentation des lignes bus.

La fréquentation des lignes de bus a augmenté de 3% entre 2016 et 2017, avec une hausse de 1 500 voyages/jour.

Les lignes principales 11, 15 et 16 sont en progression de +7% avec 450 voyages/jour supplémentaires en moyenne. La fréquentation de la ligne 10 diminue de 4% (soit 330 voyages quotidiens en moins).

Suite à son prolongement jusqu'à Wittelsheim, la ligne 12 semble avoir trouvé sa clientèle : la fréquentation est en légère hausse avec une centaine de voyages quotidiens supplémentaires (+5%) dont pratiquement la moitié aux arrêts de Wittelsheim.

La fréquentation du secteur nord (lignes 4, 19, 22 et 23 – hors ligne 12) est en progression de 5% avec 380 voyages/jour en plus. Les lignes 4, 19 et 23 voient leur fréquentation se stabiliser entre 2016 et 2017. La fréquentation de la ligne 22 a, quant à elle, progressé de 22%, soit 276 voyages/jour supplémentaires. Les principaux générateurs qui ont suscité cette augmentation :

- Le collège Dreyfus et le quartier Rotonde à Rixheim,
- le Centre Commercial,
- les pôles de correspondance Lefebvre et Nouveau Bassin,
- les arrêts Illzach Mairie et Espace 110.

Le secteur est (lignes 14 et 18) baisse de 370 voyages/jour (-7%). Plusieurs phases de travaux à Riedisheim en 2017 et 2018 (rue de Mulhouse, centre-ville) ont nécessité la mise en place de déviations particulièrement impactantes pour les clients. Même si ces lignes ont été enquêtées hors période de travaux, les déviations perturbent les habitudes de déplacements des clients.

La ligne 30 est davantage fréquentée (+18% soit 280 voyages/jour supplémentaires).

Le secteur ouest (20, 21, 31 et 32) est en hausse entre 2016 et 2017 avec 80 voyages/jour supplémentaires, soit une hausse de 2,5% de la fréquentation. La ligne 32 a été supprimée à la rentrée 2017, ce qui représente une perte de 575 voyages/jour. La ligne 20, qui a repris une partie de l'itinéraire de la ligne 32, connaît une forte progression (+38%) avec 447 voyages supplémentaires entre 2016 et

2017. La desserte du Parc des Collines est assurée par Chronopro : les clients de la ligne 32 utilisent majoritairement les arrêts Bruxelles et Walter depuis et vers Bel Air, comme le faisait la ligne 32. Le taux de déclenchement de 50%, soit en moyenne une course sur 2, justifie le choix de la mise en œuvre d'un service de transport à la demande en remplacement de la ligne régulière.

Les lignes 21 et 31 ont été comptabilisées en avril 2018 : la ligne 31 reste stable (+30 voyages/jour) et la fréquentation de la ligne 21 est en hausse de 16% (+200 voyages/jour).

Les lignes 15 et 21 bénéficient de report de voyages de Tribus.



L'axe tram-train

6 100 voyages quotidiens ont été comptabilisés en mars 2017 entre Gare Centrale et Lutterbach Gare sur les lignes 3 et tram-train, en progression de 3% (+ 200 voyageurs/jour) dans le périmètre urbain entre 2013 et 2017.

Répartition des voyages entre Gare Centrale et Lutterbach Gare

- 32% des montées-descentes à Porte Jeune et Gare Centrale, ce qui est stable depuis 2013 ;
- 27% dans le centre-ville de Mulhouse aux stations Mairie, Porte Haute et Tour Nessel ;
- 10% à Lutterbach Gare ;
- 13% sur les deux stations de Dornach, Zu-Rhein et Dornach Gare.

La répartition des voyages entre Gare Centrale et Lutterbach Gare est stable depuis 2013, ainsi que celle par arrêt.

Le tram-train entre l'agglomération mulhousienne et la Vallée de Thann

- 1 800 trajets sont effectués entre une station de la Vallée et le ressort territorial
- 530 déplacements s'effectuent entre 2 stations de la Vallée.

Le tram-train dans sa globalité

5 500 voyageurs empruntent le tram-train, soit une baisse de 3% depuis 2013 (-150 déplacements par jour).



Effacité de l'offre : les voyages par kilomètre

Les ratios voyages / km du réseau de 2016 et de 2017 sont identiques à celui de 2015, soit 5,6 voyages par km.

Pour les lignes de bus : le ratio voyages/km est légèrement plus faible en 2016 et 2017 avec, en moyenne, 3,2 voyages par km.

Pour les lignes de tramway et tram-train : le ratio voyages/km est également plus faible ces deux dernières années avec 14,6 voyages par km contre 14,9 voyages par km en moyenne en 2015.

V/K PAR LIGNE	Voyages 2016/2017	V/K 2016/2017	Voyages 2017/2018	V/K 2017/2018
Ligne 1 Gare Centrale <> Châtagnier	26 399	17,5	26 399	17,5
Ligne 2 Coteaux <> Nouveau Bassin	27 872	16,3	27 872	16,3
Ligne 3 Gare Centrale <> Lutterbach Gare	2 993	6,5	2 993	6,5
Ligne Tram-Train Gare Centrale <> Lutterbach Gare (trajets PTU) **	3 115	7,0	3 115	7,0
Ligne 4 Châtagnier <> Ste Barbe / Pont de l'III	2 700	2,8	2 778	2,8
Ligne 10 Jonquilles <> Gare Centrale	8 313	4,1	7 985	4,0
Ligne 11 Brustlein <> Jonquilles	7 479	6,1	7 789	6,1
Ligne 12 Zurcher / Etang St Pierre <> Rattachement	1 955	2,5	2 052	2,5
Ligne 14 Ste Ursule <> Gare Centrale	2 353	3,5	2 279	3,4
Ligne 15 Vignerons <> Les Fleurs / Espale	4 253	3,0	4 750	3,1
Ligne 16 Osenbach <> Camus / Collines IKEA	7 282	4,0	7 806	4,2
Ligne 18 Chemin Vert <> Gare Centrale	2 902	2,7	2 608	2,4
Ligne 19 Place Thiers / Pôle 430 <> Kingersheim Usines	2 440	1,9	2 413	1,8
Ligne 20 Lilas / Alsace <> Bel Air Dornach Gare	1 164	2,0	1 611	2,1
Ligne 21 Didenheim Mairie <> Lutterbach Gare / Kleindorf	1 157	2,1	1 341	2,5
Ligne 22 Kingersheim Usines <> Rotonde / St Jean	1 263	1,9	1 539	2,3
Ligne 23 Flandres <> Chevreuils	1 518	2,2	1 568	2,2
Ligne 24 Colibris <> Lefebvre	453	2,5	460	2,5
Ligne 30 Hôpital Emile Muller <> Gare Centrale	1 579	3,1	1 862	3,6
Ligne 31 Hôpital Emile Muller <> Université	288	0,7	311	0,8
Ligne 32 Bel Air <> Dornach Gare	575	1,5		
TOTAL RESEAU	108 053	5,6	109 531	5,6
BUS	47 099	3,2	49 152	3,2
TRAMWAY et TRAM-TRAIN	60 379	14,6	60 379	14,6

* voyages 2013 sur les lignes tramway et tram-train

** voyages réalisés dans le PTU (hors voyages intra-vallée et hors voyages PTU - Vallée)

16,9 sur les lignes de tramway 1 et 2 en 2016/2017 et 2017/2018, pour 17,3 en 2015/2016, 6,7 sur les lignes 3 et tram-train (PTU) en 2016/2017 et 2017/2018, pour 6,4 en 2015/2016, 3,2 sur les lignes de bus en 2016/2017 et 2017/2018, pour 3,4 en 2015/2016.

Nombre de voyages par km = mesure de l'efficacité des lignes

14,6 tramway

3,2 bus

Comparé à la profession : des lignes efficaces.



par semaine avec deux départs en direction de Mulhouse vers 8h30 et 13h30 et deux retours sur la Bande Rhénane vers 11h30 et 16h30. Chaque commune dispose de destinations adaptées aux besoins de ses habitants (centre-ville de Mulhouse, Rixheim ou Habsheim, centre commercial Ile Napoléon, Gare de Mulhouse, Hôpital Emile Muller).

Sur le Bassin Potassique, un peu moins de 200 réservations ont eu lieu en 4 mois. En novembre 2017, la plage horaire de fonctionnement de la ligne est élargie à l'ensemble de la journée (de 5h30 à 20h00).

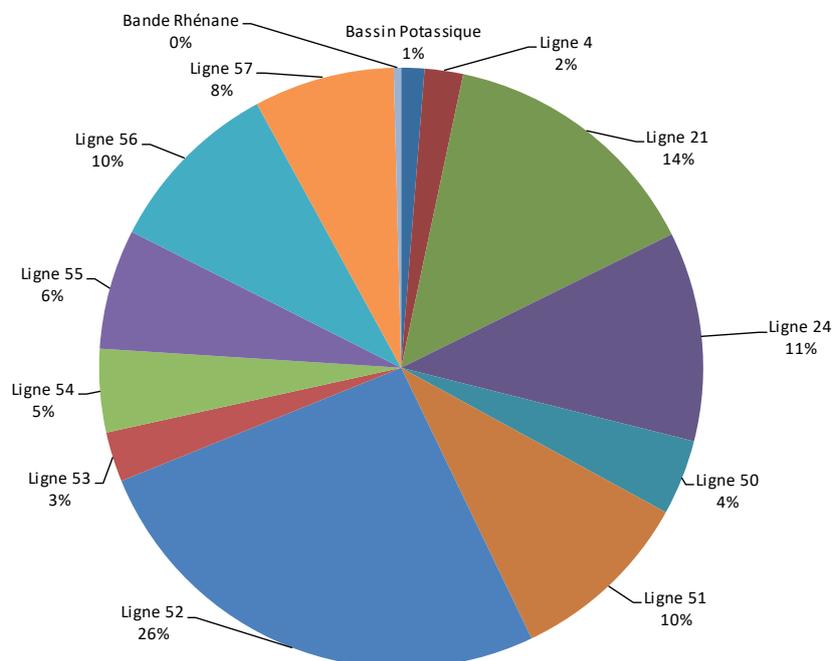
Les axes des lignes 4, 21, 50, 54 et 55 connaissent une diminution de leur fréquentation de 9% à 19%. La ligne 24 enregistre 150 réservations supplémentaires en 2017 par rapport à 2016 (+10%). Les axes des lignes 51, 52 et 53 rencontrent une hausse de leur fréquentation de 22% à 28%.

La fréquentation des lignes 56 et 57 a progressé respectivement de 62% et 89%. Sur la ligne 57, cette hausse est nettement visible depuis septembre 2017 : 55 réservations en moyenne par mois entre janvier et juin 2017 contre 178 réservations en moyenne entre septembre et décembre 2017. Ce sont essentiellement des scolaires qui utilisent la ligne 57 (la majorité des courses Filéa ont lieu à 12h et à 16h au départ de Gare Centrale).

14 760 réservations ont été enregistrées en 2017, soit une progression de 14% par rapport à 2016 (+1800 réservations).

Le 20 novembre 2017, la navette Soléa dessert les 6 nouvelles communes de la Bande Rhénane, intégrées au périmètre m2A au 1er janvier 2017. Pour chacune de ces six communes, les habitants ont la possibilité de se déplacer sur 3 demi-journées

Répartition du nombre de réservations Filéa en 2017



Nb réservations	Bassin Potassique	Ligne 4	Ligne 21	Ligne 24	Ligne 50	Ligne 51	Ligne 52	Ligne 53	Ligne 54	Ligne 55	Ligne 56	Ligne 57	Bande Rhénane	TOTAL
2016	-	376	2386	1513	732	1144	3142	319	725	1141	876	587	-	12941
2017	183	304	2120	1665	599	1460	3831	396	662	954	1417	1111	58	14760
Valeur	-	-72	-266	152	-133	316	689	77	-63	-187	541	524	-	1819
%	-	-19%	-11%	10%	-18%	28%	22%	24%	-9%	-16%	62%	89%	-	14%

Navette Bande Rhénane



La Bande Rhénane enregistre une soixantaine de réservations en 2 mois de fonctionnement avec un taux de déclenchement de l'ordre de 16% en novembre et de 40% en décembre, ce qui est plus que satisfaisant.

Chronopro



De septembre à décembre 2017, 2118 réservations ont été enregistrées avec près de 1182 courses réalisées, soit un taux de déclenchement de 50%. On enregistre en moyenne 26 réservations par jour pour une quinzaine de courses journalières. 2125 clients ont voyagé sur le service Chronopro en 4 mois de fonctionnement.

47% des réservations ont lieu le matin, de 7h00 à 9h30 et 40% le soir : les clients sont habitués à utiliser la navette Chronopro pour faire l'aller-retour entre Bel Air et le Parc des Collines. Certains clients ont pris également l'habitude d'utiliser le service lors de la pause de midi (12% des réservations) pour aller déjeuner.

L'arrêt le plus utilisé est Bruxelles : il concentre un tiers des réservations. Strasbourg et Walter arrivent en seconde position avec respectivement

445 et 466 réservations (soit 21% et 22% de la fréquentation). Mugnier 2 est troisième (14% des réservations). Les trois autres arrêts concentrent chacun moins de 10% de la fréquentation.

En décembre 2017, 72 clients sont inscrits au service et l'ont utilisé au moins une fois depuis le lancement. 20 clients sont réguliers et l'utilisent au moins une fois par jour. 40 clients en moyenne utilisent au moins une fois par mois Chronopro.

Les clients réservent majoritairement leurs trajets via l'application mobile Chronopro (83% des clients). Les autres réservent en ligne, via le site Soléa (16% des clients). Moins de 1% des clients appellent l'accueil Soléa pour effectuer leurs réservations.



Les parkings relais

Après une légère augmentation en 2016 (+1,20%), la baisse constatée en 2015 se confirme avec 103 522 voitures qui se sont stationnées en 2017 sur l'un des deux parkings contre 107 906 voiture en 2016, soit une baisse de 4,06%.

L'occupation moyenne par véhicule baisse légèrement, soit en moyenne 1,68 personnes par voiture contre 1,7 en 2016.

Cependant, le mois de décembre, comme chaque année, reste le mois le plus fort en usage P+t et représente 11,8% des stationnements annuels et l'occupation moyenne par véhicule passe à 2,11 passagers. La part des recettes P+t de décembre 2017 baisse de 2 points par rapport à 2016, due principalement aux dates de vacances scolaires décalées sur janvier 2018.



VENTE DE BILLETS

N'oubliez pas de présenter votre titre de transport au conducteur

CITELIS



Des modes de transport adaptés à la mobilité de chacun.

RECETTES COMMERCIALES



Recettes commerciales

Les recettes HT ont augmenté de 2,49% en 2017, confortant la progression de 2,81% en 2016 après une forte hausse de 8,54% en 2015.

Depuis 2016, la date d'application des nouveaux tarifs est fixée dorénavant au 1er juillet de chaque année contrairement aux années précédentes qui était au 1er septembre.

L'augmentation globale des tarifs en juillet 2016 est de 0,86%. Cette hausse concerne essentiellement les tarifs des tickets Prima (2,88%), le Ticket 3 jours (4,88%) et les tickets Groupe (5,10%).

Depuis la rentrée de septembre 2016, la gratuité du transport a été supprimée pour environ 700 collégiens de l'agglomération. Par contre, la gratuité subsiste pour environ une dizaine d'entre eux (section spécialisée).

La décision de la Ville de Mulhouse de prendre en charge 60% du coût de l'abonnement annuel pour les jeunes est maintenue en 2017 (résident mulhousien de moins de 18 ans à la souscription).

Les recettes des abonnements scolaires continuent leur progression (+ 7,74%), la moyenne au déplacement reste stable à 0,453€ après la baisse significative (-2,3%) en 2016 passant de 0,464€ au niveau actuel.



Les titres multimodaux

Les titres multimodaux sont composés des trois gammes suivantes :

▶ Alsaplus (=train+Soléa): abonnements mensuels et hebdomadaires, pour étudiants et pour salariés, ticket 24h et groupe régional

▶ Attitudes (créé en décembre 2010 pour le tram-train) : ticket 1 voyage vendu à l'unité ou en carnet de 10 tickets

Aller-retour, abonnement mensuel.

▶ DuAl(=trainFreiburg+Soléa): ticket journée et abonnement mensuel.

Avec 451 K€ en 2017, la vente des titres multimodaux représente 4,31% des recettes totales. Après deux années de baisse consécutive : - 2,68% entre 2014 et 2015, - 8,57% entre 2015 et 2016, les recettes connaissent une augmentation de 5,54%.

La part des ventes de tickets baisse légèrement (-1,6%) et représente 8,29% des ventes de titres multimodaux.

Les titres Attitudes connaissent une baisse des ventes en 2017, - 15% sur les tickets et 7,6% sur les abonnements.

Les abonnements Alsa+ augmentent de 8,68% passant de 318K€ à 349K€.

Les titres occasionnels

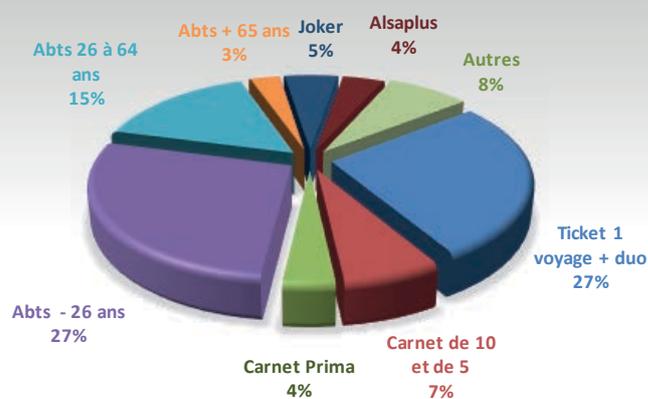
Les recettes HT des titres occasionnels sont stables (+0,32%).

Les recettes des tickets Unité et Duo baissent légèrement (-44K€), respectivement de -0.95% et -2,18% dues en partie à un report sur les titres Indigo (47K€) (12 jours en 2017).

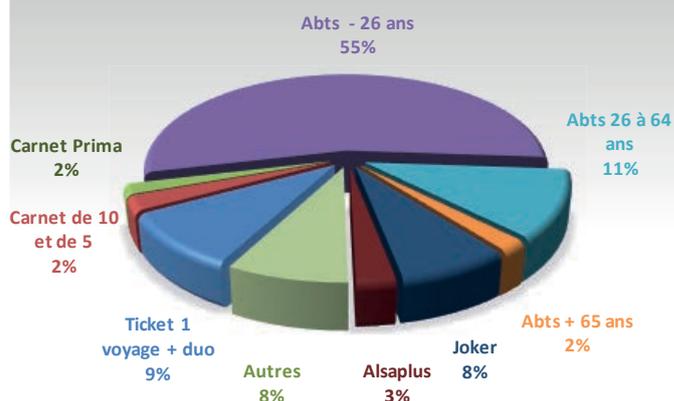
Le ticket 3 jours continue sa progression avec 37K€ de recettes contre 35K€ en 2016.



RÉPARTITION DES RECETTES VOYAGEURS 2017 PAR TITRES



RÉPARTITION DES DEPLACEMENTS 2017 PAR TITRES



Les abonnements

Globalement, les recettes abonnement continuent leur progression, +5% en 2016, +4% en 2017.

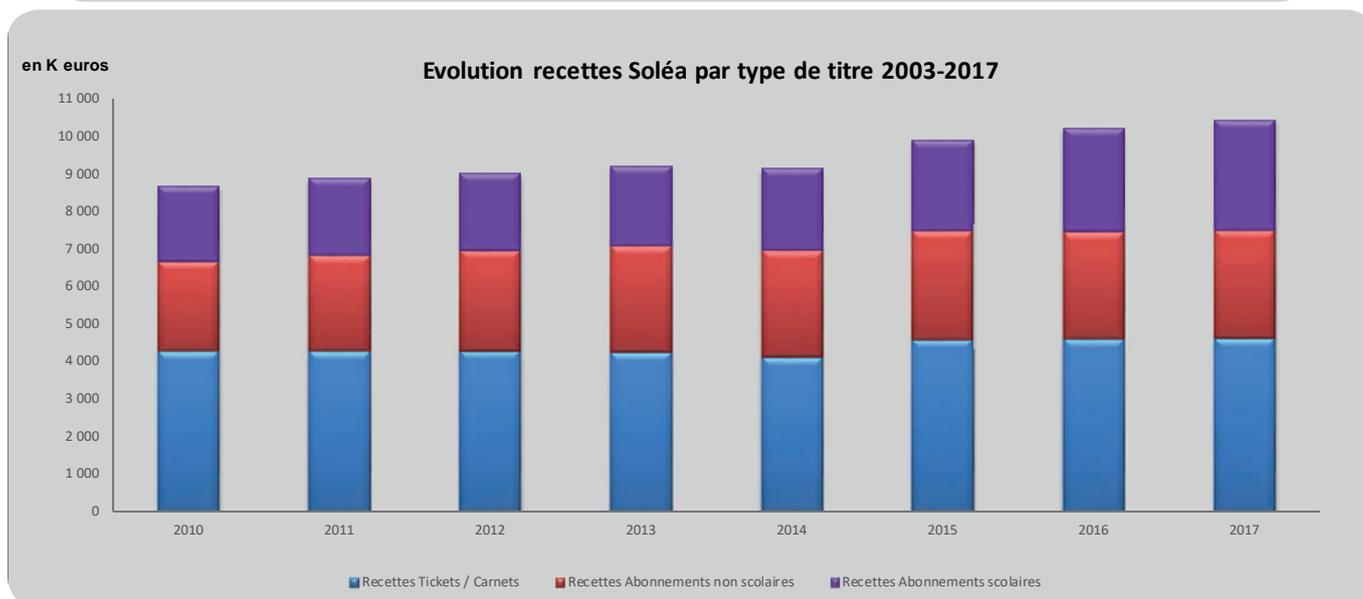
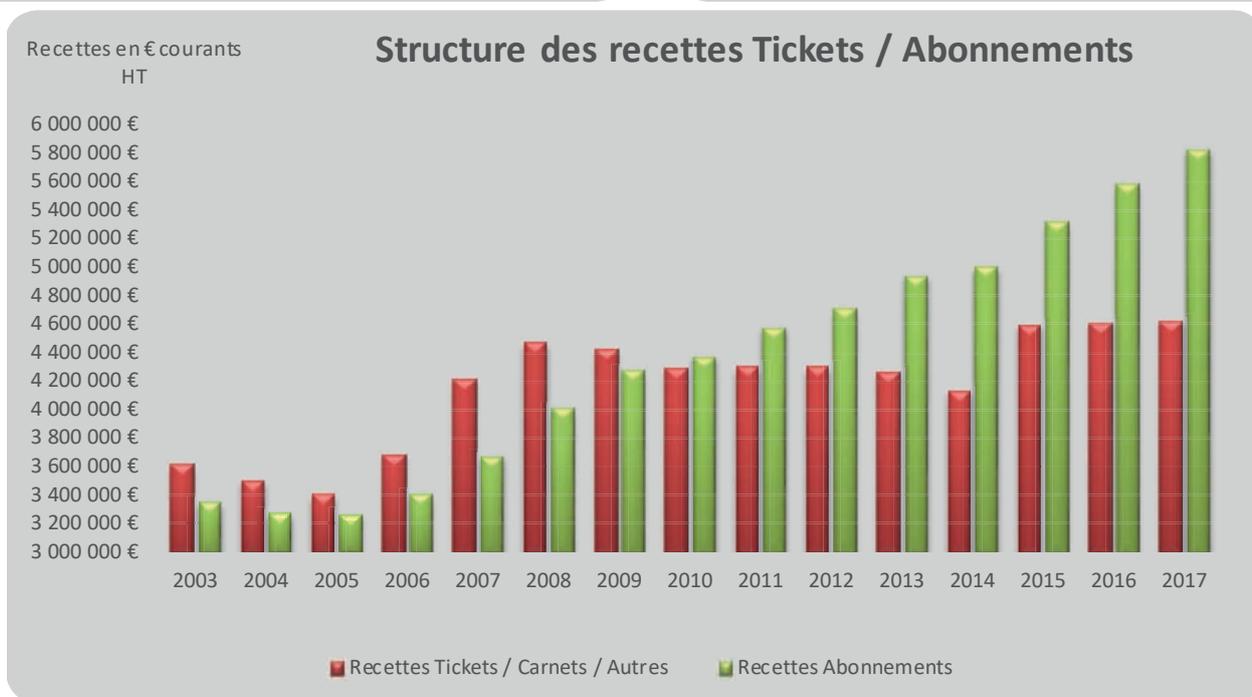
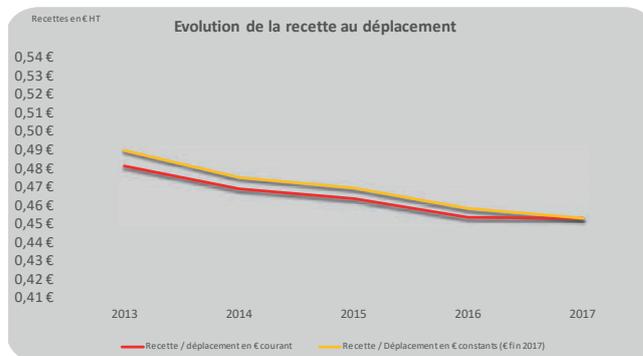
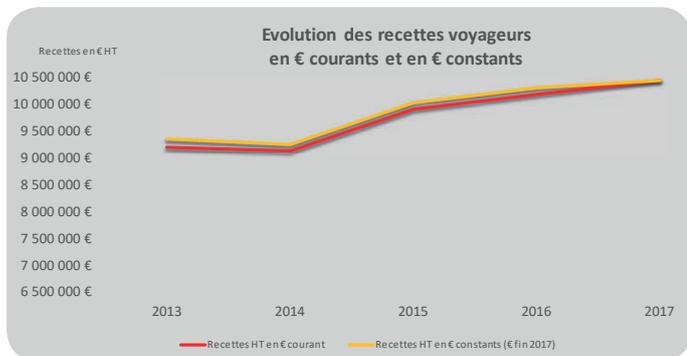
Les recettes d'abonnement 26/64 ans sont en augmentation de 1,03% atteignant les recettes de 2015 et les abonnements scolaires augmentent de 7,74% et représentent 28% des recettes.

16% des abonnés 26/64ans et 72% des -26 ans sont

annualisés.

Les abonnés seniors augmentent de 6,60% dont une augmentation de 22% des abonnements annuels.

Après une année de stagnation des abonnements sociaux (Joker), les recettes en 2017 enregistrent une baisse de 7,69%.



Historique des recettes

Evolution des recettes	2013	2014	2015	2016	2017		Evolution 2018 / 2017
Recettes Tickets / Carnets	4 268	4 135 €	4 594 €	4 607 €	4 622 €		0,32%
Recettes Abonnements non scolaires	2 841	2 839 €	2 921 €	2 874 €	2 904 €		1,03%
Recettes Abonnements scolaires	2 098	2 159 €	2 398 €	2 710 €	2 920 €		7,74%
Total Recettes HT	9 207	9 132	9 913	10 191	10 445		2,49%

En 2017, l'évolution des recettes poursuit sa progression (+ 2,49%) et conforte celle de 2016 (+2,81%).

Réseaux de distribution

La distribution des titres s'effectue via 7 canaux :

- ▶ 48 Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) en stations tramway dont 4 sur la voie dédiée (lignes 3 et tram- train) et 2 sur la ligne 4 tram- bus,
- ▶ 26 commerçants points de vente dans les communes, 2 dans la vallée de Thann pour les titres Attitudes
- ▶ 2 agences commerciales (Porte Jeune et Gare Centrale),
- ▶ Les conducteurs à bord des bus,
- ▶ La vente par correspondance (prélèvement mensuel Goélan et paiement annuel),
- ▶ La boutique en ligne,
- ▶ Les smartphones.

Le m-ticket permet d'acheter et de stocker des tickets pour des voyages occasionnels pour soi ou ses proches : ticket unité, en carnet, ticket événementiel (Cité Gonflée...)

Le paiement s'effectue par carte bancaire. Lors du déplacement, il suffit de valider le(s) titre(s) choisi(s) et de montrer au conducteur l'écran de son smartphone.

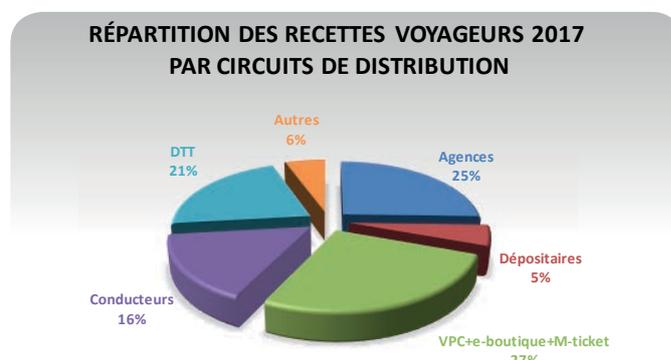
Les recettes induites par ce titre depuis son lancement en 2014 progressent, passant d'une moyenne de 1575 €/mois en 2016 à une moyenne de 2733 €/mois fin 2017.

Contrôle et Fraude

Le taux de contrôle annuel a légèrement augmenté en 2017 (3,86% contre 3,67% en 2016) et le nombre de contrôles s'établit à 1 105 793 contrôles pour l'année 2017, en hausse de 7,8% par rapport à 2016. Cette hausse du nombre de contrôles s'explique par un retour à l'effectif des agents de contrôle fin 2016. Le processus de passage à la conduite des agents embauchés par Soléa en contrat d'avenir initié en 2016 s'est poursuivi en 2017. Ils sont progressivement remplacés par des conducteurs polyvalents qui partagent leur temps à 50% à la conduite et 50% au contrôle.

Le taux de fraude apparent augmente légèrement en 2017 (1,93% contre 1,89% en 2016) notamment dû à une augmentation du taux de fraude sur

La boutique en ligne propose un paiement sécurisé par carte bancaire grâce à l'interface bancaire de la Caisse des Dépôts et un envoi sans frais dès 15€ de commande. Tous les titres sont disponibles (sauf P+tram, 1 voyage, Duo). La boutique permet également de créer directement sa carte d'abonnement, y compris les abonnements Joker. Les recettes générées par ce circuit augmentent légèrement au détriment des dépositaires dont l'érosion constatée depuis 2014 se poursuit, passant de 18% des recettes en 2007 puis 8% en 2014 pour atteindre seulement 5% des ventes en 2017.



les lignes de bus périphériques qui ont été moins contrôlées que les lignes du centre. Depuis septembre 2017, un nouveau plan de contrôle a été mis en place pour lutter contre ce phénomène. Le nombre de verbalisations augmente de 10% malgré le renouvellement d'une partie de l'équipe de contrôleurs. Ces derniers ont suivi une formation de 3 mois avant de pouvoir verbaliser les contrevenants. Le plan d'actions de lutte contre la fraude initié en 2015 continue à porter ses fruits en 2017 grâce à l'implication du personnel Soléa : conducteurs, agents de contrôle et personnel administratif. 9 journées de sensibilisation de la clientèle et de rappel des règles d'accès à bord des véhicules ont ainsi été organisées en 2017 avec la participation de 40 collaborateurs de Soléa lors de chaque opération.



1

FIABLES



Une offre de service mise en oeuvre au quotidien avec régularité

ENGAGEMENTS QUALITÉ CONTRACTUELS



8 critères mesurés

Conformément au contrat de délégation de service public (DSP) qui lie Soléa et m2A, 8 familles de critères qualité sont suivies régulièrement :

- ▶ information des voyageurs
- ▶ accueil des clients, attitude commerciale et traitement des réclamations
- ▶ régularité et respect de l'offre
- ▶ disponibilité des équipements et du matériel roulant
- ▶ état et propreté des équipements et installations du matériel roulant
- ▶ sécurité et lutte contre la fraude
- ▶ satisfaction clients
- ▶ engagements dans la démarche de certification

Un système de mesures mensuelles et trimestrielles est mis en place de façon à suivre la performance de Soléa dans la réalisation des objectifs de satisfaction performance fixés. Un système de bonus/malus par critère est déclenché trimestriellement en fonction des résultats, et donne lieu à un bilan annuel.

2017 est la première année de fonctionnement avec les exigences de l'avenant signé en 2016. Pour rappel, cet avenant concerne les seuils liés aux critères suivants : volume d'offre et ponctualité bus, information voyageurs, disponibilité des équipements, propreté du matériel roulant, attitude commerciale, démarche de certification, et pour le calcul du bonus/malus à l'ensemble des critères.

Les critères relatifs aux familles régularité du tramway, disponibilité des matériels roulants et des infrastructure tramway, accueil de la clientèle en agence, donnent lieu à des résultats positifs en 2017. Ils génèrent du bonus sauf la propreté des véhicules.

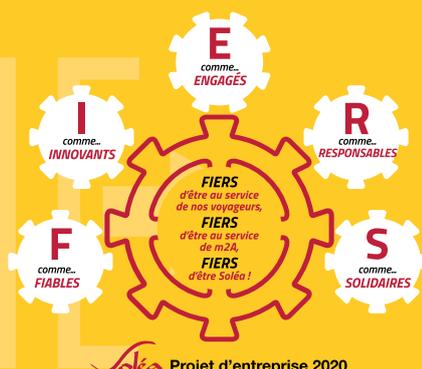
Les résultats des critères respect du niveau de l'offre tramway et ponctualité du bus se situent dans la zone neutre (ni bonus, ni malus).

Le respect du niveau de l'offre bus, la disponibilité des infrastructures bus, le traitement des réclamations et l'accueil, le taux de contrôle sur le réseau bus et tramway ne répondent pas aux niveaux d'exigence définis dans le contrat et génèrent du malus.

Des collaborateurs au service des clients

Des collaborateurs fiers d'être Soléa

Une culture d'entreprise forte et un savoir-faire reconnu



Des collaborateurs volontaires et motivés

Une équipe d'enquêteurs internes contrôle l'offre de services et les équipements dans un souci d'amélioration continue.

Des collaborateurs engagés

Ils participent activement à la lutte contre les incivilités pour le bien-être des voyageurs.



Merci !



les transports de l'agglomération mulhousienne



www.solea.info

1.2 DÉMARCHE GLOBALE DE QUALITÉ DE SERVICE

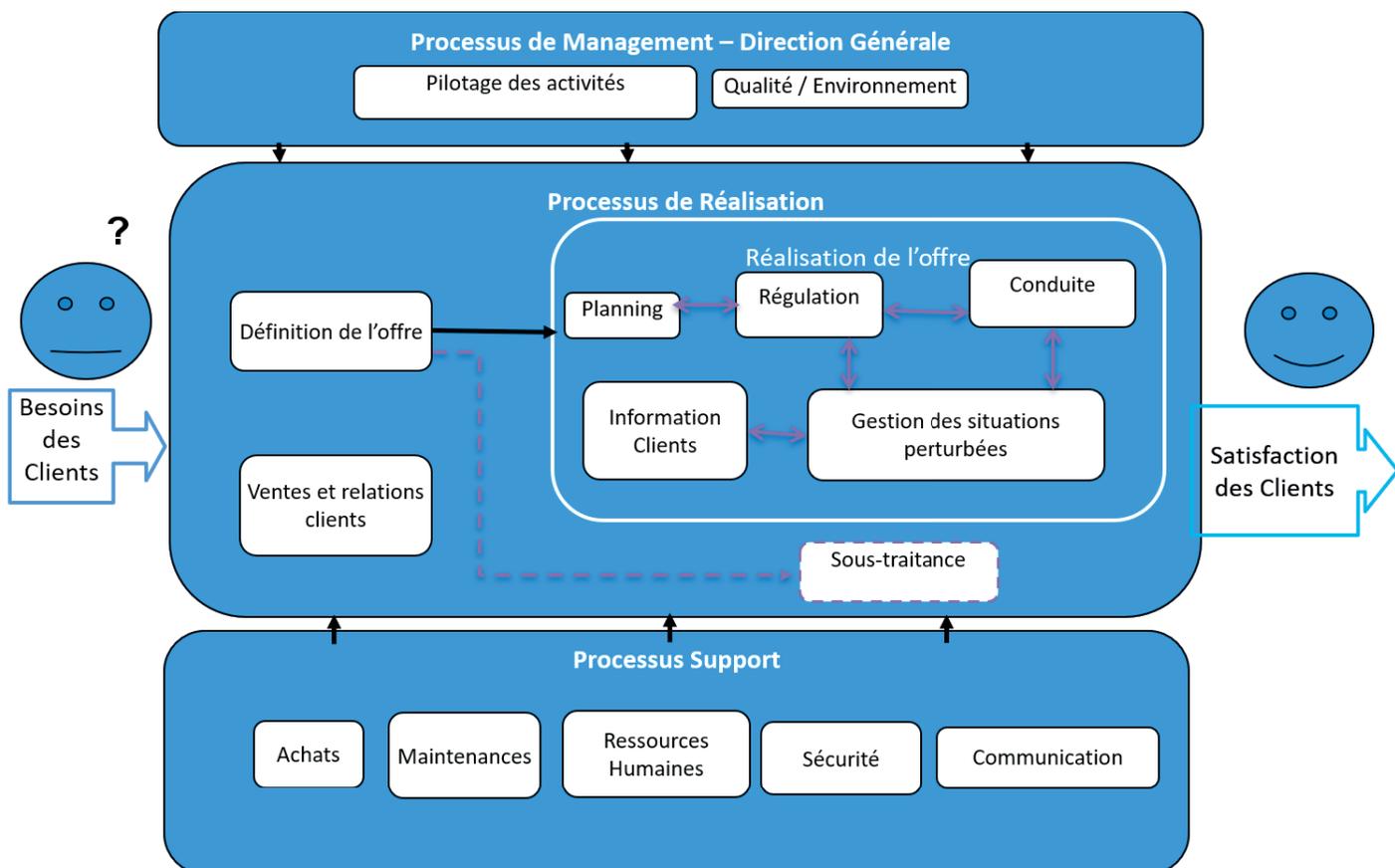


La certification globale ISO obtenue

Certifiée ISO 9001 depuis 1995 pour la maintenance des bus et depuis 2007 pour la maintenance des rames de tramway, Soléa a obtenu la certification de la maintenance des installations fixes en 2009. En 2017, Soléa confirme sa volonté d'améliorer son offre de service pour une meilleure satisfaction clients par l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015 de l'ensemble de ses processus.

C'est dans cette dynamique que le processus de maintenance du tram-train, également certifiée ISO par Afnor, a validé le maintien de son agrément de maintenance de niveau 3 lors de l'audit réalisé par la SNCF conformément au cahier des charges « maintenance tram-train ».

Cartographie des processus ISO



Le déploiement du programme de certification NF service des lignes et des services de Soléa

En juin 2009, Afnor a attribué à Soléa la certification NF service pour les lignes de tramway 1 et 2 et pour la ligne bus 19. Depuis 2010, les différentes lignes bus ont été certifiées à leur tour ainsi que les agences commerciales et les services associés.

A l'audit 2017, toutes les lignes bus et tramway ainsi que les services associés ont conservé leur certification.

1.3 RÉCLAMATIONS CLIENTS



Des réclamations clients facilitées

En 2017, **753 réclamations** ont été traitées soit une augmentation de 23% par rapport à 2016. Les réclamations, comme pour 2016, portent essentiellement sur des insatisfactions liées à la ponctualité et au respect des arrêts.

Les modifications des circuits scolaires à la rentrée de septembre 2017, notamment l'établissement Episcopal de Zillisheim, ont fortement contribué à l'augmentation des réclamations.

Cette augmentation est aussi induite par la mise en place de nouveaux outils numériques qui permet l'accès en ligne à un formulaire de réclamation sans passer par une opératrice téléphonique, organisation incitant davantage à la transmission d'une réclamation.

Une attention toute particulière est portée à l'amélioration continue de l'entreprise dans le cadre de la démarche ISO.



EXPLOITATION TRAMWAY



Exploitation tramway

Accidentologie

Le bilan de l'accidentologie 2017 est relativement stable par rapport aux deux années précédentes. Les statistiques peuvent laisser penser le contraire mais cela est dû à une modification de la méthode de comptabilisation des événements. Ainsi, depuis

Le ratio d'accidents TW-TT sur le PTU aux 10 000 km se situe pour 2017 à 0,12 contre 0,16 en 2016, 0,21 en 2015, 0,27 en 2014, 0,17 en 2013, 0,15 en 2012, 0,22 en 2011 et 0,33 en 2010. Il est en baisse significative sur ces deux dernières années en revenant au niveau de 2012 et 2013.

Suivi des accidents Tramway	2013		2014		2015		2016		2017	
	en nombre	en % du total								
Corporel	3	10%	5	17%	4	14%	8	28%	5	17%
Responsabilité partagée			1	3%						
Accident Matériel	17	59%	24	83%	11	38%	9	31%	9	31%
TOTAL	20	69%	30	103%	15	52%	17	59%	14	48%
Ratio / 10 000 kms	0,169		0,253		0,127		0,143		0,119	

2017, nous devons retranscrire toutes les chutes passagers y compris celles sans gravité ce qui n'était pas le cas précédemment. En 2017 nous avons dénombré 24 chutes passagers dont 3 ont généré une déclaration comptabilisable au titre des années précédentes.

Ainsi, 48 accidents ont été dénombrés en 2017 contre 19 en 2016, 27 en 2015, 35 en 2014, 21 en 2013, 18 en 2012, 27 en 2011 et 33 en 2010.

L'année 2017 comptabilise 24 accidents voyageurs et 24 collisions.

D'autre part, nous continuons à observer un nombre de plaintes de tiers suite à des chutes passagers (réelles ou intéressées, appuyées par des témoignages de complaisance).

Concernant les infrastructures du tramway, pour 2017, il n'y a pas eu de modifications significatives.

Tout au long de cette dernière DSP, Soléa a :

- Renforcé son suivi de l'accidentologie d'un point de vue du traitement des dossiers assureurs grâce, notamment, à l'analyse systématique des images de vidéosurveillance en cas de divergence des déclarations de nos conducteurs et des tiers impliqués. L'exploitation de ces images permet d'objectiver les faits et de monter des dossiers de défense auprès de notre assureur. Grâce à ce travail, de nombreuses fausses déclarations de tiers ont pu être objectivées et formalisées et la responsabilité de Soléa a pu être dégagee.

- Recentré son activité d'analyse des accidents et des événements conduite dans une unité à part entière (Unité Contrôle Sécurité Accidents). Cette organisation permet de procéder aux analyses de chaque événement avec le conducteur concerné pour en déduire des actions de formation et de sensibilisation et le cas échéant, de proposer à m2A des améliorations à faire sur les infrastructures suite à certains accidents graves.

Il faut noter que le réseau tramway de Mulhouse fait partie des réseaux présentant le taux d'accident le plus faible des réseaux nationaux.

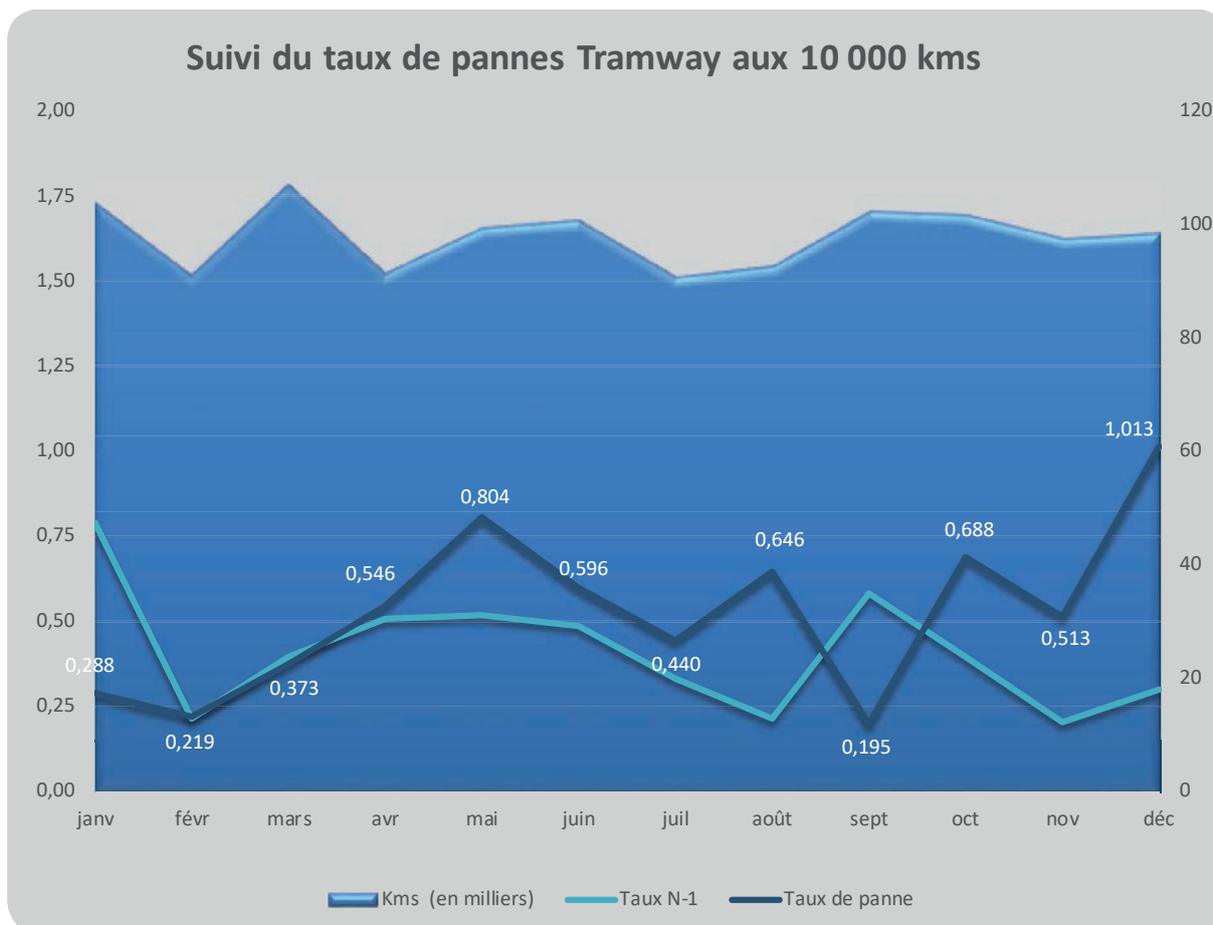
Le matériel roulant

Le taux de pannes tramway moyen sur 2017 est de 0,53 pannes aux 10 000 km contre 0,41 en 2016, 0,61 en 2015, 0,723 en 2014, 0,586 en 2013, 0,768 en 2012, 0,898 en 2011 et 1,253 en 2010. On constate une baisse constante entre 2010 et 2016, le taux de panne est stable depuis 2016.

Le taux moyen de pannes tramway de la responsabilité de Soléa est de 0,38 pannes aux 10 000 km pour 2017 contre 0,23 en 2016, 0,29 en 2015, 0,34 en 2014, 0,39 en 2013 et 0,42 en 2012. Nos résultats sont conformes aux données constructeur et équivalent à ceux constatés dans les réseaux équipés du même type de véhicule.

Si le parc présente une bonne fiabilité, nous approchons du kilométrage des 600 000 km, ce qui va nécessiter, à partir de 2018, le lancement d'une première campagne de grosses révisions réglementaires et sécuritaires. Ces rénovations qui nécessitent des investissements de la part de m2A débuteront en 2018 mais se dérouleront principalement sur 2019.





Les Installations Fixes

L'activité de l'unité Installations Fixes a été très importante en 2017. En plus des actions de maintenances préventives et curatives des installations du tramway, l'équipe est intervenue sur différents chantiers et missions.

On retiendra notamment :

- La réalisation des études et la réalisation de l'ensemble des consultations pour commander les pièces nécessaires au lancement de la campagne de suppression des éléments de support de la ligne aérienne en KEVLAR.
- La réalisation de travaux d'expertise d'urgence sur les appareils de dilatation du pont de Bourzwiller. Des travaux de réparation doivent être entrepris au plus vite de façon à lever la restriction de vitesse mise en place, très préjudiciable à la régularité de la ligne 1 et au maintien des temps de pause des conducteurs de cette ligne.
- La préparation de l'opération de remplacement des onduleurs des stations et sous-stations. Cela a consisté en 2017 pour Soléa, à procéder à la réalisation des études de l'ensemble des consultations pour commander les pièces nécessaires à ce renouvellement.

• Les traversées obliques : compte tenu de la dégradation des trois traversées obliques en manganèse de Porte Jeune, du fait de leur âge et de leur conception, il est nécessaire de réaliser leur remplacement dans les prochains mois. m2A a lancé, avec le soutien de Soléa, la consultation pour la maîtrise d'œuvre en vue du remplacement de ces traversées obliques.

• Le renouvellement de la machine à laver les bus a été réalisé par Soléa avec le soutien de m2A. La nouvelle machine dispose d'un système de lavage des châssis par rotabuses haute pression et d'un système de recyclage de l'eau de lavage.

• Modification des chargeurs des BIV de la ligne 4; ces équipements ne fonctionnant plus en fin de journée du fait d'une autonomie insuffisante des batteries au regard du temps de charge insuffisant.



1.5 EXPLOITATION BUS



Exploitation bus

Accidentologie

Suivi des accidents Bus	2013		2014		2015		2016		2017	
	en nombre	en % du total								
Responsabilité Tiers	56	32%	57	34%	31	19%	52	32%	51	29%
Responsabilité partagée	5	2%	7	4%	8	5%	6	4%	3	2%
Responsabilité Soléa	112	48%	104	62%	122	76%	104	64%	122	69%
TOTAL	173	100%	168	100%	161	100%	162	100%	176	100%
Ratio / 10 000 kms	0,38		0,40		0,37		0,34		0,37	

Le nombre d'accidents a encore baissé en 2017 par rapport à 2016, 2015 et 2014, Il est de 0,37 accident au 10 000km contre 0,34 en 2016, 0,37 en 2015 et 0,40 en 2014.

Pour réduire l'occurrence de ces accidents, les actions correctives mises en œuvre depuis le démarrage de la DSP et poursuivies à travers la création d'un poste de chargé d'accidents qui a pour mission de suivre de manière plus précise les secteurs accidentogènes et les conducteurs multi-impliqués continuent à porter leurs fruits. Des rapports et propositions sont transmis à m2A de manière périodique afin que des travaux soient entrepris sur la voirie.

Proportionnellement, le nombre d'accidents sous responsabilité Soléa est passé de 75% en 2015, 63% en 2016 à 71% en 2017.

Le travail d'analyse systématique des images de vidéosurveillance en cas de divergence des déclarations de nos conducteurs et des tiers impliqués nous permet de maintenir cet ordre de grandeur. L'exploitation de ces images permet d'objectiver les faits auprès de notre assureur et d'identifier et de prouver les fausses déclarations.

La disponibilité du parc

Le taux moyen de pannes bus est relativement stable, sur 2017 il est de 0,32 pannes au 10 000 km contre 0,33 en 2016, 0,29 en 2015, 0,24 pannes en 2014, 0,343 en 2013, 0,321 en 2012 et 0,247 en 2011. Nos résultats sont conformes aux données constructeur et équivalents à ceux constatés dans les réseaux équipés du même type de véhicule.

Un des points d'attention à traiter dans les prochains mois est le vieillissement du parc.

Au 31/08/2017, le parc bus Soléa est constitué de 130 véhicules répartis de la manière suivante :

- 43 articulés,
- 82 standards
- 2 minibus électriques
- 3 minibus diesel 20 places

La moyenne d'âge des autobus standards et articulés est de :

- 10 ans pour les articulés
- 11 ans et 10 mois pour les standards
- 37 véhicules ont plus de 15 ans
- 11 véhicules ont plus de 19 ans.

Le kilométrage le plus élevé

- Pour un articulé était au 30 juin 2017 de 593 000 km
- Pour un standard était au 30 juin 2017 de 843 300 km
- 33 des 82 véhicules standards ont plus de 500 000 km dont 10 ont plus de 700 000 km.

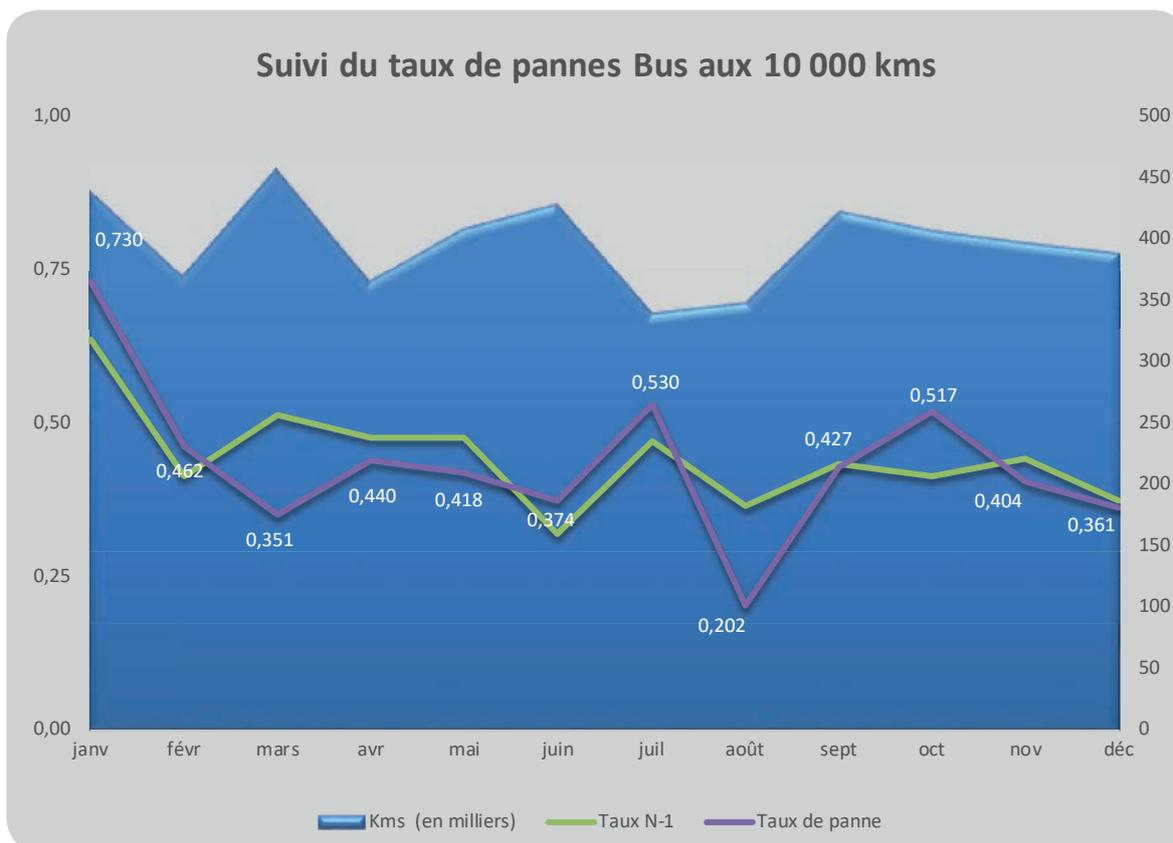
Le parc Soléa a été ramené au 31/12/2017 à 122 véhicules :

- 39 articulés,
- 78 standards,
- 2 minibus électriques
- 3 minibus diesel 20 places

Les véhicules supérieurs à 15 ans sont en fin de vie et les véhicules de 2008 nécessitent une opération de remise à niveau consistant à une réparation en profondeur des châssis et à un remplacement des moteurs qui ont atteint leur limite de fiabilité et de disponibilité.

Par ailleurs, nous constatons d'importantes détériorations des soufflets d'articulation en partie basse sous châssis. Ces détériorations sont liées à des frottements importants sur des rehaussements de voiries (limiteurs de vitesse et rond-points franchissables). Ces détériorations nécessitent de grosses réparations, financièrement coûteuses et très impactantes sur la disponibilité du parc.





Le patrimoine

Soléa dispose de deux véhicules historiques en parfait état de marche :

- 1 autobus de marque FLOIRAT (Ancêtre de SAVIEM, RVI, IVECO) fabriqué en 1954 dans les usines FLOIRAT d'ANNONAY (26), actuellement site de production des autobus et Autocars IVECO. Ce véhicule a été construit sur les prescriptions novatrices des ingénieurs de TCM (ex Soléa). De nombreuses innovations ont été concrétisées de manière industrielle sur ce véhicule, en faisant le premier autobus moderne contemporain.

Ce véhicule ayant été déclaré détruit auprès de la préfecture en 1978, nous avons réussi à le réimmatriculer, mais il ne dispose que d'une carte grise collection qui n'autorise pas le transport de passagers. Ce véhicule a été intégralement rénové par les équipes de Soléa en 2014 pour fêter ses 60 ans !

- 1 autobus Chausson de 1962 disposant des certificats nécessaires à son exploitation en ligne. Ce véhicule est donc apte au transport de passagers. Une rénovation complète carrosserie et châssis est planifiée en 2018. Elle sera réalisée par Soléa sur ses propres fonds.

- Pour mémoire, une demi-douzaine d'autres autobus sont également stockés dans les murs des anciennes usines de Manu-rhin attendant une possible rénovation.

Les deux véhicules Floirat et Chausson rencontrent

un grand succès auprès de la population mulhousienne. Chaque exhibition de ces autobus est l'occasion de recueillir les félicitations, l'admiration et l'attachement des mulhousiens à ce patrimoine et au réseau Soléa.

En 2017 le Floirat et le Chausson ont été exposés au week-end des véhicules et uniformes organisé dans l'enceinte de la cité de l'automobile.



TRAM-TRAIN



Le bilan de l'exploitation conjointe Soléa/Sncf du tram-train

La septième année d'exploitation du tram-train confirme l'amélioration constante et permanente des performances de régularité.

Le bilan de la maintenance

Les rames Avanto sont maintenues par Soléa suivant le plan de maintenance SNCF et sous les exigences sécuritaires de la SNCF. Cette dernière procède à de nombreux audits pour vérifier notre savoir-faire ; savoir-faire que nous confirmons au fil des ans !

Les différents chantiers

Les stations de la voie dédiée sont sous la responsabilité de la SNCF à l'exception des systèmes Vidéo, Sonorisation et Distributeurs de titres.

Ces équipements sont en service depuis la mise en exploitation du tram-train. Aucune dégradation notable n'a été rencontrée en 2017 sur ces équipements. Pour ce qui est de l'affichage dynamique des informations sur la voie dédiée, il fonctionne toujours en mode dégradé et les données qu'il affiche ne sont que des données théoriques avec une ergonomie de type SNCF. Le groupe de travail formé entre Soléa et SNCF au printemps 2012 pour améliorer ce système d'affichage et le rendre conforme aux prescriptions des AO et aux besoins des voyageurs n'est plus suivi par la SNCF. A ce jour, aucune date de mise en service n'est donnée par la SNCF.

Les dossiers en cours

L'année 2017 n'a pas permis de clore le contrat d'exploitation mais des avancées significatives, notamment sur le règlement du différend concernant la prise en charge du coût des assurances, nous laissent penser que ce contrat devrait pouvoir être finalisé en 2018.



CHANTIERS ET TRAVAUX



Chantiers et travaux

Chantiers et travaux autour du tramway

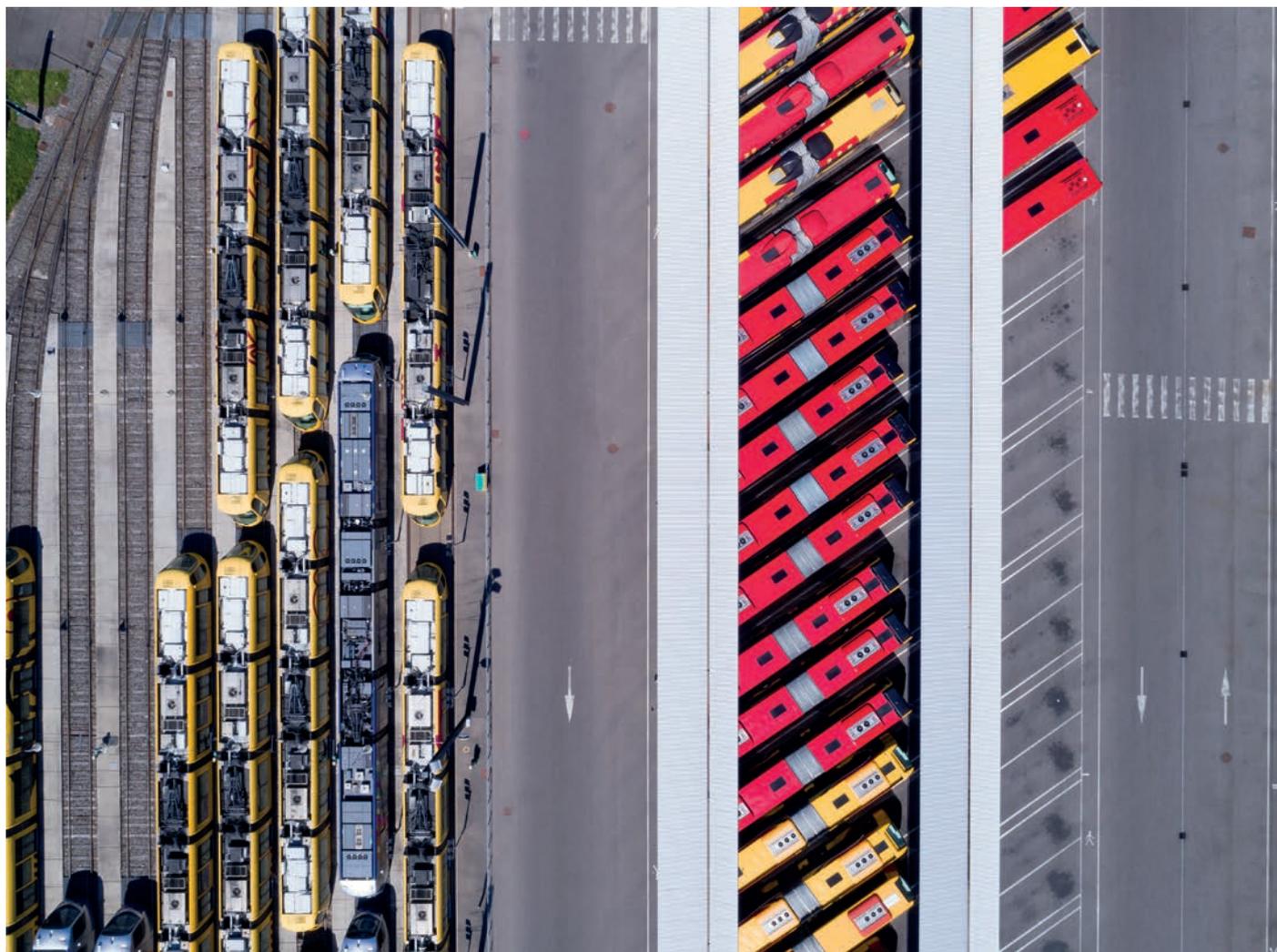
L'année 2017 a vu le lancement et la réalisation d'un certains nombres d'interventions listées au § 2.

Travaux de remise aux normes du remisage bus

Le site de la Mertzau classé «Installation Classée Protection de l'Environnement» est soumis à autorisation préfectorale avec l'arrivée du tramway et de son atelier de maintenance. Le site ne répondant plus aux normes, un gros chantier de rénovation a été entrepris en 2010. Il s'est étalé sur plusieurs années. 2017 a permis d'améliorer encore le système de distribution générale de l'air comprimé sur l'aire de remisage des bus afin de pouvoir gonfler les véhicules pendant les périodes de gel.

Il subsiste encore des opérations à finaliser :

- La réalisation des systèmes de traitement des eaux de l'atelier bus pour être totalement conforme aux exigences ICPE,
- Les travaux pour rendre les installations ICPE conformes aux exigences du code du travail,
- L'analyse technique et réglementaire de l'enlèvement des cuves de la chaufferie du fait de la présence d'amiante





La maintenance, une compétence essentielle pour la qualité du réseau Soléa.

2

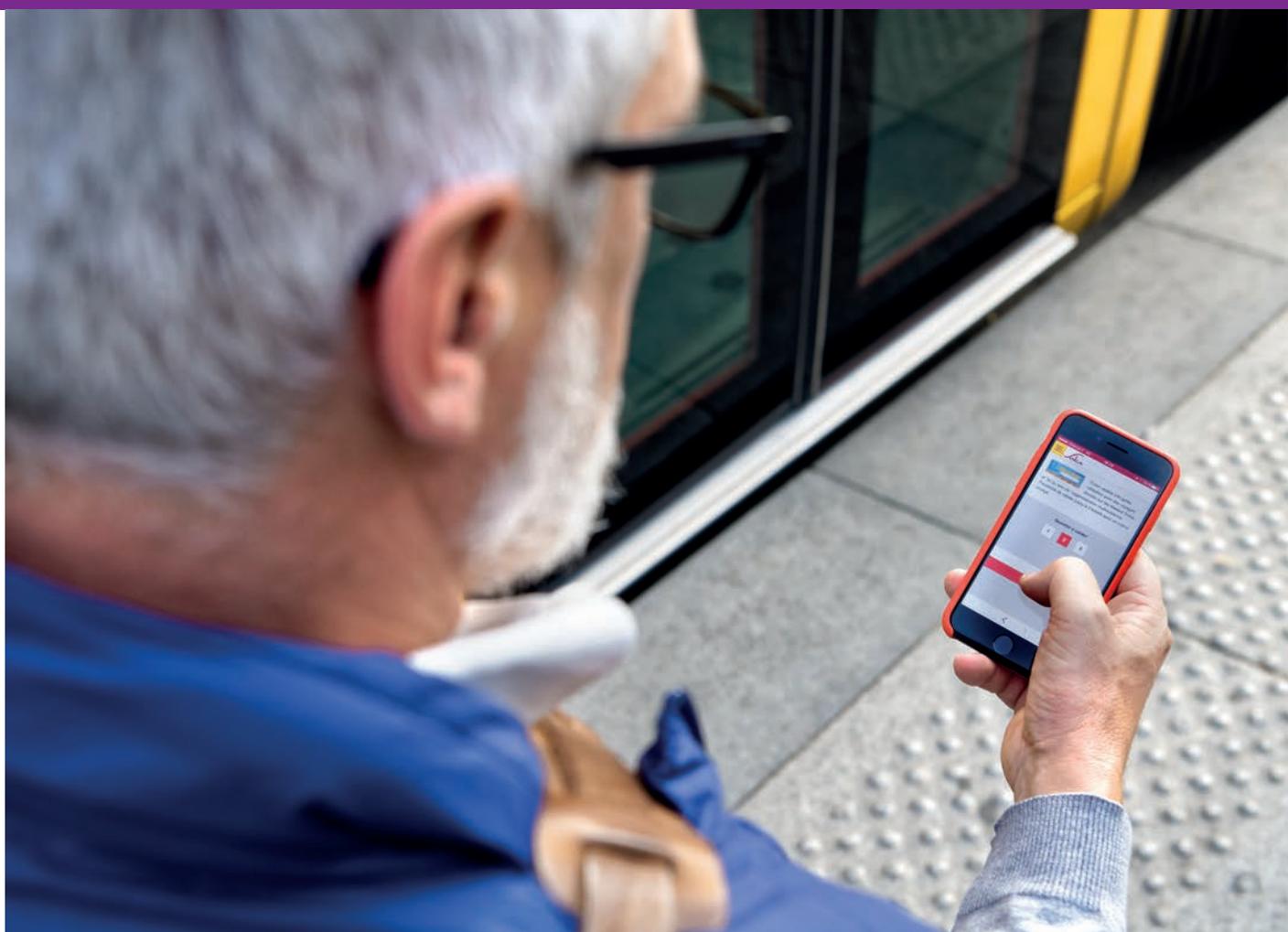


INNOVANTS



**S'attacher à inventer des idées nouvelles
au service du territoire**

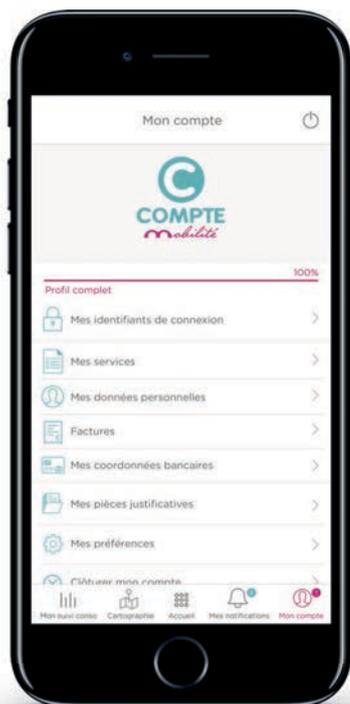
21 COMPTE MOBILITÉ



Pour une mobilité innovante



Soléa, Transdev et Mulhouse Mobilités partenaires de m2A pour coconstruire le Compte Mobilité et faire de m2A un territoire MaaS d'excellence au niveau européen



Futur compagnon de voyage indispensable à tous les déplacements dans l'agglomération, le Compte Mobilité lancé officiellement en septembre 2018, marquera une innovation importante pour m2A dans le domaine de la mobilité et du numérique.

Soléa et Transdev se sont dès le départ engagés aux côtés de m2A pour mener à bien ce projet. Plus particulièrement Transdev qui, pour donner les moyens nécessaires à ce projet innovant et ambitieux, a mis à disposition des ressources dans

plusieurs domaines de compétence :

- ▶ Technique : mise à disposition d'un AMO pour la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges, puis pour le suivi technique du projet jusqu'en décembre 2018,
- ▶ Gestion de projet : mise à disposition d'un chef de projet pour suivre le développement du Compte Mobilité aux côtés du chef de projet m2A jusqu'en décembre 2018 puis, suivi par le biais de l'assistance technique,
- ▶ Marketing : mise à disposition du pôle marketing de Transdev avec une journée brainstorming qui a

eu lieu en juin dernier. Le pôle nous accompagnera également dans des sujets tels que la tarification ou encore la fréquentation,

- ▶ Marketing et gestion de projet : mise à disposition d'un chargé de marketing digital à temps plein pour soutenir l'équipe projet avec des compétences marketing.



Grâce à une organisation bien rôdée, entre comité opérationnel, comité technique et comité de pilotage, m2A a su insuffler l'encadrement nécessaire pour pouvoir envisager un test en situation réel dès le 1er trimestre 2018.

L'année 2017 a permis de concrétiser les bases définies en 2016 et de préparer l'année 2018. Des étapes symboliques fortes ont été passées :

- ▶ Signature de la convention d'expérimentation en mai entre m2A et Cityway, filiale de Transdev en charge du développement du système
- ▶ Organisation de tables rondes utilisateurs en juin afin de valider le parcours client et les premières maquettes de l'application
- ▶ Présentation d'un démonstrateur technique au Forum m2A en septembre
- ▶ Démonstration grand public de l'application test sous forme d'ateliers pendant la semaine de la mobilité en septembre
- ▶ Développement des premières interfaces techniques avec les partenaires



2.2 CONVENTION UNIVERSITÉ



Une convention signée avec l'UHA

Au cours de l'année 2017 Soléa a pris contact avec l'Université de Haute Alsace dans le but d'explorer les partenariats académiques possibles en vue de d'affirmer les démarches d'innovation de Soléa et de contribuer à l'affirmation de m2A comme terre d'innovation.

Ainsi, Le 20 novembre 2017, l'UHA et Soléa ont signé une convention cadre de partenariat portant sur les thèmes suivants :

- Développement de la communication à destination de la clientèle de Soléa ou des usagers de l'UHA,
- Développement d'outils et de projets permettant une amélioration des conditions d'exploitation du réseau Soléa,
- Recherche en matière de véhicules autonomes ou de transports connectés,
- Recherche entre-autre au travers de l'élaboration de formations et d'accompagnement, en vue d'évaluations diplômantes,
- Accueil et intégration d'étudiants de l'UHA chez Soléa.

L'esprit de ce partenariat est de lancer des expérimentations et connaissances pratiques pour faire émerger des solutions nouvelles et disruptives. Partenaire du nouveau dispositif de l'UHA dénommé DISRUPT 4.0, Soléa a défini le cadre de deux projets qui se dérouleront en 2018 :

► Le premier, piloté par la Direction Commerciale et Marketing, et portant sur une enquête de covoiturage de petite distance. Il consiste à réaliser environ 150 entretiens auprès d'habitants de la zone de Colmar et Mulhouse. Ces entretiens seront menés par une vingtaine d'étudiants. La finalité du projet consiste à analyser les déterminants du comportement de covoiturage de petite distance sur ces territoires.

► Le second piloté par la Direction Technique qui porte sur l'innovation technologique en matière d'information voyageurs permettant de sortir du carcan technologique d'Inéo. Deux étudiants interviendront au sein de Soléa pendant le premier semestre 2018 pour étudier et proposer des solutions permettant d'apporter des informations temps réels sur différents types de supports (sols et embarqués).



Prototypage réalisé par les étudiants de l'UHA

2.3

ÉVOLUTION DES SERVICES NUMÉRIQUES



Digitalisation des services clients

L'année 2017 est résolument tournée vers le numérique, Soléa entend développer ses services plus modernes, innovants au service des utilisateurs du réseau de Mulhouse Alsace Agglomération.

Nouveau site Soléa : Un site web repensé

Après près d'un an de travaux, la refonte du site web Soléa entamée en 2016 s'achève au deuxième trimestre 2017. Plus ergonomique et surtout développé en Responsive Web Design, cet outil incontournable dorénavant plus moderne, s'adapte parfaitement aux différentes tailles d'écrans (du smartphone au PC en passant par la tablette) pour offrir une expérience de navigation plus intuitive et adaptée à la mobilité. Le développement de nouvelles fonctionnalités orientées clients complètent dès 2017 cette refonte technique (actualités Soléa ou partenaires, boîte à outils...). Avec une moyenne de 100 000 visites mensuelles, le site web Soléa est l'outil d'information voyageurs par excellence.



Paiement des PV en ligne

En 2017, Soléa propose à ses clients de régler directement leur PV sur le site internet Soléa. C'est plus simple, plus rapide !



Filéa, mes réservations en ligne 24/24h et 7/7j !

Depuis le 4 septembre 2017, il est possible de faire ses réservations directement en ligne sur le site internet Soléa jusqu'à 2h avant le déplacement.

Des avantages réels pour les clients : un temps d'attente lors des réservations téléphoniques qui pouvait être trop long, un traitement des demandes plus rapide, des réservations enregistrables même le week-end, un service web disponible 24h/24 ! Les réservations peuvent se faire pour le jour-même ou plusieurs jours à l'avance et pour un ou plusieurs trajets selon les souhaits. Toutes les réservations sont enregistrées et peuvent être consultées, modifiées ou annulées.



Lifting réussi pour l'appli Soléa !

Entamée peu après celle du site web, la refonte de l'application mobile Soléa a été menée à partir de fin 2016 pour se terminer en mai 2017. Sa précédente version datée de 2013 n'était plus aux standards techniques rencontrés dans les applis de transport en 2017. Repensée, la nouvelle ergonomie offre, comme le site web, une expérience de navigation améliorée et des fonctionnalités plus pratiques en situation de mobilité (boutons d'accès direct aux fonctionnalités majeures depuis la homepage, favoris, cartographie, formulaires de contact etc.). Avec une moyenne de 10 000 utilisateurs actifs chaque mois dès fin 2017 (environ 5 000 mensuels en 2016), cette métamorphose a rapidement séduit le public grâce également à l'intégration d'accès vers des services connus ou nouveaux : la navette électrique du centre-ville ou encore le service de transport à la demande Chronopro.



5 4 3 2 1...
téléchargez !

Nouvelle appli Soléa

Nouveau design, nouvelles infos, nouvelles fonctionnalités !
Elle vous accompagne dans vos déplacements, à chaque instant.

Téléchargez sans attendre la nouvelle application Soléa et restez mobile !

Application disponible sur
l'App Store et Google Play

www.solea.info

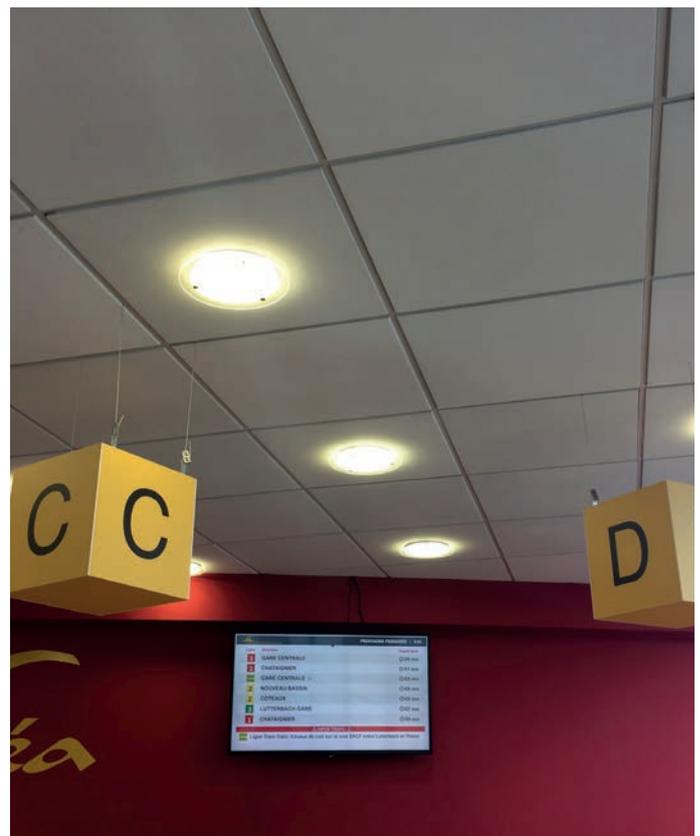
Soléa

Ecrans d'information dynamique

Une information voyageurs au plus près des lieux de vie : ces écrans dynamiques indiquent les horaires des prochains passages des lignes situées à proximité mais également, les infos trafic liées à ces lignes et peuvent par ailleurs inclure une communication sur l'actualité du réseau ou de ses partenaires.

Soléa a installé un écran à la Cité du Train (hall d'accueil) pour indiquer aux visiteurs les horaires de passage à la station Musées éloignée d'environ 200 m. Ce dispositif offre du confort aux voyageurs en leur permettant d'être informés sans avoir à se rendre à la station, et attendre ainsi plus confortablement à l'intérieur du musée ou de sa boutique.

Ces écrans ont également été déployés à l'agence Soléa Porte Jeune ainsi qu'à l'agence Gare pour offrir ce même service. Les supports d'information sont ainsi multipliés, modernisés et marquent le début du déploiement de nouveaux écrans dès 2018.



L'amélioration du bien-être des voyageurs

Soléa a décroché la lune pour ses clients !

En mars 2017, Soléa lançait son tout nouveau service, **Smart-Trip**, une plateforme de plus de 2000 histoires gratuites disponibles depuis un smartphone.

En attendant le bus ou le tram, pendant leurs voyages, pour 2, 7, 10 ou même 20 min, les voyageurs peuvent découvrir des nouvelles en fonction de leurs envies : humour, policier, romance, instants de vie, fantastique, jeunesse ou BD.

Smart Trip est un site mobile disponible sous android ou iPhone. Pour consulter les nouvelles, il suffit de se connecter directement au site solea.smart-trip.fr ou flasher le QR Code présent à bord des véhicules. Chacun choisit le temps de lecture souhaité et le genre littéraire préféré et une sélection d'œuvres est proposée. En "likant" et en partageant leur avis sur facebook, les voyageurs donnent à de nouveaux auteurs l'opportunité d'être publiés. Chiffres : plus de 5000 histoires ont été lues !



Des beacons au service d'une expérience clients améliorée

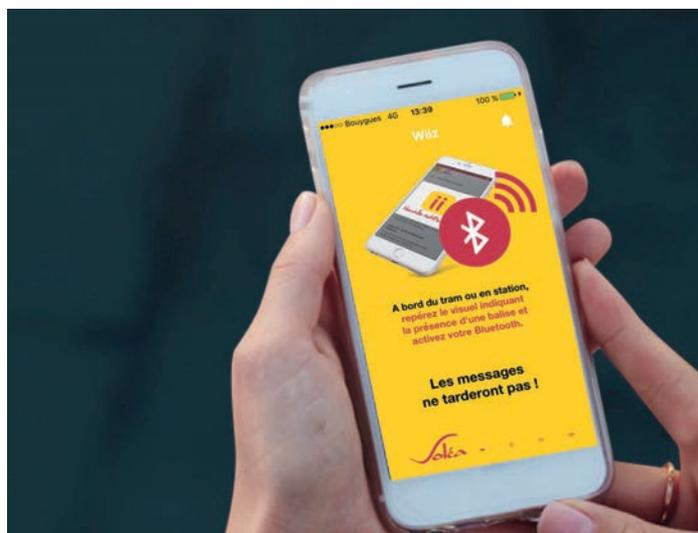
Le compte à rebours commence...

En juillet 2017, Soléa lançait le premier escape game grandeur nature sur un réseau de transport public. Un jeu hors du commun lancé en partenariat avec La Loge du Temps pour la création du jeu et la start-up alsacienne Conneç'Ten pour la gestion des beacons (petites balises bluetooth) diffusant les indices nécessaires à la résolution du jeu par simple notification. Objectif : faire collaborer 3 acteurs de domaines variés à un projet commun pour offrir aux clients, mais aussi aux habitants une expérience ludique avec de nouveaux outils favorisant par ailleurs l'utilisation des transports en commun. Résultat : un jeu innovant proposé au mois de juin-juillet 2017 et surtout, le point de départ de l'utilisation des beacons à des fins de communication et d'information.



... et crée Wiiz, un dispositif innovant !

Après le jeu, 15 beacons ont été conservés sur le réseau pour diffusion d'informations relatives à Soléa ou d'autres acteurs de l'agglomération. Pour cela, l'application « solea game » a été modifiée et renommée Wiiz. Avec près de 200 « adhérents » mensuels à fin 2017, l'application a trouvé un public à fidéliser et étoffer en 2018, à la fois par la mise en œuvre d'une stratégie éditoriale plus adaptée, par l'intégration de Wiiz à l'appli Soléa et par des améliorations techniques facilitant la programmation des messages depuis le back office.



Appli Wiiz
Chaque jour de nouveaux bons plans !

Facebook, créateur de liens !

Soléa poursuit ses efforts pour développer sa page Facebook et créer des liens de confiance avec des influenceurs, les habitués et occasionnels : près de 6000 fans !
En 2017 : +72% de fans Facebook



TRANSITION ENERGÉTIQUE



Transition énergétique

Dans le cadre de la loi de transition énergétique m2A doit s'engager dans une démarche de sortie du diesel.

La première étape démarre en 2017 avec la commande par m2A de 5 autobus standards électriques.

La consultation lancée par m2A a permis de sélectionner le constructeur Heuliez.

Les 5 véhicules devraient être livrés dans le courant du dernier trimestre 2018 pour une mise en service début 2019.

Ces véhicules seront exploités sur le ligne 30, ligne validée par le constructeur comme pouvant garantir une journée d'exploitation sans recharge intermédiaire de ces véhicules (services voitures compris entre 180 et 250 km/jour).

La mise en exploitation de ces véhicules nécessite des aménagements techniques sur le remisage pour l'alimentation électrique des chargeurs de chaque véhicule ainsi que de potentiels aménagements des ateliers.

Au-delà de cette année 2017, Soléa a travaillé sur des propositions complémentaires économiquement plus contraintes pour poursuivre la transition au diesel.

Les études réalisées montrent que le GNV est la solution alternative « verte » économiquement la plus intéressante pour les autorités organisatrices de transport.

A cela s'ajoute la politique volontariste de m2A en matière d'environnement qui se concrétise par la construction de l'usine de méthanisation de l'Île Napoléon.

C'est pourquoi, dans le futur, Soléa préconise à m2A de procéder à un renouvellement de son parc en privilégiant des commandes 100% GNV lors de chaque nouvel achat.

Cette solution permettra de contenir les surcoûts du GNV par rapport à sa référence diesel en bénéficiant d'un coût de l'énergie plus faible et d'une meilleure rentabilisation des investissements en répartissant sur un plus grand nombre de véhicules les investissements liés au GNV.





L’empreinte environnementale, au coeur des réflexions de Soléa.



3

ENGAGÉS



Toutes les énergies engagées pour un service de transport attractif

3.1

LE PROJET D'ENTREPRISE FIERS



Semaine F.I.E.R.S.
du 16 au 20 octobre 2017

Fier de m'investir dans le
PROJET D'ENTREPRISE Soléa 2017-2020

F.I.E.R.S. d'être à votre service

Un nouveau projet d'entreprise pour les collaborateurs de Soléa lancé en 2017 : F.I.E.R.S. d'être au service des voyageurs, de la collectivité et des habitants de l'agglomération mulhousienne.

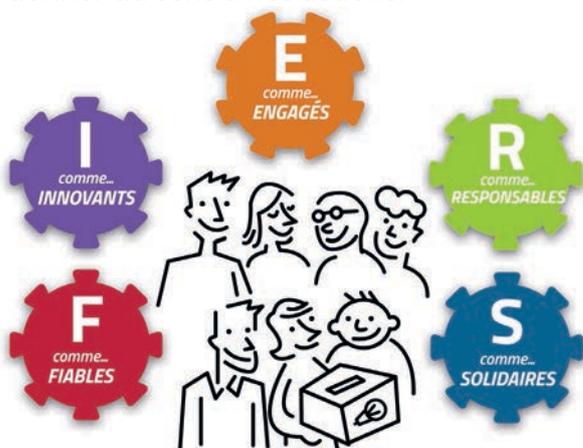


Les mutations que connaissent aujourd'hui les mobilités appellent de la part de Soléa une mobilisation de toute l'entreprise et de tous les salariés. L'objectif consiste donc à partager une vision commune du métier et des actions à mettre en œuvre, en faisant en sorte que chacun apporte sa part à la transformation de nos modes de fonctionnement.

Cette mobilisation collective est créatrice de valeurs et fait l'objet du projet d'entreprise « **F.I.E.R.S d'être à votre service** » qui est articulé autour de 5 orientations :

- ▶ La **Fiabilité** du service,
- ▶ L'**Innovation** notamment numérique et énergétique,
- ▶ L'**Engagement** aux côtés de m2A pour un réseau attractif ,
- ▶ La **Responsabilité** de chacun face aux moyens mis à notre disposition,
- ▶ La **Solidarité** du collectif de travail.

Pour chacune des orientations de F.I.E.R.S, un plan d'actions concrètes a été formulé pour la période 2017-2020. Il se traduit par une communication interne très rythmée visant à expliquer et donner du sens à nos actions.



Engagé dans un monde en constante évolution avec des attentes de mobilité croissantes, Soléa a l'intention de se préparer vers l'avenir afin que nous développiions ensemble **les solutions les plus adaptées**.

C'est tout le sens de notre projet **FIERS d'être Soléa**. Celui-ci ne se veut pas une énumération de 22 orientations. Tout au contraire, il a pour ambition de nous mobiliser chacun dans nos postes pour répondre aux 5 orientations majeures fixées.

- La **fiabilité** de notre prestation.
- Notre capacité à **innover** pour proposer de nouveaux services.
- Notre **engagement** aux côtés de m2A pour proposer les meilleures solutions de déplacement alternatives à la voiture.
- Notre **responsabilité** quant aux moyens engagés pour faire fonctionner le réseau, bien conscient que le transport représente le premier budget de la communauté d'agglomération.
- Notre **solidarité** et notre attachement à exercer notre mission de service public, en commun, rassemblée, autour d'une culture d'entreprise forte et une satisfaction de travailler ensemble.

L'ambition qui est la nôtre est simple, elle consiste à ce que chacun puisse participer à en être collectif, pour qu'en trois ans, nous pourrions et accélérons le chemin tracé depuis presque 135 ans d'histoire de l'entreprise.

C'est le **volontarisme**, la **compétence des équipes**, la **mobilisation** de tous les talents qui ont permis à Soléa d'être un service public apprécié des habitants de notre territoire. Restez le meilleur service au public d'être aux côtés des habitants, participer au développement de l'agglomération, c'est tout le sens de notre travail. C'est aussi l'ambition de **notre projet d'entreprise**.

Nous sommes **FIERS d'appartenir à Soléa** et nous développerons ensemble pour relever ces défis.

Le Comité de Direction

“ **Transformer l'entreprise pour répondre aux enjeux de mobilité : + de collaboratif, + d'agilité, + de réactivité.** ”

Une Semaine FIERS

Afin d'animer le projet d'entreprise, une semaine FIERS a été organisée en octobre 2017. L'objectif était de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour du projet d'entreprise et surtout de montrer les actions concrètes en cours ou à venir.

Il s'agissait de mieux comprendre de quoi est fait notre projet d'entreprise et d'illustrer le beau collectif de travail de l'entreprise !

Ainsi, chaque jour de la semaine était consacré à une nouvelle thématique.

- ▶ La présentation de 113 actions par Direction a permis à chacun de comprendre sur quels sujets il doit travailler dans son métier.
- ▶ Une journée consacrée à la prévention routière, sujet de qualité de vie au travail mais également de rappel des règles dans la mission de chacun.
- ▶ Place à l'innovation avec la présentation des résultats d'Innov Box, une boîte à idées digitale proposée aux collaborateurs avec 24 idées retenues pour être mises en place, lancées prochainement ou encore étudiées. C'était aussi l'occasion de lancer la boîte à idées permanente Soléa.

- ▶ Illustration du formidable collectif avec une frise des animations et actions internes
- ▶ Une campagne d'affichage sur la présence au travail
- ▶ Une campagne d'affichage «la parole aux clients»



OBSERVATOIRE DES MOBILITES



Observer pour avancer

L'Observatoire Transdev des Mobilités (OTM) est un outil Transdev qui vise à inscrire un territoire dans une démarche d'amélioration de sa politique de déplacements et qui permet de :

- ▶ **Mieux comprendre les attentes** des habitants, leurs usages des transports publics
- ▶ **Identifier les freins et les leviers** d'usage du réseau pour les clients et non clients

Cette démarche, structurée, repose sur la réalisation d'une enquête d'opinion réalisée de manière similaire dans les différentes agglomérations permettant ainsi de comparer sa performance à des réseaux de taille similaire. Dans le cas de Solea, l'usage des transports publics dans notre agglomération a été comparé à celui des agglomérations de Brest, Caen et Saint Etienne.

1 407 habitants ont donc été interrogés en octobre 2016 par l'institut de sondages BVA. Le rendu de l'étude a été fait à la fin du 1er trimestre 2017.



La cible :

- Des résidents de l'agglomération de 15 ans et plus, aussi bien clients que non clients du réseau.

1 407 enquêtes réalisées suivant la méthodologie OTM



Questionnaire :

- 18 minutes,
- Reprenant la majorité des questions OTM
 - ... Complété de questions locales sur le covoiturage en tant que conducteur, la fréquence des bus et des tramways jaunes en semaine et le week-end ainsi que la fréquentation de centres commerciaux avec les transports en commun



Modalités d'enquête : Téléphone

- Enquête réalisée entre le 10 et le 22 octobre 2016
- Sur la base de fichiers incluant des numéros de téléphone mobile

Principaux enseignements de l'OTM

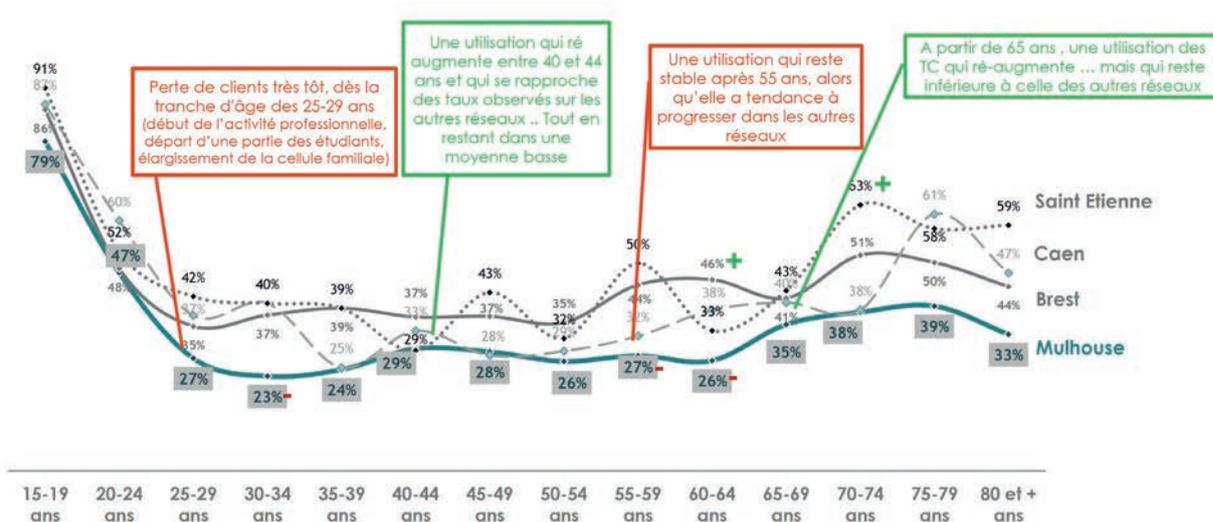
Il ressort de l'étude un niveau d'attractivité correct du réseau Soléa (6,6/10), dans la moyenne haute des villes comparables (6,3 Caen / 6,4 Brest / 6,8 St-Etienne), et une bonne perception des non-clients (...), ainsi que les caractéristiques suivantes :

Points forts à conforter	
Modernité	$\frac{7,3}{10}$
Visibilité des arrêts et véhicules	$\frac{7,3}{10}$
Praticité largement reconnue	$\frac{7,2}{10}$

Leviers de progression	
Attractivité : convivialité	$\frac{6,0}{10}$
sécurité	$\frac{6,1}{10}$
Tarifs	$\frac{6,2}{10}$
Desserte	$\frac{6,4}{10}$
et amplitudes horaires	$\frac{6,4}{10}$

Points d'amélioration identifiés

Transition de vie : Comme le montre la courbe d'utilisation du réseau par âge présentée ci-après, Soléa est un réseau qui « retient » moins ses jeunes clients, et n'attire que modérément les plus de 55 ans. La pénétration des transports publics, c'est-à-dire l'utilisation du réseau au moins une fois par mois, est faible pour les 25-34 ans et les + de 55 ans.



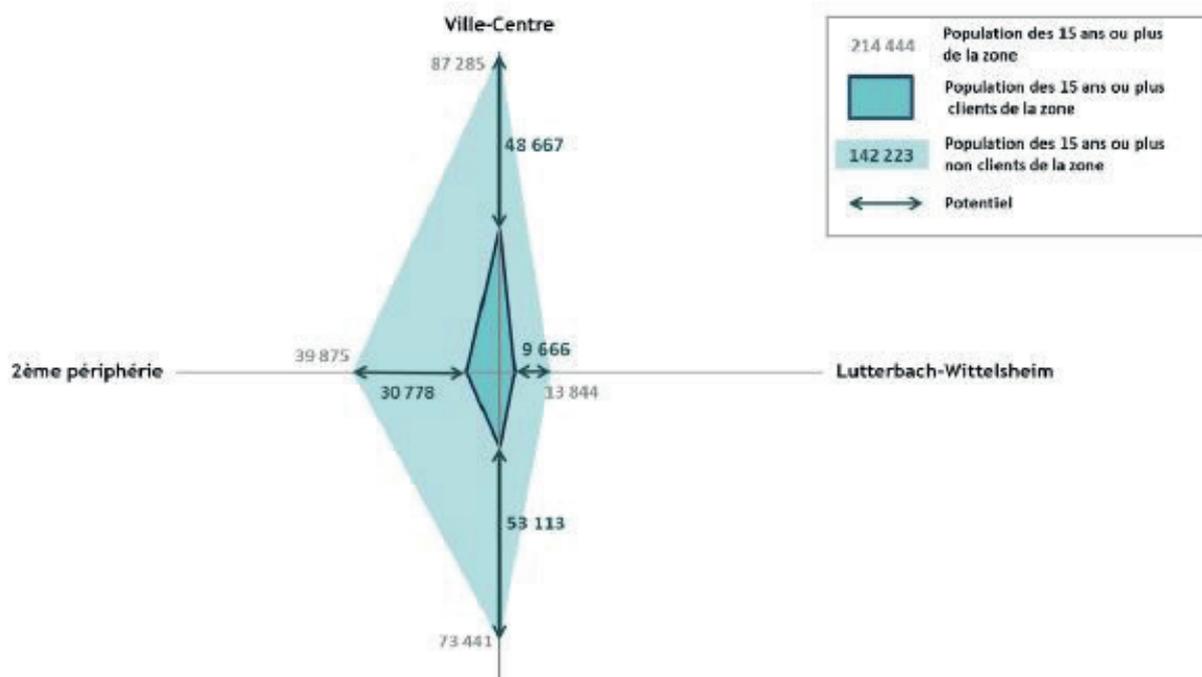
Courbe d'usage du réseau Solea par classe d'âge avec pourcentage d'utilisation du réseau au moins une fois par mois.

► **Motifs de déplacement :** les TC sont moins utilisés à Mulhouse pour le travail mais également pour les motifs démarches administratives ou médicales, les achats/courses ou les loisirs.

► **Zones géographiques :** quel que soit le motif, excepté les études, des niveaux d'utilisation du réseau supérieurs dans la Ville Centre et plutôt faibles en périphérie.

L'Observatoire Transdev des Mobilités fait donc apparaître un potentiel de clients non utilisateurs encore très importants notamment à Mulhouse et en première périphérie, que Soléa compte bien conquérir.

Les potentiels clients par zone géographique



3.3 ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU



Accessibilité du réseau

Pour un meilleur accueil des personnes à mobilité réduite, plus d'une dizaine de lignes bus et tramways ont été déclarées accessibles depuis 2008. Aujourd'hui, les 3 lignes tramways ainsi que la ligne tram-train sont 100% accessibles.

Côté tram et tram-train, l'ensemble des portes est équipé d'un bouton lumineux et en relief facilement repérable ; des pastilles rugueuses sont disposées au sol aux abords des oblitérateurs de titres de transport. Enfin, des annonces sonores et visuelles permettent d'identifier les stations. En station, des bandes d'éveil de vigilance sont posées le long des quais et des bandes rugueuses sont installées sur tout le parcours du tramway, notamment au niveau des passages pour piétons.

Côté bus, les lignes de semaine 4, 12, 14, 15, 16, 21, 30 et 31 sont accessibles. Les dimanches et jours fériés, les lignes 4, 30 et 63 sont également accessibles. Les bus de ces lignes sont équipés d'un plancher bas et d'une palette afin d'assurer un meilleur accès et confort à bord à partir et à destination des arrêts aménagés. Sur les arrêts aménagés de ces lignes, des bandes podotactiles sur les zones d'arrêt permettent d'identifier l'emplacement du véhicule et de la porte avant du bus.

Au total, plus de 100 bus standards et articulés sont accessibles aux fauteuils roulants parmi lesquels plus d'une trentaine disposent de 2 espaces UFR permettant d'accueillir 2 fauteuils roulants à bord. Des annonces sonores et visuelles permettent d'identifier son arrêt.

Les arrêts aménagés et accessibles sont repérés par un picto UFR sur la signalétique et aux points d'arrêts. Plus de 300 arrêts sont aménagés.

Près de 90% des bus du réseau Soléa sont totalement accessibles.

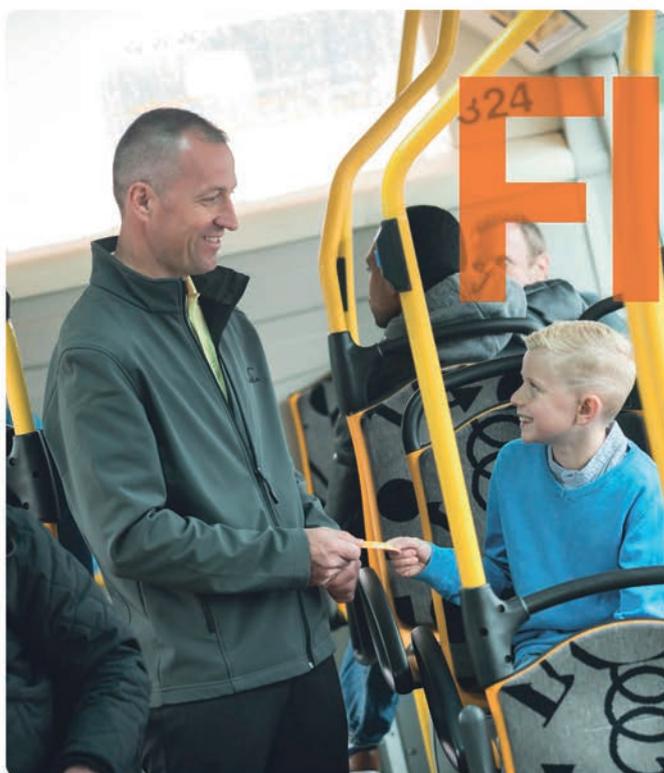
Au-delà de la participation de Soléa au suivi des travaux de mise en accessibilité des arrêts aux côtés des mairies et de m2A jusqu'à la réalisation des essais, de l'adaptation et l'actualisation de l'information voyageurs, Soléa collabore régulièrement à cette démarche commune par les actions suivantes :

- ▶ Participation à la commission intercommunale d'accessibilité
- ▶ Valorisation des actions de m2A et des communes lors des points presse annuels de rentrée.

La sensibilisation des collaborateurs Soléa aux handicaps est intégrée dans les modules de formation initiale et continue (FCO).



3.4 COMMUNICATION EXTERNE



générative : www.agenec-cactus.fr - Crédits photos : Grégory Dubet

FIERS

**D'ÊTRE
CHAQUE JOUR
À VOTRE SERVICE !**



Un service de Mulhouse Alsace Agglomération



Le plan de communication et d'information 2017 a été déployé autour de 6 enjeux majeurs :

- la valorisation des nouveautés sur le réseau
- l'évolution des services numériques
- le développement de services consultatifs
- l'amélioration du bien-être des voyageurs
- le développement des partenariats
- la promotion des offres et du réseau Soléa

Accompagner les nouveautés sur le réseau

Navette Bande rhénane

Depuis le 20 novembre 2017, les habitants des communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau bénéficient d'un service de transport à la demande pour rejoindre rapidement Mulhouse, Rixheim ou Habsheim et notamment la gare et l'hôpital et accéder au tramway et aux autres lignes du réseau Soléa. Des documents par commune ont été diffusés auprès des habitants pour présenter la nouvelle navette.



Chronopro Parc des Collines

Un service construit avec les salariés du Parc des Collines.

Le service Chronopro a été déployé grâce à l'appui des salariés du Parc des Collines : des enquêtes puis des tests de l'appli mobile ont permis d'affiner avec eux l'offre proposée, et notamment le choix des arrêts à positionner.



La navette électrique

prolongée jusqu'au marché du Canal Couvert
En septembre, la navette électrique du centre-ville de Mulhouse a étendu son parcours jusqu'au Marché du Canal Couvert. Les deux véhicules permettent de s'y rendre gratuitement les mardis, jeudis et samedis, jours de marché.

L'application la navette électrique est intégrée à l'appli Soléa, pour améliorer l'expérience client.

la Navette



ÉLECTRIQUE, GRATUITE
ET PARTICIPATIVE VOUS ACCOMPAGNE
AU CENTRE-VILLE!



Nouveau!

Les mardis, jeudis et samedis,
la Navette vous emmène
jusqu'au Marché du Canal Couvert
de 10h à 16h.

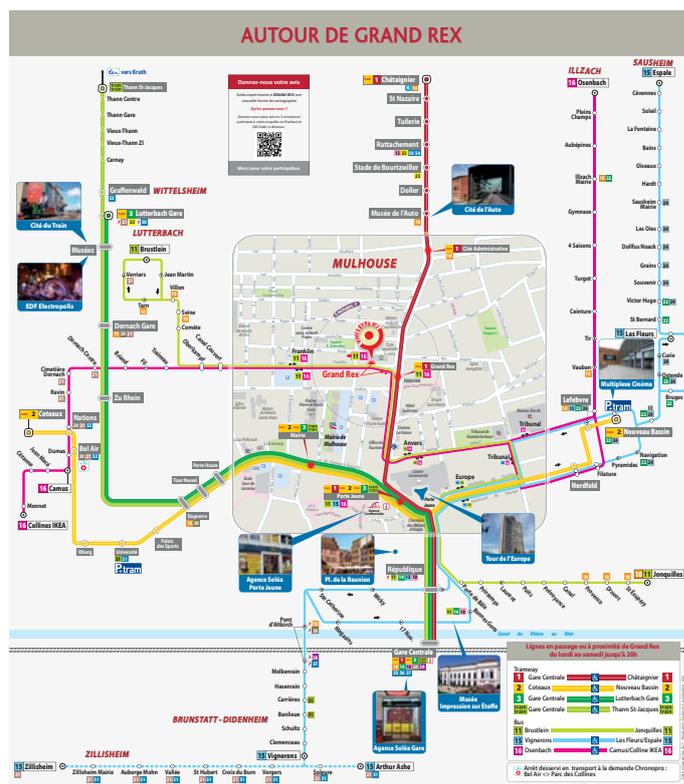
Le développement de services consultatifs

Des « Spider-Maps »

testés et approuvés par les clients.

A l'instar de certains grands réseaux comme celui de Londres pour son métro, Soléa a testé, en été, les spiders-maps ou cartographies de secteur aux stations Grand Rex et Bel Air. Ces cartes sur-mesure ont vocation à mieux orienter les clients aux arrêts, adapter les plans selon les quartiers, offrir davantage d'informations détaillées sur les alentours de l'arrêt (5min à pieds) grâce à la mise en valeur des autres lignes accessibles à quelques pas, signaler les points d'intérêt à proximité. Des points d'intérêt emblématiques sur l'agglomération mieux identifiés grâce au rajout d'illustrations photos. Le plan est ainsi simplifié pour se concentrer sur les informations les plus utiles lors des déplacements : où est ma ligne en correspondance ? Où est l'école dans laquelle j'ai rdv ?...

Des clients consultés et satisfaits ! Grâce aux QR-codes présents sur les plans en test, les clients ont pu exprimer leur avis. Les retours ont permis de confirmer l'intérêt de ces cartes dans les secteurs très fréquentés. Après la mise en place de 2 Spider-Maps à Bel air et Grand Rex, un troisième Spider-Map a été installé à la gare. Pour connaître l'avis des voyageurs sur ce nouveau dispositif, **une enquête clic and walk a été conduite auprès de plus de 300 personnes.** Cette enquête a tout d'abord montré que l'information voyageurs Soléa en sortie de gare est adaptée (clarté, placement...) et également que des informations de situation (indications des commerces etc) sont un plus, ce à quoi répondent parfaitement les spider-maps. Ce concept de carte apprécié sera donc plus largement déployé dans les années à venir et notamment mis en œuvre dans le cas de travaux de longue durée avec d'importantes déviations.



Donnez-nous votre avis !



SOLÉA A BESOIN DE VOUS !

En mars, participez à la 1^{ère} enquête mobile sur le réseau Soléa. Téléchargez l'application Clic&Walk et participez à des enquêtes rémunérées et anonymes.



PARTENARIATS



Le développement des partenariats

Soléa, Partenaire de l'Agglomération, de ses équipements, ses activités culturelles, ses animations commerciales...

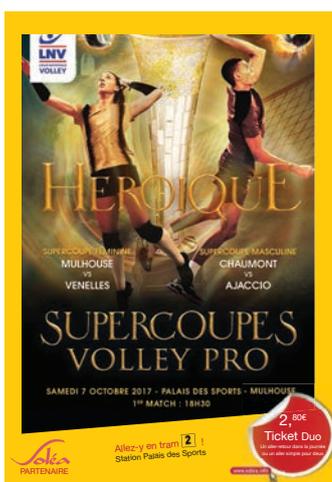
Partenaire de Mulhouse Ville des Aînés

En collaboration avec la clé des Aînés et m2A, Soléa a poursuivi en 2017 ses projets d'information voyageurs avec l'objectif d'offrir aux seniors des informations claires et adaptées sur les transports et ainsi favoriser leur utilisation par cette cible. Les sorties pied-tram-bus sont un exemple des actions menées pour rassurer les seniors dans leur utilisation des transports en commun et du bus plus particulièrement. 3 sorties ont été organisées en 2017 (visite marché Noël de Thann avec le tram-train, sortie au musée du papier peint à Rixheim avec 2 lignes bus, sortie pédestre dans la forêt du Waldeck avec le bus).



Partenaire des clubs et événements sportifs

Le Volley-ball féminin de l'Asptt Mulhouse, le Badminton Mulhouse, le gala de Box Thai,



HEROÏQUE
SUPERCOUPE'S VOLLEY PRO
MULHOUSE VS VENELLES
SAMEDI 7 OCTOBRE 2017 - PALAIS DES SPORTS - MULHOUSE
1^{er} MATCH - 18H30
Allez-y en tram 2 !
Station Palais des Sports
Ticket Duo 2,80€



LES 9 ET 10 SEPTEMBRE
TROUVER SON SPORT EST UN JEU D'ENFANT
DECATHLON WITTENHEIM
LES 9 SEPTEMBRE DE 9H À 19H - LE 10 SEPTEMBRE DE 10H À 18H
VITALSPORT
ESSAYEZ GRATUITEMENT
DES DISQUES
DE SPORTS
DECATHLON
Allez-y en bus 1 !
Station Muguet
Ticket Duo 2,80€



SAMEDI 4 FEVRIER 2017
8 COMBATS DE MUAY THAI - OUVERTURE DES PORTES A 18H00
PALAIS DES SPORTS MULHOUSE
CHALLENGE WBC MONDIAL
CHALLENGE WBC EUROPEEN
Le club Mulhouse - Muay Thai vous présente
LA NUIT DES CHALLENGES
Allez-y en tram 2 !
Station Palais des Sports
Ticket Duo 2,80€



PARTICIPEZ
AU DEFI !
CHACUN
KILOMETRE
COMPTE !
POUR SOUTENIR
L'ASSOCIATION
6-18 juin 2017
Au boulot, j'y vais à vélo !
www.defi-jyvais.fr
Allez-y en Vélo+Tram !
Ticket Duo 2,80€



Partenaire des musées et des actions culturelles

La Cité du train, le Théâtre Poche Ruelle et le Théâtre Tuilerie à Bourtzwiller

Partenaire des Salons professionnels

Mon métier de demain, Studyrama, Warum Nicht

Partenaire des Événements

Cité gonflée au centre-ville de Mulhouse, la Fête de la roue au Parc Expo, les 30 ans de l'IRTH, le Marché de Noël Thann-Cernay, la Nuit des mystères, Maibaum à Riedisheim, le Festival musical Génériq, le Festival Momix à Kingersheim, Le printemps du Tango, le festival Muzaïka aux Coteaux, l'Opéra à la Filature, Scène de rue



Faites du sport

M+

Orientoscope

Portes Ouvertes

 **Mulhouse Alsace Agglomération - m2A**
1 septembre 2017 - 📍

Les Portes Ouvertes de Mulhouse Alsace agglomération, c'est demain !!!
Tout au long de cette journée, partez à la découverte des équipements
et services de l'ag...

[Afficher la suite](#)



3.5 PROMOTION DES OFFRES





La promotion des offres du réseau

Soléa, c'est aussi de nombreuses offres et services proposés, mis en valeur au travers de campagnes de communication :

Faites vos vœux !
Soléa fait le reste...

- Mticket** - Des voyages illimités en famille pour **4€ la journée**
- Des trams et bus gratuits les dimanches 17 et 24 décembre
- Des trams et bus plus fréquents les dimanches 10, 17 et 24 décembre
- p+Tram**, de nombreuses places de parking pour **2€ la journée**

PLUS D'OFFRES SUR www.solea.info

"Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage..."

NOUVEAU

Flashez, lisez, c'est gratuit !

solea.smart-trip.fr

+ de 2 000 histoires courtes de 2 à 20 min
Humour, policier, poèmes, nouvelles, BD... à découvrir sur vos lignes !

DU 1^{ER} AU 31 JUILLET

COMPTE À REBOURS
by solea

Un phénomène mystérieux risque de se produire !
Saufrez-vous trouver les indices et résoudre les énigmes pour l'empêcher ?

Mticket Famille "Compte à Rebours"

www.solea-game.fr

NAVETTE / SHUTTLE
ÉCOMUSÉE D'ALSACE & PARC DU PETIT PRINCE

Du 1^{er} mai au 20 août 2017 / From May 1st till August 20th

La navette circule les samedis, dimanches et jours fériés du 1^{er} mai au 20 août avec les horaires suivants :

- GARE CENTRALE** : départ de la navette à 10h15, arrivée 10h45 à l'Écomusée d'Alsace
- PARC DU PETIT PRINCE** : départ de la navette à 17h15, arrivée 18h à la Gare Centrale
- ÉCOMUSÉE D'ALSACE** : départ de la navette à 17h30, arrivée 18h à la Gare Centrale

TARIFS : Tous les titres Soléa sont acceptés. Vente à bord : Ticket 1 voyage (1,50€) / Ticket Duo (2,50€)

CONTACTS : Agences commerciales Soléa, Porte Jaunes et Gare Centrale, Aléo Soléa 03 88 86 77 77, Soléa - www.solea.info, Écomusée d'Alsace - www.ecomusee.alsace, Parc du Petit Prince - www.parcdupeitprincede.com

Téléchargez l'appli Soléa !

www.solea.info

la Navette Mulhouse

ÉLECTRIQUE, GRATUITE ET PARTICIPATIVE VOUS ACCOMPAGNE AU CENTRE-VILLE !

Nouveau !

Les mardis, jeudis et samedis, la Navette vous emmène jusqu'au Marché du Canal Couvert de 10h à 16h.

Gratuité, À la demande, Accessibilité, Toutes les 15 min

Suivez en temps réel l'itinéraire des 2 navettes en téléchargeant l'application LA NAVETTE !

5 4 3 2 1...
téléchargez !

Nouvelle appli Soléa

Nouveau design, nouvelles infos, nouvelles fonctionnalités ! Elle vous accompagne dans vos déplacements, à chaque instant.

Téléchargez sans attendre la nouvelle application Soléa et restez mobile !

www.solea.info





4

RESPONSABLES



Tous soucieux des moyens engagés. Une implication sur les recettes et les charges.

41 EFFECTIFS



Les effectifs

L'effectif moyen conduite sur l'année 2017 s'élève à 395 conducteurs.

L'année 2017 a été marquée par une forte activité avec 58 départs dont 35 conducteurs, soit une augmentation de 40% des départs à la conduite par rapport à 2016.

Cette hausse s'explique principalement par le nombre de départs à la retraite particulièrement élevé cette année à la conduite alors qu'il reste stable pour les autres catégories de personnel.

Le nombre de fin de période de stage (périodes d'essai) est également plus élevé.

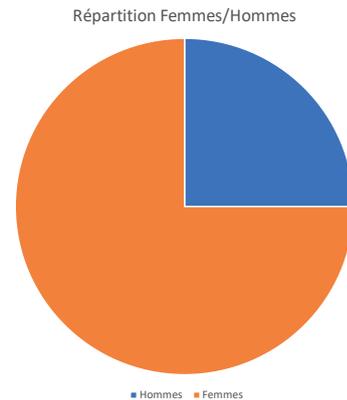
Départ en retraite conduite :

2015 : 2
2016 : 2
2017 : 9

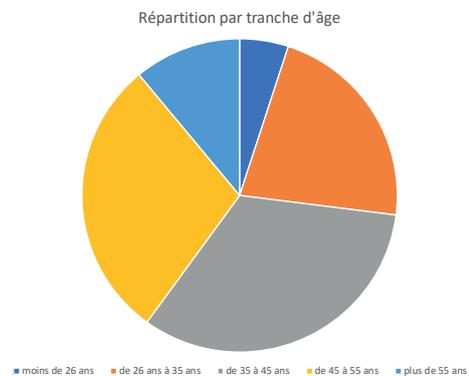
Fin de période de stage conduite :

2015 : 2
2016 : 6
2017 : 9

La répartition Hommes/Femmes reste toujours aussi déséquilibrée



L'âge moyen est quant à lui à 42.5 ans



PRÉSENTÉISME



Un absentéisme conducteur encore élevé : lancement d'un plan managérial global

L'absentéisme du personnel de conduite reste un sujet préoccupant au titre de l'année 2017. Le taux d'absentéisme conduite a progressé de deux points par rapport à 2016 ; il reste à un niveau relativement élevé. Il s'agit là d'une préoccupation majeure de l'ensemble de l'encadrement de Soléa.

Les chiffres ne font ressortir aucune piste déterminante quant à la catégorie de population concernée, elle touche autant, à part relativement égale, les anciens que les plus jeunes, les femmes que les hommes.

Le taux d'absentéisme concernant les autres catégories de personnel, est quant à lui stable.

Afin de lutter contre ce phénomène, nous avons décidé de lancer en 2017, un vaste **plan de management** visant à :

- ▶ établir un état des lieux des difficultés rencontrées,
- ▶ redéfinir nos procédures en la matière,
- ▶ permettre d'améliorer in fine les conditions de travail du personnel.

Une tendance à la baisse est à noter dès le 1er trimestre 2018.



Lutte contre les accidents de travail

Soléa poursuit son effort sur les accidents de travail. En 2017, son taux a continué à baisser (-0.7 point/2016) :

2014	3,87%
2015	3,13%
2016	3,24%
2017	2.52%

Le taux de gravité a quant à lui progressé par rapport à 2016 mais reste relativement faible :

2013	3,08%
2014	2,88%
2015	2,91%
2016	2,02%
2017	3.22%

Ces bons résultats trouvent leurs origines dans l'analyse de chaque accident de travail mais également dans le suivi et la contestation des déclarations d'accidents jugés abusifs, notamment avec l'aide de notre cabinet spécialisé en la matière, le Groupe Ayming.

Nous poursuivons également notre politique de formation large du personnel au sauveteur secouriste du travail, et développons des campagnes régulières de sensibilisation.

Plan de management

2017 a été marquée par le lancement du plan de management évoqué dans la partie lutte contre l'absentéisme. Le principe de cette action managériale globale est basé sur un équilibre entre exigence et bienveillance, mais aussi par la diffusion interne et de façon permanente de notre culture d'engagement, nous comptons agir ainsi durablement et structurellement sur la présence au travail.

Ce plan repose sur **4 grandes thématiques** comprenant plus de 70 actions concrètes.

- ▶ **L'animation managériale** en développant le management de proximité
- ▶ **L'environnement de travail** en améliorant la qualité de vie au travail
- ▶ Renforcer **la culture d'entreprise** afin de partager des valeurs communes et de redonner du sens aux missions de chacun
- ▶ **L'exercice du métier**

Un certain nombre d'actions a déjà été lancé comme le management visuel aux ateliers, le lancement d'une enquête risques psychosociaux, la relance de la commission conditions de travail, formation des managers de proximité, participation à des manifestations sportives locales, participation au tournoi de foot Transdev, instauration de moments conviviaux réguliers...

D'autres sont en cours d'élaboration comme par exemple, la refonte de la formation initiale bus lors du recrutement de nouveaux conducteurs en intégrant de façon plus importante les valeurs de l'entreprise, en créant un véritable parcours d'intégration, en travaillant sur la résolution des irritants au quotidien...



PROJET D'ENTREPRISE 2017-2020

MANAGEMENT DU PROJET D'ENTREPRISE

DYNAMISER L'ANIMATION MANAGÉRIALE

Pourquoi ?

Pour doter l'encadrement d'outils de managements modernes

Comment ?

- Briefings d'équipe
- Management visuel
- Outils collaboratifs
- Formation et soutien des équipes

Engageons nous pour réussir notre mission de service public

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL POSITIF

Pourquoi ?

Pour améliorer sa qualité de vie au travail

Comment ?

- Parcours d'intégration
- Formation continue
- Amélioration des conditions de travail
- Amélioration continue du travail

RENFORCER LA CULTURE D'ENTREPRISE

Pourquoi ?

Pour partager des valeurs et avoir une vision d'avenir commune
Comprendre, échanger, participer, fédérer

Comment ?

- Animation plans d'actions thématiques
- Actions participatives
- Projet d'entreprise
- Encadrement sur le terrain
- Communication qui donne du sens
- Présence au travail
- Boîte à idée

ET POUR MOI ! DANS L'EXERCICE DE MON MÉTIER

- ▶ Un cadre professionnel clair
- ▶ Des conditions de travail améliorées
- ▶ Un fonctionnement collaboratif
- ▶ De la formation continue



ENSEMBLE au service de nos clients !

4.3 PRÉVENTION ET SÉCURITÉ



Prévention et Sécurité

Nous observons une baisse de 25% des incidents en 2017 (400 faits contre 530 en 2016). C'est la deuxième année consécutive de baisse des incidents sur le réseau Soléa.

Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

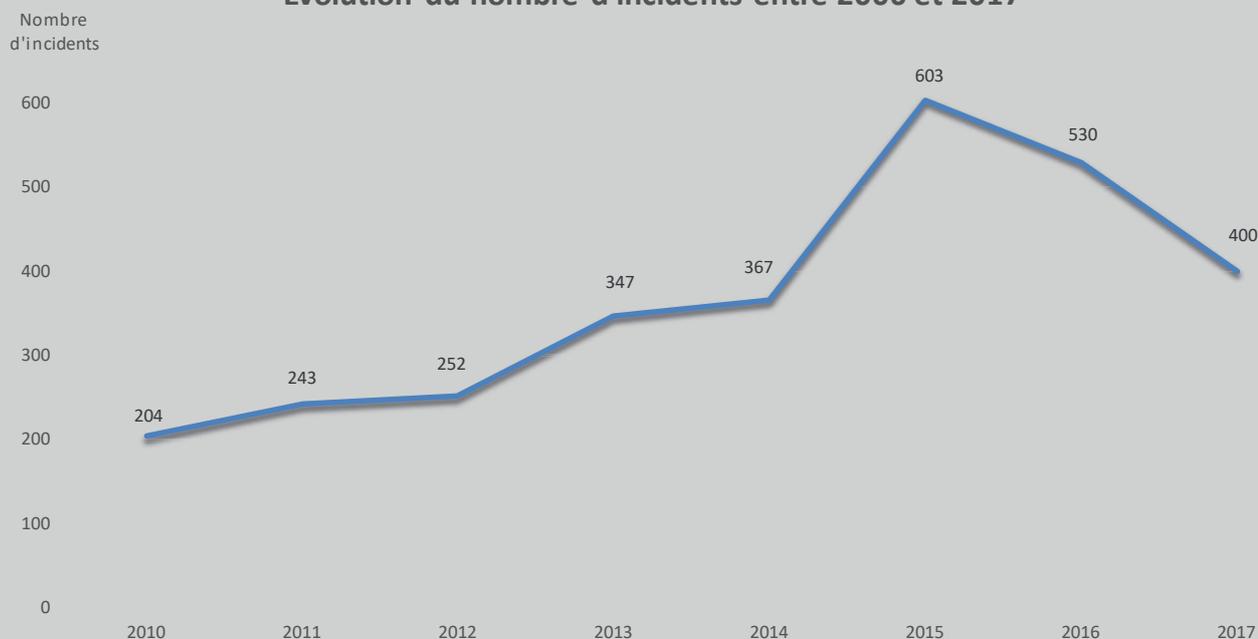
▶ Atteintes aux agents Soléa	109
▶ Jets de projectiles	50
▶ Vandalisme	29
▶ Atteintes aux clients	37
▶ Incivilités	175

Les atteintes aux agents Soléa sont en légère baisse, notamment dûe à une nouvelle diminution des agressions physiques d'agents Soléa (15 agressions contre 17 en 2016 et 25 en 2015). Leurs gravités ont également diminué. Les jets de projectiles augmentent de 10% en 2017 mais restent nettement inférieurs à 2015 avec 82 faits. Le vandalisme et les atteintes aux clients sont stables depuis 3 ans. Les incivilités baissent de 40% grâce à la diminution des obstructions de porte et des tirages de poignées d'alarme sur les lignes de tramway.

L'exploitation des images du système de vidéosurveillance pour l'identification des auteurs et le travail de fond effectué par les équipes de prévention dans les collèges de l'agglomération portent leurs fruits. Elles sont notamment intervenues dans les collèges Bel Air, Kennedy, Jules Verne, Pflimlin et Saint Exupéry en 2017.



Evolution du nombre d'incidents entre 2000 et 2017



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Des actions environnementales

En complément des actions menées dans les ateliers de maintenance dans le cadre de leurs activités quotidiennes (gestion des déchets notamment), et conformément aux obligations imposées par la loi et par son arrêté d'exploiter, Soléa déroule son plan d'actions pluriannuel.

En complément du cadre légal, un bilan énergétique sur les consommations des bâtiments a été réalisé en 2017 par la CCI.

Quelques exemples de pistes d'amélioration :

- ▶ Campagnes de sensibilisation sur les éco-gestes.
- ▶ Adaptation des températures de consignes des systèmes de climatisation en fonction des saisons et des périodes de présences dans les bâtiments.
- ▶ Régulation du fonctionnement des aérothermes par l'installation de thermostats programmables.
- ▶ Installation de vannes d'isolement pour le chauffage dans les zones à faible fréquence d'activité.
- ▶ Prévoir lors du déplacement du compresseur dans la station de lavage bus, un récupérateur d'air de refroidissement du compresseur pour chauffer le hall de lavage => 60% de chaleur récupérable.

Certaines de ces actions ont été initiées fin 2017 et ont commencé à se mettre en oeuvre en 2018, comme par exemple :

- ▶ La réalisation d'une campagne de sensibilisation dans le cadre de la semaine sur la réduction des déchets en association avec le pôle développement durable de m2A et la venue de Mme Lara Million pour le démarrage de la campagne (article de presse).
- ▶ L'installation d'une nouvelle station de lavage des bus utilisant 80% d'eau recyclée.
- ▶ La pose d'un clarificateur magnétique sur le circuit d'eau de chauffage. Ce système permet d'enlever les boues dans les tuyaux permettant ainsi de réduire la conso de chauffage (gaz) et d'améliorer le rendement énergétique.
- ▶ L'optimisation du fonctionnement du compresseur d'air de l'atelier de maintenance tramway (réduction des phases de fonctionnement du moteur ; démarrage toutes les 20 minutes au lieu de toutes les 6 minutes) => réduction de la consommation électrique.

▶ L'amélioration de l'étanchéité du réseau d'air comprimé de l'atelier de maintenance Tramway => diminution des pertes d'air donc maintien de la pression sans devoir enclencher le moteur du compresseur => réduction de la consommation électrique

Les actions issues de l'audit énergétique réalisé en 2016 par Bureau Veritas, se poursuivent.

Les principaux points forts suivants ont été mis en évidence :

- ▶ Vigilance sur l'évolution des énergies alternatives (réflexion sur les véhicules électriques et/ hybrides à venir).
- ▶ Les tramways utilisent une partie d'énergie verte (électricité provenant d'éoliennes).
- ▶ La planification des actions de maintenance est très bien gérée et suivie.
- ▶ Analyse des huiles des moteurs des véhicules.
- ▶ Gestion optimisée des pneumatiques via un prestataire.
- ▶ Des critères environnementaux sont intégrés dans le choix des sous-traitants.
- ▶ Formation FCO très bien suivie avec part d'éco conduite.
- ▶ Mise en place d'un système d'aide à la conduite DriverAid



Ont été confirmées en priorité pour les années 2013 à 2018, les actions suivantes :

► Renforcer la formation des conducteurs à l'éco-conduite en s'appuyant sur le système «Driver Aid», système permettant un suivi individuel de consommation par le conducteur en poste pendant sa journée de conduite,

► Mettre en place une politique d'achat favorisant les produits « décarbonés » et locaux,

► Améliorer l'isolation des bâtiments et renouveler certains équipements ou proposer leur renouvellement (chaudière par exemple) en s'appuyant sur un suivi et une analyse des consommations en gaz et électricité,

► Inciter les sous-traitants à utiliser des énergies plus propres et/ou à faire un suivi plus précis de leurs consommations (+ éco-conduite, report des consommations, engagements sur la réduction des émissions de CO₂),

► Réaliser une analyse plus précise des déplacements notamment domicile-travail des salariés, dans le but de réaliser un Plan de Déplacements Entreprise,

► Sensibiliser le personnel à la démarche environnementale par une communication interne adaptée.



Quelques bonnes raisons de choisir le bus ou le tramway

Alors qu'à l'heure actuelle, encore **75% des trajets domicile <> travail se font en voiture**, Soléa vous donne quelques chiffres qui vous permettront de mieux vivre vos déplacements.

Mes voyages en bus ou tram

+ économiques

► 20X MOINS CHER

qu'une voiture type citadine à essence qui coûte environ 6000€ / an (achat, entretien, consommation, dépréciation...)

► 31,40€/MOIS SOIT 1,04€/JOUR

le coût moyen d'un abonnement Soléa

► 50% DU COÛT

d'un abonnement pris en charge par l'employeur



Soléa en faveur d'une offre de mobilité globale

Soléa vous propose une solution complémentaire de transport, simple, efficace, économique et conviviale : le covoiturage !

www.covoiturage.solea.info

+ écologiques

Pour un trajet aller-retour de 5km

MA CONSOMMATION D'ÉNERGIE*

*équivalent pétrole

VOITURE
0,81 kg

BUS
0,41 kg

TRAMWAY
0,06 kg

MON BILAN CO₂

VOITURE
2,57 kg

BUS
1,32 kg

TRAMWAY
0,03 kg

Données ADEME

www.solea.info

Retrouvez-nous sur





Le Crédit Impôt Compétitivité Entreprise

Le CICE, Crédit Impôt Compétitivité Entreprise, a permis à Soléa de réaliser des actions sous forme de charges annuelles ou d'investissements en faveur de l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et dans des compléments d'équipements, y compris des équipements initialement à la charge de la collectivité.

Pour 2017, il est à noter que le montant des investissements s'est élevé à 525 k€ et que celui des embauches destinées à améliorer le sentiment de sécurité à l'intérieur des véhicules et à renforcer le contrôle des titres à 593 k€, net de subventions.



4.7 ASSISTANCE TECHNIQUE



Les principales missions d'Assistance Technique menées en 2017

Analyse et benchmark Genius

Genius est l'outil de collecte et d'analyse des données d'offre, de trafic, de recettes en suivant le détail des gammes tarifaires des réseaux du Groupe. Les rapports qui en sont extraits permettent d'analyser l'évolution des indicateurs commerciaux et d'établir un benchmark avec les réseaux comparables.

Amélioration vitesse commerciale Bus

Soléa a sollicité Transamo pour la réalisation d'une étude sur les pistes de fiabilisation des temps de parcours, ce qui cible particulièrement les carrefours où passent les lignes Soléa, concernés par des ralentissements de leurs vitesses commerciales. Une réflexion a été menée en lien également avec le groupe de travail lancé avec la Collectivité (ville de Mulhouse et Pôle transport m2A).

Application mobile Soléa

Transdev a accompagné Soléa sur l'évolution de l'application mobile Soléa et a apporté une aide stratégique sur le contenu.

Marchabilité

Etude préalable d'une démarche type Chrono en marche. Elle consiste à imaginer puis expérimenter de nouveaux aménagements et de nouvelles solutions permettant de valoriser et de rendre visible l'offre Chrono jusqu'à 800 mètres autour d'un arrêt et de l'axe emprunté. Elle agit sur les arrêts et le confort de cheminement pour orienter un quartier entier vers les arrêts et l'axe Chrono.

Lancement 1ère enquête Clic&Walk

Analyse préalable – lancement et prise en charge 1ère enquête).

Outil CRM : base de données

Accompagnement sur les démarches d'amélioration de la qualité de la base de données clients.

Chronopro

Accompagnement aux différentes étapes du produit.

Accompagnement démarche ISO et label FACE

Soléa est certifié ISO 9001 depuis 1995 pour la maintenance Bus et Tram, et Installations fixes depuis 2006. Dans le cadre de la DSP, Soléa est engagée à certifier ISO l'ensemble de l'entreprise en 2016 et 2017. Le principe retenu est d'avancer progressivement par activité en réalisant des audits blancs par activité. En 2017, la mission de Transdev a ainsi consisté à accompagner Soléa pour la réalisation des audits blancs des processus identifiés dans la cartographie de l'entreprise.

Transition énergétique

Suivi des études et données sur les motorisations et solutions.

Ouverture données Open Data

Accompagnement sur les différentes étapes en lien avec la Collectivité.

Changement Messagerie Internet

Analyse de la messagerie existante et préparation des étapes pour une transition.





Transdev aux côtés de Soléa.



5

SOLIDAIRES



Un collectif de travail soudé pour une belle qualité de vie au travail

5.1 DIALOGUE SOCIAL



Dialogue social

L'année 2017 a vu la signature de trois accords d'entreprise.

La Négociation Annuelle Obligatoire

L'accord portant sur les salaires a été signé le 10 mai 2017.

Cet accord a fait progresser la valeur du point de 0,6% pour la porter de 8,50€ à 8,55€ au 1er mai 2017. Cette disposition s'est accompagnée par l'attribution d'un ticket restaurant supplémentaire et d'une revalorisation de la prime voie dédiée.

Contingent d'heures

supplémentaires

L'accord portant sur les négociations annuelles obligatoires prévoyait la revalorisation de ce contingent. L'accord du 13 juillet 2017 permet ainsi à chaque salarié qui le souhaite de pouvoir effectuer jusqu'à 200 heures supplémentaires. Certains agents désireux de pouvoir travailler plus se retrouvaient bloquer avec le contingent prévu par la branche, à savoir 130 heures.

Accord égalité hommes femmes

L'accord égalité hommes-femmes était arrivé à échéance. Le 12 juillet 2017, un nouvel accord triennal était signé avec les partenaires sociaux.

Différentes mesures sont mises en avant avec pour chacune d'entre elles des indicateurs spécifiques de suivi, dont notamment l'engagement de développer la part de personnel féminin à la conduite, un bilan annuel des rémunérations, la mise en place de la subrogation pour les pères de famille lors de congés pour naissance.



5.2 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



Sensibilisation des salariés aux risques routiers

En 2017, Soléa a souhaité mettre en avant les risques routiers en organisant deux journées de sensibilisation pour l'ensemble de son personnel. Nous nous sommes appuyés sur des intervenants externes, l'Automobile Club d'Alsace et la Coordination à la sécurité routière de la Préfecture du Haut Rhin.

Des thématiques spécifiques étaient abordés par petits groupes comme les distracteurs au volant, l'alcool, les psychotropes...

Un simulateur de freinage était également à disposition afin de sensibiliser de façon très concrète les pertes de contrôle et de temps de réaction lorsqu'un conducteur est distrait par son smartphone.

Une campagne d'affichage a été lancée.

D'autres thématiques ont aussi été déployées durant l'année comme la sensibilisation aux syndromes hivernaux, aux chaleurs estivales, la campagne de vaccination anti-grippale....

Investis ENSEMBLE pour réussir le Projet d'Entreprise

LA SÉCURITÉ, POUR MOI, POUR TOUS !

LE TÉLÉPHONE AU VOLANT

Cumul de 4 sources de distraction

LA DISTRACTION AUDITIVE L'ÉTAT D'ÉCARTÉMENT DE L'ATTENTION EN ÉCOUTANT UN SON.	LA DISTRACTION VISUELLE L'ÉTAT D'ÉCARTÉMENT DE L'ATTENTION EN REGARDANT UN OBJET.
LA DISTRACTION PHYSIQUE L'ÉTAT D'ÉCARTÉMENT DE L'ATTENTION EN MANIPULANT UN OBJET.	LA DISTRACTION COGNITIVE L'ÉTAT D'ÉCARTÉMENT DE L'ATTENTION EN PENSANT À UN AUTRE OBJET.

Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur. Écrire un message en conduisant multiplie par conséquent le risque d'accident par 23 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

LECAPIE LA ROUTE

Distances moyennes d'arrêt à 50 km/h

Sans	10 m	32 m
Avec	21 m	54 m

Le temps de réaction

Le temps de réaction de freinage par sec est de 0,7 s. Le temps de réaction de freinage par sec est de 0,7 s.

Investis ENSEMBLE pour réussir le Projet d'Entreprise

LA SÉCURITÉ, POUR MOI, POUR TOUS !

230

C'est le nombre de décès imputable au cannabis chaque année sur la route, dont une grande part a moins de 25 ans.

Le cannabis altère la vision, l'audition et les capacités de contrôle d'une trajectoire s'amincit et la réponse en situation d'urgence se détériore. Certains types de cannabis à forte teneur en principes actifs peuvent provoquer une véritable panique.

Certains drogues, comme l'ecstasy ou la cocaïne, entraînent temporairement une euphorie et une excitation qui masquent la fatigue, mais aussi un sentiment de bien-être et de toute puissance qui peuvent pousser le conducteur à prendre des risques.

VRAM/FAUX

Un seul je conduis après avoir bu, je conduis mieux.

FAUX : Le fait de conduire après avoir bu est un comportement dangereux. Le risque d'accident est multiplié par 5.

En cas d'accident, mon assurance me couvrira.

FAUX : En cas d'accident, votre assurance ne vous couvrira pas si vous êtes responsable.

Je suis responsable. C'est moi qui suis responsable.

FAUX : En cas d'accident, votre assurance ne vous couvrira pas si vous êtes responsable.



5.3 FORMATION



La formation en interne

En 2017 notre service formation a notamment réalisé en interne :

- ▶ 4 sessions de formation de conducteurs tramway concernant 20 conducteurs
- ▶ 23 sessions FCO concernant 124 conducteurs
- ▶ 4 sessions d'embauche de conducteurs via le titre professionnel comprenant 19 personnes
- ▶ 19 salariés formés en interne à sauveteurs secouristes du travail (hors titre professionnel où les stagiaires passent systématiquement cette formation)

Par ailleurs, dans le cadre du plan de management, un programme de formation au management visuel a été lancé en 2017, les premières unités concernées ont été les services techniques.

Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation par Soléa :

- ▶ 2015 : 6.22% pour 12 588 heures de stage
- ▶ 2016 : 8.49% pour 40 614 heures de stage (école tram-train comprise)
- ▶ 2017 : 7.35% pour 21 488 heures de stage





Des collaborateurs fiers d'être au service des voyageurs et du territoire.

6

RAPPORT FINANCIER

BILAN

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables françaises.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'application du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes présentés.

Il n'existe pas d'évènements post-clôture remettant en cause les comptes présentés.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2017 accuse à l'actif et au passif un total de 18 547 835 € contre 17 639 272 € en 2016, soit une augmentation de 909 K€.

COMMENTAIRES SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES
DE CERTAINS CHAPITRES PAR RAPPORT A L'EXERCICE 2017

ACTIF

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Cette rubrique concerne les logiciels informatiques standards achetés par l'Entreprise ainsi que ceux conçus et développés par elle-même. Ils sont amortis sur une durée probable d'utilisation de 5 ans. Les frais de création et de dépôt de la marque « SOLEA » sont venus se rajouter en 2002 à ce type d'immobilisations. Ils sont amortis sur 10 ans.

Elles figuraient au dernier bilan pour un montant brut de	1 887 686 €
- Valeur des logiciels acquis :	+ 483 915 €
- Immobilisations en cours :	+ 0 €
- Valeur des logiciels sortis de l'actif :	+ 0 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre :	+ 0 €

Montant brut en fin d'exercice :	2 305 101 €
	=====

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figuraient au dernier bilan pour un montant brut de 5 744 163 €

Valeur des immobilisations acquises :

- Agencement des constructions :	206 467 €
- Matériel et outillage	58 674 €
- Installations générales, agencements	0 €
- Matériel de transport	29 118 €
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	65 072 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2017	0 €
	+ 548 150 €

Valeur des immobilisations sorties de l'actif :

- Agencements des constructions	0 €
- Matériel et Outillage	0 €
- Installations générales, agencements	7 185 €
- Matériel de transport	0 €
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 376 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2016	0 €
	- 22 562 €

Montant brut en fin d'exercice : 6 080 933 €

AMORTISSEMENTS

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif et aux taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les amortissements de ce chapitre s'élevaient à :	1 220 924 €
Amortissements de l'exercice :	+ 190 229 €
Amortissements des immobilisations sorties de l'actif en 2018 :	- 0 €

Valeur des amortissements en fin d'exercice : 1 411 153 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les amortissements de ce chapitre s'élevaient à :	3 701 475 €
Amortissements de l'exercice :	+ 533 522 €
Amortissements des immobilisations sorties de l'actif en 2018 :	- 20 415 €

Valeur des amortissements en fin d'exercice : 4 214 582 €

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

PARTICIPATIONS :

En 1993, la société a souscrit pour 9 147 € d'actions au titre de sa participation, à hauteur de 5 %, dans le capital de la STUCE (Transports de Colmar et Environs).

En 2014, la société a créé une filiale, « Mulhouse Mobilités » détenue à 100 % et dont le capital est de 50 000 €.

TITRES IMMOBILISES :

Néant

PRETS :

Néant

DEPOTS et CAUTIONNEMENTS :

La situation du compte au 31 décembre 2017 correspond aux :

- cautionnement local rue Pasteur et parkings :	8 000 €
- cautionnement CGST parking Europe :	30 €
- cautionnement SNCF - local Gare :	4 897 €
- cautionnement Ville Mulhouse – zone piétonne – navette électrique :	450 €
- cautionnement Recylum – conteneurs :	150 €

13 527 €

STOCKS

Les stocks de matières et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré.
La valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Stocks SOLEA	2017	2016	Variation
Matières et fournitures consommables	1 796 361 €	1 837 426 €	- 41 065 €
Provision pour dépréciation	- 28 881 €	- 23 360 €	- 5 521 €
Travaux en cours	0 €	0 €	- 0 €
Stocks nets	1 767 479 €	1 814 066 €	- 46 587 €

CREANCES D'EXPLOITATION

La répartition des créances d'exploitation selon leur nature et leur échéance dans l'annexe des comptes.

Les créances clients et comptes rattachés d'un montant de 2 544 310 € sont en diminution de 242 k€.

Les autres créances d'exploitation et créances diverses représentent un montant total de 6 451 876 € ; elles sont en progression de 1 014 k€ par rapport à 2016 notamment en raison comme les années précédentes de la prise en compte de la créance CICE.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Ce montant représente la trésorerie globale de l'entreprise ; il est à relativiser en raison du paiement des dettes qui sont réglées dans les premiers jours de janvier et notamment les fournisseurs et les organismes sociaux.

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance progressent de 284 k€ pour atteindre 457 225 € ; elles intègrent notamment en 2017 une prime d'assurance à rattacher à l'exercice 2018.

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

1) Composition du capital :

La composition du capital social est indiquée à l'annexe N° 7.

Le capital social a été porté à 1 500 000 € par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 04 novembre 2003 et constatée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2003.

2) Résultat de l'exercice :

L'information concernant la formation du résultat de l'exercice est fournie dans les notes sur le compte de résultat.

Le solde du résultat de l'exercice précédent après distribution d'un dividende de 100 000 € a été porté en autres réserves conformément à la décision de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES :

Les provisions s'élèvent à 404 616 € et se répartissent ainsi :

- Des provisions pour litiges en raison d'affaires prud'homales pour un total de 228 k€ contre 287 k€ en 2016,
- Des autres provisions pour risques d'un total de 177 k€ contre 182 k€ en 2016.

Comme les années précédentes, les provisions ont été évaluées à la valeur des demandes des salariés ; c'est une méthode prudente qui a été conservée et qui aboutit parfois à des reprises de provisions en partie sans objet.

PROVISIONS POUR CHARGES :

Les provisions s'élèvent à 183 721 € représente les provisions pour médailles du travail.

DETTES

DETTES FINANCIERES :

La société a contracté un emprunt de 250 k€ auprès de la Société Générale en juillet 2016 dans le cadre du financement de deux minibus ; le capital restant dû à la clôture est de 180 182 €.

AVANCES ET ACOMPTES REÇUS :

Les avances et acomptes reçus se sont élevés à 0 € en 2017 contre 75 k€ en 2016.

DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES SUR IMMOBILISATIONS :

Elles représentent 8 978 983 € en 2017, contre 9 132 302 € en 2016, soit une diminution nette de 153 k€.

AUTRES DETTES

Le montant du poste est de 882 751 € en 2017 contre 111 k€ en 2016 ; il était constitué essentiellement d'une créance relative au transfert de Tva à restituer à la m2A et de la régularisation provisoire de la compensation financière 2017.

COMPTES DE REGULARISATION

Le montant du poste est de 1 829 218 € en 2017 contre 1 900 556 €.

COMPTE DE RESULTAT

COMMENTAIRES SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE CERTAINS CHAPITRES PAR RAPPORT A L'EXERCICE 2017

CHARGES

CHARGES D'EXPLOITATION

L'analyse des principales charges d'exploitation appelle les commentaires suivants :

1) Postes :

« Achats de matières premières et autres approvisionnements » (carburants, électricité de traction, huiles, pneumatiques, pièces de rechange véhicules, petites fournitures, etc.), net des variations de stocks :

Et

« Autres achats et charges externes »

Le Poste « Achats de matières premières et autres approvisionnements » (carburants, électricité de traction, huiles, pneumatiques, pièces de rechange véhicules, petites fournitures, etc.), net des variations de stocks, est de 3 948 k€ en 2017 contre 3 793 k€ en 2016, ce qui constitue une progression de 3,9 %.

Nos dépenses « Autres achats et charges externes » représentent 11 844 k€ en 2017 contre 11 945 k€ en 2016, ce qui constitue au contraire du poste précédent une diminution de 0,8 %.

Les raisons principales qui ont fait évoluer ces divers postes entre 2016 et 2017 sont :

- Le poste gazole progresse significativement, notamment sous l'effet de la hausse du coût d'achat au litre, + 194 k€
- Le poste pièces détachées stockées et non stockées baisse de 174 k€, il varie d'une année sur l'autre notamment en raison de programmes de gros entretien tramways,
- Les primes d'assurance progressent de 66 k€ (+10 %), il y a sur le marché de moins en moins de compagnies d'assurance qui acceptent notre activité en « responsabilité civile conduite » à un prix raisonnable,
- La gestion de la conservation de l'indemnisation des tiers avait profité en 2016 de régularisations importantes ; ce n'est pas le cas cette année, le poste progresse de 109 k€,
- L'intérim et les personnels mis à disposition, après une progression sensible entre 2015 et 2016, ils diminuent significativement en 2017,

- Les honoraires progressent de 147 k€ ; ce poste prend en compte le lancement des différentes études relatives à la préparation de la réponse à la délégation de service public lancée par m2A pour la période 2019-2024.
- Les prestations formations prenaient en compte en 2016 une formation tram-train pour un montant de 126 k€ auprès de la SNCF ; ce n'est pas le cas en 2017 et ce poste baisse de 158 k€.

2) Poste « Impôts et Taxes » :

Le poste « Impôts et Taxes » représente 2 445 k€ en 2017 contre 2 420 k€ en 2016.

3) Poste « Salaires et traitements » :

Le montant des « Salaires et traitements » s'est élevé, en 2017, à 20 017 k€ contre 19 639 k€ en 2016, en progression de 1,9 %.

Cette évolution du poste « Salaires » s'explique notamment par :

- Une progression des salaires versés de 3,1 % due en partie à un absentéisme important en 2017,
- Mais compensée partiellement par une diminution des provisions congés payés et réduction du temps de travail.

4) Poste « Charges Sociales » :

Le montant des « Charges Sociales » s'est élevé, en 2017, à 10 058 k€ contre 9 571 k€ en 2016, en progression de 5,1 %, évolution nettement décalage avec celle des salaires. Une grande partie de cette évolution est le résultat de la rectification d'une erreur de paramétrage de notre logiciel par notre prestataire en 2016 et détectée en 2017.

Il est à noter que comme les années antérieures, le montant du crédit d'impôt compétitivité des entreprises (CICE) n'a pas été inclus dans ce poste, mais dans celui de l'Impôt Société.

5) Poste « Dotations aux Amortissements et Provisions » :

Le poste « Dotations aux Amortissements et Provisions » s'est élevé à 796 k€ en 2017 contre 721 k€ en 2016, soit une progression de 75 k€.

Les dotations aux amortissements progressent moins vite que les années précédentes de 4,4 % sous l'influence des investissements financés au moyen du CICE.

Le poste « Provision pour risques et charges » est constitué essentiellement de provisions litiges prud'homaux.

6) Poste « autres charges » :

Le Poste « Autres charges » représente 84 k€ en 2017 contre 120 k€ en 2016

CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont constituées des intérêts sur l'emprunt destiné à financer les deux minibus Mercedes. Le montant a doublé car c'est la première année pleine.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Le détail des charges exceptionnelles est donné à l'annexe N° 9.

PARTICIPATION DES SALARIES / IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis 2013, notre niveau de résultat fiscal ne permet pas de provisionner de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le poste impôt sur les bénéfices est composé :

- Du CICE qui passe de 1 140 k€ en 2016 à 1 149 en 2017,
- De l'impôt sur les sociétés net qui passe à - 1 k€ en 2017 constitué d'un crédit d'impôt contre 3 k€ en 2016. La ventilation de l'impôt est donnée à l'annexe N° 9.1.

Le montant des amortissements non déductibles de l'IS : est de 3 557 €.

Le détail des opérations éligibles au CICE et leur impact sur les comptes de l'entreprise est donné à l'annexe N° 12.

PRODUITS

PRODUITS D'EXPLOITATION

1) Le chiffre d'affaires et les subventions d'exploitation :

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 2017, à 13 117 k€ contre 12 990 k€ en 2016. Cette progression du chiffre d'affaires s'explique par :

- Une progression des recettes ventes de titres de 1,6 % en cohérence avec nos engagements DSP (+1,3 % par an) et par l'augmentation des tarifs et ce grâce à la poursuite des efforts menés dans le cadre de la lutte contre la fraude,
- Après une diminution sensible des recettes amendes en 2016 par rapport à 2015, elles remontent à 243 k€.

Les subventions d'exploitation sont composées presque exclusivement de la compensation financière forfaitaire que nous verse la m2A ; qui passe de 33 754 k€ à 34 025 k€, soit une hausse de 271 k€ ou + 0,8 %. Les principaux facteurs qui font évoluer cette compensation sont :

- L'actualisation des coûts qui, contrairement à l'année dernière où elle était quasiment nulle + 7,8 k€, représente 661 k€ notamment sous l'influence du prix de l'énergie,
- Des moyens propres mis en œuvre en retrait par rapport à 2016 qui ont entraîné une baisse de la CF de 410 k€,
- La recette moyenne par déplacement qui progresse de 0,4 % et qui a un impact négatif sur le montant de la CF : - 38 k€,
- La progression de l'engagement contractuel des recettes : - 115 k€,
- La restitution de la TICFE / TIPP pour un montant de 77 k€,
- Une progression modeste de la qualité de service de + 33 k€, après une baisse très sensible de 174 k € entre 2015 et 2016 ; la qualité de service ne revient pas dans la moyenne des années précédentes,
- La prise en compte du changement d'école de départ pour le transport vers l'école relais Illberg : - 94 k€,
- Enfin divers autres engagements, dont le gros entretien tramways qui a fait l'objet de traitement comptable en « produit constaté d'avance » pour remettre en phase les produits et les charges liées à cet entretien.

2) Reprises sur provisions et transferts de charges :

Les reprises sur provisions et transferts de charges représentent 1 624 k€ en 2017 contre 1 049 k€ en 2016. Cette progression globale de 574 k€ provient essentiellement :

- o Des provisions pour litiges pour un montant de 60 k€,
- o Des remboursements de TIPP pour un montant de 80 k€,

- De la progression des remboursements de frais de personnel de 335 k€ vient essentiellement de demandes de remboursement en attente de traitement fin 2016,
- Des remboursements d'assurances qui sont aléatoires, + 103 k€, en 2016 ces produits avaient fortement chuté de 184 k€.

3) Autres produits :

Les autres produits sont de 37 k€ en 2017 contre 11 k€ en 2016.

PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers sont devenus nuls.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le détail des produits exceptionnels est donné à l'annexe N° 9.

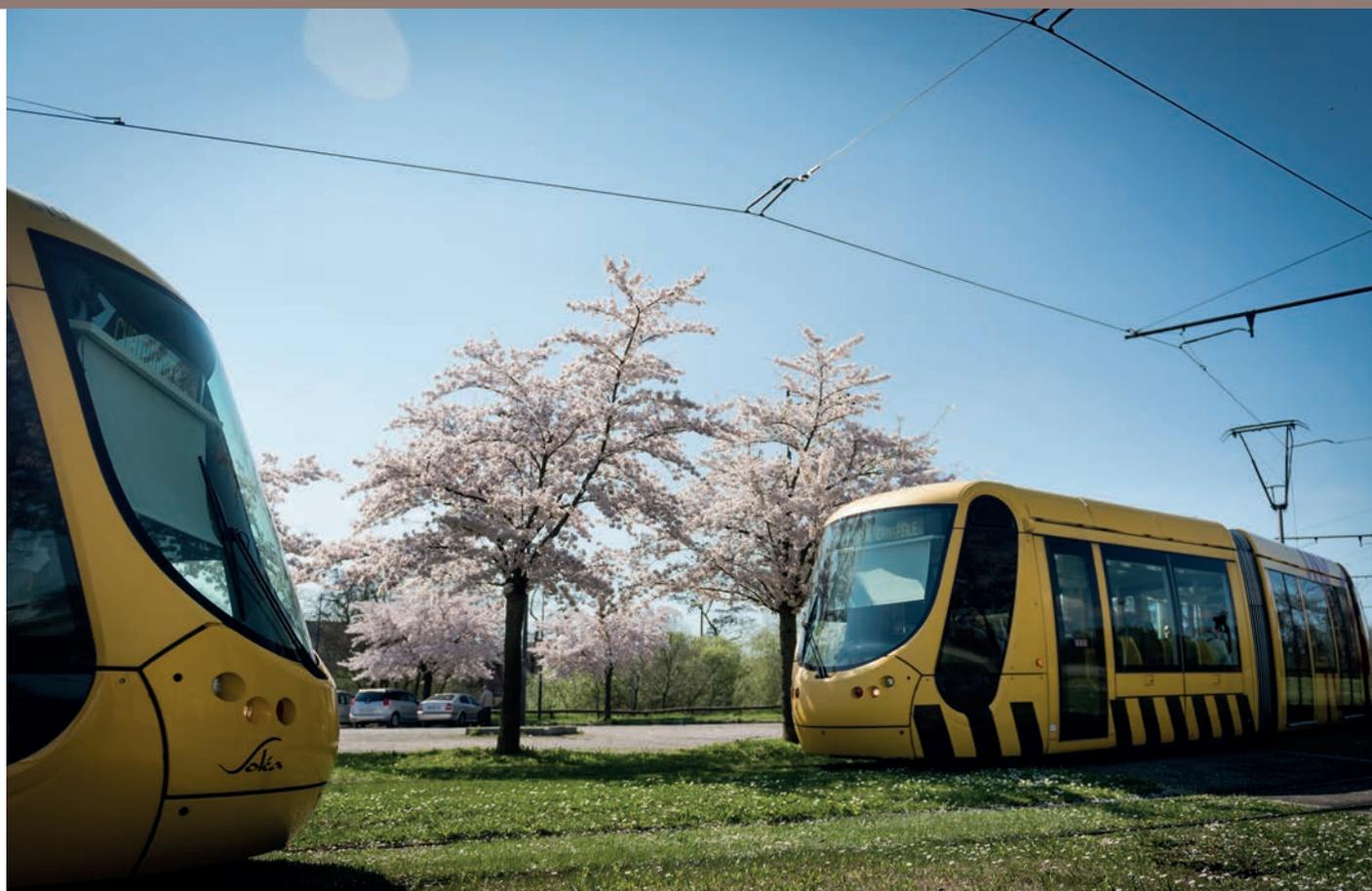
RESULTAT DE L'EXERCICE

Le compte de résultat fait ressortir au 31 décembre 2017 un bénéfice de 648 067 € contre 508 196 € en 2016.

Pour appréhender l'impact réel du CICE sur les comptes, il faut retraiter le résultat des charges réelles induites par cette mesure et en particulier les charges futures des dotations aux amortissements des immobilisations acquises.

Une fois retraité, le résultat avant IS de 2017 est de 500 k€ contre 480 k€ en 2016, soit une grande stabilité entre les deux années.

BILAN COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES DES COMPTES ANNUELS



BILAN au 31 DECEMBRE

Actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	58 799	58 799		
Fonds commercial	230 000		230 000	230 000
Autres immobilisations incorporelles	2 016 302	1 352 354	663 948	436 762
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	437 430	424 502	12 929	16 204
Constructions	1 165 531	640 687	524 844	380 155
Installations techniques, mat. et outillage	1 362 218	1 023 522	338 696	359 245
Autres immobilisations corporelles	3 115 755	2 125 872	989 883	1 287 083
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	59 147		59 147	59 147
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 528		13 528	13 503
ACTIF IMMOBILISE	8 458 710	5 625 735	2 832 975	2 782 100
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 796 362	28 882	1 767 480	1 814 066
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 544 311	14 403	2 529 908	2 779 811
Autres créances	6 451 876	39 272	6 412 605	5 431 135
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	4 547 642		4 547 642	4 569 005
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	457 226		457 226	263 154
ACTIF CIRCULANT	15 797 416	82 556	15 714 860	14 857 172
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	24 256 126	5 708 292	18 547 835	17 639 272

Passif

Rubriques	Exercice 2017	Exercice 2016
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500 000)	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	150 000	150 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	4 898	4 898
Autres réserves	2 253 851	1 873 523
Report à nouveau	1 531 544	1 503 676
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	648 068	508 196
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 088 361	5 540 293
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	404 616	468 691
Provisions pour charges	183 721	181 278
PROVISIONS	588 338	649 969
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180 182	229 551
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		75 226
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 974 955	4 423 155
Dettes fiscales et sociales	4 791 654	4 581 568
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	212 375	127 579
Autres dettes	882 752	111 375
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 829 218	1 900 556
DETTES	11 871 136	11 449 010
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 547 835	17 639 272

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE

Rubriques	Exercice 2017			Exercice 2016
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	9 482		9 482	3 857
Production vendue de biens				
Production vendue de services	13 107 352		13 107 352	12 985 668
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 116 834		13 116 834	12 989 524
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			34 025 059	33 753 974
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 623 789	1 049 525
Autres produits			37 197	11 650
PRODUITS D'EXPLOITATION			48 802 879	11 650
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				47 804 673
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 906 934	3 952 598
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			41 064	-159 238
Autres achats et charges externes			11 844 616	11 945 052
Impôts, taxes et versements assimilés			2 445 162	2 420 099
Salaires et traitements			20 016 666	19 639 448
Charges sociales			10 058 817	9 570 872
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			723 752	693 234
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			72 462	27 901
Dotations aux provisions			98 039	212 004
Autres charges			83 597	119 793
CHARGES D'EXPLOITATION			49 291 108	48 421 762
RESULTAT D'EXPLOITATION			-488 229	-617 089
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				5 164
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				5 164
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 655	811
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 655	811
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-1 655	4 353
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-489 884	-612 736
PRODUITS EXCEPTIONNELS				45 497
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				45 497
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			12 310	61 347
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10 163	930
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 147	54 617
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				5 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-12 310	-15 850
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-1 150 262	-1 136 782
TOTAL DES PRODUITS			48 802 879	47 855 334
TOTAL DES CHARGES			48 154 811	47 347 138
BENEFICE OU PERTE			648 068	508 196

Les transferts de charges qui représentent 1 437,7 K€ en 2017 ; ils sont constitués principalement d'aides à l'embauche, d'aides pour les contrats d'avenir, de remboursements de frais de formation et de remboursements d'assurance.

A N N E X E

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables françaises.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'application du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes présentés.

Il n'y a pas de produits ou de charges significatifs imputables à un autre exercice.

Le principe de continuité d'exploitation a été appliqué et aucun événement important n'est intervenu entre le 31/12/2017 et le C.A. de clôture des comptes.

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total est de 18 547 834 euros et au compte de résultat de l'exercice dont le total des produits est de 48 802 879 euros, et dégageant un bénéfice net comptable de 648 067 €

Sommaire des tableaux annexes

- 1) Etat de l'actif immobilisé
- 2) Etat des amortissements
- 3) Etat des amortissements - Durées d'amortissement par familles d'immobilisations
- 4) Etat des provisions
- 5) Etat des créances et des dettes
- 6) Etat des créances & dettes Entreprises liées
- 7) Composition du capital
- 8) Ventilation du chiffre d'affaires (hors taxes)
- 9) Précisions sur le rattachement des charges et produits et précisions sur certains postes du compte de résultat
- 10) Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices
- 11) Effectif moyen de l'entreprise
- 12) CICE

IMMOBILISATIONS

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2016	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 887 686	450 666	33 250		2 305 101
Immobilisations incorporelles	1 887 686	450 666	33 250	0	2 305 101
Terrains	437 430				437 430
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	959 063	206 468			1 165 531
Installations générales et agencements	95 890				95 890
Installations techniques, matériels et outillages	1 310 729	58 674		7 186	1 362 218
Matériel de transport	1 545 827	29 118			1 574 945
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers	1 395 223	65 073		15 376	1 444 919
Immobilisations corporelles en cours		188 817	188 817		
Immobilisations corporelles	5 744 163	548 151	188 817	22 562	6 080 934
Autres Participations et Prêts	72 650	2 144		2 120	72 675
Immobilisations financières	72 650	2 144		2 120	72 675
TOTAL	7 704 499	1 000 961	222 067	24 682	8 458 710

Le fonds de commerce est constitué du droit au bail de l'agence commerciale de la Porte Jeune.

Les participations sont constituées d'actions dans :

- La SAEML « STUCE » pour 9 147 € représentant 4% du capital social ; les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre 2017 à 1 939 K€ y compris un résultat de 165 K€
- La SAS MULHOUSE MOBILITES pour 50000 € constituée fin 2014 pour un début d'activité au 1^{er} janvier 2015 et dont SOLEA détient 100% du capital social. Les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre 2017 à 107 K€ y compris un résultat de 0,5 K€

Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique.

AMORTISSEMENTS

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2016	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 220 924	190 229		1 411 153
Total 1	1 220 924	190 229	0	1 411 153
Terrains	421 227	3 275		424 502
Constructions	578 907	61 780		640 687
Installations générales et agencements	91 228	2 356		93 584
Installations techniques, matériels et outillages	951 484	77 803	5 766	1 023 522
Matériel de transport	650 009	258 659		908 668
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 008 620	129 649	14 649	1 123 620
Total 2	3 701 475	533 522	20 415	4 214 582
TOTAL	4 922 399	723 752	20 415	5 625 735

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Durées d'amortissement par familles d'immobilisations

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif et aux taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables. Le mode dégressif utilisé précédemment pour le matériel de bureau, le matériel informatique et les appareils automatiques a été abandonné au profit du mode linéaire pour les acquisitions ultérieures au 1er janvier 2011.

Nature des Immobilisations	Durée	Mode	Taux
Constructions sur sol d'autrui	30 ans	linéaire	3,33%
Agencements des Constructions	10 ans	linéaire	10%
Matériel et outillage	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	5 ans	linéaire	20%
Mobilier	10 ans	linéaire	10%
Matériel de bureau	5 ans	linéaire	20%
Matériel informatique	5 ans	linéaire	20%
Appareils automatiques	5 ans	linéaire	20%

ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	286 719	94 783	153 858	227 644
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	181 278	3 256	812	183 721
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	181 972		5 000	176 972
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	649 969	98 039	159 670	588 338
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	23 360	28 882	23 360	28 882
Dépréciations comptes clients	6 414	10 780	2 791	14 403
Autres dépréciations	6 719	32 800	247	39 272
DEPRECIATIONS	36 493	72 462	26 398	82 556
TOTAL GENERAL	686 462	170 501	186 068	670 894
Dotations et reprises d'exploitation		170 501	186 068	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ; il est constitué une provision en fonction de la date du dernier mouvement allant de 20% à 100%

ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 528		13 528	
Clients douteux ou litigieux	15 690	2 181	13 510	
Autres créances clients	2 528 620	2 528 620		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	200 543	21 493	179 050	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	390 356	390 356		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	4 261 857	964 079	3 297 778	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	926 868	926 868		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	181 778	181 778		
Etat, autres collectivités : créances diverses	160 578	160 578		
Groupe et associés				
Débiteurs divers	329 897	205 502	124 395	
Charges constatées d'avance	457 226	452 051	5 175	
TOTAL GENERAL	9 466 940	5 833 505	3 633 435	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	180 182	49 765	130 417	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 974 955	3 974 955		
Personnel et comptes rattachés	1 934 528	1 934 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 618 975	2 618 975		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	140 831	140 831		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	97 320	97 320		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	212 375	212 375		
Groupe et associés	480	480		
Autres dettes	882 272	882 272		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 829 218	1 829 218		
TOTAL GENERAL	11 871 136	11 740 719	130 417	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 369			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

**ETAT DES CREANCES ET DETTES
RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES**

Eléments significatifs concernant les entreprises liées et les participations (*)		
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES (en K€)	
	liées (intragroupes)	avec lesquelles la société a un lien de participation (M2A)
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	50	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	82	330
Autres créances	3	25
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	765	0
Autres dettes		431
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

(*) à partir de 10 % du capital

La participation relative à une entreprise liée est constituée de la SAS Mulhouse Mobilités pour 50 000 € et dont Soléa détient 100% du capital social.

COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital de 1 500 000 Euros est divisé en 100 000 actions ordinaires de 15 Euros à droit de vote simple

Les principaux actionnaires au 31 Décembre 2017 sont présentés par le tableau suivant :

Dénomination de l'actionnaire	Nombre d'actions	% du Capital
TRANSDEV S.A.	87 834	87,83%
RATP - Développement	0	0,00%
M2A (anciennement SITRAM)	10 000	10,00%
STUCE - Colmar	1 000	1,00%
Banques	800	0,80%
Chambre de Commerce de Mulhouse	236	0,24%
Industries et Privés	35	0,04%
Actions non délivrées	95	0,10%
Total	100 000	100,00%

Les comptes sont consolidés dans la Société :

TRANSDEV, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 1 182 037 000,00 €, dont le siège social est sis 32 Boulevard Gallieni, Immeuble Sereinis, 92130 ISSY LES MOULINEAUX immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro d'inscription 521.477

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES - Hors Taxes

Nature	Montant	Variation 2017/2016
Prestations de services :		
SOLEA - Facturées à l'Autorité Organisatrice	824 739	-5,26%
SOLEA - Autres prestations de services	10 576 345	2,30%
Sous-total	11 401 084	1,71%
Autres produits :		
Ventes de produits résiduels et marchandises	9 482	165,83%
Produits des activités annexes	1 706 288	-3,97%
Sous-total	1 715 750	-3,65%
Chiffre d'affaires net	13 116 834	0,980%

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES 2017

	avant impôt	impôt correspondant	après impôt
Résultat courant	-489 884	0	-489 884
Résultat exceptionnel	-12 310	0	-12 310
Participation des salariés	0	0	0
CICE/CR.IMP.APPR./-DIVIDENDES	1 150 261		1 150 261
Résultat	648 067	0	648 067

CHARGES A PAYER

Nature	Montant
Emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 080 950
Dettes fiscales et sociales	3 205 754
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 065
Autres dettes	418 065
Total	5 714 834

PRODUITS A RECEVOIR

Nature	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Intérêts courus non échus sur dépôt à terme	0
Créances clients et comptes rattachés	897 022
Autres créances	572 363
Total	1 469 385

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	Montant	Total
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		10 163
- Pénalités sur marchés	0	
- Pénalités et amendes fiscales et pénales	8 576	
- Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0	
- Rappels d'impôts	0	
- Autres charges exceptionnelles	1 587	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés :		2 147
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	2 147	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
Autres charges exceptionnelles :		0
- Malis provenant de clauses d'indexation	0	
- Lots	0	
- Malis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle-même	0	
Dotations aux provisions règlementées (Immobilisations) :		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
Dotations aux provisions règlementées (Stocks) :		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
Dotations aux autres provisions règlementées :		0
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers : (Valeurs mobilières de placement)		0
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels :		0
Total		12 310

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	Montant	Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :		0
- Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	0	
- Libéralités reçues	0	
- Rentrées sur créances amorties	0	
- Dégrèvements d'impôts	0	
- Autres produits exceptionnels	0	
- Dommages Accidents CTX	0	
Produits des cessions d'éléments d'actif :		0
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	0	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice :		0
Reprises sur provisions règlementées (Immobilisations) :		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
Reprises sur provisions règlementées (Stocks) :		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
Reprises sur autres provisions règlementées :		0
Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels:		0
Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles :		0
Total		0

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Capital en fin d'exercice :					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
2 - Obligations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 534 384	11 844 444	12 657 978	12 989 524	13 116 834
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	856 887	146 490	380 680	189 583	205 989
Impôts sur les bénéfices (1)	22 834 (1)	8 153 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
Participation des salariés due au titre de l'exercice (2)	0 (2)	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	936 394	977 733	737 813	508 196	648 067
Résultat distribué	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
3 - Résultat par action :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	15,05	11,10	13,87	13,26	13,56
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,36	9,77	7,37	5,08	6,48
Dividende attribué à chaque action	1	1	1	1	1
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	577 (*)	600 (*)	609 (*)	618 (*)	629 (*)
Montant de la masse salariale de l'exercice	18 102 759	18 379 052	19 230 627	19 639 448	20 016 666
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	9 053 353	9 156 621	10 211 019	9 570 872	10 159 017
(*) Effectif en équivalent temps complet.					

(1) Ce montant correspond au montant de l'IS estimé de l'année sans tenir compte des crédits d'impôts et en particulier du CICE

EFFECTIF MOYEN DE L'ENTREPRISE

Catégories	Cadres	Agents de Maîtrise et Techniciens	Employés	Conducteurs ou Ouvriers	2017		2016	
					Total	Total conversion	Total	Total conversion
Total	17,42	83,67	19,58	508,33	629,00	617,63	618,38	611,72
Calcul des effectifs en équivalences présents. C'est-à-dire : tout personnel confondu, y compris les agents en longue maladie, en congé sabbatique, en congé parental, en congé sans solde.								

Le montant des engagements donnés, en matière de primes de départ à la retraite, s'élève au 31 décembre 2017 à **1 289 131 euros**

Mention concernant les rémunérations des dirigeants : l'information reste confidentielle.

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés en 2017 aux Commissaires Aux Comptes s'élèvent à 39,7 K€

ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société n'a pas d'engagements hors bilan autres que ceux en matière de primes de départ à la retraite, mentionnés au paragraphe ci-dessus (tableau effectifs)

Principes comptables

Le produit du montant du CICE a été comptabilisé au compte « Impôts sur les sociétés » comme la plupart des crédits d'impôts. L'avantage de cette comptabilisation est de favoriser la comparaison du résultat d'exploitation entre exercices.

La créance a été enregistrée dans un sous-compte de « Etat - Impôts sur les bénéfices » ; l'entreprise n'a pas demandé le financement de ce crédit d'impôt pour financer ses actions et elle n'a pas obtenu de remboursement de l'Administration ; celui-ci n'étant récupérable qu'à compter de 2017 pour le solde du montant de CICE 2013.

Soléa assure un suivi des impacts financiers actuels sur le Résultat d'Exploitation et futurs en constatant en Report à nouveau la contrepartie des dotations aux amortissements qui viendront grever les résultats ultérieurs.

Actions

Les actions ont porté sur les investissements et sur le fonctionnement. Les tableaux ci-dessous :

- Listent les actions menées et leur objectif,
- Valorisent ces actions et assurent un suivi des reliquats de CICE,
- Informent sur les impacts financiers du CICE sur
 - o Le Résultat d'Exploitation corrigé des charges du CICE,
 - o Le Résultat Net Comptable corrigé du mouvement de report à nouveau.

UTILISATION DU CICE

ACTIONS

INVESTISSEMENTS

OBJECTIF

Logiciel de GMAO Carl Source	Poursuite du déploiement de Carl Source dans l'entreprise
Logiciel HASTUS - 1ère partie mise à jour	Acquisition de la nouvelle version du logiciel de graphichage/habillage (progiciel indispensable au fonctionnement du réseau). Acquisition de modules complémentaires en 2018
Logiciel Chronopro / nouveau service m2A	Logiciel de gestion du nouveau service "Chronopro"
Logiciel Titan Fraude - extension tablettes	Mise en place d'un système complémentaire de gestion des amendes
Logiciel Optycall	Back office des logiciels pour les services Filéa
Tunnels de lavage bus	Remplacement des tunnels de lavage existants qui permettent notamment de recycler l'eau.

FONCTIONNEMENT

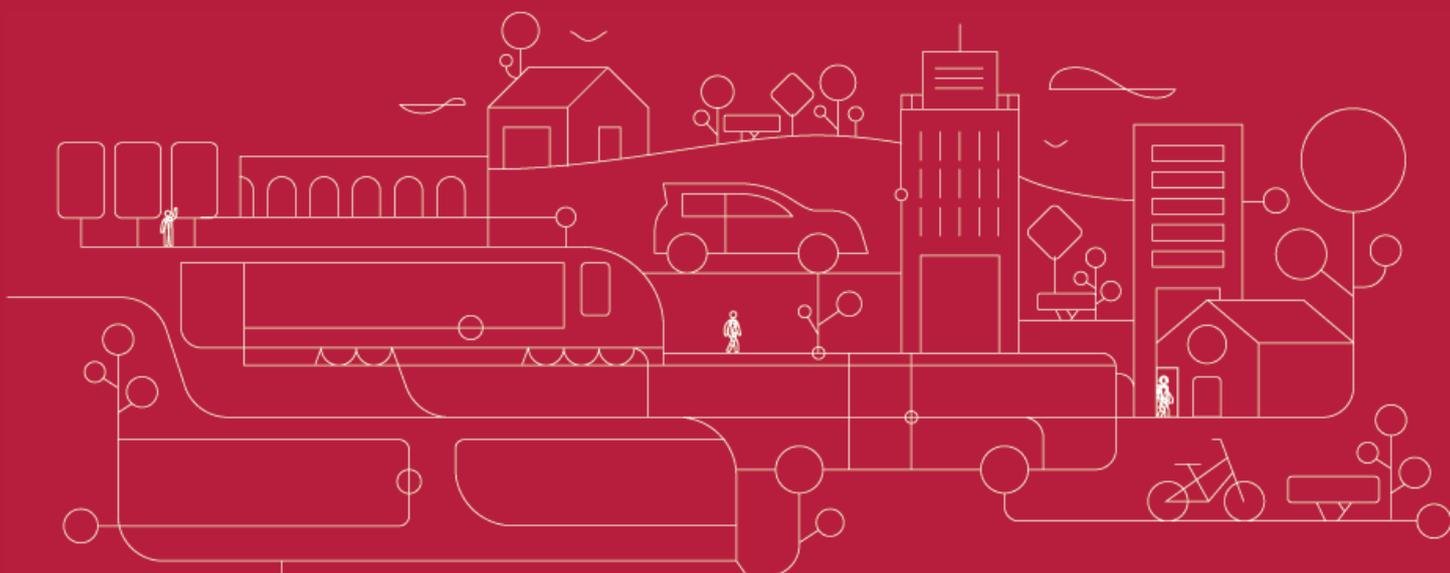
OBJECTIF

ARCTUS - Intranet	Etudes préalables à la mise en place d'un Intranet.
BVA - Enquêtes	Préparation de la réponse à la Délégation de Service Public. Etudes de connaissance clients.
CAPTFA - Plan de Management	Mise en place d'une nouvelle politique manageriale.
NASH & YOUNG - Nouvelle identité graphique	Préparation de la réponse à la Délégation de Service Public. Recherche d'une nouvelle identité visuelle.
SOCIETE FIDUCIAIRE - SFAL - Compte Mobilité	Accompagnement de m2A dans la mise en place du "Compte Mobilités".
TRANSAMO - schéma directeur des systèmes d'information transports	Accompagnement de m2A dans la réalisation du schéma directeur des systèmes afin de planifier et hierarchise le renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement de son réseau de transports et développer la mobilité sur l'Agglomération de Mulhouse
Contrat d'avenir	Embauches destinées à améliorer le sentiment de sécurité à l'intérieur des véhicules et à renforcer le contrôle des titres.

ACTIONS CICE	Montant
<u>INVESTISSEMENTS</u>	
Logiciel de GMAO Carl Source	33 640
Logiciel HASTUS - 1ère partie mise à jour	248 760
Logiciel Chronopro / nouveau service m2A	47 047
Logiciel Titan Fraude - extension tablettes	12 001
Logiciel Optycall	3 455
Tunnels de lavage bus	180 398
<u>Total investissements :</u>	<u>525 301</u>
<u>CHARGES</u>	
ARCTUS - Intranet	13 463
BVA - Enquêtes	22 500
CAPTFA - Plan de Management	29 470
NASH & YOUNG - Nouvelle identité graphique	25 432
SOCIETE FIDUCIAIRE - SFAL - Compte Mobilité	7 500
TRANSAMO - schéma directeur des systèmes d'information transports	8 063
Contrat d'avenir	593 434
<u>Total Charges</u>	<u>699 861</u>
Report excédent N-1	173 198
TOTAL CICE	1 398 360
CICE N	1 149 062
Excédent à reporter sur N+1	249 298

IMPACTS COMPTABLES DU CICE

SYNTHESE	Montants
Montant des charges CICE de l'année :	699 860,93
Dotations aux amortissements des biens acquis :	377 122,41
Total des charges CICE de l'année :	1 076 983,34
Rappel du montant des biens acquis au moyen du CICE :	2 722 126,82
<u>Résultat d'exploitations hors CICE de l'année :</u>	
Résultat d'exploitation :	-488 228,93
Charges à annuler CICE :	1 076 983,34
Résultat d'exploitations hors CICE de l'année :	588 754,41
<u>Suivi du report à nouveau :</u>	
Report à nouveau N-1 :	1 531 544,39
Valeur des acquisitions de l'année :	525 301,27
Dotations aux amortissements des biens acquis :	-377 122,41
Report à nouveau N :	1 679 723,25
<u>Résultat net comptable hors CICE :</u>	
Résultat net comptable :	648 067,93
Evolution du report à nouveau / VNC des immobilisations CICE :	-148 178,86
Résultat net comptable hors CICE :	499 889,07



Soléa

97 rue de la Mertzau

BP 3148

68063 Mulhouse Cedex

03 89 66 77 77

www.solea.info



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

66 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITE DOMIBUS POUR L'ANNEE 2017 (131/8.7/669C)

Mulhouse Alsace Agglomération a confié à Mulhouse Mobilités l'exploitation du service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite sous forme de délégation de service public pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Aux termes de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Le rapport d'activité, produit par le Mulhouse Mobilités, aborde notamment les éléments suivants :

- **Fréquentation** : Domibus a réalisé 92 108 transports en 2017 dont 58 % pour les ayants droit m2A et 42 % pour les scolaires identifiés par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cela représente une évolution de 6,1 % par rapport à 2016. Les usagers en fauteuil roulant représentent 20,5 % des usagers, 23 % des usagers éprouvent des difficultés à la marche, 23 % souffrent de déficience intellectuelle et 9,5 % sont des déficients visuels.
- **Equipements** : le parc est constitué de 14 minibus.

- **Rapport financier** : les charges d'exploitation 2017 s'élèvent à 1 736 K€ et les produits à 1 706 K€. En tenant compte des charges et des produits financiers et exceptionnels, le résultat global de l'exercice 2016 est de -31 K€.

Conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte de la présente communication.

PJ : 1

Le Conseil d'agglomération prend acte du rapport d'activité Domibus pour l'année 2017.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Fabian JORDAN

Rapport d'activité

2017

SOMMAIRE

1.	MOYENS HUMAINS	page 4
2.	RELATIONS SOCIALES	page 5
3.	ORGANISATION DU SERVICE.....	page 5
	3.1. Les prestations proposées.....	page 5
	3.2. Une commission d'accès redéfinie et réinstaurée.....	page 7
	3.3. Les dispositions générales d'exploitation.....	page 9
4.	FREQUENTATION DU SERVICE DOMIBUS.....	page 10
5.	TARIFICATION.....	page 13
6.	INFORMATION DES UTILISATEURS DU SERVICE.....	page 16
7.	MOYENS TECHNIQUES.....	page 19
8.	STRATEGIE EN MATIERE DE SOUS-TRAITANCE.....	page 20
9.	ENGAGEMENTS QUALITE.....	page 20
10.	ASSISTANCE TECHNIQUE.....	page 22
11.	BILAN FINANCIER.....	page 23

1. MOYENS HUMAINS

Mulhouse Mobilités, filiale de Soléa

Le service TPMR de l'agglomération mulhousienne est confié à Soléa depuis le 1^{er} janvier 2015 à travers sa filiale Mulhouse Mobilités.

Cette filiale a pour vocation à servir de laboratoire des mobilités douces en fédérant d'autres partenaires au sein de l'agglomération mulhousienne.

Moyens humains affectés au service Domibus :

Les salariés dédiés au service Domibus sont issus de la structure précédente (GIHP). Ainsi les salariés ont conservé leur organisation du travail et tous les avantages dont ils bénéficiaient chez leur ancien employeur.

Le personnel est constitué de :

- Une **responsable de service** chargée de l'animation du service TPMR, du **management** de l'équipe Domibus et du **reporting** des unités d'œuvre. Cette responsable rend compte directement auprès du Directeur de la filiale pour les aspects stratégiques de l'activité.

Elle est l'interlocutrice du Contrôleur de gestion et du Directeur Administratif et Financier de Soléa qui assurent pour le compte de la filiale, la consolidation des données et le reporting vers m2A.

Elle est l'interlocutrice de la Direction Commerciale et Marketing pour les activités commerciales et relations clients.

Elle est l'interlocutrice de la Direction des Ressources Humaines pour la paie des salariés de son unité.

- **Trois opératrices** reçoivent les appels clients et gèrent les **réservations**.
- **Douze conducteurs** assurent au quotidien la prestation de **transport**.

Les fonctions support suivantes :

- maintenance des véhicules,
- paie des salariés,
- commercial-marketing-relations clients,
- contrôle de gestion et consolidation des reportings vers m2A,
- organisation des engagements qualité,

sont confiées à Soléa et intégrées dans l'activité des différentes unités Soléa.

Les fonctions d'exploitation :

- prise de commandes,
- planification et organisation des services,
- gestion des conducteurs,
- régulation des courses temps réel,
- mesures qualité

sont effectuées au sein de la filiale Mulhouse Mobilités.

2. RELATIONS SOCIALES

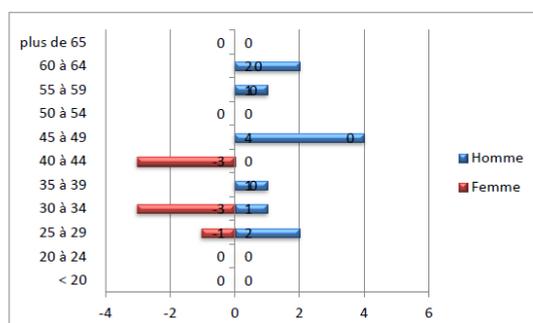
Au niveau social l'année 2017 a été marquée par le renouvellement des instances représentatives du personnel. En raison de son effectif, Mulhouse Mobilités devait élire un Délégué du personnel titulaire ainsi qu'un suppléant. Les élections se sont déroulées le 27 avril 2017 et la CGT a obtenu plus de 50% des suffrages restant ainsi le syndicat majoritaire de l'entreprise.

On note également à nouveau la signature d'un accord portant sur les salaires permettant ainsi une progression du taux horaire tout en préservant l'équilibre économique de l'entreprise puisque celle-ci s'est limitée à 0,5%. Cet accord nous a également permis d'harmoniser l'ensemble des taux horaires des conducteurs, certaines différences résultaient en effet d'un usage ancien du GIHP.

La signature de ce nouvel accord, témoigne ainsi d'un niveau de dialogue social ouvert et efficace entre les instances représentatives du personnel et la Direction.

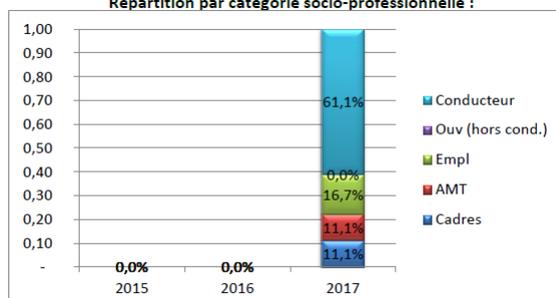
	2017
Effectif au 31/12	18
CDI	17
CDD	1
ETP	17,39

Pyramide des âges :



- Âge Moyen = 41,2 ans
- Âge Moyen Homme = 44,7 ans
- Âge Moyen femme = 35,6 ans

Répartition par catégorie socio-professionnelle :



3. ORGANISATION DU SERVICE

3.1. Les prestations proposées

Le service offre une prestation de type trottoir à trottoir. Une prestation complémentaire de porte à porte est possible sur justificatif médical et après avis de la commission d'admission au service. Cette prestation complémentaire est payante.

Une prise en charge optimisée :

Le service Domibus offre une prestation de service de type trottoir à trottoir comme près d'un quart des services spécialisés français (enquête IAURIF 2007) c'est-à-dire que les clients sont pris en charge et déposés sur la voie publique.

En terme d'efficacité, la prestation de type trottoir à trottoir est la plus performante car le client est prêt et attend sa prise en charge sur le trottoir.

Une prestation complémentaire en porte à porte :

Comme le pratiquent d'autres services spécialisés, Domibus propose un niveau de service un peu plus élevé dans certains cas, de type porte à porte, soit une prise en charge du client de la porte de son domicile, si le logement se situe au rez-de-chaussée, ou au pied de l'immeuble, si le logement est à l'étage, et un accompagnement jusqu'à l'entrée de l'établissement de destination (équipement, commerce ou résidence).

L'attribution de cette prestation complémentaire reste exceptionnelle : 932 en 2017.

Des limitations d'usage :

- la distance minimale de 500 mètres pour un transport entre deux points est appliquée depuis la reprise du service par Mulhouse Mobilités,
- la durée minimale entre deux transports pour un même client est de 45 min pour 30 à dans la DSP précédente.

Ces restrictions permettent d'améliorer l'enchaînement des voyages tout au long de la journée.

Les bénéficiaires :

Domibus est réservé aux personnes à mobilité réduite ne pouvant pas emprunter les transports en commun. Plusieurs catégories d'ayants droit peuvent utiliser ce service auquel sont admis de plein droit et après transmission d'un certificat médical et accord du médecin référent de la commission :

- Les particuliers répondant aux critères d'admission suivants :
 - les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux d'incapacité est d'au moins 80%
 - les personnes en fauteuil roulant
 - les personnes âgées reconnues GIR 1 à 3
 - les personnes ayant des problèmes mentaux ou souffrant de problèmes psychiques.
- Les scolaires dont les dossiers ont été validés par le CD68 (MDPH).

Les établissements et associations en tant que personnes morales ne sont plus reconnus en qualité d'ayants droit par m2A depuis janvier 2015.

Dispositions particulières :

- **aux usagers de passage**

Pour les personnes séjournant ponctuellement dans l'agglomération mulhousienne et dont la durée du séjour ne permet pas le passage devant la commission d'accès au service, l'accès au service est possible dans le cas uniquement où les demandeurs remplissent les conditions d'accès de plein droit (présentation d'une carte d'invalidité). Aucune demande n'a été formulée en 2017.

- **aux accompagnateurs :**

L'accompagnement obligatoire gratuit :

Il est déterminé par la commission d'accès et fait l'objet d'une mention spéciale dans le dossier client. L'accompagnateur obligatoire n'est pas désigné nommément, mais il est, par définition, valide et apte à assister la personne par sa connaissance du handicap.

En l'absence de son accompagnateur, la personne handicapée ne sera pas prise en charge. L'accompagnateur obligatoire voyage gratuitement et sans titre de transport spécifique lors des trajets d'accompagnement.

1962 accompagnateurs obligatoires gratuits ont été transportés en 2017 soit une augmentation de 36% par rapport à 2016.

L'accompagnement facultatif payant :

Il s'agit d'un membre de la famille ou d'un proche qui participe au déplacement du bénéficiaire sans prendre en charge une mission d'assistance ou d'aide ni être lui-même inscrit au service. Dans ce cas, la personne accompagnant le bénéficiaire doit payer son transport selon le tarif en vigueur.

En outre, elle ne sera autorisée à être transportée que dans la limite des places disponibles pour le déplacement convenu. Dans tous les cas, le nombre d'accompagnateurs est limité à une personne et il est pris en charge et déposé au même endroit que l'ayant droit.

2099 accompagnateurs facultatifs payants ont été transportés en 2017.

3.2 Une commission d'accès redéfinie et réinstaurée :

Pour maîtriser l'évolution du service attendue par m2A, l'accès à Domibus est conditionné à un passage en commission de tous les dossiers d'inscription, quelle que soit la nature du handicap du demandeur. L'accès est autorisé pour une période de 2 ans.

La commission d'accès est chargée d'évaluer la capacité ou non à utiliser les transports en commun. Cette procédure permet de plus d'assortir l'accès au service de conditions spécifiques si nécessaire telles que : accompagnement obligatoire, référent, accès temporaire...

Les critères d'admission au service :

Le service est réservé aux personnes résidant dans le périmètre de transport urbain de la communauté d'agglomération m2A.

La commission d'accès, sur la base d'un examen médical de la situation du demandeur, se prononce sur son admissibilité au service Domibus. Sont pris en compte les critères de jugement suivants pour les trajets réguliers :

- Incapacité à se rendre à un point d'arrêt
- Incapacité à assurer des correspondances ou à utiliser le réseau urbain, même accompagné
- Le caractère évolutif du handicap
- La capacité du demandeur à gérer seul son déplacement avant et après le transport Domibus, y compris rester seul quelques minutes dans le véhicule (groupage...)
- La capacité du demandeur à gérer seul ses réservations.

La commission autorise la présence systématique d'un accompagnateur dans les cas suivants :

- Problème d'autonomie pouvant mettre en jeu la sécurité de la personne (désorientation temporo-spatiale, personne semi-valide ne pouvant marcher seule, incapacité à demander de l'aide)
- Incapacité à gérer seul les relais au départ ou à destination du transport
- Enfant âgé de moins de 12 ans.

La composition de la commission :

La commission est composée :

- De l'élu m2A référent en charge des problématiques liées aux PMR et à l'accessibilité. Il est Président de la commission
- D'un représentant du pôle Mobilité et transport en charge du pilotage et du suivi de l'exploitation du service Domibus
- D'un médecin évaluateur désigné par m2A
- D'un représentant des associations de personnes à mobilité réduite
- D'un représentant du délégataire

La tenue de la commission

La commission se réunit une fois par mois (sauf en été) afin d'examiner la situation des nouveaux dossiers de demande d'admission.

- 9 commissions ont été organisées en 2017
- 359 dossiers ont été étudiés
- 329 dossiers favorables dont 215 dans le cadre de renouvellement et 30 réponses négatives

Les compte-rendu sont consultables sur une plateforme dédiée par tous les membres de la commission.

Le traitement des dossiers :

La demande d'admission

Un dossier de demande d'admission est rempli par (ou pour) la personne intéressée. Il comporte :

- un formulaire de demande d'accès au service Domibus
- un questionnaire médical (= bilan fonctionnel) rempli par le médecin traitant du demandeur
- les éléments justificatifs du handicap du demandeur (carte d'invalidité, classement GIR...) et du domicile
- dans le cas de trajets réguliers d'un formulaire spécifique détaillant le trajet
- une photo

Ce dossier est disponible :

- Par courrier sur demande téléphonique, courriel ou courrier
- Chez Domibus : au siège de Soléa
- Sur le site Domibus/Soléa par téléchargement

Une fois complété, le dossier accompagné de ses pièces justificatives est transmis de différentes façons :

- Par courrier
- Déposé chez Domibus
- Par mail

La confirmation de l'adhésion

La décision de la commission d'accès au service est adressée par courrier, à la signature du Président de la commission.

3.3 Les dispositions générales d'exploitation

Le service fonctionne du lundi au dimanche sauf le 1er mai, de 6 h à 23 h.

Réservation :

Les réservations sont ouvertes **au plus tôt sept jours avant** et au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Les déplacements des samedis, dimanches et lundis sont réservés au plus tard le vendredi avant 17 h.

Seules 7% des réservations des transports occasionnels sont effectuées en dernière minute, la veille du déplacement, par les voyageurs, 36% réservent entre J-2 et J-4, et 57% entre J-5 et J-7.

Plus de 35% des réservations ont lieu dès l'ouverture des réservations à J-7. Nous constatons que les utilisateurs du service réservent de plus en plus tôt.

Pour un transport régulier (domicile-travail, loisirs à heures fixes...), les déplacements sont programmés à l'avance sur demande écrite du client.

Modes de réservation :

La réservation peut être effectuée :

- **Par courrier ou courriel,**
- **Par téléphone** de 9 h à 17 h,
Si le voyageur transmet au standard son numéro de téléphone portable, ce dernier confirmera systématiquement la réservation enregistrée par l'envoi d'un SMS (Service gratuit) ou d'un mail.
- **Par internet** jusqu'à 16 h la veille du déplacement depuis juin 2016 :
Le site internet dédié au service intègre un module de réservation en ligne. Les fonctionnalités proposées au client sont les suivantes :
 - consultation de la liste des transports
 - réservation d'un nouveau transport
 - suppression d'un transport
 - consultation des factures

Priorisation des trajets :

Le fonctionnement d'un service spécialisé nécessite de prioriser les demandes de transport pour maîtriser l'évolution du service, les transports pour motif travail et scolaire sont ainsi prioritaires, puis viennent ensuite les transports pour motif de santé puis le motif loisir.

Régulation des demandes en fonction des moyens :

Lors de **demandes multiples** sur le même créneau horaire et saturation des moyens disponibles, une **négociation** intervient lors de la demande de réservation.

Deux solutions sont proposées au client :

- le décalage de l'horaire
- dans le cas d'une impossibilité du décalage horaire et pour une demande jugée non prioritaire selon les critères définis par m2A, le report du déplacement à un autre jour.

➤ **186 transports ont été refusés en 2017.**

Politique de groupage :

Les groupages sont favorisés pour **améliorer la disponibilité du service**. Le groupage consiste à transporter simultanément dans un même véhicule des personnes n'ayant pas obligatoirement l'origine et/ou la destination commune, mais **pouvant être réunies sur un itinéraire commun**.

En cas de groupage, le temps de parcours d'un voyageur sera augmenté de façon limitée :

- de plus de 10 minutes, pour un trajet de moins de 15 minutes,
- de plus de 20 minutes, pour un trajet de plus de 15 minutes.

➤ En moyenne, **une course transporte 1,89 voyageurs** (hors accompagnateurs).

4. FREQUENTATION DU SERVICE DOMIBUS

Le nombre d'ayants droit :

Le nombre d'ayants droit en 2016 s'élevait à 829 personnes pour les particuliers, il est en 2017 de 938 personnes, soit + 13%..

Si l'on comptabilise les scolaires (176), le nombre d'ayants droit du service Domibus atteint 1114 personnes en 2017 pour 1010 en 2016.

➤ Parmi les **1114 ayants droit**, on compte **518 clients actifs**, c'est-à-dire ayant effectué au moins un transport en 2017.

Le nombre de voyages :

92108 voyages ont été effectués en 2017 soit + **6,10 %** par rapport à 2016 (86500).

Le nombre de transports des particuliers représente 57,80 % des trajets effectués, celui des transports scolaires représente près de 42,20 %, soit une augmentation de presque 2% pour les transports scolaires comparé à 2016.

Une journée de semaine représente en moyenne 491 trajets, 80 le samedi et 35 le dimanche.

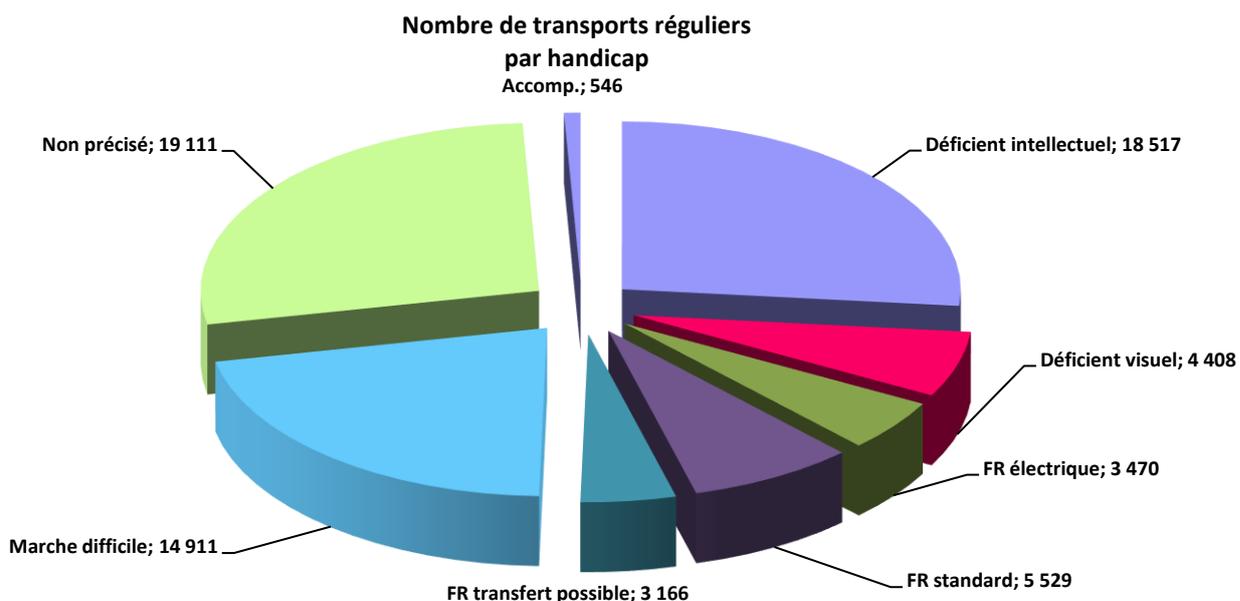
➤ L'essentiel des transports sont effectués **en semaine (90 %)**.

La répartition par type de handicap :

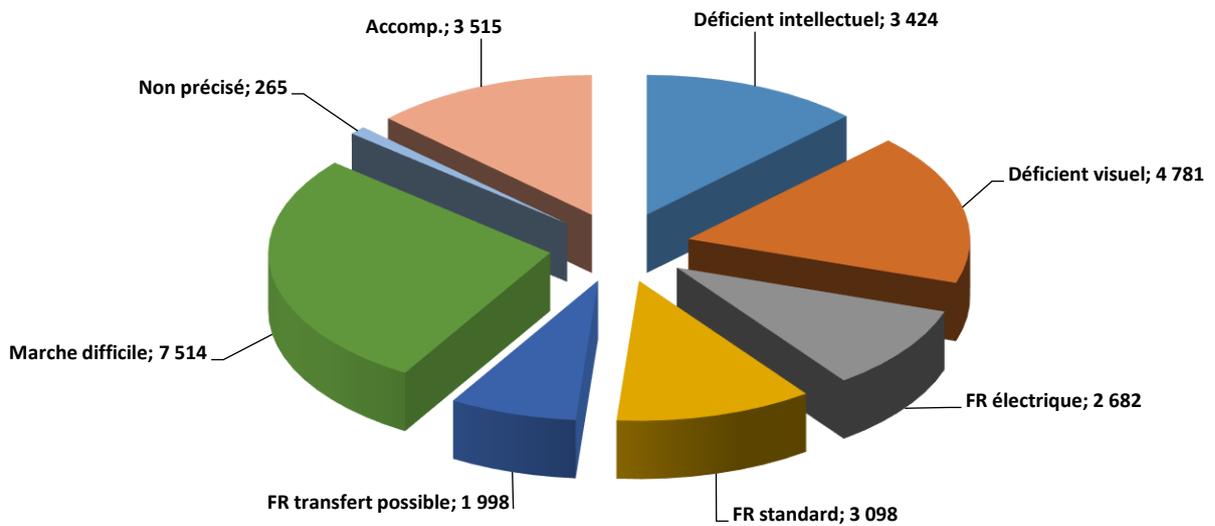
Près de 23,1% des voyages sont effectués par des personnes souffrant de marche difficile, 22,6 % de déficience intellectuelle.

20,5 % se déplacent en fauteuil roulant.

	Déficient intellectuel	Déficient visuel	FR électrique	FR standard	FR transfert possible	Marche difficile	Non précisé	Accomp.	TOTAL	%
TRANSP. REGULIERS	18 517	4 408	3 470	5 529	3 166	14 911	19 111	546	69 658	71,86%
%	26,58%	6,33%	4,98%	7,94%	4,55%	21,41%	27,44%	0,78%	100,00%	
TRANSP. OCCASIONNELS	3 424	4 781	2 682	3 098	1 998	7 514	265	3 515	27 277	28,14%
%	12,55%	17,53%	9,83%	11,36%	7,32%	27,55%	0,97%	12,89%	100,00%	
TOTAL	21 941	9 189	6 152	8 627	5 164	22 425	19 376	4 061	96 935	100,00%



Nombre de transports occasionnels par handicap



Déplacements par commune :

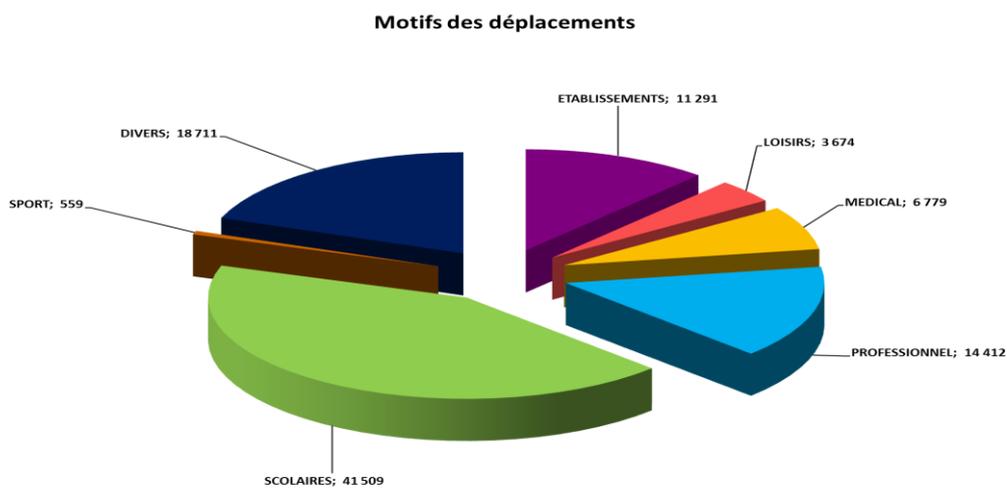
	B A L D E R S H E I M	B A T T E N H E I M	B E R R W I L L E R	B O L W I L L E R	B R U E B A C H	B R U N S T A T T	D I D E N H E I M	D I E T W I L L E R	E S C H E N T Z W I L L E R	F E L D K I R C H	F L A X L A N D E N	G A L F I N G U E	H A B S H E I M	H E I M S B R U N N	I L L Z A C H	K I N G E R S H E I M	L U T T E R B A C H	M O R S c H W I L L E R	M U L H O U S E	P F A S T A T T	P U L V E R S H E I M	R E I N I N G U E	R I C H W I L L E R	R I E D I S H E I M	R I X H E I M	R U E L I S H E I M	S A U S H E I M	S T A F F E L F E L D E N	S T E I N B R U N N	U N G E R S H E I M	W I T T E N H E I M	W I T T E L S H E I M	Z I L L I S H E I M	Z I M M E R S H E I M	T O T A L	
Déficient intellectuel	293	310				326			243		46		172		2341	1985	704	120	10374	795		28	216	603	1344	3	225	1	1			650	1131	22	8	21 941
Déficient visuel	89	258	140			202	20	109			1	18	2	957	622	86	237	4726	212			19	477	304	15	82	3		61	227	266	56			9 189	
FR électrique	10	1			3	49									1	1	283	580	46	152	2719	927	302	4	4	54	559	3	209	72		40	11	56	66	6 152
FR standard	6	14		1	1	85									12	1	472	518	236	132	4658	1010	1	1	20	8	308	9	40	117		4	33	307	2	8 627
FR transfert possible				13		143		2			26				9		465	239	444	64	2577	364	13			35	411	4	15			3	9	273	55	5 164
Marche difficile	54	10	1	158	1	87	9		3	1	38		78		1273	399	603	89	12501	1181	197	175	95	766	1723	19	614	69		6	1029	1245		1	22 425	
Non précisé	121	108				271								108	2477	1184	124	161	8098	921			92	368	792	125		368			2427	1578			19 376	
Accompagnateurs	3	14		11		31		30	3		36		62	1	212	369	49	145	2376	160	2	31	10	130	52	10	62	1		3	38	194	26		4 061	
TOTAL	576	715	1	323	5	1194	29	194	249	1	147		352	113	8480	5896	2292	1100	48029	5570	515	239	456	2441	6124	188	1247	631	1	117	4424	5050	227	9	96 935	

Près de 50% des voyages concernent des habitants de Mulhouse.

6 communes représentent plus de 36 % des trajets, soit 35544 réservations : Illzach, Rixheim, Kingersheim, Wittenheim, Pfastatt, et Wittelsheim.

Déplacements par motif :

	Cumul	%
ETABLISSEMENTS	11 291	12%
LOISIRS	3 674	4%
MEDICAL	6 779	7%
PROFESSIONNEL	14 412	15%
SCOLAIRES	41 509	43%
SPORT	559	1%
DIVERS	18 711	19%
TOTAL	96 935	100%



5. TARIFICATION

Une tarification publique unique :

Le tarif appliqué est de 1,50 € quel que soit le trajet effectué. La similarité avec le titre unité du réseau Soléa est cohérente et significative de la politique d'intégration en direction des personnes à mobilité réduite, souhaitée par m2A.

Ce tarif est appliqué à environ 42 % des réservations pour 2017 contre 44 % pour l'exercice 2016.

TARIFS		TOTAL
Réseau	T_carnet	7 448
	Facture carnet	30 968
	Facture scolaire	436
	Facture E.S.A.T.	6 596
	Facture Accueils de jour	6 698
	Facture Autres	577
	Sans_Titre	
	Gratuit	67
	AAJ	2 674
	Absent	563
	TOTAL Réseau	56 027
Scolaires	Scolaire	39 318
	AAJ Scolaire	1 181
	Absent Scolaire	409
	TOTAL Scolaire	40 908
Total transports		96 935
Total réseau hors annulations et absences		52 790
Total scolaire hors annulations et absences		39 318
Total transports hors annulations et absences		92 108

Une distribution simplifiée :

Les clients particuliers paient majoritairement sur **facture mensuelle**. L'achat de tickets occasionnels auprès des conducteurs est possible en complément.

Une tarification complémentaire pour les ESAT et accueils de jour :

Lors de demandes de trajets pour les déplacements vers les accueils de jour et les ESAT, un devis est transmis au demandeur. Ces demandes représentent environ **31 % des réservations réseau**.

Des pénalités appliquées :

Les pénalités sont appliquées dans deux cas :

- annulation tardive : 515 en 2017 contre 267 en 2016,
- absence imprévue : 30 en 2017 contre 28 en 2016.

Les annulations tardives sont en forte augmentation. Pour lutter contre ce phénomène, les pénalités devront être appliqués plus rigoureusement.

- **Les conditions d'annulation des réservations**

Quel que soit le type de transport, régulier ou occasionnel, il est demandé au client, qui souhaite annuler son transport, de prévenir le service le plus tôt possible et au plus tard la veille du transport avant 17 h, ceci pour permettre de réemployer les moyens humains et matériels prévus pour ce transport. Dans ce cas l'annulation est gratuite.

En cas d'annulation tardive, c'est-à-dire intervenant après 17 h la veille du transport ou le jour-même, une pénalité d'un ticket unité par transport annulé est appliqué.

- **La gestion des absences**

Les clients doivent être présents au point de rendez-vous au minimum 5 minutes avant l'heure convenue. En cas de retard, les conducteurs ne sont pas autorisés à attendre plus de 5 minutes après l'heure du rendez-vous.

En cas d'absence du client (absence d'annulation, annulation sur place ou 10 minutes avant l'heure convenue), une pénalité de 10 € est facturée.

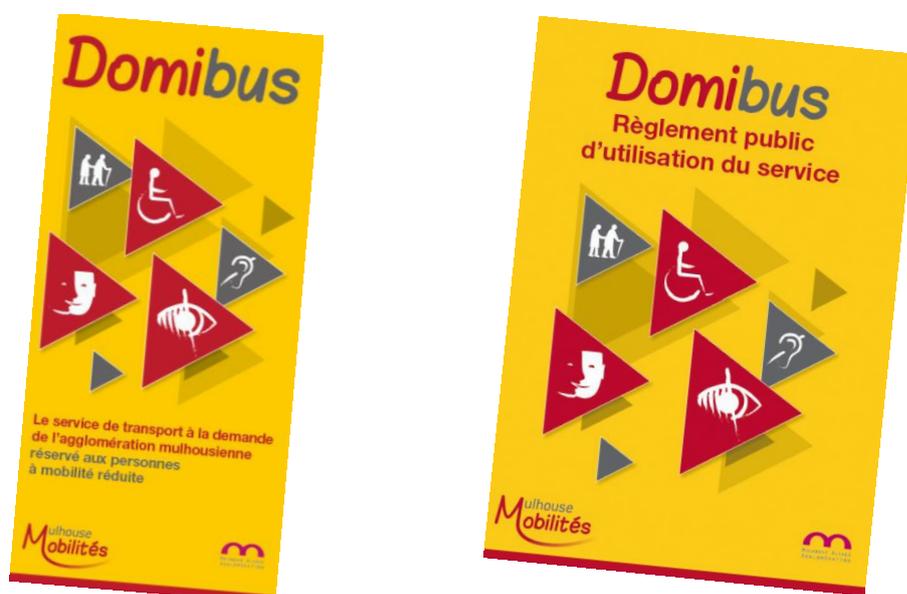
6. INFORMATION DES UTILISATEURS DU SERVICE

L'année 2017 s'est inscrite dans la continuité des 2 années précédentes en termes d'information aux voyageurs :

- **Information sur le service** par des supports adaptés et accessibles
- **Valorisation du service TPMP** de m2A auprès du public mulhousien
- **Favoriser les échanges avec les clients**

INFORMER ET EXPLIQUER LE SERVICE PAR DES SUPPORTS ADAPTÉS ET ACCESSIBLES :

- **Flyer Domibus** : le document présentant le service Domibus est envoyé à tous les nouveaux inscrits et mis à disposition dans différents lieux publics, également à la demande : mairies, CRM...
- **Règlement Domibus** : le support dédié à la connaissance de la réglementation est diffusé aux clients lors des inscriptions.



- **Guide des lignes accessibles Soléa** : ce document créé en 2014 par Soléa intègre une page dédiée à Domibus rappelant le fonctionnement du service, sa cible et certaines conditions d'utilisation. Il est actualisé à chaque rentrée, en septembre, selon la mise en accessibilité de nouvelles lignes ou de nouveaux arrêts du réseau régulier Soléa. Il comporte aussi depuis 2017 un plan des lignes et arrêts accessibles.



- **Brochure Hôpital E. Muller** : les brochures d'information dédiées à la desserte des hôpitaux de l'agglomération ont fait l'objet d'une mise à jour entamée en 2017 avec l'hôpital E. Muller ; outre les horaires des lignes 30 et 31 ou les facilités de stationnement avec les P+Tram, une information a été ajoutée sur le service Domibus, expliquant très simplement la vocation de ce service et les coordonnées utiles pour l'obtention d'informations plus détaillées. Cette même mention sera ajoutée lors des mises à jour des autres brochures dédiées aux hôpitaux.

- **Accès web** : une page dédiée au service Domibus est intégrée au site www.solea.info dans la rubrique « Accessibilité »; les clients y retrouvent toutes les informations détaillées sur le fonctionnement de ce service et peuvent également télécharger le dossier de demande d'adhésion, consulter leurs réservations ainsi que le règlement. La refonte du site www.solea.info achevée en 2017 a permis de redynamiser la présentation de la page web dédiée au service Domibus. La rubrique « Accessibilité » intègre l'ensemble des services dédiés aux PMR et leur permet de mieux appréhender les solutions de déplacement qui leur sont proposées, lignes bus régulières accessibles ou service TPMR pour les trajets impossibles en ligne régulière.

Le service Domibus

Le service Domibus est dédié aux personnes à mobilité réduite résidant dans l'une des communes de Mulhouse Alsace Agglomération et présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser les transports en commun Soléa seules. Il complète les lignes accessibles bus, tramway et tram-train du réseau Soléa.

Le service fonctionne tous les jours **de 6h à 23h**, sauf le 1^{er} mai. Des horaires adaptés sont également mis en place les 24 et 31 décembre.

Domibus propose une prestation de **trottoir à trottoir**, avec réservation préalable. Une prestation complémentaire de porte-à-porte est possible avec un surcoût sur accord de la commission d'admission.

Le service Domibus est géré par Mulhouse Mobilités, filiale de Soléa.

[Consultez vos réservations](#) ►►

[Consultez le règlement](#) ►►

Comment bénéficier d... Change Layout Manage Content Modifier

- **Campagne photos :** en 2017, le service communication externe Soléa a fait appel à un photographe professionnel afin de renouveler sa base de photos présentant les différents services Soléa et Mulhouse Mobilités. A ce titre, de nombreuses prises de vue ont été réalisées sur le terrain afin d'illustrer le service Domibus dans l'ensemble des documents à vocation interne et externe et qui présentent ou évoquent ce service spécifique.



Animation des comités d'utilisateurs, un lieu d'expression et d'écoute :

Il est composé de membres représentatifs de la diversité des situations de handicaps des clients. Sa composition est renouvelable tous les ans. La mission qui lui incombe se décline en quatre items :

- exprimer les dysfonctionnements ressentis par les utilisateurs,
- proposer des améliorations de service,
- donner un avis sur les actions entreprises.

Le Comité d'Utilisateurs s'est réuni 4 fois en 2017 en présence du pôle Mobilité de m2A et est complété d'une assemblée générale annuelle.

Les sujets principalement abordés lors des réunions du comité d'utilisateurs ont été les suivants :

- L'aménagement des rampes d'accès aux quais tramways,
- La qualité des prestations de la sous-traitance (retards, billetterie, accueil),
- L'accompagnement sur le réseau Soléa.

Il a également été proposé d'alléger le dossier de renouvellement pour les handicaps irréversibles, notamment les aveugles.

7. MOYENS TECHNIQUES

Les moyens techniques mis à disposition par m2A en 2017 pour assurer l'exploitation de Domibus reposaient sur un parc de 14 véhicules dont 2 ayant de forts kilométrages (supérieur à 300 000 km).

Trois nouveaux véhicules commandés par m2A en 2016 ont été mis en exploitation en juin 2017.

Les véhicules 25 et 31 ont été conservés au parc en tant que véhicules de réserves.

Les véhicules n°22 et n°32 ont fait l'objet d'un don de m2A auprès d'associations.

Le tableau ci-dessous présente l'état de parc au 31/12/2017 :

N° Parc	Marque	Familles	Immatriculation	Mise en circulation	Places Assises	Nbs places Total + 1 cond.	Rampe UFR	Marchepied PMR	Bluetooth	Clim	Webasto	Kms au 31/12/2017
025	RENAULT	MASTER	2942ZH68	24/08/2007	7	8	1 Elec	1 Elec	1	1	0	335601
026	RENAULT	MASTER	CG-410-RX	21/06/2012	8	9	1 Elec	1 Elec	1	1	1	183583
027	RENAULT	MASTER	CG-256-RX	21/06/2012	8	9	1 Elec	1 Elec	1	1	1	132462
028	RENAULT	MASTER	CN-067-NF	04/12/2012	8	9	1 Elec	1 Elec	1	1	1	173308
029	RENAULT	MASTER	CN-121-NF	04/12/2012	8	9	1 Elec	1 Elec	1	1	1	144104
030	RENAULT	MASTER	CN-095-NF	04/12/2012	8	9	1 Elec	1 Elec	1	1	1	150507
031	RENAULT	MASTER	2948ZH68	24/08/2007	8	8	1 Elec	1 Elec	1	1	0	323437
033	RENAULT	MASTER	EB-094-XV	03/05/2016	6	7	1 Elec	1 Elec	1	1	1	49937
034	RENAULT	MASTER	EB-109-XV	03/05/2016	6	7	1 Elec	1 Elec	1	1	1	46009
035	RENAULT	MASTER	EB-136-XV	03/05/2016	6	7	1 Elec	1 Elec	1	1	1	43277
036	RENAULT	MASTER	EB-164-XV	03/05/2016	6	7	1 Elec	1 Elec	1	1	1	47863
037	RENAULT	MASTER	EK-937-LV	02/03/2017	6	7	1 Elec	1 Elec	1	1	1	13236
038	RENAULT	MASTER	EK-919-LV	02/03/2017	6	7	1 Elec	1 Elec	1	1	1	4239
039	RENAULT	MASTER	EK-884-LV	02/03/2017	6	7	1 Elec	1 Elec	1	1	1	9572

8. STRATEGIE EN MATIERE DE SOUS-TRAITANCE

Le recours à la sous-traitance a pour objectif de permettre d'**optimiser la réalisation du service** en garantissant qualité, souplesse et réactivité. En effet, la sous-traitance permet de disposer de moyens complémentaires notamment nécessaires sur les heures de pointe.

Nous travaillons en sous-traitance avec **10 sociétés de taxi ainsi qu'avec le GIHP**, ce qui correspond à un total de 35 véhicules supplémentaires disponibles dont 3 adaptés.

Nous les utilisons **principalement pour les transports scolaires** et lorsque les plannings des conducteurs DOMIBUS sont complets.

Répartition des transports par mode d'exploitation et par handicap :

	DOMIBUS	GIHP	TAXIS	TOTAL
Déficient intellectuel	5 230	1 334	15 377	21 941
Déficient visuel	4 150	283	4 756	9 189
FR électrique	5 399	408	345	6 152
FR standard	7 809	516	302	8 627
FR transfert possible	2 862	258	2 044	5 164
Marche difficile	7 632	1 247	13 546	22 425
non précisé	1 172	1 643	16 561	19 376
Accompagnateurs	2 569	267	1 225	4 061
TOTAL TRANSPORTS M2A	36 823	5 956	54 156	96 935

9. LES ENGAGEMENTS QUALITE

Les critères à mesurer et la méthodologie à appliquer ont été définis en 2017 entre m2A et Mulhouse Mobilités pour les 6 thèmes suivants :

- L'information des voyageurs à bord
- La ponctualité des véhicules,
- L'accueil des clients,
- La gestion des réclamations,
- La propreté des véhicules,
- Les réservations téléphoniques.

Les critères ponctualité, propreté des véhicules, information à bord et accueil font l'objet d'observations communes entre un représentant du pôle transport de m2A et la responsable du service Domibus.

Les résultats de l'année 2017 sont les suivants :

1. Information des voyageurs à bord :

Sur les 60 véhicules contrôlés, le résultat (**98,25%**) est conforme au seuil (80%).

2. Ponctualité :

Sur les 60 véhicules contrôlés, le résultat est de **100%**. Le résultat est conforme.

3. Accueil des voyageurs :

Sur les 60 véhicules contrôlés, le résultat (**98,25%**) est conforme au seuil (80%).

4. Gestion des réclamations :

Le délai de réponse de 10 jours ouvrés est dépassé pour l'ensemble des réclamations (**12** réclamations).
Le résultat (**62,50%**) est non-conforme au seuil (80%).

5. Propreté des véhicules :

Parmi les 60 véhicules contrôlés, le résultat (**96,50%**) est conforme au seuil (80%).

6. Réservations téléphoniques :

69,5% des appels téléphoniques obtiennent une réponse avant 15 secondes et 81,15% avant 30 secondes.

Le taux d'appels dont le temps d'attente est inférieur ou égal à 60 secondes est de **87.88%**.

Le résultat (**87,88%**) est conforme au seuil (80%).

10. ASSISTANCE TECHNIQUE

- **Mise en place d'un nouveau moyen de paiement :**

Le prélèvement des factures est disponible depuis le mois de septembre 2017. Les utilisateurs bénéficiant de la facturation mensuelle ont été informés de cette possibilité par courrier et peuvent y adhérer sur simple demande.

RAPPORT FINANCIER

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

MULHOUSE MOBILITES, Rapport d'activité 2017

BILAN au 31 DECEMBRE

Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 675	7 102	9 573	12 408
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	10 007	3 887	6 119	7 455
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	26 682	10 989	15 693	19 863
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	4 569		4 569	6 852
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	193 583	124	193 459	94 444
Autres créances	145 823		145 823	113 642
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	123 778		123 778	244 736
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 419		1 419	732
ACTIF CIRCULANT	469 172	124	469 048	460 406
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	495 853	11 113	484 740	480 269

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	31 868	12 571
Report à nouveau	19 626	19 626
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	447	19 296
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	106 940	106 493
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 345	13 345
PROVISIONS	13 345	13 345
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 453	241 778
Dettes fiscales et sociales	125 987	114 428
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 225
Autres dettes	15	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	364 455	360 431
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	484 740	480 269

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	132 315		132 315	122 143
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	132 315		132 315	122 143
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 573 030	1 486 460
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			818	11 757
Autres produits			21	1 365
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 706 184	1 621 725
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			36 864	38 267
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			2 284	-113
Autres achats et charges externes			941 027	870 667
Impôts, taxes et versements assimilés			60 009	42 567
Salaires et traitements			479 037	471 881
Charges sociales			212 525	200 584
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 671	3 887
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			124	364
Dotations aux provisions				
Autres charges			266	764
CHARGES D'EXPLOITATION			1 736 806	1 628 869
RESULTAT D'EXPLOITATION			-30 622	-7 144
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-30 622	-7 144

MULHOUSE MOBILITES, Rapport d'activité 2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-31 070	-26 441
TOTAL DES PRODUITS	1 706 184	1 621 725
TOTAL DES CHARGES	1 705 737	1 602 428
BENEFICE OU PERTE	447	19 296

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

Comme l'année 2016, l'année 2017 s'est également globalement déroulée conformément aux prévisions financières du contrat de délégation avec cependant une dégradation du résultat. La dégradation s'explique essentiellement par l'embauche d'un salarié supplémentaire pour l'accompagnement de m2A dans la mise en place du « Compte Mobilités ».

L'activité « Réseau » s'éloigne de ce qui a été négocié ; le nombre de voyages progresse en 2017 à 52 700 contre 51 131 en 2016 alors qu'il devrait baisser de 48 600 à 47 600 comme il était prévu dans la DSP. L'écart passe ainsi de 2 531 voyages (soit : + 5,2 %) à 5 100 voyages (soit : + 10,7 %).

Cette baisse programmée de la prévision DSP se poursuit en 2018 pour atteindre 46 600. Mulhouse Mobilité n'est pas indemnisée pour ces déplacements supplémentaires.

L'activité « Scolaire » est sensiblement différente de celle qui a été négociée, le nombre de voyages en 2017 est de 39 318 contre 35 369 en 2016 et contre 26 500 de prévus dans la DSP. Cette progression de l'activité entre 2017 et 2016 est de plus de 11 % après une évolution mesurée entre 2016 et 2015. L'écart par rapport aux engagements initiaux est ainsi passé à 12 818 voyages, soit : + 48,4 %. Mulhouse Mobilité est indemnisée pour ces déplacements supplémentaires sur la base d'une course standard taxis.

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 2017 à 132,3 k€ contre 122,1 k€ en 2016. Les prévisions financières de la DSP actualisées sont à 123,1 k€ ; le différentiel étant dû à la baisse programmée des voyages qui n'a pas lieu.

Les subventions d'exploitation sont composées exclusivement de la compensation financière forfaitaire que nous verse la m2A. La subvention comptabilise est de 1 573 k€ contre 1 414 k€ négociés. Cette évolution est essentiellement due à la prise en compte de l'augmentation sensible des voyages scolaires qui ont un impact financier de 142 k€.

Les reprises sur provisions et transferts de charges s'élèvent à 1 k€ en 2017 contre 11 k€ en 2016.

Les Postes « Achats de matières premières et autres approvisionnements » (carburants, électricité de traction, huiles, pneumatiques, pièces de rechange véhicules, petites fournitures, etc...), net des variations de stocks et « Autres achats et charges externes » représentent 980 k€ en 2017 contre 909 k€ en 2016. L'augmentation de la sous-traitance transport est de 14,7 %, à mettre en relation avec l'évolution des transports scolaires et à la baisse temporaire de l'effectif conduite. L'arrivée des véhicules neufs a permis de réduire le poste entretien et réparations et donc de limiter l'évolution de ce poste.

Le poste « Impôts et Taxes » représente 60 k€ en 2017 contre 43 k€ en 2016, il intègre une régularisation de taxe sur les salaires.

MULHOUSE MOBILITES, Rapport d'activité 2017

Le montant des « Salaires et traitements » s'est élevé en 2017 à 479 k€. L'arrivée en cours d'année de la personne chargée d'aider la m2A à mettre en place le « Compte Mobilités », a été compensé par une baisse temporaire de l'effectif conduite.

Le montant des « Charges Sociales » s'est élevé en 2017 à 212 k€ contre 201 k€ en 2016. Une partie de l'évolution entre ces deux années provient d'une régularisation des « aides Fillon » de 2016. Il est à noter que le montant du crédit d'impôt compétitivité des entreprises (CICE) n'a pas été inclus dans ce poste, mais dans celui de l'Impôt Société.

Le poste « Dotations aux Amortissements et Provisions » s'est élevé à 5 k€ en 2017.

Le Poste « autres charges » est de moins de 1 k€.

Les produits financiers et les charges financières sont nuls.

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles sont nuls.

L'impôt société net est nul en 2017 et le CICE s'élève à 31 k€.

Le détail des opérations éligibles au CICE et leur impact sur les comptes de l'entreprise sont donnés à l'annexe n° 12.

Le compte de résultat fait ressortir au 31 décembre 2017 un bénéfice de 447 €.

Pour appréhender l'impact réel du CICE sur les comptes, il faut retraiter le résultat des charges réelles induites par cette mesure et en particulier les charges futures des dotations aux amortissements des immobilisations acquises.

A N N E X E

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables françaises.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'application du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes présentés.

Il n'y a pas de produits ou de charges significatifs imputables à un autre exercice.

Le principe de continuité d'exploitation a été appliqué et aucun évènement important n'est intervenu entre le 31/12/2017 et le C.A. de clôture des comptes.

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total est de 484 740 euros et au compte de résultat de l'exercice dont le total des produits est de 1 706 183 euros, et dégagant un bénéfice net comptable de 447 €

Sommaire des tableaux annexes

- 1) Etat de l'actif immobilisé
- 2) Etat des amortissements
- 3) Etat des amortissements - Durées d'amortissement par familles d'immobilisations
- 4) Etat des provisions
- 5) Etat des créances et des dettes
- 6) Etat des créances & dettes Entreprises liées
- 7) Composition du capital
- 8) Ventilation du chiffre d'affaires (hors taxes)
- 9) Précisions sur le rattachement des charges et produits et précisions sur certains postes du compte de résultat
- 10) Résultats et autres éléments caractéristiques de la société

MULHOUSE MOBILITES, Rapport d'activité 2017

au cours des cinq derniers exercices

11) Effectif moyen de l'entreprise

12) CICE

Annexe 1

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 175		500
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 007		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 007		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	26 182		500

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			16 675	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			10 007	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 007	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			26 682	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 767	3 335		7 102
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 552	1 336		3 887
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 552	1 336		3 887
TOTAL GENERAL	6 318	4 671		10 989

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Durées d'amortissement par familles d'immobilisations

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif et aux taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables. Le mode dégressif utilisé précédemment pour le matériel de bureau, le matériel informatique et les appareils automatiques a été abandonné au profit du mode linéaire pour les acquisitions ultérieures au 1er janvier 2011.

Nature des Immobilisations	Durée	Mode	Taux
Constructions sur sol d'autrui	30 ans	linéaire	3,33%
Agencements des Constructions	10 ans	linéaire	10%
Matériel et outillage	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	5 ans	linéaire	20%
Mobilier	10 ans	linéaire	10%
Matériel de bureau	5 ans	linéaire	20%
Matériel informatique	5 ans	linéaire	20%
Appareils automatiques	5 ans	linéaire	20%

ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	13 345			13 345
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	13 345			13 345
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciation titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	364	124	364	124
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	364	124	364	124
TOTAL GENERAL	13 709	124	364	13 469
Dotations et reprises d'exploitation		124	364	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux	137	137		
Autres créances clients	193 447	193 447		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	1 625		1 625	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	17 880	17 880		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	74 489	2 862	71 627	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	51 829	51 829		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses				
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	1 419	1 419		
TOTAL GENERAL	340 825	267 573	73 252	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	238 453	238 453		
Personnel et comptes rattachés	48 663	48 663		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 903	58 903		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 099	1 099		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	17 323	17 323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	15	15		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	364 455	364 455		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

**ETAT DES CREANCES ET DETTES
RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES**

Eléments significatifs concernant les entreprises liées et les participations (*)		
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES (en K€)	
	liées (intragroupes)	avec lesquelles la société a un lien de participation (M2A)
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	50	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		177
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78	
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital de 50 000 Euros est divisé en 500 actions ordinaires de 100 euros à droit de vote simple

Les principaux actionnaires au 31 Décembre 2017 sont présentés par le tableau suivant :

Dénomination de l'actionnaire	Nombre d'actions	% du Capital
SOLEA	500	100,00%
Total	500	100,00%

Les comptes sont consolidés dans la Société :

TRANSDEV, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 173 777 240 €, dont le siège social est sis 3 Allée de Grenelle, Immeuble Crystal, 92130 ISSY LES MOULINEAUX immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro d'inscription 542 104 377

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES - Hors Taxes

Nature	Montant	Variation 2017/2016
Prestations de services :		
- Facturées à l'Autorité Organisatrice	0	
- Autres prestations de services	131 589	8,14%
Sous-total	131 589	8,14%
Autres produits :		
Ventes de produits résiduels et marchandises	0	
Produits des activités annexes	726	58,17%
Sous-total	726	58,17%
Chiffre d'affaires net	132 315	8,33%

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES 2017

	avant impôt	impôt correspondant	après impôt
Résultat courant	-30 622	0	-30 622
Résultat exceptionnel	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0
CICE/CR.IMP.APPR./-DIVIDENDES	31 069	0	31 069
Résultat	447	0	447

CHARGES A PAYER

Nature	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 130
Dettes fiscales et sociales	71 431
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	0
Total	134 561

PRODUITS A RECEVOIR

Nature	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Prêts	0
Autres immobilisations financières	0
Intérêts courus non échus sur dépôt à terme	0
Créances clients et comptes rattachés	188 760
Autres créances	17 880
Total	206 640

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	Montant	Total
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		0
- Pénalités sur marchés	0	
- Pénalités et amendes fiscales et pénales	0	
- Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0	
- Rappels d'impôts	0	
- Autres charges exceptionnelles	0	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés :		0
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	0	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
Autres charges exceptionnelles :		0
- Malis provenant de clauses d'indexation	0	
- Lots	0	
- Malis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle-même	0	
Dotations aux provisions réglementées (Immobilisations) :		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
Dotations aux provisions réglementées (Stocks) :		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
Dotations aux autres provisions réglementées :		0
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers : (Valeurs mobilières de placement)		0
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels :		0
Total	Total	0

MULHOUSE MOBILITES, Rapport d'activité 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	Montant	Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :		0
- Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	0	
- Libéralités reçues	0	
- Rentrées sur créances amorties	0	
- Dégrevements d'impôts	0	
- Autres produits exceptionnels	0	
- Dommages Accidents CTX	0	
Produits des cessions d'éléments d'actif :		0
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	0	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice :		0
Reprises sur provisions règlementées (Immobilisations) :		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
Reprises sur provisions règlementées (Stocks) :		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
Reprises sur autres provisions règlementées :		0
Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels:		0
Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles :		0
Total		0

MULHOUSE MOBILITES, Rapport d'activité 2017

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice	Exercice	Exercice
	2015	2016	2017
1 - Capital en fin d'exercice :			
Capital social	50 000	50 000	50 000
Nombre des actions ordinaires existantes	500	500	500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer			
- par conversion d'obligations	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0
2 - Obligations et résultats de l'exercice :			
Chiffre d'affaires hors taxes	115 697	122 142	132 315
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	38 856	-2 893	-26 191
Impôts sur les bénéfices (1)	11 450	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice (2)	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37 196	19 296	447
Résultat distribué	0	0	0
3 - Résultat par action :			
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	106,00	47,09	9,75
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	74,39	38,59	0,89
Dividende attribué à chaque action	0	0	0
4 - Personnel			
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	17,2 (*)	16,8 (*)	17,62(*)
Montant de la masse salariale de l'exercice	494 853	471 881	479 036
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	209 739	200 584	212 525
(*) Effectif en équivalent temps complet.			

(1) Ce montant correspond au montant de l'I/S estimé de l'année sans tenir compte des crédits d'impôts et en particulier du CICE

EFFECTIF MOYEN DE L'ENTREPRISE

Catégories	Cadres	Agents de Maîtrise et Techniciens	Employés	Conducteurs ou Ouvriers	2017		2016	
					Total	Total conversion	Total	Total conversion
Total	0,40	2,00	3,00	10,39	15,79	17,62	17,40	16,79
Calcul des effectifs en équivalences présents. C'est-à-dire : tout personnel confondu, y compris les agents en longue maladie, en congé sabbatique, en congé parental, en congé sans solde.								

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés en 2016 aux Commissaires aux Comptes s'élèvent à 4,9 K€

Annexe CICE

Principes comptables

Le produit du montant du CICE a été comptabilisé au compte « Impôts sur les sociétés » comme la plupart des crédits d'impôts. L'avantage de cette comptabilisation est de favoriser la comparaison du résultat d'exploitation entre exercices.

La créance a été enregistrée dans un sous-compte de « Etat - Impôts sur les bénéfices » ; l'entreprise n'a pas demandé le financement de ce crédit d'impôt pour payer ses actions.

Actions

Les actions ont porté sur les investissements et sur le fonctionnement. Le tableau ci-dessous liste les actions menées et leur objectif.

ACTIONS	
INVESTISSEMENTS	OBJECTIF
Aucun	
FONCTIONNEMENT	OBJECTIF
Embauche - Personne chargée du Marketing digital	Accompagnement de m2A dans la création et le lancement du Compte Mobilité et dans la perspective de gérer cette application

MULHOUSE MOBILITES, Rapport d'activité 2017

ACTIONS CICE	Montant
<u>INVESTISSEMENTS</u>	
<u>Total investissements :</u>	<u>0</u>
<u>CHARGES</u>	
Embauche - Personne chargée du Marketing digital	44 303
<u>Total Charges</u>	<u>44 303</u>
Report excédent N-1	556
TOTAL CICE	44 859
CICE de l'année	31 070
Excédent à reporter sur 2018	13 789

IMPACTS COMPTABLES DU CICE

SYNTHESE	A 2017
Montant des charges CICE de l'année :	44 303,00
Dotations aux amortissements des biens acquis :	4 670,52
Total des charges CICE de l'année :	48 973,52
Rappel du montant des biens acquis au moyen du CICE :	26 181,56
<u>Résultat d'exploitations hors CICE de l'année :</u>	
Résultat d'exploitation :	-30 622,39
Charges CICE :	48 973,52
Résultat d'exploitations hors CICE de l'année :	18 351,13
<u>Suivi du report à nouveau :</u>	
Report à nouveau N-1 :	19 863,36
Valeur des acquisitions de l'année :	0,00
Dotations aux amortissements des biens acquis :	-4 670,52
Report à nouveau N :	15 192,84
<u>Résultat net comptable hors CICE :</u>	
Résultat net comptable :	447,25
Evolution du report à nouveau / VNC des immobilisations CICE :	-4 670,52
Résultat net comptable hors CICE :	5 117,77



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

71 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 DE m2A (042/8.8/709C)

Dans le cadre de la promulgation des lois environnementales Grenelle 2 et de l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, soumet les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport annuel afin de présenter l'ensemble des actions de la collectivité sur le thème du développement durable, ceci préalablement aux discussions budgétaires annuelles.

Ce rapport relate l'ensemble des actions, programmes et politiques publiques mis en place par la collectivité au cours de l'année 2018. Il se décline au travers des 5 finalités définies par le code de l'environnement :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
- Épanouissement de tous les êtres humains.
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport vient illustrer l'engagement de l'agglomération en faveur du développement durable, fil conducteur du projet communautaire.

En 2018, l'agglomération et ses partenaires se sont attachés, tant à la mise en œuvre des 20 projets du Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, qu'à l'amplification des actions sur le territoire, confortée par les financements dans le cadre de la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».

Ainsi, parmi les projets qui se sont concrétisés au cours de cette année, citons notamment :

- en matière de mobilité : la mise en place du compte mobilité, la mise en service des 565 vélos à assistance électrique, la commande de bus électriques ou plus généralement la nouvelle délégation de service public pour les transports en commun, mettant notamment l'accent sur la mise en place d'une flotte de bus plus propre,
- en matière d'énergie : la finalisation du raccordement des hôpitaux au réseau de chaleur de l'Illberg, la mise en œuvre de la délégation de service pour le nouveau réseau de chaleur intercommunal, la poursuite de la politique de soutien à l'efficacité énergétique de l'habitat (OKTAVE, PIG), la participation aux travaux dans le cadre de l'après Fessenheim,
- en matière d'agriculture et de biodiversité : la labellisation nationale du Projet Alimentaire Territorial dont les travaux se sont poursuivis en 2018, l'engagement des travaux pour la candidature à l'appel à projet TIGA ou encore pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle de l'agglomération,
- en matière d'économie circulaire : la mobilisation d'entreprises et de leurs ressources, la finalisation du projet de la recyclerie.

A cela s'ajoutent, par ailleurs, les nombreuses actions de sensibilisations aux éco-gestes et à la prévention des déchets avec le défi famille « zéro déchets » notamment.

Démarrés en 2018, des projets structurants seront poursuivis en 2019 comme l'actualisation du Plan Climat ou encore la future politique déchets de l'agglomération...

Ainsi par l'ensemble de ses actions, le territoire contribue aux défis nationaux, européens et internationaux tout en mobilisant et dynamisant les acteurs du territoire et ses citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport Développement Durable de m2A.

P.J : 1 rapport

Le Conseil d'agglomération prend acte du rapport développement durable 2018 de m2A.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

**RAPPORT
SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

2018

CONTENU ET ENJEUX D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la promulgation des lois environnementales **Grenelle 2**, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, soumet les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, préalablement aux débats d'orientation budgétaires. Cette obligation est rendue effective par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 qui en précise le contenu.

Le présent rapport 2016, réalisé sur la base de référentiels méthodologiques¹ parus en 2012 et avec la contribution des services de m2A, aborde les **cinq finalités du cadre de référence** pour les projets territoriaux de développement durable telles que citées à la fois dans le décret 2011-687 et dans le code de l'environnement (article L.110-1.III) :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
 - Épanouissement de tous les êtres humains.
 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Ce rapport vient ainsi illustrer l'engagement de l'agglomération en faveur du développement durable, de manière transversale, dans l'ensemble de ses politiques publiques.
 - Il référence les **actions, politiques publiques et programmes conduits au cours de l'année 2016** tout en évoquant les orientations pour l'année à venir.
 - Il concerne simultanément les initiatives engagées sur le territoire et celles menées au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Ce rapport est une manière exhaustive de présenter l'ensemble de la mobilisation et de ce fait permettre une rétrospective générale dans une perspective de préparer la suite et l'avenir du territoire.

Ainsi, au sein de ce rapport seront présentées les diverses actions couronnées en matière d'émission de gaz à effet de serre, d'énergie renouvelable, de transition énergétique, de gestion des déchets, de protection de la biodiversité, d'aménagement du territoire...

La mise en valeur des résultats disponibles permet d'illustrer les contributions de m2A aux défis nationaux, européens et internationaux en matière de développement durable.

¹ Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, juin 2012, Collection *Références* du Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) et du Commissariat général au développement durable (CGDD), Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1	
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	5
1. LA TRANSITION ENERGETIQUE	5
1.1 L'actualisation du Plan Climat	5
1.2 La mobilisation du territoire	6
2. LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE.....	7
2.1 La sobriété énergétique.....	7
2.2 L'efficacité énergétique dans le bâti	8
2.3 Production d'énergies renouvelables sur le territoire	9
3. LES MODES DE DEPLACEMENT MOINS EMETTEURS	10
3.1 Le compte mobilité	10
3.2 Le développement des transports en commun	10
3.3 Le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)	11
3.4 Pratique des mobilités douces et actives	11
4. LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR	12
CHAPITRE 2	
PRESERVATION ET SENSIBILISATION	13
1. ACTIONS 2018 ET ATLAS DE LA BIODIVERSITE	13
2. LA GESTION DURABLE DE L'EAU ET DEMARCHES ZERO PHYTO	14
3. L'AGRICULTURE DURABLE	15
4. L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION	16
4.1 Les structures ressources d'animation et de sensibilisation.....	16
4.2 Les animations organisées et soutenues par m2A	17
CHAPITRE 3	
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	18
1. POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'AGGLOMERATION	18
2. L'ACCES DES SENIORS A LA CULTURE ET AUX LOISIRS	19
3. L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE.....	20

CHAPITRE 4	
BIEN-ETRE DES HABITANTS	21
1. « HABITER MIEUX, LOUER MIEUX » : DEVELOPPEMENT DURABLE ET HABITAT	21
2. JOURNEE CITOYENNE	22
CHAPITRE 5	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE	
CONSOMMATION RESPONSABLES	23
1. STRATEGIE TERRITORIALE	23
2. INNOVATION ET CROISSANCE VERTE	24
3. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	25
4. LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLP)	26
4.1 Le programme	26
4.2 La sensibilisation	26
4.3 L'éco-consommation	27
4.4 L'opération « Stop-Pub »	27
4.5 Le compostage	28
4.6 La seconde vie des produits ou réemploi	28
4.7 La semaine Européenne de réduction des déchets (SERD)	29
5. LA CONSOMMATION RESPONSABLE	30
5.1 Le soutien au développement des circuits courts d'approvisionnement et à l'agriculture biologique	30
5.2 La collectivité éco-consommatrice	30
CONCLUSION	31

Chap 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Axes d'actions du plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique :

- **Mobilisation** du territoire et des habitants
- L'**optimisation** de l'**efficacité énergétique**
- L'**amélioration** de l'efficacité énergétique
- Le **soutien** au mix énergétique et au développement des énergies renouvelables
- Le **transport** comme vecteur de transition énergétique
- L'**accompagnement** des communes dans la transition énergétique
- Le **soutien à l'innovation** et à la croissance verte

Mise en œuvre de **20 projets** soutenus par **30 millions d'€ d'investissement sur le territoire.**

Le bilan territorial à 10 ans (source observatoire ATMO Grand Est) montre que les efforts ont portés leurs fruits tant en terme :

- **de consommation d'énergie** : - 16%
- **d'émissions de gaz à effet de serre** : - 43%
- **production d'énergie renouvelable** : + 21%
- **plus de 700 actions portées par tous**
- **+9% de production d'énergies renouvelables**

Lien utile :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/developpement-durable>

1. La transition énergétique

1.1 L'actualisation du Plan Climat

Courant 2018, Mulhouse Alsace Agglomération a poursuivi la mise en œuvre des actions élaborées dans le cadre de son Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique qui réunit plus d'une centaine de partenaires. M2A intervient dans tous les domaines de manière coordonnée et globale. Les investissements les plus importants de la collectivité ont été mis en œuvre sur des projets de transition énergétique : rénovation de la centrale, le développement des réseaux de chaleur, mobilité, ... Un travail plus approfondi est engagé sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire, mais aussi la réflexion sur une mobilité permettant de réduire l'utilisation de la voiture et la promotion des modes de déplacements doux, la sensibilisation et l'engagement de tous, y compris des habitants dans leur quotidien.

Quelques actions :

- Dans le cadre du groupement de commande pour le marché électricité 2018/2019, les 33 communes ont opté pour l'énergie verte
- Nouveau dispositif de suivi des consommations : ENERGISME
- L'accroissement du mix énergétique avec l'extension du réseau Illberg, le nouveau réseau Rixheim-Riedisheim et

la production de bio-méthane sur le site du SIVOM.

- Déploiement du Compte mobilité et distribution des 565 vélos à assistance électrique
- Marché pour l'achat de 5 bus électriques engagé
- Labélisation de la démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT)

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

La labellisation de m2A en tant que "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) a contribué à l'obtention d'un fond de soutien de 2 000 000 d'euros pour son territoire afin d'accroître sa démarche exemplaire.

en processus
Cit'ergie
European Energy Award®

Démarche soutenue par l'ADEME

La Démarche Cit'Ergie M2A, ainsi que la Ville de Mulhouse et Kingersheim se sont engagées, depuis 2016, dans une démarche «Cit'Ergie». C'est un label européen qui récompense les politiques actions énergie-climat.

A la suite de la réalisation d'un état des lieux dans les 6 domaines Cit'Ergie, ont été analysées les forces et faiblesses dans des différents domaines évalués, afin d'identifier les possibilités d'amélioration. Dans la poursuite de cette démarche, le service développement durable a organisé, en 2018, des réunions de concertation collective, par domaine, avec l'ensemble des services concernés afin d'établir un plan d'action concret. (qui préfigure le Plan Climat au Energie Territoire).



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La loi de transition énergétique oblige les collectivités de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Plan climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document se veut être le document de référence de l'ensemble de la stratégie pour la réduction des émissions de GES et d'adaptation des territoires dans la lutte au changement climatique.

Une stratégie territoriale

Pour 2020 : les « 3 X 20 % » de l'Union Européenne, c'est-à-dire de réduire de 20 % les émissions de GES, d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Pour 2050 : le facteur 4 (diviser par 4 ses émissions de GES sur la base de 1990).

1.2 La mobilisation du territoire

Depuis de nombreuses années, l'agglomération a souhaité mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire pour coconstruire un programme d'action ambitieux : le plan climat et ses déclinaisons.

C'est dans ce contexte que associations, entreprises, institutionnelles... se sont engagés au côté de m2A pour participer à l'effort collectif de réduction de gaz à effet de serre. Ces partenaires forment ainsi l'alliance territoriale de la transition énergétique. Après 10 ans d'engagement, il semblait important de faire un pas de côté. Après un bilan positif, Mulhouse Alsace Agglomération souhaite accroître son action pour répondre aux engagements du facteur 4 et faire de la transition énergétique et écologique un enjeu encore plus fort pour les années à venir. Pour se faire différents temps ont été organisés courant 2018 et se poursuivront en 2019 dans cette perspective de construire le projet de territoire.

Soirée du 29 juin 2018

Cette soirée a été l'occasion pour chacun de réinterroger son action en faveur du climat et de présenter un bilan des émissions et des consommations du territoire sur les 10 dernières années.

Afin d'engager la participation de tous dans cette construction, Jo Spiegel, délégué à la transition énergétique et à l'environnement a souhaité réunir les forces vives du territoire pour réfléchir, ensemble, sur « comment fertiliser les politiques publiques pour les habitants ? ». L'objectif a été de réfléchir à la réalisation d'un pacte civique de la sobriété et de la transition énergétique.

Cette soirée a permis de finaliser les éléments pour la consultation grand public de l'été.

Plan climat-air-énergie territorial : consultation /implication des citoyens

A la suite de la soirée du 29 juin 2018, un questionnaire a été mis en ligne sur le site de l'agglomération afin de collecter les avis et retour des habitants sur leurs pratiques en matières de développement durable et de transition énergétique et ainsi d'identifier les pistes d'actions que la collectivité et ses partenaires pourraient mettre en œuvres dans les années à venir. Ce questionnaire fera l'objet d'une analyse plus approfondie en 2019 afin de construire un programme d'action en cohérence avec les attentes des habitants.

Rencontres des communes

Dans le cadre de cette démarche de co-construction, l'agglomération a souhaité mobiliser l'ensemble des 39 communes dans la réalisation du Plan Climat territorial. Pour se faire deux rencontres des communes ont été organisées courant 2018 afin de présenter le diagnostic énergétique et environnemental du territoire ainsi que les différentes étapes d'élaboration du Plan d'action. Une seconde rencontre a permis de présenter les résultats de la consultation/implication. En parallèle, les communes ont pu solliciter le service développement durable afin d'élaborer des fiches actions, en présence des acteurs qui le souhaitent, sur des propositions d'actions et de projets.



2. La maîtrise des consommations d'énergie

2.1 Sobriété énergétique

L'Espace Info Energie de l'ALME en 2018 :

459 conseils

208 tonnes de CO₂ économisées

128 tep économisées en termes de consommation d'énergie

20 animations

549 personnes sensibilisées

11 copropriétés accompagnées

Liens utiles :

www.alme-mulhouse.fr

L'Espace Info Energie de l'ALME

M2A soutient financièrement la mission d'Espace Info Energie confiée par l'ADEME et la région Grand Est à l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie (ALME) pour le territoire de l'agglomération mulhousienne.

L'Espace Info Energie organise et participe à différentes actions de sensibilisation et apporte des conseils neutres, objectifs et gratuits autour de la maîtrise des consommations d'énergie.

Il accompagne également les copropriétés situées sur le territoire de m2A dans le cadre de leurs projets de rénovation thermique.

Cette action s'inscrit aussi dans le cadre du plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique sous l'axe mobilisation du territoire et des habitants.



Salon de l'immobilier

Parmi les actions de 2018, l'Espace Info Energie a renouvelé sa participation au salon de l'immobilier de Mulhouse en présentant un stand conseil et a apporté des informations objectives à 62 visiteurs ayant un projet de construction ou de rénovation.



Alternatiba

Un stand animation a été proposé lors de l'événement Alternatiba à Mulhouse, composé de différents outils pédagogiques et de sensibilisation aux thématiques énergie, climat et habitat. Attirant un public varié, cette journée a permis de sensibiliser 90 personnes.



Balade thermique

En 2019, l'ALME offrira la possibilité aux communes de m2A de réaliser une balade thermique à destination de leurs habitants. Elle consiste à réaliser des clichés thermographiques sur les façades des maisons afin d'engager une réflexion sur la rénovation des bâtiments.



Résultats au 31/12/2018 (3 ans de fonctionnement)

Les artisans :

Nb groupements créés: 6
dont 5 en activité
Nb artisans concernés: 24
dont 17 en activité

Les chantiers des habitants :

Contacts qualifiés (ALME): 99
Visite conseiller OKTAVE: 81
Devis des groupements (ELAT) : 52

Travaux :

Rénovation globales validées : 5 dont 2 chantiers terminés

Rénovation partielles validées: 30

Offres de travaux en cours de réflexion : 5

Offres sans suite (refus) : 13



Chantier Lingelser à Brunstatt



Chantier MARSOT à Wittenheim

Liens utiles :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/aides-aux-propriteaires>

2.2 Efficacité énergétique dans le bâti

Qu'est-ce que le Service Intégré de la Rénovation Energétique (SIRE) « OKTAVE »

La Région et l'ADEME ont créé en janvier 2014, avec le soutien de la commission européenne, un Service Intégré de Rénovation Energétique pour apporter un accompagnement complet des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique performante. L'objectif poursuivi est de stimuler le nombre de rénovations énergétiques, pour permettre l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en matière de réduction des gaz à effet de serre et de développer l'activité économique par la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables.

La plateforme locale OKTAVE de m2A a été créée par

délibération du mois de mars 2016 pour une période de 3 ans (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018). Cette plateforme est le guichet de proximité du dispositif OKTAVE, au travers duquel le particulier pourra être accompagné pour mener à bien son projet de rénovation global et performant. Elle réunit les acteurs du projet en mobilisant à la fois, les professionnels du bâtiment pour les structurer en groupement et les particuliers pour les inciter à rénover leurs maisons individuelles. Dans sa phase expérimentale de lancement, la plateforme locale de rénovation bénéficie d'un financement de l'ADEME de 270 000€ pour le soutien à l'animation, aux actions de communication, formations des artisans, sensibilisation et aux études de suivi et d'évaluation.

Actions de communication :

m2A s'est associé au dispositif régional pour amplifier la communication (site web, Facebook,

affichage et magazine l'Agglo.

La création de la SEM : Après cette phase expérimentale, la Région Grand Est a opté pour la mise en place d'une Société d'Economie mixte Locale.

La SEM Oktave a été créée en juillet 2018, autour de 4 actionnaires:

Région Grand Est : 50,1% du capital, PROCIVIS Alsace : remplacé en 2019 par l'association des SACICAP du Grand Est, Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts et Consignation(CDC). Elle réalisera une activité d'intérêt général consistant à proposer des prestations de conseils, d'accompagnement technique et/ou de tiers financement dans le domaine de la rénovation énergétique, dans le but de réduire la consommation énergétique sur son territoire d'intervention. m2A souhaite collaborer avec la SEM Oktave pour assurer, dès janvier 2019, une continuité des actions de rénovation énergétique sur son territoire, dans le cadre d'une convention entre la SEM Oktave et m2A, validé par le conseil d'agglomération de m2A du 17 décembre 2018.

Perspectives 2019

La SEM Oktave fait bénéficier m2A, à compter du 1^{er} janvier 2019, des services d'un conseiller Oktave dont la mission sera de développer et d'accompagner les projets de rénovations énergétiques sur l'ensemble de son territoire. M2A aura accès gratuitement à tous les outils et services de la SEM, au profit des particuliers sur son territoire. La contrepartie est de mettre à disposition du conseiller Oktave, tous les moyens jugés utiles à la bonne réalisation de sa mission (notamment l'hébergement) dans une recherche de bonne complémentarité et de cohérence avec les services rendus par la SEM Oktave. M2A envisage d'adhérer à la SEM Oktave.

Le programme « Habiter Mieux »

Afin de combattre la précarité énergétique, m2A s'associe au programme « Habiter mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Il s'agit d'apporter une aide aux travaux de rénovation thermique de logements privés anciens, afin d'améliorer leur performance énergétique d'au moins 25%.

➔ Voir détails page 21.

Service gestion de l'énergie :

Ce service a lancé en début d'année la mise en place de l'outil de suivi de l'ensemble des consommations énergétiques des bâtiments publics (ENERGISME) qui a commencé à donner ses premières analyses en fin d'année, après un effort important pour stabiliser la base des bâtiments existants. Dans ce cadre, une expérimentation avec ENEDIS pour l'ensemble des compteurs télérelevés (dont les Linky) et avec GRDF pour 30 points également télérelevés (équipés de GAPZAR) a également été lancée pour disposer des consommations journalières de ces compteurs et ainsi affiner les analyses des dysfonctionnements éventuels. En parallèle, un nouveau marché pour le gaz a été lancé et attribué en septembre 2018 à Gaz de Bordeaux, dans le cadre d'un groupement rassemblant 35 membres (dont m2A et l'ensemble des communes de l'agglo disposant d'un réseau de gaz naturel). Ce marché est important en volume (82 GWh et plus de 5M€/an) et offre un service mutualisé à l'ensemble des communes de l'agglo. En 2019, ce sera la tour du marché d'électricité qui devra être relancé. En fin d'année, une consultation pour un service mutualisé de l'énergie a d'ailleurs permis de confirmer l'intérêt des communes pour ces questions de maîtrise de l'énergie et devrait permettre de formuler à l'avenir des propositions pour aller plus loin ensemble sur ces questions.

2.3 Production d'énergies renouvelables sur le territoire

Les avancées 2018

- Finalisation des travaux d'adaptation des sous-stations des nouveaux abonnés sur l'extension de 6,1 km du réseau de chaleur de l'Illberg
- 2018 est la première année de gestion en Délégation de Service Public du réseau historique de Rixheim. Valorim porte également dans le cadre de la DSP, la création d'un nouveau réseau intercommunal de 14,5 km qui sera déployé sur les communes de Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse. Les principales études et contacts avec les prospects ont eu lieu en 2018 et les travaux se dérouleront principalement sur 2019 et la mise en service du réseau qui sera alimenté par 75 % par de l'énergie de récupération de l'Usine d'Incinération des déchets du SIVOM de Mulhouse, est planifiée pour 2020.
- Poursuite en 2018, du projet de planification énergétique intitulé MARITEE (Méthodologie d'Aménagement tenant compte des Réseaux Intégrant la Transition Énergétique et les Enjeux économiques associés). Le schéma Directeur des Energies engagé a notamment débouché sur un cadastre solaire établi à l'échelle de m2A, partagé à l'échelle du Club des Communes.

- La démarche Post Fessenheim engagée à l'échelle départementale dans le cadre de la perspective de fermeture de la Centrale et à laquelle m2A est associée, a permis de mettre en évidence les faisabilités de projets solaires. photovoltaïques de

grandes puissances tant en sol que sur territoire.

- Réalisation d'une thermographie aérienne sur le réseau historique de l'Illberg pour détecter éventuellement des pertes de chaleur.

- Finalisation en 2018 de la réhabilitation des zones urbaines affectées par les travaux de l'extension du réseau Illberg de 2017 et notamment des espaces verts sensibles comme les berges de l'Ill. Consolidation des berges par tunage et reconstitution d'une ripisylve.

Quelques points forts de l'année

L'année 2018 a été marquée pour le réseau de chaleur de l'Illberg, par la finalisation des travaux sur les 3 sous-stations des hôpitaux et la mise en service effective de la distribution de chaleur en fin d'année de l'essentiel des nouveaux abonnés raccordés dont les 2 piscines de m2A. Le retour à la terre des cendres de bois sous chaudière (plus de 400 tonnes /an / à ce jour sans le raccordement des hôpitaux) a été organisée autour d'un plan d'épandage finalisé et validé par la Préfecture en 2018. La démarche d'économie circulaire est ainsi complète.

La démarche d'Ecologie Industrielle en partenariat avec la CCI et la chambre des Métiers a

permis d'organiser l'approvisionnement en bois de la filière « Statut de Sortie de Déchets-SSD et de planifier pour 2019 des analyses de combustion par l'UHA et de tester la faisabilité industrielles de la production des ces mélanges avec les partenaires concernés. Ce travail mené notamment avec le site PSA de Mullhouse a permis également d'intégrer cet acteur dans la démarche de Schéma Directeur des Energies planifié dans le cadre de Maritee.



Quelques chiffres :

Extension de 6,1 km du réseau de chaleur de l'Illberg. Développement significatif du maillage des réseaux de chaleur : **14,5 km de réseaux neufs sur 4 communes de m2A étudiés et planifiés pour 2020.**

53 % de production de chaleur par énergies renouvelables et de récupération en plus en 2020 par rapport à 2015 (Soit un total de 53820 MWh).

Perspectives 2019 :

Poursuite du développement du mix énergétique sur m2A notamment en allant vers d'autres sources ENR comme la pyrogazéification, la méthanisation et la géothermie profonde basse température.

Finalisation du Schéma Directeur des Energies de Maritee et engagement des projets identifiés solaires les plus pertinents en partenariat avec les communes.

Réflexion sur la mise en place d'une SEM Energies sur m2A ou à une échelle territoriale supérieure.



Centrale thermique de Rixheim

Lien utile :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/politique-energetique>

Réseau m2A :

- 25 lignes de bus, 1 tram-bus et 15 lignes scolaires
- 3 lignes de tramways, 1 ligne tram-train



VéloCité : 40 stations et 240 vélos. En 2018, 220 000 déplacements ont été effectués, (+ 4,8 % par rapport à 2017), et près de 2 210 abonnés longue durée.

Pour 2019 :

Développer le compte mobilité pour favoriser les pratiques multimodales avec l'intégration du stationnement sur voirie

Mise en place du nouveau réseau de transports en commun à la rentrée 2019

Augmenter la part de véhicules propres pour les transports en commun

Donner un nouvel élan à la pratique du vélo sur l'agglomération.

Déployer des infrastructures de recharge pour le véhicule électrique et le covoiturage

Objectifs en 5 ans :

Réduire la part modale de l'autosolisme de -4%

Faciliter l'usage des transports alternatifs à l'automobile

Déployer 5 bus électriques sur le réseau

Aménager des infrastructures de recharge pour le véhicule électrique et le covoiturage

3. Les modes de déplacement moins émetteurs



3.1 Le compte mobilité

M2A a développé un nouveau service, unique en Europe, avec pour objectif de simplifier l'accès à tous les services de déplacement et permettre aux utilisateurs de voyager librement avec le bus, le tram, le vélo ou la voiture en libre-service et d'accéder facilement aux parkings du centre-ville.

Il s'agit du Compte Mobilité, une appli « tout en 1 » qui permet d'accéder à tous les modes de déplacement de l'agglomération mulhousienne aux meilleurs tarifs grâce à une inscription unique.

Le développement de l'application a représenté un investissement global de 670 000 euros.

240 000 ont été pris en charge par la société d'ingénierie information, filiale de Transdev, Cityway.

M2A, qui a investi la différence, a reçu une subvention de 70 000 euros de l'Etat et 100 000 euros de la Caisse des dépôts.



Ce projet a été récompensé par plusieurs prix :

- Label Territoire innovant 2017 : Label OR « Vie Quotidienne et Mobilité » du Forum des Interconnectés
- Trophées de l'innovation 2018 Catégorie Systèmes d'exploitation – Billettique
- 27ème Palmarès des mobilités « Ville, Rail & Transports », prix thématique : Prix de la mobilité numérique

3.2 Le développement des transports en commun

En 2018, m2A a renouvelé la Délégation de Service Public de la mobilité urbaine qui prendra effet au 1er janvier 2019.

La convention établie entre m2A et le candidat ayant remporté le marché, Soléa, permet de définir les modalités de gestion du service des transports publics urbains et du service de transport public des personnes à mobilité réduite, Domibus.

Cette convention est établie pour une durée de 6 ans et prendra fin le 31 décembre 2024.

Dans le cadre du renouvellement de cette Délégation de Service Public le réseau de transports en commun fera l'objet d'une refonte globale qui sera effective à compter de la rentrée 2019.

Dans le cadre de cette nouvelle DSP, l'objectif d'une flotte de bus plus propre a été acté.



M2A a également fait l'acquisition de 5 bus électriques dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules. Ces bus seront mis en service au premier trimestre 2019.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

En 2018 :

- 100% des stations de tramway et tram-train accessibles
- 47% des arrêts de bus accessibles
- 87% des bus accessibles



27 km d'itinéraires nouveaux

Plan de Mobilité 2018 :

Organisation du challenge « Au boulot j'y vais à vélo » en Juin : 109 inscrits, 7 802 km de déplacements domiciles travail et professionnels parcourus.

Mise à disposition de 3 voitures électriques partagées.

Et toujours : rubrique PDE dans « liens » (bimestriel du personnel de la ville).

Aménagements cyclables:

364 km d'itinéraires aménagés

Schéma directeur des itinéraires pédestres :

626 km d'itinéraires pédestres



3. 3 Le Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE)

Le Plan de Mobilité a pour objectif d'inciter les agents de l'administration communautaire à utiliser les modes de déplacements alternatifs à la voiture en solo.

Dispositifs trajets domicile-travail :

- Participation au financement des abonnements TER ou bus-tramway à 50%
- Mise à disposition d'abris vélos sécurisés sur les principaux sites de l'administration
- Prise en charge par la Ville de Mulhouse et m2A de 50% du coût de l'abonnement annuel de Vélocité (système de location de vélos en libre-service)
- Une participation de 50€

maximum par année est allouée pour l'entretien ou la location des vélos personnels.

Dispositifs déplacements professionnels :

- Mise à disposition dans les services de 90 cartes d'abonnement (bus, tramway, Tram-Train)
- Mise à disposition de 46 vélos
- Mise en place d'un Pool de 3 voitures électriques (véhicules partagés)
- Existence d'une plate-forme de covoiturage sur intranet.
- Le pôle Mobilité et transports de m2A encourage les entreprises de l'agglomération désireuses à

se doter d'un PDE et leur offre son expertise en la matière. Plusieurs entreprises ou collectivités ont déjà bénéficié de ces conseils : Clemessy, l'UHA, EDF.

« Challenge au boulot à vélo »

Organisé à l'échelle de la région Grand Est, l'**opération « au boulot J'Y VAIS à vélo »** vise la sensibilisation **des salariés à l'éco mobilité**. Projet écologique mais également solidaire, le défi « au boulot, j'y vais à vélo » s'est associé au Cyclo club de Kingersheim.

3. 4 Pratique des mobilités douces et actives

Promouvoir le vélo

En 2017 m2A a souhaité élaborer un plan vélo se déclinant autour de 5 leviers d'action prioritaires :

- créer des itinéraires continus,
- cibler le public jeune,
- proposer de nouveaux services autour du vélo,
- lutter contre le vol,
- développer la communication.

En 2018, suite à des rencontres avec l'ensemble des communes de l'agglomération, le plan vélo a commencé à se concrétiser au travers de :

- La définition dans le cadre d'un atelier projet des aménagements cyclables à réaliser prioritairement pour la période 2019-2022.
- L'engagement de la révision du schéma directeur cyclable (approbation début 2019).
- La mise en service le 1^{er} juin d'une flotte de 565 vélos à assistance électrique en location longue durée. l'association Mediacycles a été chargée d'en assurer la gestion.

Réalisations marquantes

- Réfection complète de la piste cyclable longeant l'Ill entre Illzach et Sausheim.
- Réfection complète de la piste cyclable de l'Ecomusée à Ungersheim.
- Participation à la réalisation d'aménagements cyclables à Wittenheim, Wittelsheim et Richwiller.
- Participation à l'aménagement cyclable en site propre réalisé par la Ville De Mulhouse entre le parvis de la Gare et la rue Pasteur
- Pose de 100 arceaux à vélo
- Renouvellement du label Territoire vélo accordé à m2A par la fédération Française de Cyclotourisme.

Le système de location de vélos en libre-service Vélocité

comprend 40 stations et 240 vélos. En 2018, 220 000 déplacements ont été effectués, (+ 4,8 % par rapport à 2017), et près de 2 210 abonnés longue durée.

Promouvoir la marche à pied

M2A a mis en place et entretient un maillage de 567 km d'itinéraires pédestres de loisirs.

Sensibilisation aux mobilités douces

La semaine européenne de la mobilité organisée par m2A du 16 au 22 septembre 2018 a proposé aux citoyens de nombreuses actions de sensibilisation à l'usage des moyens de déplacements alternatifs:

- **Création du « Village des Mobilités »** regroupant l'ensemble des partenaires de la mobilité du territoire
- **Vélo** : défilé d'hommes et de femmes habillées à vélo, concertation sur l'aménagement réalisé entre la Gare Centrale et la rue Pasteur
- **Transports collectifs** : Visite guidée du centre d'exploitation Soléa, animations à la Gare Centrale en partenariat avec la SNCF.
- **Marche à pied** : visites-découvertes menées par le Club Vosgien.

4. La qualité de l'air intérieur et extérieur



En 2018, la subvention de m2A à ATMO Grand Est est de

78 964 euros.

En 2018, m2A a déclenché 8 fois son plan d'alerte.



Station de mesure Trafic

Liens utiles :

<http://www.atmo-grandest.eu/>

<http://www.mulhouse.fr/fr/air/>

Dans le cadre de sa compétence relative à la qualité de l'air, m2A gère la mission « Gestion de la qualité de l'air » pour le compte des 39 communes qui la composent.

La nouvelle entité depuis le 1er janvier 2017 est **ATMO Grand Est** et assiste m2A dans ce travail **dans le cadre d'une convention annuelle.**

Activité de surveillance de la qualité de l'air

Mulhouse dispose de 4 stations de mesures dont 1 station de mesures en proximité trafic. Ces stations sont un outil indispensable pour la collecte de données relatives à la qualité de l'air.

Atmo Grand Est produit tous les ans des données gaz à effet de serre et consommations d'énergie pour le territoire m2A. Ces données sont indispensables pour établir le positionnement de l'agglomération sur leurs objectifs et le plan climat, et sont utiles à l'agglomération et ses communes dans le montage de leurs projets et de leurs indicateurs.

Des procédures en évolutions

Suite aux épisodes de pollution aux particules largement médiatisés en 2014, est paru un arrêté interministériel encadrant les nouvelles procédures de déclenchement des épisodes de pollution de l'air. Cet arrêté présente des nouveautés qui modifient les procédures locales existantes (conditions de déclenchement, organisation...). Il est transposé en Alsace à travers un arrêté inter-préfectoral.

Cet arrêté introduit certaines **nouveautés dans les procédures :**

- déclenchement sur la base d'une prévision de dépassement pour le lendemain
- notion de persistance
- liste de mesures (obligatoires et facultatives) d'urgence en
- cas de pic de pollution.

Un plan volontaire particules-ozone a été approuvé au Conseil d'agglomération en juin 2017 avec pour principal objectif de limiter l'exposition des populations à ces pollutions et à en réduire les impacts sanitaires, avec des actions locales selon les niveaux de déclenchement départemental.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur

Désormais autorisée par le biais d'une convention à intervenir occasionnellement dans les établissements dont m2A est propriétaire afin de procéder à des analyses de qualité de l'air intérieur. Au titre du **Plan Régional Santé Environnement**, Atmo Grand Est peut donc mettre son expertise à disposition des structures demandeuses et effectuer ces mesures après notification à m2A.

Chapitre 2 : Espaces ruraux et naturels : préservation et sensibilisation

Les espaces ruraux et périurbains en quelques chiffres

198 km² d'espaces naturels et agricoles

63 % de la surface du territoire

26 271€ d'aides votées par m2A

11 communes et 3 associations ont bénéficiés des aides.

Le guide du jardinage au naturel



2000 guides distribués



1. Actions 2018 et atlas de la biodiversité

La démarche de plan de gestion de l'espace rural et périurbain a été initiée par le CD68 et mise en place dès 2004 sur le territoire de m2A (GERPLAN).

Objectif : concilier activité agricole, développement urbain et économique et préservation des milieux naturels.

Comme chaque année, un nouveau programme d'actions pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces ruraux a été élaboré. Certaines actions de 2017 ont été réalisées en 2018.

Un Comité d'agrément m2A pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces naturels se réunit régulièrement pour examiner les projets et les demandes de subventions avant de les proposer au Conseil d'agglomération.

Il construit également le projet de programme d'actions annuel. Ce travail se fait en étroite collaboration avec le CD68 et les communes.

Quelques actions soutenues en 2018

Les actions du programme ont été essentiellement réalisées par les communes et les associations partenaires avec le financement de m2A et du Conseil départemental.

Des actions n'ayant pu se faire, ont été réinscrites pour 2019.

Plantation de haies.

Renaturation d'une zone humide.

Construction de 2 hôtels à hirondelles.

Plantation d'un verger haute-tige.

Aménagement d'un sentier de découverte.

Points forts 2018

Evènement Natur-e le 23 septembre à Chalampé, sur le thème des oiseaux.

Atlas intercommunal de la biodiversité (ABC)

Il s'agit de réaliser un diagnostic complet sur la biodiversité présente sur le territoire de l'agglomération avec différents partenaires, et de définir les zones, habitats et espèces à enjeux. Cet atlas constituera le premier volet d'un plan biodiversité dont l'objectif est de répondre localement aux engagements internationaux et nationaux comme les objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité. Sans une bonne connaissance des habitats et des espèces, la préservation est difficile. Le plan biodiversité comportera un programme d'actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre de manière adaptée aux objectifs fixés. L'étude de l'AURM sur les espaces publics à caractère naturel a été intégrée à la démarche.

Signature d'une convention avec l'association ODONAT pour la collecte des données faunistiques existantes.

Enjeux pour les deux 2 ans à venir

Terminer la démarche d'ABC pour avoir un véritable outil d'aide à la décision pour les élus et les aménageurs, ainsi que pour la planification. Préparer un plan biodiversité avec des actions concrètes sur les secteurs à enjeux déterminés par l'ABC.

Les perspectives pour 2019

Les principaux enjeux pour les 2 ans à venir : Continuer la politique de soutien aux communes et associations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces ruraux et périurbains, tout comme la sensibilisation du grand public et des scolaires avec accent mis sur le volet connaissance et préservation de la biodiversité.

Inventaire de terrain de la flore patrimoniale et des habitats naturels (Conservatoire botanique d'Alsace), relevés de terrain par ODONAT pour l'acquisition de nouvelles données faunistiques, actions d'animation et de sensibilisation auprès des scolaires et du public. Déployer les sciences participatives pour que les citoyens s'impliquent dans la connaissance de leur biodiversité.



2. La gestion durable de l'eau et démarches zero phylo

Dans la continuité de l'année 2017, première année d'application de la loi Labbé avec interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur la voirie et dans l'entretien des espaces verts ouverts au public, les communes ont poursuivi cette application.

Semaine des Alternatives aux pesticides

La semaine des alternatives aux pesticides a été reconduite avec des animations organisées sur les communes de Lutterbach, Mulhouse, Rixheim, Riedisheim, Ottmarsheim, Kingsheim. Au total, 4713 visiteurs sur la totalité des animations organisées en Alsace.

Actions réalisées au cours de l'année 2018

- Présence d'un stand du service des eaux de sensibilisation sur la qualité de l'eau dans le cadre du marché aux plantes du zoo de Mulhouse le 7 et 8 avril (200 visiteurs sensibilisés sur le jardinage au naturel), de l'opération Grand Stade le 7 juin 2018 (120 enfants sensibilisés), de l'opération Hopla Cup les 8, 9 et 10 juin (250 enfants sensibilisés).
- Accueil de l'Assemblée Générale de France Eau Publique les 11 et 12 décembre
- Lancement d'un appel à projet pour la mise en œuvre d'un maraichage biologique sur une parcelle agricole propriété de la ville de Mulhouse située en zone de protection de l'eau à Reiningue.

Points forts de cette année 2018

Mise en œuvre d'une évolution du dispositif de traitement de l'eau de Mulhouse – installation d'un dispositif de traitement aux UV - objectif de pouvoir arrêter le traitement chimique de l'eau distribuée.

Enjeux pour les 2 ans à venir

Etudier la remise en route des puits de captage du service des eaux dans la Hardt dans un contexte d'évolution potentielle de la disponibilité de l'eau du fait du changement climatique.



4713 visiteurs pour la semaine des Alternatives aux pesticides.



Le démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur m2A et Sud Alsace a été labellisée en juin 2018 par le ministère de l'Agriculture

Le PAT en quelques chiffres :

5 Grands Objectifs stratégiques

23 objectifs opérationnels

Le 13 novembre 2018, la soirée « Soyons Food » regroupant 200 participants

Chiffres clés :

37% de surfaces agricoles utiles

270 exploitations

600 emplois directs
1900 Paniers/semaine distribués sur m2A

36 points de ventes en direct (fermes et marchés)

41 sites de distribution de paniers hebdomadaires

100 ha de terres préservées entre 2010 et 2015

205 000€ d'aides versées depuis 2010

15 jardins partagés à Mulhouse

Lien utile :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/amenagement-et-gestion-du-territoire>

3. L'agriculture durable

Engagées depuis de très nombreuses années sur les questions environnementales, Mulhouse Alsace Agglomération a toujours porté une attention particulière aux questions d'agriculture durable et d'alimentation. Dès 2006, ces notions étaient au cœur de l'élaboration du Plan climat territorial.

Cette action en faveur de l'agriculture durable se traduit notamment par le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique pour la restauration individuelle comme pour la restauration collective, avec l'appui de l'OPABA. M2A a développé également une politique d'aide aux communes pour le maintien des terres agricoles grâce à son partenariat avec l'association Terre de Liens.

Cet accompagnement sera renforcé en 2019 grâce à une aide de l'Agence de l'Eau.

Le Projet Alimentaire Territorial

Depuis le printemps 2017, m2A s'est engagée avec la fondation MACIF et différents partenaires dans une démarche commune de Projet Alimentaire Territorial (PAT), auprès des acteurs de l'ensemble de la filière « du champ à l'assiette ».



Cette démarche, portée par un groupe volontaire d'acteurs du territoire (une trentaine), a permis de partager une vision commune :

→ **« une démarche collective et organisée qui permet sur un territoire de donner l'accès à tous à une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement et équitable par la coopération des acteurs et des structures multiples, qui s'engagent pour un objectif commun ».**

Elle a été labellisée par le ministère de l'Agriculture en juin 2018

Concrètement en 2018, ce projet s'est réalisé de la façon suivante :

- La finalisation des 23 objectifs opérationnels

- 3 grands projets du territoire déclarés lauréat d'une aide du Plan National de l'Alimentation grâce à une candidature commune sous la bannière du PAT pour un montant de 56 000 € en tout : le projet SALSA, la légumerie bio Terra Alter Est et la Ferme du Château de Pfastatt

- Une modification du marché de restauration périscolaire pour inclure plus de produits issus de l'agriculture biologique avec un passage de 20 à 30 % en 3 ans

- L'organisation d'une soirée « Soyons Food » pour faire émerger des projets : 200 participants ont travaillé dans 15 ateliers et ont imaginé 32 projets.

Cette démarche se poursuit en 2019 : 12 projets ont été sélectionnés pour faire l'objet d'un accompagnement par des coachs professionnels.

L'agglomération aide par différents leviers à la réalisation des projets par de l'information, de la mise en relation avec d'autres projets, ou une aide financière via le Gerplan.

Enfin, le PAT est renforcé par l'engagement de la collectivité dans la démarche de Programme Investissement d'Avenir (PIA) - Territoire d'Innovation et de Grande Ambition (TIGA) « Champs du possible, Villes du futur » qui intervient en complément et permet de soutenir, notamment financièrement, des investissements de projets innovants sur le territoire sur les dix prochaines années. »



Les C.I.N.E et le parc zoologique et botanique sont des structures chargées par m2A de sensibiliser les habitants à la biodiversité, ainsi que de dynamiser et d'animer le territoire.

Budget alloué en 2018 par m2A aux actions des CINE le Moulin et La Petite Camargue Alsacienne:

66 0000 € en subvention de fonctionnement



Liens utiles
www.moulindeLutterbach.fr
www.petitecamarguealsacienne.com
www.zoo-mulhouse.com

4. L'animation et la sensibilisation

4.1 Les structures ressources d'animation et de sensibilisation

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E)

Les Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E.) sont des associations proposant des activités de découverte et de sensibilisation aux espaces naturels, à la faune, à la flore et à la protection de l'environnement pour les enfants comme pour le public adulte.

Deux CINE interviennent sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement « Le Moulin »

Situé au sein du moulin de Lutterbach, été acquis puis restauré par m2A, le C.I.N.E « Le Moulin » est constitué par un espace naturel en limite de zone rurale et périurbaine attenant à une zone naturelle préservée de 3,5 hectares en bordure d'un cours d'eau. Il est un espace pédagogique destiné à la sensibilisation de tous les publics sur les questions de biodiversité, d'éco-citoyenneté et plus généralement de développement durable.

Le centre propose des activités pour jeunes et enfants (club des mercredis nature, anniversaire nature et accueil de loisirs) ainsi que pour les adultes, par le biais de formations et d'expertises sur les techniques environnementales, de sorties guidées, de conférences ou encore d'ateliers.

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement « La Petite Camargue Alsacienne »

situé à Saint Louis, le C.I.N.E. intervient sur 46 communes situées sur la bande rhénane dont 6 sur Mulhouse Alsace Agglomération. Il propose des animations tous publics sur des thématiques nature et environnement, visant à encourager chacun à adopter des comportements respectueux de notre patrimoine naturel et humain : animations éco-gestes, animations artistiques avec des produits naturels, activités de découverte de la biodiversité dans la nature et en ville tout le long de la bande rhénane.

La moitié des activités du CINE se déroule sur le site de la Petite Camargue : Réserve Naturelle sur 904 ha dans l'ancienne plaine d'inondation du Rhin, autour de la pisciculture de saumons de repeuplement, aux expositions permanentes de « mémoire du Rhin » et « mémoire de saumon » et à la maison éclusière.



Le parc zoologique et botanique

Le Parc héberge 1 200 animaux et présente 3 500 espèces et variétés végétales.

Parc labellisé « Jardin remarquable » en 2005, ce dernier présente des spécificités et des valeurs qui le rendent unique et remarquable, par exemple, à travers sa démarche de développement durable et son adhésion au Plan Climat Territorial en 2007, ou encore par ses parcours pédagogiques particulièrement innovants.

Ludique et interactif, le Parc zoologique et botanique reçoit de très nombreux scolaires en journée ou pour des projets pédagogiques annuels. Il compte désormais pas moins de 34 itinéraires pédagogiques.

En 2018 le Parc a fêté ses 150 ans d'existence avec de nombreuses animations créées spécialement pour l'occasion. Au total, 52 animations pour les écoles et grand public ont rythmé l'année la campagne de sensibilisation « Silent Forest » destinée à sensibiliser le public au commerce illégal des oiseaux chanteurs d'Asie du Sud-Est ou la plantation de « 150 arbres pour les 150 ans du zoo ».

Avec tout cela, le parc garde sa place de premier site touristique du Haut-Rhin, avec une notoriété solidement acquise.

4.2 les animations organisées et soutenues par m2A

Natur-e

M2A a co-organisé la manifestation Natur-e à Chalampé, pour sa 16^{ème} édition, le 23 septembre.

Cette manifestation rassemble différents acteurs qui s'investissent dans une thématique de protection de l'environnement. En 2018 le thème retenu était « A la découverte de nos Oiseaux ». Un marché paysan transfrontalier est organisé pour mettre en avant les produits et producteurs locaux.



Alternatiba

Par ailleurs, comme chaque année, m2A a soutenu la manifestation Alternatiba au parc Salvator.

En 2018, elle a présenté la démarche du Projet Alimentaire Territorial avec les partenaires du projet.



“Soyons Food”

Dans le cadre de la démarche de Projet Alimentaire Territorial, Mulhouse Alsace Agglomération et ses partenaires du Comité technique ont organisé la soirée “Soyons Food” qui a rassemblé 200 personnes à Motoco.

Objectif de la démarche : faire émerger et soutenir des projets correspondant aux objectifs du PAT via une démarche d'intelligence collective de « design thinking ».

15 ateliers ont abouti à l'écriture de 33 fiches projets sous forme de posters. Les meilleurs ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique.



Chapitre 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

3.1 Politique de la ville dans l'agglomération

La programmation de Mulhouse en 2018 :

- 561 000 € de fonds propres attribués à 90 projets
- 19 000 € de subvention en petits équipements attribués à 10 associations

La programmation communautaire :

- 92 245 € de fonds propres attribués à 11 projets

NPNRU

En juin 2015, m2A a signé un Contrat Unique pour la Politique de la Ville qui s'applique aux communes de Mulhouse, d'Illzach et de Wittenheim, intégrant le Nouveau Programme National de renouvellement Urbain (NPNRU). Le protocole de préfiguration signé le 25 juillet 2016 a été prolongé jusqu'à mi-2019. Les études sont aujourd'hui achevées et ont permis de définir les stratégies urbaines propres à chaque quartier. Les arbitrages sont en cours et la mise en œuvre opérationnelle devrait intervenir au 2^{ème} semestre 2019. Le projet urbain du quartier Drouot a été présenté aux habitants le 15 octobre et les premières actions sont en cours.

Conseils Citoyens

Les Conseils Citoyens à Mulhouse, mis en place officiellement par Arrêté Préfectoral le 1^{er} décembre 2017 à Mulhouse, sont actifs sur 5 quartiers prioritaires – constitution à ce jour du Conseil Citoyen DROUOT-. Une dynamique réelle est maintenue autour des objectifs de participation et de co-construction du Contrat de Ville.

Une moyenne de 11 rencontres plénières annuelles par Conseil et de nombreux travaux des Commissions spécifiques sont les socles des orientations et engagements, à savoir, à :

- investissement lors des phases d'Instructions de demande de subvention dans le cadre de la Politique de la Ville, avis consultatif pour tous dossiers, études individuelles et collectives au préalable au sein des Conseils, présence aux temps d'Instructions officiels, retour aux Conseillers après Délibération.
- évaluation mi-parcours du Contrat de Ville. Sur base de la synthèse des Cahiers de Quartiers, évaluation à partir des objectifs fixés en 2015 sur chaque Quartier Prioritaire.

- analyse des Rapports Contrat de ville 2016-2017 ; les Conseillers Citoyens ont remis officiellement leur avis en avril 2018, pour présentation au Conseil Municipal en mai 2018. mise en place de démarches et actions selon les priorités définies sur chaque QPV, pour exemples : « Habitat » et « jeunes » à Bourtzwiller, « Il faut tout un quartier pour éduquer : appel à projets » à Briand Brustlein, « travail de mémoire sur le quartier sur base de photos » au Coteaux, « projet intergénérationnel autour de l'apprentissage à l'outil informatique » à Fonderie, « diagnostic propreté par une démarche photographique ludique » à Mulhouse 7 Quartiers (Wolf Wagner/Vauban Neppert/Waldner/Franklin Fridolin).



En 2018 :
13 495 cartes Pass'Temps Senior commandées par les 39 communes.

3.2 L'accès des séniors à la culture et aux loisirs

Plus de 17% de la population de m2A est âgée de plus de 65 ans. Pour la 10ème année consécutive, m2A renouvelle la distribution de carte Pass'Temps senior. Gratuite, elle offre des avantages dans de nombreux lieux culturels et de loisirs.

Mise en place en 2010 par la Communauté d'Agglomération à destination des 44418 seniors âgés de plus de 65 ans et habitant l'une des 39 communes de son territoire, la Carte Pass'Temps senior vise à lutter contre l'isolement à travers des activités culturelles et de loisirs.

Cette carte permet à l'ensemble des seniors de m2A de bénéficier d'offres tout au long de l'année tel que:

- des entrées gratuites dans les piscines de l'agglomération, dans certains musées ainsi qu'au Parc zoologique et botanique,
- la gratuité pour certains événements sportifs,
- des réductions avantageuses pour certains concerts, des événements sportifs, les cinémas mulhousiens, certains musées m2A ainsi qu'à de nombreux spectacles de théâtre alsacien,
- des avantages pour des initiations en informatique, des activités sportives, des séances « découverte »...

Les communes ont la possibilité d'ajouter des offres communales afin d'élargir la carte Pass'Temps senior. En 2018 ce sont ainsi 20 communes qui proposent des offres complémentaires comme la gratuité au zoo pour toute l'année, des réductions pour certains spectacles ...

De nombreuses nouveautés ont été ajoutées à l'offre de la carte Pass'Temps en 2018

- Opéra national du Rhin : 2 opéras et 2 ballets (- 20 %)
- FCM football : entrée ½ tarif pour tous les matchs
- Musée de l'Impression sur Étoffes : 5 € au lieu de 10 €
- Musée du Papier Peint : 5 € au lieu de 8,50 €
- APALIB : réduction de 10€ (initiation numérique ou ateliers informatiques + ateliers méditation, sophrologie et Taïchi senior)
- Mulhouse Nordique Sports Union : initiation gratuite à la marche nordique
- Office du Tourisme : 2,50 € au lieu de 4,50 € pour les visites d'entreprises et 5% de remise dans la boutique
- La Grange à Bécanes (Musée de la Moto) Bantzenheim : 5 entrées gratuites
- Cité du Train : 5 € au lieu de 12 €

Une réflexion est en cours pour moderniser le format de la carte et ainsi réduire l'impact environnemental en numérisant le dispositif.

Persepectives 2019

Pour 2019, l'offre de la carte sera encore étendue avec des avantages orientés sur la pratique sportive.

Enjeux sur les 2 ans à venir

Augmentation du taux de pénétration dans les zones sous dotées (certaines communes, quartiers politique de la ville...).

90 structures ouvertes au public

Le réseau de transports de m2A compte :

Avec l'extension du réseau de transport aux communes de Porte de France , 872 points d'arrêts, dont 469 accessibles figurent au SDAT. En 2018 , le réseau est équipé de 293 arrêts accessibles soit 62% .



3.3 L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Le patrimoine de la communauté d'agglomération s'est constitué au fil de son histoire et des différentes étapes de son élargissement, dont la dernière date de l'adhésion de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud en 2017.

Ce patrimoine est aujourd'hui constitué de 90 structures ouvertes au public, 82 ERP et 8 IOP.

Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif aux agendas d'accessibilité programmé- Ad'AP- pour les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) , instaure un cadre réglementaire nouveau pour développer dans un calendrier de 3, 6 ou 9 ans, les engagements des gestionnaires (publics ou privés) en faveur de l'accès universel des bâtiments et équipements publics.

Un diagnostic technique a été réalisé au premier semestre 2017 et réactualisé très récemment : 29 ERP sont aujourd'hui accessibles soit près du tiers qui sont conformes et 61 établissements, environ les deux tiers sont concernés par des travaux de mise en accessibilité, inscrit à l'Ad'Ap.

Les 61 ERP de l'Ad'Ap, se répartissent en 6 thématiques :

Administration et association	7
Economie et tourisme	11
Périscolaire	10
Petite enfance	17
Sport et jeunesse	15
Culture et Musée	1

La programmation des Ad'Ap sur les trois périodes, 2017 - 2019, 2020 - 2022 - 2023- 2025 - pour un montant global de 1 826 080€, est actée par délibération du 13. 12. 2017 et approuvé par Arrêté préfectorale du 26 avril 2018 .

La stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité de m2A repose :

1 – La mise en conformité, au cours des deux premières périodes, de 53 ERP, dont la totalité des ERP petite enfance et périscolaire, soit 85% du patrimoine inscrit à l'Ad'Ap. Cette approche permet d'apporter dans les meilleurs délais, des services d'accessibilité améliorés au plus grand nombre d'usagers (la majorité de ces ERP sont déjà accessibles en très grande partie mais non conformes aux dernières réglementations notamment en matière de signalétique),

2 – La mise en conformité en troisième période de 8 ERP, soit 14%, concernés par des restructurations lourdes et pour lesquelles les orientations stratégiques quant à leur devenir peuvent ne pas être arrêtées à ce jour (cas des piscines),

3 – Des demandes de dérogation, très partielles pour l'essentiel, de 8 ERP seulement :

- piscine Pierre et Marie Curie-patrimoine historique,
- stade de l'illberg et immeuble Soléa. Dérogations partielles pour les rampes non conformes aux nouvelles normes, mais fonctionnelles,
- 4 aires d'accueil des gens du voyage pour les UFR pour le volet circulation dans les allées (sanitaires et toilettes étant accessibles). Seule l'aire de Kingersheim serait spécialisée pour les personnes UFR par la porte IOP,
- siège de l'ASPTT au Waldeck-fonctions d'accueil du public marginales et investissement disproportionné au regard des services rendus aux PMR,
- des espaces animaliers et botaniques du zoo dans l'accès est contraint par des cheminements dont la déclivité est supérieure à 5%. En la matière, m2A propose depuis 2018 un service de substitution par train électrique.
- En 2018 , 14 erp soit 22% ont été mis en accessibilité

Chap 4 : Bien-être des habitants

1. « Habiter mieux, louer mieux » : développement durable et habitat

Bilan 2018 :

Enveloppe Anah mobilisée :
4 900 000 €

Persepectives 2019

Enveloppe Anah mobilisée :
4 700 000 €

400 logements P.Occupants
et P. Bailleurs

1,000 logements en
copropriétés

L'enjeu pour les 2 années à venir
concerne le lancement de la
rénovation énergétique des
copropriétés fragiles et priorité
sur les copropriétés dans une
rénovation énergétique globale.

Mulhouse Alsace Agglomération assure un soutien à l'amélioration de l'habitat dans un objectif d'épanouissement et d'égalité, par le biais de l'adaptation du logement à la mobilité réduite, de l'aide contre l'habitat indigne ainsi que de l'aide aux rénovations thermiques.

Le Programme d'intérêt général (PIG) « habiter mieux, louer mieux », est reconduit sur la période 2018-2022 (PIG II). Ce programme comporte des objectifs et des enjeux précis.

Objectifs: 600 logements rénovés par an sur la période 2018-2022 dont 400 logements en copropriété fragiles au sens de l'Anah dont 130 logements en propriétaire occupants rénovation énergétique dont 10 en très dégradés dont 20 logements propriétaires bailleurs et dont 50 logements en rénovation de copropriété non fragiles.

Enjeux: Enjeux de massification des rénovations énergétiques, ne plus intervenir en saupoudrage sur la question des copropriétés mais intervenir uniquement si l'ensemble de la copropriété réalise des travaux de précarité énergétique, donc un enjeu important notamment sur les copropriétés fragiles. L'enjeu sur les copropriétés fragiles consiste en une intervention en amont.

Elle aura lieu avant que la copropriété devienne en grande difficulté, et qu'elle est encore la possibilité de réaliser des travaux de précarité énergétique. Sur 2018, les objectifs sont de 200 logements en copropriété fragile, le temps de repérer ces copropriétés et de lancer le nouveau PIG.

L'année 2018 a permis le développement de nombreuses actions telles que l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs dossiers de subvention Anah pour la rénovation énergétique de leurs logements ou encore le lancement de la mission d'accompagnement avec l'ADIL sur les copropriétés fragiles en rénovation énergétique.

Points forts 2018 :

- Lancement de la mission d'accompagnement avec l'ADIL sur les copropriétés fragiles en rénovation énergétique
- Rencontre des syndicats professionnels pour présenter la mission et le cahier des charges AMO copro fragiles, ont constituées deux points forts de cette année 2018.

En 2018, des objectifs ont été fixés :

- 180 logements de propriétaires occupants
- 20 logements de propriétaires bailleurs
- 200 logements en copropriétés fragiles

Voici le bilan prévisionnel (non finalisé) de ces objectifs :

- 97 logements propriétaires occupants NRJ,
- 33 logements de propriétaires occupants autonomie, il y a encore du stock de dossiers mais il n'est pas possible de les engager à ce stade, par contre en 2019 les objectifs sur l'autonomie seront doublés. Ces dossiers pourront être engagés en 2019.
- 61 logements de propriétaire bailleurs, nous dépassons l'objectif initial ainsi que les objectifs complémentaires demandés en septembre, mais il y a une possibilité de fongibilité des objectifs PB et PO LHI ce qui permet d'engager les dossiers à hauteur du stock,
- Copropriétés fragiles : 131 logements avec les copropriétés TIVOLI ARDENNES, FLEURS L, et BEL AIR K,
- Copropriétés dégradées : 261 logements avec les dossiers de l'OPAH et la copropriété la Forêt I et II.



La plupart de ces chantiers ne seraient pas réalisables sans cette journée, parfois par manque de moyens ou de main d'œuvre.

« Faire ensemble pour mieux vivre ensemble »

Toutes les communes de l'agglomération s'engagent pour cette Journée Citoyenne

11^{ème} édition à m2A

Au niveau national, plus de 1000 communes de toutes tailles dans plus de 80 départements.

En 2018, **34 communes** de Mulhouse Alsace Agglomération ont participé à la journée citoyenne.

En **2019**, la journée citoyenne aura lieu le samedi **25 mai**.

2. Journée citoyenne

Lancée en 2008 à Berrwiller, la journée citoyenne est devenue un mouvement fédérateur sur l'ensemble du territoire français. Cette année, elle s'est déroulée le 28 Mai 2016.

Durant cet évènement, dont l'Initiative est portée par les communes de m2A, les agents municipaux et les partenaires locaux, les habitants se réunissent et réalisent bénévolement des chantiers, sur différents lieux, équipements ou quartiers de leurs communes.

Les objectifs

- Favoriser le lien social au travers des rencontres entre les habitants et favoriser l'intégration
- Echanger et partager
- Encourager l'embellissement de la commune

Cette journée c'est aussi le moyen de développer la notion de civisme et l'apprentissage, notamment chez les plus jeunes.

Partenariats

L'Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée (ODAS) a pour volonté de promouvoir cette journée citoyenne.

Le groupe EDF, partenaire de l'ODAS, soutient cette initiative.

Ce partenariat a pour objectif :

- De promouvoir la journée citoyenne
- De développer l'animation d'un réseau des villes

Un nouveau partenariat a été élaboré avec l'Association des Maires de France.

Dans l'avenir les acteurs de cette journée souhaiteraient créer un « label ».



Chap 5 : Développement économique suivant les modes de production et de consommation responsable

2018 c'est :

- le développement du salon Be 4.0 Industries du Futur à Mulhouse
- le développement d'une offre de services en matière d'Economie circulaire : Action Industrie Collaborative
- la réussite du Projet Maison de l'Industrie dans sa déclinaison immobilière et formation : usine école.

Les objectifs de 2019 :

- Assurer le développement pérenne et économique de la démarche d'économie circulaire AIC
- Développer des projets structurants pour accompagner la transformation industrielle sur le plan de la Recherche/formation, du transfert de technologies et des projets d'entreprises
- Réussir les candidatures aux programmes d'investissement d'avenir : CMQ excellence et PIA territoire d'innovation pédagogique ; Technocentre CETIM
- Développer des projets structurants pour accompagner la transformation agricole et énergétique
- Réussir la candidature au programme d'investissement d'avenir : PIA Territoire d'Innovation (TIGA) «Champs du possible – Villes du Futur»

Soutien aux projets :

Aide à la relocalisation de l'association « le 48, l'atelier des entrepreneurs », qui fédère de nombreuses associations de la création d'activité

1. Stratégie territoriale

Mulhouse Alsace Agglomération poursuit le soutien des grands axes d'intervention économique inscrits dans sa stratégie territoriale « Mulhouse Alsace Eco 2020 », via le cadre du développement de zones d'activités ou immobiliers durables permettant de conjuguer le développement d'activités économiques, la préservation de l'environnement et de la qualité de vie.

Soutien aux projets / quelques exemples :

- **Marie-Louise :** revalorisation d'un ancien carreau minier avec aménagement d'une coulée verte.
- **Quartier d'affaires gare TGV de Mulhouse :** quartier d'affaires en centre-ville développé autour d'un hub privilégiant les modes de transports doux. Le premier bâtiment « Le Chrome » a été inauguré en 2015, et le nouvel hôtel IBIS en 2016.
- **Le 34,** nouvel espace de coworking répondant aux nouveaux modes de travail collaboratifs et nomades.
- **Industrie collaborative**

En 2018, m2A a renforcé son engagement dans le domaine de l'économie circulaire en développant avec son

partenaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace, une démarche d'industrie collaborative impliquant les entreprises du territoire. Celle-ci a permis d'instaurer un mode d'organisation inter-entreprises dans le but d'optimiser la gestion des ressources (eau, énergie, matériaux) et de favoriser leur recyclage à l'échelle du territoire de l'agglomération dans une dynamique Sud Alsace. Elle contribue ainsi directement à la compétitivité des entreprises, au développement local du territoire et à la diminution globale de l'empreinte environnementale des activités.

Attractivité

Cette dynamique s'accompagne d'une démarche transversale, menée en parallèle et engagée début 2018, qui vise à rassembler les acteurs de l'attractivité du territoire pour les fédérer et afficher, vers l'extérieur, une voix unique dans la promotion et la prospection. Cette démarche a pour but de mutualiser les énergies et les budgets afin d'agir mieux, de manière unitaire, plus ciblée. En mars 2018, l'ensemble des acteurs politiques et économiques institutionnels se sont liés par la signature d'une charte pour l'attractivité du territoire, en vertu de laquelle ils acceptent la prééminence du

processus collectif sur leurs actions spécifiques, et s'engagent à y contribuer à hauteur de leurs possibilités respectives. Sur cette base, des groupes de travail se sont formés qui ont débouché en décembre sur dix actions prioritaires à mettre en œuvre. Toutes seront lancées en 2019 et selon leur temps de maturation, se développeront sur toute ou partie de l'année et au-delà.

Forum nécESSaire et Courts-circuits

Sur l'économie responsable proprement dite, le territoire a passé un nouveau cap en 2018. L'appel à projet Courts-circuits, orienté autour de l'ESS, s'est transformé, pour sa 3e édition, en une manifestation d'envergure régionale dédiée aux porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire. Durant une journée, leur ont été proposés tables rondes, débats, forum et un espace réunissant l'ensemble des accompagnants sur toute les fonctions. Soucieuse d'échanger avec d'autres sur ses pratiques, la collectivité a par ailleurs adhéré au Réseau des collectivités territoriales pour une Economie Solidaire et accompagne résolument la création d'une chaire d'économie sociale et solidaire à l'Université de Haute-Alsace.

2. Innovation et croissance verte



L'université de Haute Alsace (UHA) est la première université à avoir reçu le label ISO 50001

Soutien à l'innovation et à la compétitivité du territoire :

Dans le prolongement de la stratégie territoriale, le soutien à l'innovation se poursuit avec notamment :

Industrie du Futur :

- L'appui aux **projets collaboratifs** associant entreprises et centres de recherche à savoir : TRAC,
- la démarche **Campus Industrie 4.0**, stratégie de spécialisation du territoire dans le domaine de l'Industrie du futur (process industriels, matériaux, numérique et mobilités) qui concourt au développement de l'industrie durable tant sur le plan humain qu'environnemental.

La réussite du projet **Maison de l'Industrie** qui se traduira par la construction d'un bâtiment vitrine (ouverture 2020) et du lancement de l'usine école dès 2019

2018 c'est aussi le développement d'un environnement propice au développement de start-ups et PME au travers du projet d'écosystème numérique **KMO** et du développement d'une offre de services dans le domaine des composites de nouvelle génération et des objets connectés.

Bioéconomie :

DMC : développement d'un Pôle d'activités émergentes relevant de l'agriculture urbaine, de l'intelligence artificielle, circuit courts, activités sportives...

Pyrolyse rapide :

Valorisation de bio masse par voie de Pyrolyse rapide en vue de production d'énergie, de production de bio-huile destinée à l'industrie régionale et de bio char destiné notamment à l'enrichissement des sols pollués dans le cadre d'un programme de phytoremediation.

Les enjeux dans 2 ans :

- Construire un écosystème intégré Sud Alsace « Industrie 4.0 » associant entreprises, recherche/formation, territoires pour répondre aux objectifs de « Territoires d'Industrie »
- Devenir un Pôle attractif en matière d'entrepreneuriat au travers du KMO
- Devenir un Pôle de formation national identifié sur l'Industrie du futur & Numérique au travers du Campus d'Excellence
- Devenir un pôle nationalement reconnu en matière de transition énergétique et de bio-économie au travers des projets TIGA et particulièrement du projet DMC



Chiffres 2018

La collecte des déchets est assurée dans **15 communes** du territoire.

Les déchets de **174 000 habitants** sont concernés.

273 000 habitants de m2A ont accès au réseau des déchetteries.

En 2019 :

extension du périmètre de collecte des recyclables en porte à porte et en bacs pour 7 nouvelles communes (échéance juin 2019).



Démarrage d'une étude pour la collecte des biodéchets des ménages pour l'ensemble des habitants de l'agglomération.

La collecte sélective

On retrouve 2 modes de collecte des déchets recyclables sur le territoire de m2A.

- En porte-à-porte
- En point d'apport volontaire

3. La collecte et le traitement des déchets

Les compétences en matière de déchets sont réparties entre le SIVOM de la région Mulhousienne et m2A.

Le SIVOM de l'agglomération mulhousienne assure les compétences suivantes

- la collecte sélective et le traitement des déchets recyclables,
- le traitement par valorisation énergétique des déchets qui ne sont pas recyclables.

Pour m2A, le service collecte et transport assure

- la gestion de la collecte et du transport des déchets ménagers et encombrants des habitants de l'agglomération,
- une prestation de services pour le compte du SIVOM en collectant les déchets recyclables qu'ils soient en porte à porte ou en point d'apport volontaire.
- la sensibilisation des Mulhousiens à la propreté de l'agglomération.

Organisation de la collecte

Le service collecte et transport assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés au sein de 15 communes du territoire, soit 174 000 habitants. Les 99 000 habitants des 24 autres communes du territoire sont collectés par deux prestataires privés, dans le cadre de marchés publics. Il existe deux modes de collecte sélective.

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Elle est implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim.

Centre de tri des emballages ménagers

Les déchets issues des collectes de recyclables sont triés au centre de tri d'Aspach-Michelbach appartenant à la société COVED, dans le cadre

d'un marché de tri.

Biodéchets

Les biodéchets issus de la collecte en bac de la commune de Wittelsheim sont traités par le centre de compostage du SM4 situé à Aspach-Michelbach et géré par COVED.

Centre de compostage des déchets verts

Les déchets verts issus de la collecte en bacs sur le territoire du Bassin Potassique sont traités par l'entreprise Anna Compost se situant sur le ban communal de Kingersheim.

Le réseau de déchetteries

Les 273 000 habitants de m2A ont accès au réseau des déchetteries dont le SIVOM a la compétence. Le périmètre compte 16 déchetteries. L'ensemble des habitants du périmètre SIVOM ont accès librement aux déchetteries de leur choix.

Les Brigadiers du Tri et de la propreté

Ils sont chargés d'assurer le suivi sur l'utilisation de bacs à roulettes, de communiquer sur l'acte du tri, d'accompagner les citoyens dans cette démarche, ainsi que de relever les éventuelles erreurs via l'autocollant « erreur de tri ».

2018 a été est marquée par la réalisation de trois projets majeurs :

- L'extension du périmètre de collecte des recyclables en porte à porte pour 8 communes à partir du 12 mars 2018.
- La réorganisation du travail au sein de l'activité collecte (modification du temps de travail et des horaires pour améliorer les conditions de travail) au 1er janvier 2018.
- Systématisation de

l'application de la redevance spéciale à tout le territoire m2A.

2018 a également vu le démarrage d'un nouveau mode de collecte des déchets du marché de Mulhouse (300 commerçants) avec intégration du tri des déchets. La première phase (marché mercerie) a démarré en novembre 2018 tandis que la seconde phase (marché de légumes) sera appliqué fin février 2019.

Politique déchets 2019-2030

La situation sur m2A en matière de gestion des déchets découle de l'historique de structuration de l'agglomération qui à chaque étape de son extension a repris les modalités de mise en œuvre précédemment par les différents territoires (collecte, tarification, traitement, ...). Dans cet esprit, il était nécessaire et utile de déterminer une vision sur la politique déchets, les pistes d'amélioration, la réflexion sur les futures réglementations, et ce pour toutes les dimensions de cette gestion :

- collecte,
- traitement,
- réduction,
- optimisation des coûts,

Pour cela la Vice-Présidente en charge de ce dossier, accompagnée des services, a mené une consultation large depuis plus d'un an auprès

- de ses partenaires : sous forme de séminaire, de rencontres spécifiques, ...
- des communes : par un atelier projet (2 rencontres, une 3ème à venir)
- des citoyens : par une saisine du Conseil de développement (CDD)

La politique déchets 2019-2030 sera présentée en mars 2019.



Objectif : Réduire la production de déchets en intervenant à chaque étape précédant le tri, le traitement ou le recyclage



Programme d'actions

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Le programme local de prévention des déchets a permis une réduction des déchets de **7,2%**.

Lien internet du site

jetermoins :

<http://jetermoins.mulhouse-alsace.fr/>

4. Le programme local de prévention des déchets

4.1 Le programme

5 ans pour agir

C'est en 2013 que m2A s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets. Il s'agissait d'un contrat d'objectifs dont la finalité consiste à réduire de **7% les ordures ménagères et assimilées d'ici 2017, soit 24 kg/an/habitant.**

5 ans d'actions et un objectif atteint :

A l'issue de ces 5 années, l'objectif de départ a été atteint. Les nombreuses actions réalisées ont permis de réduire les déchets de **7,2%**.

Des partenariats

Ce programme est porté par m2A et ses partenaires. M2A peut en effet compter sur un réseau d'une centaine d'acteurs engagés (le SIVOM, les communes de l'agglomération, la région Grand Est, des

associations et entreprises de l'ESS, des artisans, etc...). Au fil du temps, le réseau s'est développé grâce aux actions et événements amenant de nouveaux acteurs chaque année.

La pérennité de la prévention et la mobilisation ne peut se faire qu'avec les partenaires.

4.2 La sensibilisation

Le site internet « Jeter moins »

14 actualités ont été créées ou actualisées en 2018, 3 nouvelles pages (sur le réemploi textile, sur le livres et médias à destination des enfants et le bilan de la SERD 2017) ont été créés ainsi qu'un espace dédié aux familles 0 déchet.

La sensibilisation scolaire

2081 élèves (82 classes CE2- CM1 et CM2) de l'agglomération ont participé à des animations sur la réduction des déchets. La demande est forte et le nombre de classes augmente chaque année.

Elles ont été organisées par le SIVOM -1131 élèves (45 classes)- et le Moulin Nature -950 élèves (37 classes)- sur les thèmes du gaspillage alimentaire, du compostage, de la prévention des déchets (thème transversal) et de l'éco-consommation. Le SIVOM a inauguré cette année pour la SERD, la réalisation de lessive liquide avec les élèves,

activité qui a remporté un franc succès auprès des classes (17 classes concernées, 423 élèves).

4.3 L'éco-consommation



Défi zéro déchet en 2018 :
85 familles

L'opération « J'adopte des poules » en chiffres :
400 poules
200 familles

Le défi zéro déchet ainsi que l'opération poules seront renouvelés en 2019.



Le support à autocollant stop pub

Le défi 0 déchet

Dans l'idée de faciliter le passage à l'acte, m2A a lancé un défi « objectif 0 déchet » ouvert à tous les ménages de m2A. 85 familles ont bénéficié d'ateliers pratiques, de visites et de rencontres avec l'ensemble des familles pendant 6 mois, ce qui a permis l'échange entre les participants et l'apprentissage de nouvelles manières de consommer et de faire soi-même (produits d'entretien, cosmétiques, courses sans emballage, compost...). Les familles ont apprécié de pouvoir agir concrètement dans leur famille, pour leur santé, pour la planète tout en faisant des économies.

Opération « J'adopte des poules »

Une nouvelle action a permis de proposer une autre manière de réduire ses déchets en complément du compostage individuel. En septembre 2018, 406 poules ont été distribuées gratuitement à 203 ménages volontaires, disposant d'un jardin et habitant le territoire m2A. Cette opération s'est déroulée Place de la réunion et de nombreux services ainsi que des associations avicoles du secteur ont contribué à sa bonne réalisation. 2 poules permettent de réduire ses déchets de 147 kg par an.



Pour réduire mes déchets et manger des oeufs frais

Des actions pendant la SERD

126 actions portaient sur ce thème dans la SERD avec une diversité d'action.

- des ateliers sur la fabrication de produits ménagers, de sacs en tissu, d'éponges tawashi, de cuisine de fruits et légumes de saison
- des débats comme celui organisé par Yoyo ou par l'armée du salut ou la projection d'un film par Sud Alsace Transition et la Passerelle de Rixheim suivi d'un débat sur les alternatives de consommation
- Des expos qui interpellent sur la consommation

4.4 L'opération « Stop Pub »

Les prospectus non sollicités représentent 14 kilos de papier par an et par habitant sur le territoire de m2A.

C'est pourquoi, la collectivité a fait réaliser un autocollant « stop pub ».

Le nombre de Stop Pubs distribués en 2018 est de 6450.

Depuis 2014, cela représente un total de **93621** autocollants distribués.





Le compostage en 2018 :

- 914 composteurs vendus
- 4 placettes de compostages partagés créés



Projet de cité du réemploi

4.5 Le compostage

Le compostage constitue la moitié du gisement d'évitement des déchets.

Le travail de promotion, de sensibilisation et de communication sur le compostage mené par le maître composteur porte ses fruits. Les communes se mobilisent (organisation de ventes, plate forme de compostage partagé, communication), les acteurs se diversifient, le grand public est intéressé.

Les objectifs de cette année 2018 ont été de vendre des composteurs, de créer des placettes de compostage partagé et de participer aux événements du territoire. Dans ce but des actions ont été réalisées : animations classes de villes, réunions publiques,

installations placette de compostage partagé (CSC Porte du Mirror, CSC Bail-Air, Riedisheim *2), aministrations pédagogiques au Zoo, animations lors des marchés biologiques de Wittelsheim et Ungersheim.

Le compostage partagé

Le restaurant des Sheds, le Crea, et 20 foyers du quartier se sont engagés dans la démarche. La placette de compostage partagé des Sheds a été installée.

De nouvelles placettes de compostages ont été installées notamment dans les Centre Socio-culturels de Mulhouse. La commune de Riedisheim et un collectif d'habitant « Compost'rie » se sont engagés dans le compostage partagé en installant 2 placettes de compostage partagé. Riedisheim s'est engagé à

mettre en place 2 nouvelles placettes de compostage partagé supplémentaire 50 foyers ont rejoint le projet et ont signé la charte d'engagement

Les points forts en 2018

Les inaugurations des nouveaux sites de compostage partagés, créer 2 placettes de compostage aux homes de l'hôpital.

Les enjeux pour les années à venir

- Augmenter le pourcentage d'habitats pavillonnaires à équiper en composteur individuel,
- Vendre d'avantage de composteurs individuels,
- Créer des nouvelles placettes de compostage partagé,
- Pérenniser celles existantes...

4.6 La seconde vie des produits ou réemploi

Dans le PLP, il s'agit de promouvoir toutes les actions et activités qui donnent une seconde vie à un produit : vente et achat d'occasion, réparation, dons, échanges.

L'annuaire de réemploi

L'annuaire de réemploi a été créé en 2014 en partenariat avec la CCI et CMA. L'annuaire compte 59 établissements. Sont ainsi disponibles les points de vente et d'achats d'occasion, les organismes de don et tout acteur oeuvrant dans le réemploi et la réparation.

Afin de mieux faire connaître l'existence de l'annuaire auprès les entreprises, m2A, la CCI et la CMA ont cherché à diversifier les outils de promotion. Le site internet et les flyers pour les entreprises ont été relookés et simplifiés.

Pendant la SERD, des actions ont eu lieu sur le thème du réemploi tel que le marché de Noël du réemploi de Kingsheim ainsi que de nombreuses autres animations portées par les associations du territoire.

Une nouvelle rubrique autour de l'artisanat d'art devrait voir le jour en 2019.

En outre, une campagne de promotion de l'annuaire sur le site Le bon coin a permis de mettre en valeur l'annuaire auprès du grand public.

Une vidéo a également été réalisée sur l'annuaire ainsi qu'une page sur l'obsolescence programmée.

La recyclerie

Suite à une étude de faisabilité qui conclue à l'existence d'un potentiel pour la création d'une recyclerie sur le territoire, Envie, qui sera l'opérateur du projet, affine la faisabilité en termes financiers et en moyens humains. Le projet se concrétise sous le nom de la Cité du réemploi et des bâtiments ont été acquis. M2A participe au financement de l'investissement à hauteur 500 000 €.



La SERD en chiffres

260 actions
116 partenaires
18700 participants dont 3500 à PSA et 6100 marché de Noël de Kingersheim



Show culinaire



1000 jouets et peluches collectées par soléa

<http://serd.ademe.fr/>

4.7 La Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD)

Action phare du PLP, l'envergure que prend cet évènement sur m2A reflète les avancées du PLP en matière d'implication du territoire.

Fort de son expérience des années précédentes et réalisée sur 2 semaines, cette 5ème édition de la SERD a été exceptionnelle : avec 260 actions réalisées et 116 partenaires.

A l'occasion de cette 5^{ème} édition, de nombreux partenaires ont renouvelé leurs actions dans la SERD. Par ailleurs, de nouveaux partenaires ont fait leur entrée cette année.

4 thèmes d'actions :

- Réemploi : 101
- Gaspillage alimentaire : 35
- Compostage : 4
- Prévention des déchets : 126

Le Public

Comme chaque année le plus grand nombre d'actions est accessible au grand public

- Tous publics : 118
- Enfants/Adolescents : 95
- Etudiants : 13
- Salariés : 35

Lancement de la SERD avec les Vitrines de Mulhouse :

Une déambulation de comédiens a eu lieu dans le centre-ville, d'une part pour sensibiliser les commerçants et leur remettre la charte du commerce Eco-responsable et pour sensibiliser le grand public et distribuer le programme de la SERD, d'autre part.

Cette charte élaborée par Les Vitrines de Mulhouse en collaboration avec m2A, vise à lancer une nouvelle dynamique de développement durable dans le commerce mulhousien. Il est proposé à tout commerçant volontaire de devenir « commerçant éco-responsable ».

De nouveaux acteurs :

PSA a mis en place plusieurs actions sous la forme de challenges et d'exposition pour inciter son personnel à réduire et à mieux trier les déchets de l'entreprise.

L'Armée du Salut a organisé un café débat sur le tri, la réduction des déchets et l'éco-consommation, réalisation de bijoux à partir de chutes de tissus et fabrication d'objets avec les enfants à partir de matériel destiné au recyclage.

Yoyo a organisé une soirée débat autour des 3 R (réduire, réutiliser, recycler), ateliers et rencontres, café débat (promotion du stop pub, tri des déchets, sensibilisation au circuit court et local, ...).

SOMCO a proposé deux soupes partagées pour sensibiliser ses locataires au gaspillage alimentaire.

L'Ecole maternelle Illzach a réalisé plusieurs ateliers de sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire et au réemploi.

Pour sa deuxième participation à la SERD, **Solea** a réalisé 15 actions aussi bien auprès de ses employés qu'auprès du grand public. Elle a notamment réalisé différentes collectes de jouets sur l'ensemble du territoire.

Show culinaire organisé par m2A, en présence de Nicolas Rieffel, chroniqueur culinaire TV sur Alsace 20 et ancien candidat MasterChef :

Pour sensibiliser au gaspillage alimentaire, m2A a organisé avec Nicolas Rieffel et des chefs locaux, une « Battle » entre 2 équipes de 3 personnes qui devront cuisiner à partir de restes. 90 personnes ont pu assister en direct au show dans le chalet gourmand et par ailleurs, le show a également été retransmis sur écran à l'extérieur.

Les personnes présentes ont dégustées les réalisations culinaires de Nicolas Rieffel faites dans la journée et ils ont obtenus la recette d'une soupe.

Clôture de la SERD avec le Marché de Noël « A Kingersheim, Noël se recycle » organisé par le CCVA de Kingersheim avec la participation de m2A :

3ème édition du marché de Noël « Noël se recycle », entièrement dédié à la seconde vie artistique des déchets de tout type (upcycling) :

- Décorations entièrement réalisées par des bénévoles à partir de matériaux de récupération lors d'ateliers participatifs,
- 40 exposants (artistes, artisans et associations) travaillant exclusivement des matériaux de récupération,
- 4 spectacles,
- 6 ateliers autour du développement durable, présence d'acteurs engagés de l'économie circulaire (Recyclerie, L'Art et la Matière, Relais Est, LeFALA,...).

Un effort particulier en matière de développement durable a été fait au niveau de la restauration (mise en avant des produits locaux, un menu bio et un menu végétarien et anti gaspillage alimentaire ("Recycl'pain")).



Vos paniers fruits et légumes sur votre lieu de travail

- Tous les mardis en fin de matinée pour Saveurs et Fraicheur Bio
- Tous les mercredis en fin de matinée pour Jardins du Trefle Rouge



Les paniers paysans en 2018 sur m2A :

36 points de vente directe de produits agricoles

41 sites de distribution hebdomadaires

Environ 1900 paniers distribués chaque semaine

Les paniers paysans pour le personnel de la Ville de Mulhouse et m2A

100 adhérents actifs
11 points de livraison dont 3 sites créés en 2018

5. Consommation responsable

5.1. Le soutien au développement des circuits courts d'approvisionnement et à l'agriculture biologique

M2A valorise la création de circuits courts de proximité pour dynamiser la production et l'économie locale et rapprocher les consommateurs des agriculteurs. Mettre ainsi en avant des denrées de saison et local s'inscrit dans une démarche progressive d'indépendance alimentaire des villes

Par le montage et le portage du Projet Alimentaire Territorial, m2A soutient les circuits alimentaires de proximité et l'agriculture biologique ; ainsi, la filière locavore est encouragée au niveau individuel par la distribution de paniers paysans.

- La conversion vers l'agriculture biologique est soutenue par l'intervention de l'association Terre de Liens missionnée par m2A. L'augmentation de la part de produits biologiques en restauration collective est soutenue auprès de structures publiques et privés par l'OPABA également missionnée par m2A.
- Les structures, souvent associative ou de l'économie sociale et solidaire qui encouragent ce type de production et de consommation sont valorisées et mises en lien entre elles afin de créer des synergies.

Projet alimentaire territorial (PAT) :

L'existence de nombreux projets pour une même volonté partagée par les différents acteurs du territoire a amené Mulhouse Alsace Agglomération et ses partenaires à initier une démarche PAT au printemps 2017 destinée à l'ensemble d'acteurs de la filière « du champ à l'assiette » avec une vision commune : créer « une démarche collective et organisée qui permette sur un territoire la coopération des structures et des acteurs multiples, qui s'engagent dans un objectif commun : donner l'accès à tous à une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement et équitable ». Cette démarche permet d'avancer collectivement sur des objectifs communs et de renforcer les projets existants sur le territoire. Le projet été labellisé en 2018.

5.2. La collectivité éco-consommatrice

M2A fait preuve d'éco-responsabilité, comme en témoignent ses pratiques de consommation.

Paniers Paysans

Pour répondre notamment aux besoins des agents, la collectivité a mis en place en 2012, dans le cadre du Plan Climat d'Entreprise, une distribution de paniers paysans à destination de ses agents. Ces derniers peuvent ainsi se procurer leurs fruits et légumes, issus de l'agriculture biologique et essentiellement locaux. En 2018, 50 agents ont adhéré pour un total d'environ 100 abonnés venant récupérer hebdomadairement ou bimensuellement leurs paniers frais dans un des 11 points de livraison.

Challenge « au boulot à vélo » et « à l'école j'y vais à vélo »

M2A participait cette année encore à cet événement alsacien en partenariat avec la Région Grand Est, l'ADEME, la CCI, le Conseil départemental du Haut-Rhin et plusieurs Pays alsaciens.

Charte climatisation au Grand Rex

Les services municipaux et communautaires du Grand Rex vient d'être équipé de la climatisation, afin d'améliorer le confort des agents. Afin de garantir une bonne utilisation de ce nouvel équipement, raisonné et à bon escient, dans une perspective d'économie d'énergie, une information doit être faite aux agents travaillant dans le bâtiment. C'est également l'occasion de rappeler l'ensemble des éco-gestes à adopter au travail.



Exemplarité lors des manifestations publiques

- Utilisation d'éco-cups au marché de Noël, Jeudi du parc
- choix de producteurs et traiteurs locaux pour des buffets
- utilisation de bâches en matière recyclable
- prêts aux associations ; non systématique mais le service Développement Durable est de plus en plus sollicité/associé sur ce sujet.
- Le service Développement Durable dispose d'éco-cups mis à la disposition des services mais aussi du public pour toutes manifestations organisées sur le territoire.

Conclusion

Ce rapport témoigne de l'engagement présent de m2A en matière de développement durable et confirme son ambition d'œuvrer pour un territoire toujours plus responsable, performant, solidaire et attractif. Il a pour vocation d'induire une vision globale des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité en faveur du développement durable, sur son territoire.

En 2018, l'agglomération et ses partenaires se sont attachés, tant à la mise en œuvre des 20 projets du Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, qu'à l'amplification des actions sur le territoire, confortée par les financements dans le cadre de la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».

Ainsi, parmi les projets qui se sont concrétisés au cours de cette année, citons notamment :

- en matière de mobilité : la mise en place du compte mobilité, la mise en service des 565 vélos à assistance électrique, la commande de bus électriques ou plus généralement la nouvelle délégation de service public pour les transports en commun mettant notamment, l'accent sur la mise en place d'une flotte de bus plus propre
- en matière d'énergie : la finalisation du raccordement des hôpitaux au réseau de chaleur de l'illberg, la mise en œuvre de la délégation de service pour le nouveau réseau de chaleur intercommunal, la poursuite de la politique de soutien à l'efficacité énergétique de l'habitat (OKTAVE, PIG), la participation aux travaux dans le cadre de l'après Fessenheim
- en matière d'agriculture et de biodiversité : la labellisation nationale du Projet Alimentaire Territorial dont les travaux se sont poursuivis en 2018, l'engagement des travaux pour la candidature à l'appel à projet TIGA ou encore pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle de l'agglomération
- en matière d'économie circulaire : la mobilisation d'entreprises et de leurs ressources, la finalisation du projet de la recyclerie

A cela s'ajoute, par ailleurs, les nombreuses actions de sensibilisations aux éco-gestes et à la prévention des déchets avec le défi famille « zéro déchets » notamment.

Démarrés en 2018, des projets structurants seront poursuivis en 2019 comme **l'actualisation du Plan Climat ou encore la future politique déchets de l'agglomération ...**

Ce rapport préfigure également les champs sur lesquels la collectivité va porter ses efforts pour 2019.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Préambule



Préambule - Motion « StocaMine »

25 février 2019

La mobilisation de tous les acteurs du territoire a porté ses fruits et l'on peut se réjouir de la décision du Ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de Rugy, à l'issue de la réunion d'information du 12 février dernier, de lancer une étude de faisabilité de la poursuite du déstockage partiel et de considérer que le confinement définitif n'est plus la seule option.

Ce résultat encourageant a été obtenu grâce à la mobilisation de l'agglomération, du territoire et de la voix commune que les élus alsaciens ont adressée au Ministre selon les termes de la motion prise à l'unanimité lors de la conférence des Maires le 9 février dernier. Cela démontre une nouvelle fois qu'un territoire uni et parlant d'une seule voix se fait mieux entendre et écouter.

Le temps de la réflexion et de la concertation s'ouvre à nouveau et il est primordial que les élus du territoire soient pleinement associés à cette démarche.

Bien que positive, cette nouvelle séquence de dialogue implique néanmoins une grande vigilance sur ce dossier environnemental qui nous engage sur l'avenir de la qualité de notre nappe phréatique et de la santé de nos populations.

Dans cette logique de mobilisation et d'attention accrue, l'approbation ce jour par le Conseil d'Agglomération de m2A de la motion « StocaMine », prise en Conférence des Maires le 9 février, réaffirme la détermination des élus de l'agglomération et apparaît essentielle pour la phase de concertation qui s'ouvre dès aujourd'hui.

Motion

PROPOSITION DE MOTION

VALIDÉE LORS DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES DU 9 FÉVRIER 2019

ET VALIDÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 FÉVRIER 2019

Motion relative à la décision de Monsieur le Ministre François de RUGY actant l'enfouissement définitif des déchets ultimes du site StocaMine.

Le 21 janvier 2019, François de RUGY, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, a pris la décision d'enfouir définitivement 42 000 tonnes, soit 95 % de déchets stockés à StocaMine.

Cette décision non concertée heurte les élus du territoire tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, il est déplorable qu'une décision descendante soit prise, sans concertation aucune avec les parlementaires et élus locaux, alors même qu'ils s'étaient constitués en groupement le 16 février 2018. Ce groupement permet au Gouvernement d'avoir un interlocuteur privilégié pouvant se faire l'écho des interrogations légitimes de notre population et étant en capacité de lui apporter tout élément de précision. Le Ministre ne s'est pas saisi de cette porte d'entrée unique en prenant une décision unilatérale. Les élus sont consternés par l'absence totale de considération des habitants et de leurs représentants, et de prise en compte des démarches conduites sur le terrain, et des contentieux en cours.

Sur le fond, la décision va à l'encontre de toute logique environnementale et notamment de l'avenir de la nappe phréatique alsacienne. Elle menace l'écosystème alsacien en faisant fi de la faisabilité du déstockage.

Le Conseil communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération s'oppose à cette décision et sollicite son réexamen, ainsi que le déstockage total des déchets dangereux du site de StocaMine, afin d'éviter tout risque de pollution de la nappe phréatique.

La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Fabian Jordan.

Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DE L'EPAGE DE LA
LARGUE (12/8.8/710C)**

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil d'Agglomération a adhéré à l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Largue et du secteur Montreux.

Le 30 novembre 2018, le Comité Syndical de l'EPAGE a donné un avis favorable à l'entrée de la commune de Levoncourt à l'EPAGE Largue.

Par ailleurs, lors du même Comité Syndical, il a été décidé de modifier les statuts afin d'assurer une meilleure représentativité des collectivités membres de l'EPAGE au sein du Bureau de cet établissement public. Le projet de statuts ainsi que les extraits du procès-verbal des délibérations du Comité Syndical de l'EPAGE Largue sont annexés à la présente délibération.

En vertu de l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités, membres de l'établissement public, se prononcent sur l'admission de nouvelles communes.

En outre, l'article 17 des statuts de l'EPAGE Largue dispose que les modifications ultérieures des statuts sont soumises à l'approbation des collectivités membres.

Par conséquent, il appartient au Conseil d'Agglomération de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Levoncourt à l'EPAGE Largue ainsi que sur la modification des statuts de l'EPAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'adhésion de la commune de Levoncourt à l'EPAGE Largue,
- approuve les modifications statutaires présentées,
- charge Monsieur le Président ou le Vice-Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.J. : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN

**Projet de Statuts approuvé par le comité syndical de l'EPAGE Largue réuni le
30 novembre 2018 à FULLEREN
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU
BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX**

Préambule

L'EPAGE LARGUE est issu de l'évolution du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux qui assure depuis 1992 dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Largue, la gestion et la restauration des milieux aquatiques et du patrimoine naturel, la prévention et l'optimisation des inondations et la pérennisation qualitative et quantitative des ressources en eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux.

Article 1 : En application de l'article L213-12 du code de l'environnement et des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est créé un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eaux (EPAGE) répondant aux dispositions relatives à un syndicat mixte ouvert à la carte entre :

- Le département du Haut-Rhin,
- Les communes de : Altenach, Balschwiller, Bellemagny, Bendorf, Bernwiller, Bisel, Bréchaumont, Bretten, Buethwiller, Chavannes-Sur-L'Etang, Courtavon, Dannemarie, Diefmatten, Eglingen, Elbach, Eteimbès, Falkwiller, Friesen, Fulleren, Gildwiller, Gommersdorf, Guevenatten, Hagenbach, Hecken, Heidwiller, Hindlingen, Illfurth, Largitzen, **Levoncourt**, Liebsdorf, Le Haut Soultzbach, Magny, Manspach, Mertzen, Moernach, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Mooslargue, Oberlarg, Pfetterhouse, Retzwiller, Romagny, Saint-Bernard, Saint-Cosme, Saint-Ulrich, Seppois-Le-Bas, Seppois-Le-Haut, Soppe-Le-Bas, Spechbach, Sternenbergr, Strueth, Traubach-Le-Bas, Traubach-Le-Haut, Ueberstrass, Valdieu-Lutran, Wolfersdorf.
- Les communautés de communes et d'agglomération :
 - La communauté de communes **Sud Alsace Largue**
 - La communauté de communes Sundgau
 - La communauté de communes de la Vallée de la Doller & du Soultzbach
 - La communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,

L'EPAGE prend le nom de :

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU
BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX
(EPAGE LARGUE)**

Article 2 : L'établissement a pour objet d'assurer la gestion et la restauration des milieux aquatiques et du patrimoine naturel, la prévention et l'optimisation des inondations et la pérennisation qualitative et quantitative des ressources en eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux.

L'EPAGE LARGUE a vocation à exercer ses compétences sur le périmètre du bassin versant de la Largue, délimité sur le document annexé aux statuts.

Article 3 :

L'EPAGE Largue exerce les compétences réparties en deux branches :

1. Branche GEMAPI :

L'EPAGE Largue assure pour le compte des EPCI à fiscalité propre membres, sur le périmètre d'intervention de l'EPAGE Largue délimité dans l'arrêté préfectoral régional 2017/27 du 22 février 2017, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° l'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- 5° la défense contre les inondations, l'optimisation des crues, la reconquête de zones d'expansion des crues.
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

2. Branche non GEMAPI :

L'EPAGE Largue exerce pour le compte du Département du Haut-Rhin et des communes membres les compétences prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement:

- 4° la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement dans les espaces non urbanisés, dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et la prévention des coulées de boues
- 7° la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- 9° Les aménagements hydrauliques sur les cours d'eau, concourant à la sécurité civile,
- 10° l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants,
- 11° la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques nécessaires à la réalisation des missions précitées, telle que l'organisation d'un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles,
- 12° l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'EPAGE LARGUE est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Largue.

L'EPAGE Largue peut assurer, sur décision du comité syndical, le rôle de structure d'hébergement de l'animation des documents d'objectifs de sites Natura 2000.

Pour l'exercice de l'ensemble des compétences, sur le périmètre délimité en annexe 1 l'EPAGE LARGUE :

- élabore, anime, coordonne et assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle locale
- fait bénéficier ses membres de son expertise et de la capitalisation de connaissances du fonctionnement du milieu,
- mène une politique de sensibilisation, de communication et d'animation locale en faveur de la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eaux.
- mène toute étude, action ou travaux d'urgence dans un but d'intérêt général
- procède aux acquisitions foncières nécessaires

Les propriétaires et exploitants riverains des cours d'eau restent cependant responsables de l'entretien régulier du cours d'eau tel qu'il ressort de l'article L215-14 du Code de l'Environnement. L'EPAGE Largue ne se substituant pas d'office à eux.

Pour mener à bien sa mission, L'EPAGE Largue pourra :

- créer tous services utiles, administratifs, techniques ou financiers, la présente énumération n'étant pas limitative ;
- créer les ressources et réaliser toutes opérations mobilières et immobilières nécessaires au fonctionnement des divers services, assurer le financement de tous travaux, achats de matériels, etc... au moyen des crédits ouverts à cet effet au budget de L'EPAGE Largue.
- réaliser tous emprunts nécessaires, solliciter et encaisser toutes subventions éventuelles et faire recouvrer par le receveur de l'EPAGE LARGUE les participations des collectivités adhérentes, ainsi que celles des bénéficiaires du concours exceptionnel de L'EPAGE Largue.

Article 4 : Le siège de L'EPAGE Largue est fixé à la Mairie de MANSPACH. Toutefois, sur décision du comité syndical, il peut être transféré en tout autre lieu. Les réunions du de L'EPAGE Largue pourront avoir lieu au siège de L'EPAGE Largue ou dans toute collectivité membre de ce dernier, sur décision du Président.

Article 5 : L'EPAGE Largue est constitué pour une durée illimitée.

Article 6 : Financement

Les dépenses et les charges afférentes à L'EPAGE Largue sont prises en charge :

- a) pour la compétence GEMAPI :
par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre au prorata de leur population pondérée par la superficie de leur territoire incluse dans le périmètre d'intervention définie par l'arrêté du 22 février 2017.
- b) pour les autres compétences transférées :
- pour 75% par les Communes avec un montant du rôle réparti entre les Communes adhérentes, selon les critères suivants :
 - 1/3 selon le potentiel *financier* global (PFG)
 - 2/3 selon la longueur de rive (LR) affectée de coefficients réducteurs selon :
cours d'eau 1er et 2ème ordre (LR x 1), 3ème ordre (LR x 0.5), 4ème ordre (LR x 0.25).

La combinaison de ces critères donne un indice qui, appliqué à une valeur de point définie par le Comité syndical, donne le montant de la cotisation.

Le calcul s'établit comme suit :

Calcul de l'indice = (%LR x 2/3 + %PFG x 1/3) x (1- part départementale)

Calcul de la cotisation = Indice x valeur du point

- pour 25% par le Département du Haut-Rhin.

Elles seront recouvrées par voie de rôles annuels, dont le montant est fixé par le Comité Syndical.

Article 7 : Composition du Comité Syndical

L'EPAGE Largue est administré par un Comité Syndical composé de représentants désignés par ses membres adhérents répartis en deux collèges:

- Collège GEMAPI composé
 - Après transfert de manière automatique et obligatoire de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre au premier janvier 2018, les EPCI à FP sont représentés à raison d'un titulaire et un délégué suppléant par tranche entamée de 1000 habitants, comme comptabilisé à l'article 6.
- Collège NON GEMAPI composé
 - d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre
 - d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par canton concerné par le territoire d'intervention de l'EPAGE Largue pour représenter le département du Haut-Rhin.

Les délégués suppléants sont appelés à remplacer les représentants titulaires en cas d'empêchement ou d'absence.

A l'exception du Président de l'EPAGE Largue, un même délégué ne peut siéger à la fois dans le collège GEMAPI et le collège NON GEMAPI.

La durée des fonctions des membres du Comité Syndical est celle des fonctions qu'ils détiennent par ailleurs au sein de la collectivité ou de l'établissement public.

Article 8 : Le retrait des membres adhérents s'effectuera dans les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5721-6-2.

Article 9 : Sessions du Comité Syndical

Le Comité Syndical se réunira au moins une fois par semestre. Toutes les convocations sont faites par le Président et adressées individuellement à chaque membre du Comité au moins 5 jours avant la date de la réunion, avec communication de l'ordre du jour.

Article 10 : Attribution du Comité Syndical

Le Comité Syndical est chargé d'administrer l'EPAGE Largue.

Il peut être convoqué, par son Président, à la demande du tiers au moins de ses membres.

Le Comité Syndical délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui intéressent le fonctionnement de l'EPAGE Largue.

Il définit et approuve les programmes de travaux, vote les moyens financiers correspondants et répartit les charges.

Il vote le budget et approuve les comptes.

Il organise l'entretien et l'exploitation des ouvrages.

Il décide toutes modifications éventuelles des statuts.

Le Comité Syndical établira son règlement intérieur qui précisera, le cas échéant, les dispositions relatives au fonctionnement de l'EPAGE Largue non prévues par les présents statuts ou par les lois et règlements.

Article 11 : Délibérations du Comité Syndical

Le Comité Syndical ne peut valablement délibérer que si la majorité des délégués sont présents ou représentés. Dans le cadre des délibérations ne concernant qu'un seul collège (GEMAPI ou NON GEMAPI), ce collège ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Dès lors qu'un titulaire ne peut être remplacé par un suppléant, il peut charger un autre membre de son collège de sa représentation par procuration. La procuration devra être transmise avant l'ouverture de la séance.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu dans le délai maximum de 15 jours.

Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables quel que soit le nombre de voix représentées.

Les sessions donnent lieu à la rédaction de délibérations signées par les délégués présents à la séance (article L2121-23 du code général des collectivités territoriales)

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPAGE Largue ; dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués membres du collège concerné par l'affaire mise en délibération.

Le Président prend part à tous les votes, sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et 2131-11 du CGCT.

Article 12 : Election et réunions du Bureau

Le Comité Syndical élit parmi ses membres un Bureau composé de :

Un Président, un Vice-Président issu du collège GEMAPI, un Vice-Président issu du collège NON-GEMAPI, trois Asseseurs titulaires et trois Asseseurs suppléants issus du collège GEMAPI, trois Asseseurs titulaires et trois Asseseurs suppléants issus du collège NON-GEMAPI. Dès lors qu'un Asseseur titulaire ne peut être remplacé par un suppléant, il peut charger un autre membre de son collège de sa représentation par procuration. Les Vice-Présidents peuvent donner procuration à un autre membre de leur collège siégeant au Bureau.

Une commission technique dont les membres sont élus au sein du Comité syndical est associée au Bureau pour une meilleure représentativité du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux.

Le Président provoque les réunions, dirige les travaux, contrôle les votes.

Il est chargé d'une façon générale de faire exécuter les décisions prises par le Comité Syndical. Il ordonnance les dépenses et représente l'EPAGE Largue dans tous les actes de gestion.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat du Président et des membres du Bureau sont celles que fixent les articles L2122-4, L2122-7 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres sortant du Bureau sont rééligibles.

Le Bureau se réunit chaque fois que la nécessité et les affaires l'exigent. Il est convoqué et présidé par le Président de l'EPAGE ou un Vice-Président par délégation. Il prend les délibérations qui s'imposent dans les domaines qui lui sont délégués. Ces délibérations sont inscrites au registre des délibérations de l'EPAGE Largue et procès-verbal en est tenu.

Article 13 : Compétences du Bureau

Le Comité Syndical peut confier au Bureau toutes attributions pour lesquelles il jugera de lui conférer délégation permanente ou spéciale.

Toutefois, l'établissement et le vote du budget et des comptes ainsi que les modifications des statuts demeurent de la compétence exclusive du Comité Syndical.

Les modalités de réunion et de fonctionnement du Bureau seront arrêtées par le Comité Syndical ainsi que les délégations permanentes.

Article 14 : En application de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de vacance parmi les membres du Comité par suite de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à cette vacance dans le délai d'un mois.

Article 15 : Budget et comptabilité

Par son budget, l'EPAGE pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des installations et services pour lesquels il a été constitué.

Les recettes comprennent :

- la participation des membres telle que définie à l'article 6.
- le revenu des biens meubles et immeubles de l'EPAGE.
- les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau, d'autres collectivités, organismes ou établissements publics.
- le produit des taxes, redevances, participations et contributions qui lui seront versées à raison du service assuré.
- les recettes de l'exploitation.
- les dons et legs.
- le produit des emprunts.

La participation des Collectivités membres est fixée de manière à équilibrer le budget de l'EPAGE en couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et de l'autofinancement nécessaire à son activité. Elle se concrétise sous la forme d'une contribution budgétaire, versée annuellement par chacune des collectivités représentées.

Article 16 :

Le comptable sera désigné par le directeur départemental des finances publiques

Les règles de la comptabilité publique sont applicables à L'EPAGE Largue.

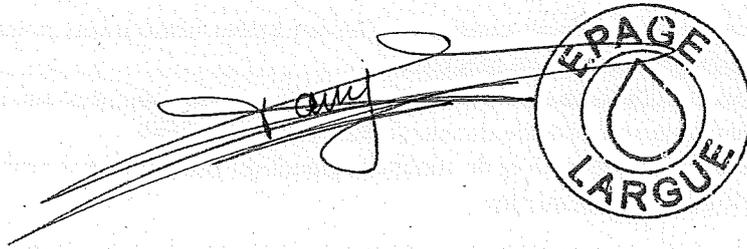
Article 17 :

Les modifications ultérieures des statuts seront initiées par le Comité Syndical et soumises à l'approbation des collectivités membres, conformément aux dispositions de l'article L5211-18, L5211-19 et L.5211-20 du CGCT.

Article 18 : Pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions prévues dans les articles qui précèdent, l'EPAGE demeure soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Statuts adoptés en réunion du Comité syndical, le 30 novembre 2018

Certifié conforme,
Le Président,
Daniel DIETMANN

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "EPAGE" at the top and "LARGUE" at the bottom, with a stylized water drop icon in the center. The signature is a cursive script that extends across the stamp and to the left.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

Membres en exercice : 94

Membres présents et représentés : 64

Le vendredi 30 novembre 2018 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale "La Fourmilière" de Fulleren, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 16 novembre 2018.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 53 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/09/2018

Adhésion de la Commune de LEVONCOURT

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 57

Membres présents et représentés: 40

Considérant les statuts de l'EPAGE Largue approuvés par Arrêté préfectoral du 23 décembre 2017,

Suite à la décision de la commune de LEVONCOURT, prise par délibération le 03 juillet 2018, d'adhérer à l'EPAGE Largue,

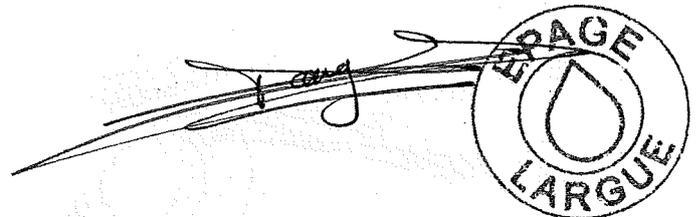
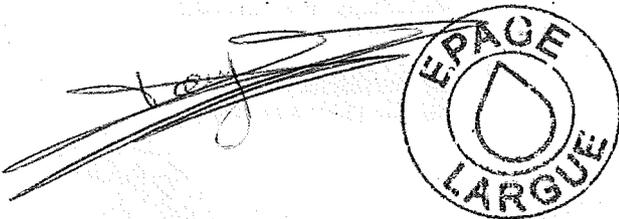
Le Comité syndical décide , à l'unanimité,

- de donner son accord de principe à l'adhésion de la commune de LEVONCOURT.
- de modifier les statuts de l'EPAGE Largue.
- que la soulte d'entrée est équivalente au montant de la cotisation annuelle 2019.

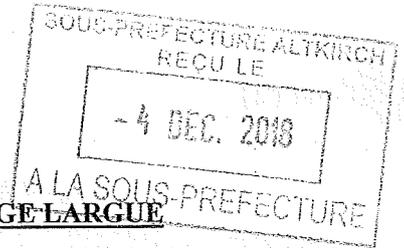
Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 04.12.2018

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 03 décembre 2018

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE



Membres en exercice : 94

Membres présents et représentés : 64

Le vendredi 30 novembre 2018 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale "La Fourmilière" de Fulleren, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 16 novembre 2018.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 53 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/10/2018

MODIFICATION DES STATUTS

Considérant les statuts de l'EPAGE Largue approuvés par Arrêté préfectoral du 23 décembre 2017,

Considérant l'accord de principe donné à l'adhésion à l'EPAGE Largue de la Commune de Levoncourt par délibération du 30 novembre 2018,

Considérant qu'il y a lieu de consolider le Bureau en ajoutant un Assesseur GEMAPI et un Assesseur Non GEMAPI, et de nommer un Assesseur suppléant pour chaque Assesseur titulaire,

Considérant qu'il convient de reformuler l'écriture de certains articles sur les conseils des Services de la Préfecture,

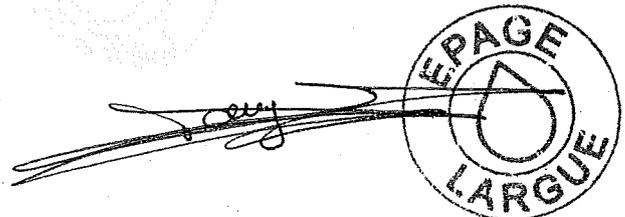
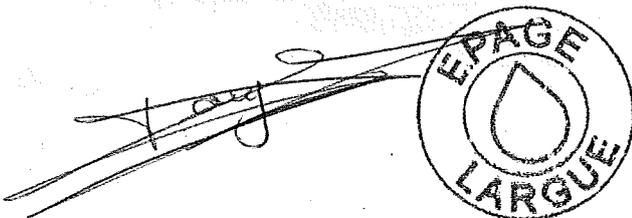
Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Décide d'adopter une modification des statuts surlignée en jaune dans le document annexé à cette délibération.
- Donne tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien les consultations et démarches nécessaires aux modifications statutaires.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 04.12.2018

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 03 décembre 2018

Le Président,
Daniel DIETMANN





**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE (0706/5.3.4/729C)

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération issue de la fusion est représentée au sein d'associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

Dans le cadre des nouvelles élections des représentants étudiants au sein du conseil d'administration du Centre régional des œuvres scolaires et universitaires de Strasbourg (CROUS), le rectorat de l'académie de Strasbourg a saisi m2A par courrier du 4 décembre 2018, en vue de désigner deux représentants de m2A. À ce titre, il est proposé de désigner Mme Michèle LUTZ en tant que titulaire et Mme Lara MILLION en tant que suppléante.

Dir	ORGANISME/ ASSOCIATION	NOMBRE DE SIÈGES	NOMS
2	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG (CROUS)	1 titulaire 1 suppléant	Michèle LUTZ Lara MILLION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve les désignations mentionnées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019**

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LES MUTUALISATIONS DE MULHOUSE
ALSACE AGGLOMERATION (045/5.7.9/705C)**

Le Conseil d'agglomération a adopté le 18 décembre 2015 le schéma de mutualisation de Mulhouse Alsace Agglomération, rendu obligatoire par le législateur, pour la période du mandat 2014-2020.

Depuis 2004, l'agglomération et la Ville de Mulhouse ont fait le choix d'une administration mutualisée. Elle repose sur une administration unique qui distingue trois groupes de services : communautaires, municipaux et mutualisés avec une répartition des coûts (frais de personnel et charges accessoires) définie par une convention annuelle.

Outre cette mutualisation entre m2A et la Ville de Mulhouse, ce schéma (en dehors de tout transfert de compétences) s'étend désormais à d'autres mutualisations ou coopérations, associant les communes de l'agglomération sur le principe du volontariat.

Dans ce cadre, l'année 2018 a été marquée par la création d'un service commun « management du risque numérique » et l'édition d'un catalogue de prêt de matériels entre les communes de m2A.

Le service commun « management du risque numérique » a recueilli l'adhésion de 37 communes. Il permet d'une part la mise en conformité avec le RGPD (règlement européen sur la protection des données) pour l'ensemble des traitements de données personnelles informatisées ou non, et d'autre part, il participe à définir la politique de sécurité du système d'information et de l'information en veillant à son application pour m2A et l'ensemble des communes membres de ce service commun.

Par ailleurs, un catalogue de prêt de matériels a été élaboré en vue de faciliter les emprunts d'objets/outils municipaux entre les communes de m2A.

L'année 2018 a vu également s'élargir l'offre proposée par la plateforme territoriale agréant à la fois des e-services communautaires et des e-services communaux pour offrir un véritable bouquet de services pour les habitants de l'agglomération.

Ainsi a été développé un service en ligne pour la prise de RDV partagé aux fins d'établissement de passeport et de carte nationale d'identité (plus de 20 000 demandes).

Par ailleurs, les rencontres métiers entre agents communautaires et municipaux, initiées en 2017, se sont poursuivies avec les corps de métiers suivants : état civil, marchés publics, ressources humaines, services techniques et archivistes. Le groupe « archivistes » travaille à l'élaboration de fiches pratiques sur les tâches d'archivage à destination de l'ensemble des communes de m2A. Cet outil devrait être finalisé en 2019.

Au cours de cette même année, le travail sur les mutualisations/coopérations mettra l'accent sur les domaines de la formation des ressources humaines (en lien avec le CNFPT) et de l'énergie.

Conformément au schéma de mutualisation approuvé, le Président est chargé de communiquer sur l'avancement des mutualisations lors du débat d'orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve le présent rapport annuel sur les mutualisations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES (31/9.1./706C)**

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Si l'on considère la question sous l'angle de la définition de l'égalité par le Conseil de l'Europe, le rapport ci-joint montre une situation au sein du territoire de l'agglomération souvent moins favorable que dans l'ensemble de la Région Grand Est ou de la France Métropolitaine. Les principaux indicateurs d'égalité sont en défaveur des femmes sur notre territoire, et ce de façon plus importante au regard de la région ou de l'ensemble du territoire national métropolitain. Ainsi, les femmes y sont plus faiblement qualifiées, perçoivent moins de revenus et sont plus souvent à temps partiel ou inactives. Toutefois, il faut noter que le taux de scolarisation des filles est sensiblement le même que celui des garçons, et la part des familles monoparentales assez proche de la proportion nationale.

Une étude publiée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne en décembre 2017 s'est attachée à mesurer la participation des femmes à la vie économique en Sud-Alsace, et a construit un indice synthétique de cette question comparée à la situation des hommes. Sa cartographie montre des différentiels peu importants à moyens sur la majeure partie du territoire de l'agglomération.

Le volet interne analyse le bilan social des ressources humaines de la collectivité et les indicateurs en matière d'égalité professionnelle : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Conformément à une situation constatée de manière générale dans la fonction publique, malgré des règles de rémunérations égales, la masse salariale des effectifs féminins est inférieure à celle des hommes, alors que les femmes sont plus nombreuses au sein de l'administration. Cela s'explique notamment par une proportion de travail à temps partiel et d'emplois à temps non complet plus importante chez les femmes que chez les hommes, ainsi qu'un pourcentage d'emploi moins qualifié plus important.

m2A n'a pas de compétence juridique lui permettant d'intervenir directement sur ce champ d'action mais peut néanmoins agir sur cette question par le biais de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi d'une part, et par sa politique d'accueil du jeune enfant et d'accueil périscolaire d'autre part. La dernière partie du rapport rend compte des actions menées dans ces deux axes.

On peut notamment souligner l'implication des acteurs de la formation et de l'accompagnement vers l'emploi et l'entrepreneuriat, qui déploient sur le territoire de nombreuses initiatives visant à aider les femmes à s'insérer professionnellement et accompagner l'entrepreneuriat au féminin. C'est ainsi, par exemple, qu'avec 40 % des entreprises créées par des femmes, l'agglomération a dépassé l'objectif national de 30 %.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport ci-joint.

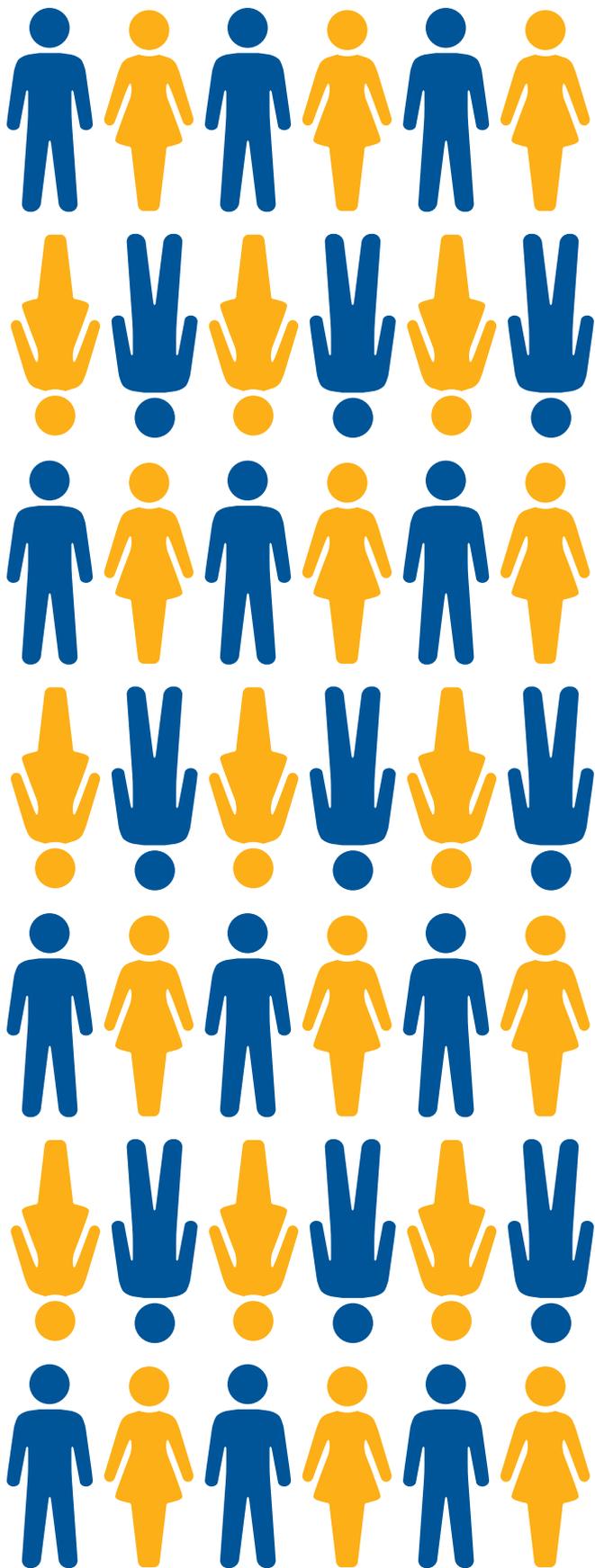
PJ : 1 rapport

Le Conseil d'agglomération prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line extending to the left.

Fabian JORDAN



RAPPORT
ANNUEL
SUR LA
SITUATION
EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ
ENTRE LES
FEMMES
ET LES
HOMMES



Décembre 2018



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

1. LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRITOIRE 4-11

1.1. Les principaux indicateurs d'égalité _____ 5

- Part des familles monoparentales
- Taux de scolarisation par tranche d'âge
- Niveau de diplôme
- Taux d'activité
- Revenus médians par Unité de Consommation
- Temps partiels
- Niveau de responsabilité dans les entreprises

1.2. Diagnostic local partagé _____ 9

2. LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 12-23

2.1. Gouvernance _____ 12

- Le conseil d'agglomération
- La gouvernance administrative

2.2. Ressources humaines _____ 13

- La mixité dans les filières et les cadres d'emploi
- Part des femmes et des hommes cadres A par filière
- Durée et organisation du temps de travail
- Rémunérations
- Titularisations, promotions et avancements
- La mixité dans le suivi des formations en 2017

2.3. Actions menées, ressources mobilisées et orientations pluriannuelles _____ 19

- Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie privée chez les femmes et les hommes
- Dispenser des formations dynamiques en termes d'égalité
- Lutter contre les Risques Psycho-Sociaux
- Inciter à la féminisation des postes au sein de la collectivité
- Favoriser la parité femme/homme dans les compositions d'instances

3. LES POLITIQUES DE L'AGGLOMÉRATION ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 22-25

3.1. Le périscolaire et la Petite Enfance en tant que services à l'usager peuvent favoriser l'égalité femmes-hommes _____ 22

3.2. Favoriser l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail, la formation et l'emploi _____ 23

- Aider les femmes à s'insérer professionnellement
- Accompagner l'entreprenariat au féminin



Art 1^{er} de la constitution de la République Française :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la Loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

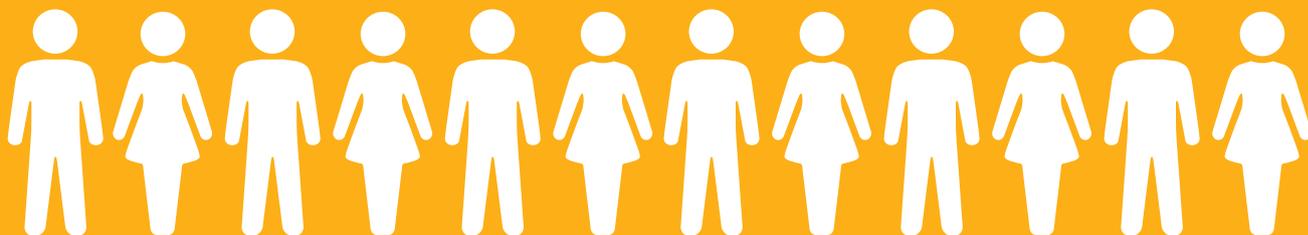
« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans les obligations du code général de collectivités territoriales, qui prévoit dans son article L. 2311-1-2 : *« Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »*

L'égalité femmes-hommes est définie par le Conseil de l'Europe de la façon suivante :

« Observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée ».

C'est sous ces angles que la situation sera observée. Le rapport dresse un portrait socio-démographique de l'égalité des genres dans l'agglomération, la comparant à chaque fois que possible. Puis il explore la situation au sein même de l'EPCI, du point de vue de sa gouvernance et de ses ressources humaines. Enfin, il met en lumière les stratégies et actions menées au titre des deux compétences intercommunales ayant une influence sur la question : l'emploi et le développement économique d'une part et l'accueil petite-enfance et périscolaire d'autre part.



1. LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRITOIRE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est la principale communauté d'agglomération du département du Haut-Rhin. Elle compte 272 985 habitants (recensement de 2015) et est la deuxième intercommunalité la plus peuplée d'Alsace, derrière l'Eurométropole de Strasbourg et la troisième du Grand Est après le Grand Reims (292 951 habitants au recensement de 2014) mais devant la métropole du Grand Nancy.

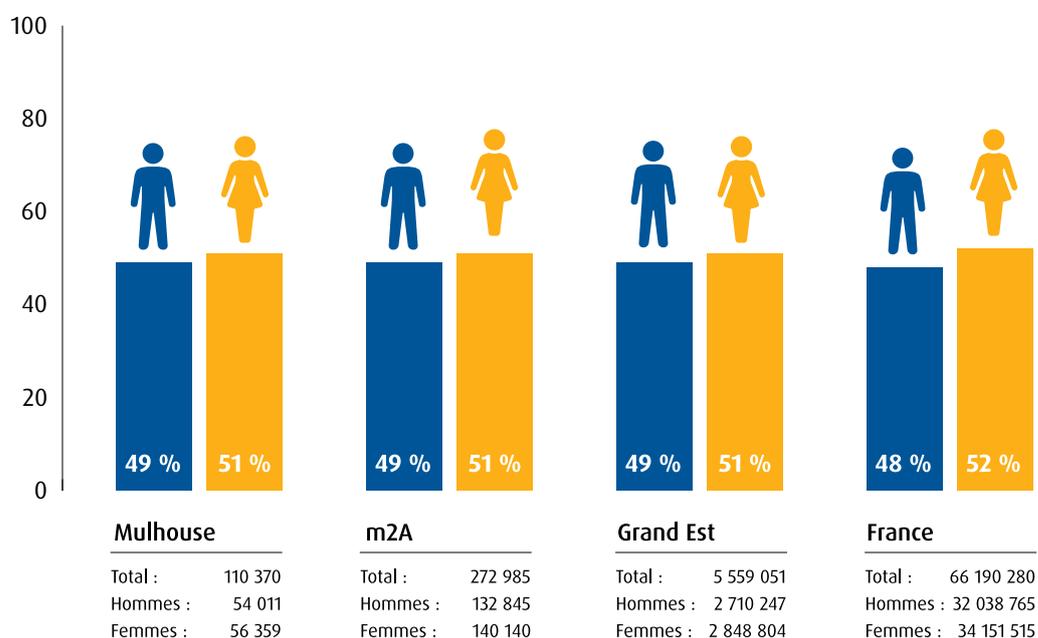
Composé de 39 communes, dont la densité varie de 4976 habitants/km² à Mulhouse (110 370 habitants) à 46 à Petit Landau (808 habitants), le territoire réunit autour de la ville centre des communes aux fonctions mixtes - habitat, emploi, commerces - et d'autres plus résidentielles et agricoles.

7 communes regroupent chacune plus de 10 000 habitants, Mulhouse 112 063, Illzach 14 870, Wittenheim 14 666, Rixheim 13 750, Kingersheim 12 720, Riedisheim 11 962, et Wittelsheim 10 562.

Si m2A est la troisième agglomération du Grand Est en termes de population, derrière Strasbourg et Reims, c'est celle qui a connu la plus forte croissance entre 2008 et 2013.*

m2A se caractérise par un vieillissement structurel de sa population, mais aussi par une concentration forte de jeunes et de familles nombreuses à Mulhouse. Les moins de 30 ans représentent à eux seuls 37% de la population de l'ensemble de l'agglomération. Le nombre de femmes et d'hommes a légèrement progressé entre 2010 et 2015 (+ 2321 H ; + 2095 F) mais reste en proportion identique avec une part de femmes plus importante.

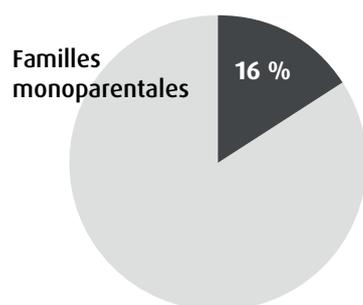
Répartition Hommes / Femmes Source : Insee 2015





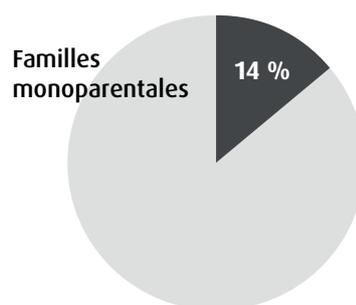
1.1. Les principaux indicateurs d'égalité

Part des familles monoparentales Source : RP Insee 2015



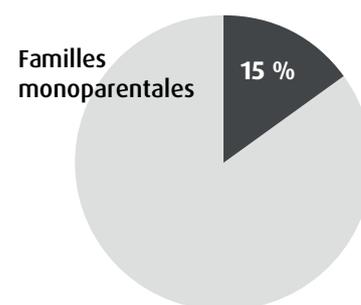
m2A

Familles monoparentales	Familles
11 798	74 798



Grand Est

Familles monoparentales	Familles
222 764	1 560 485



France

Familles monoparentales	Familles
2 650 357	17 661 913

Dans l'agglomération mulhousienne, 1 famille sur 5 est monoparentale. C'est le cas pour plus de 20% des familles à Mulhouse et Wittenheim, et de nombreuses communes ont un taux supérieur à 10%.

Composées à 86,5% de mères seules, ce sont des familles économiquement moins aisées et socialement plus fragiles.*

Sur le territoire de m2A, les conséquences de la mutation du tissu économique local (passage d'un modèle industriel lourd à un modèle tertiaire) sont nettes. Les niveaux de diplôme restent faibles dans l'agglomération malgré une augmentation notable entre 2008 et 2013.

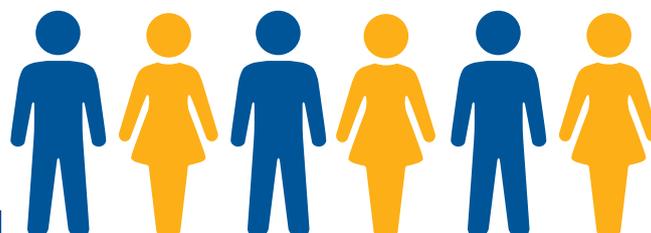
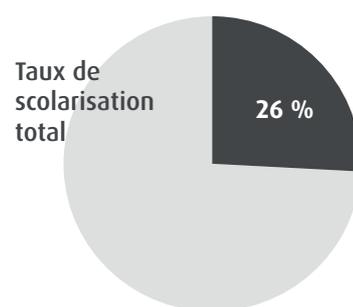
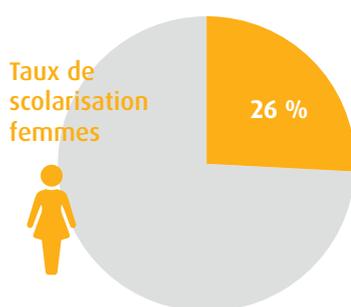
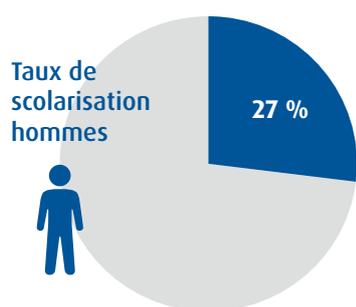
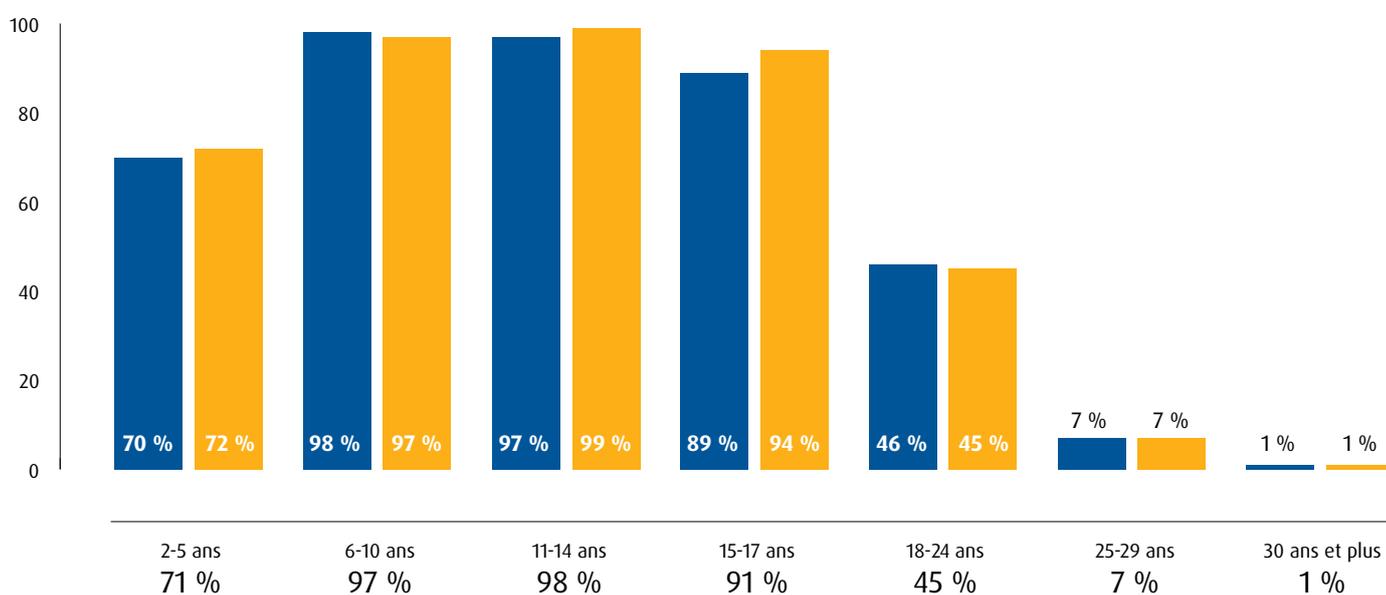
De même, le taux de scolarisation des 15/24 ans est encore faible à Mulhouse et dans une partie du bassin potassique. A contrario, le sud de l'agglomération se distingue par un taux de scolarisation et un niveau de diplôme nettement plus élevé que la moyenne de l'agglomération ».*

m2A affiche par ailleurs le plus faible taux de scolarisation et un très faible niveau de bac +2 par rapport aux autres agglomérations du Grand Est.*

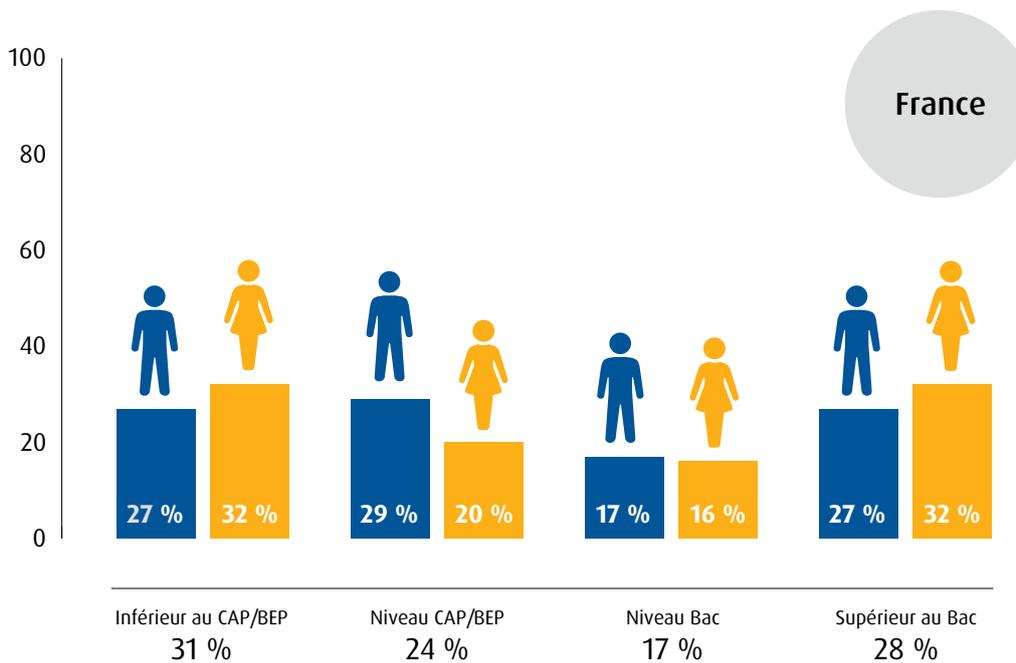
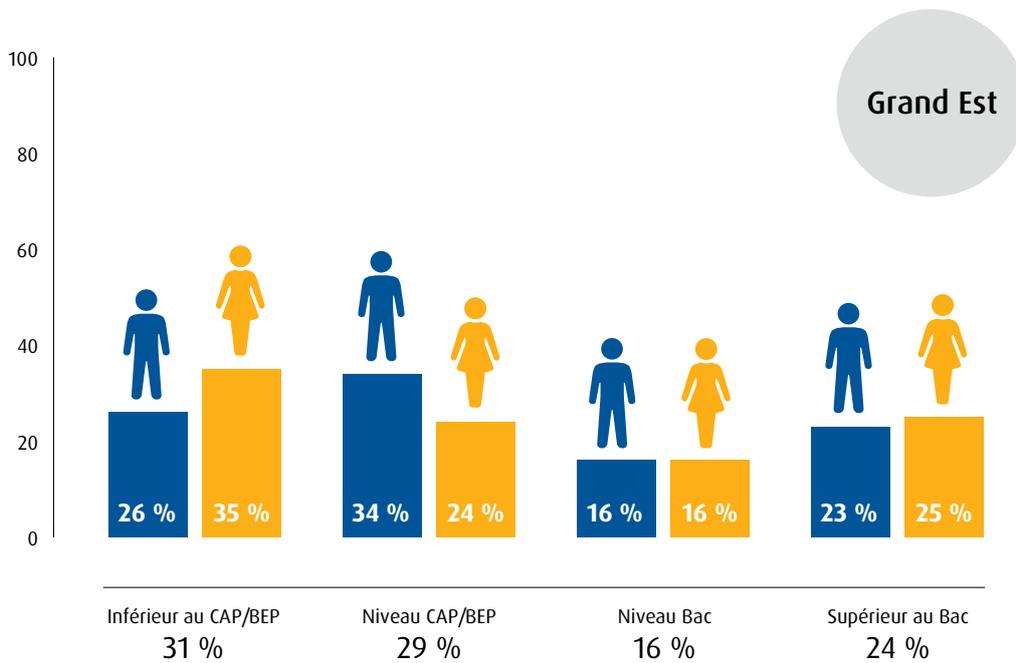
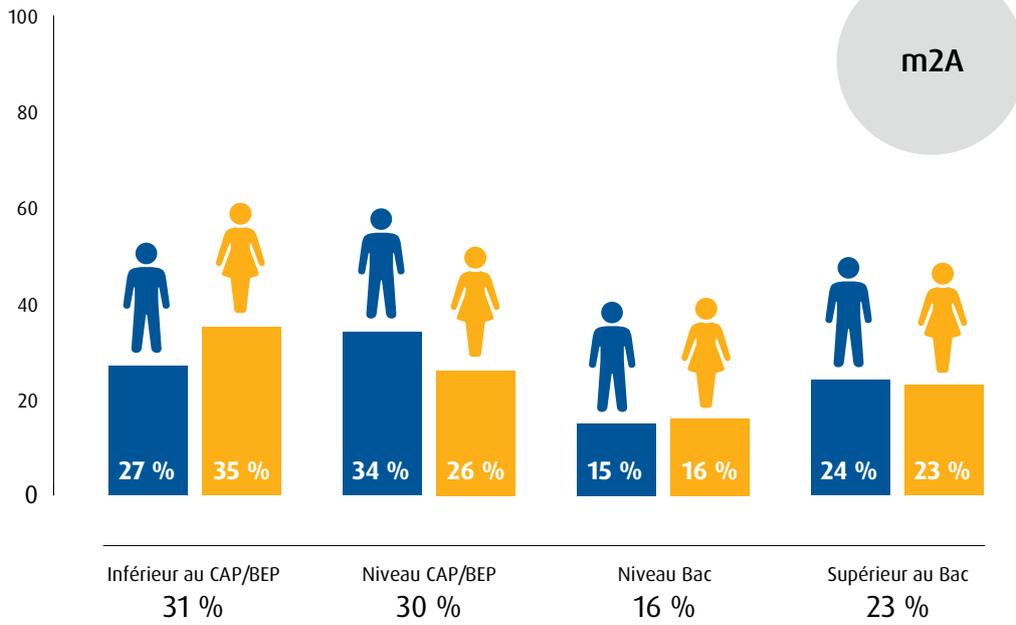
* Cf. AURM - portrait de l'agglomération mulhousienne - p.9-11

Dans ce contexte, la situation des femmes est plus dégradée. Sur chaque indicateur, à l'exception du taux de scolarisation, la situation des femmes est moins favorable que celle des hommes, et moins favorable que les moyennes régionale et nationale :

Taux de scolarisation par tranche d'âge Source : RP Insee 2015



Niveau de diplôme Source : RP Insee



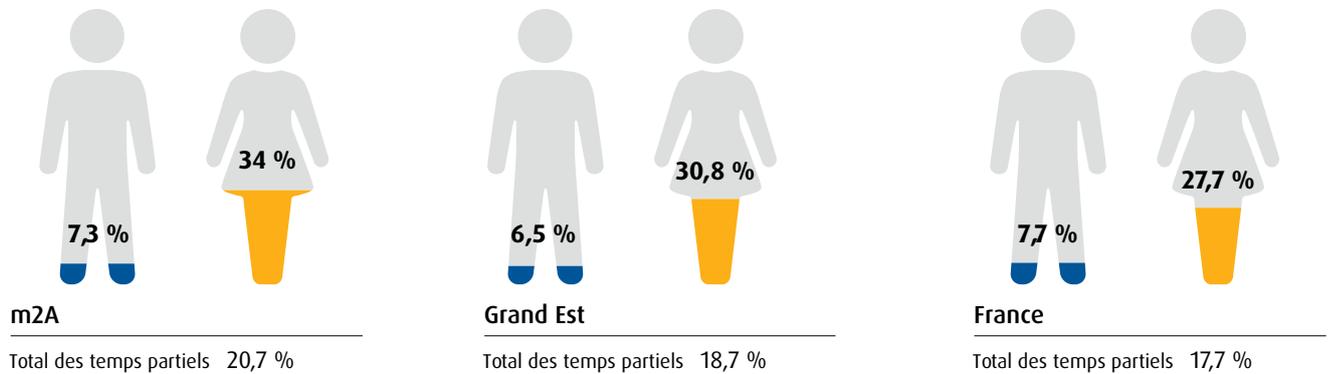
Taux d'activité Source : RP Insee 2015

	m2A			Grand Est			France		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Actifs 15-64 ans	66 118	59 438	125 555	1 361 294	1 242 149	2 603 443	15 807 930	14 949 878	30 757 808
Population 15-64 ans	85 658	87 699	173 357	1 775 963	1 784 092	3 560 055	20 595 949	21 139 260	41 735 208
Taux d'activité	77%	68%	72%	77%	70%	73%	77%	71%	74%

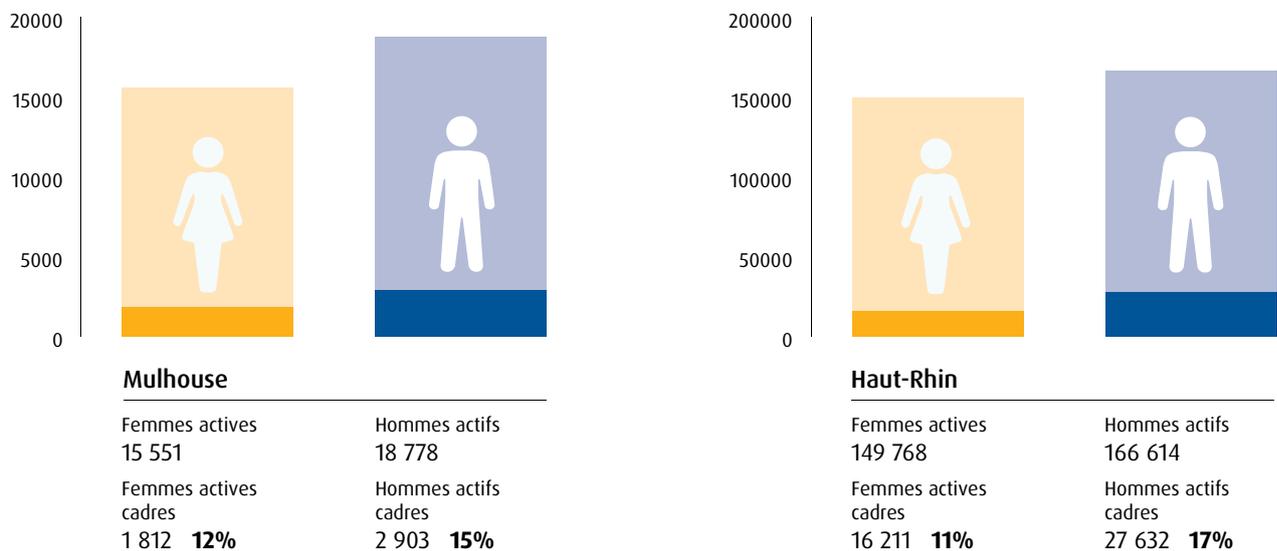
Revenus médians par Unité de Consommation Sources : Insee, Filosofi, 2015

	m2A			Grand Est			France (Métropolitaine)		
	Tous ménages	Hommes seuls	Femmes seules	Tous ménages	Hommes seuls	Femmes seules	Tous ménages	Hommes seuls	Femmes seules
Revenus médians déclarés	19 694	20 030	18 518	20 490	19 676	17 700	20 530	19 588	18 532
Revenus médians disponibles	19 903	19 152	18 676	20 502	18 987	17 941	20 566	18 928	18 623

Temps partiels Source : Insee 2015



Niveau de responsabilité dans les entreprises (Cadres) Source : RP Insee 2015



1.2. Diagnostic local partagé

Une étude de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) publiée fin 2017 « *l'attractivité résidentielle du sud alsace au filtre des mobilités, de la participation des femmes et du bien-être collectif* » met en lumière de façon originale la place des femmes sur le département. Le Sud Alsace y apparaît globalement comme « résidentiellement peu attractif » et les échanges à l'intérieur de ses composantes indiquent une fuite des centres urbains au bénéfice des espaces péri-urbains. Ces migrations sont en partie déterminées par le choix résidentiels des mères qui privilégient la recherche de services de qualité (école, garde d'enfant) à la localisation de l'emploi. En croisant, pour les territoires du département, les indicateurs de revenus, d'emploi et sociaux, l'étude aboutit à un indicateur de bien être qui, s'appliquant à ces territoires, indique que les migrations bénéficient aux territoires qui ont le meilleur indice de bien-être.

La deuxième partie de ce diagnostic local partagé analyse les inégalités de genre et tend à rendre compte de la façon dont les femmes participent à la vie économique :

« (...) Sur les cinq indicateurs retenus, la situation des femmes est plus défavorable que celle des hommes.

Il arrive que dans quelques communes, pour l'un ou l'autre des indicateurs, la situation des femmes soit plus favorable, mais en règle générale, elles ont moins accès à l'emploi et ont des conditions d'emploi plus défavorables que les hommes.

Leur taux d'emploi est ainsi inférieur à celui des hommes et le taux de chômage qui touche les actives est nettement supérieur à celui des hommes. Au plan des conditions d'emploi, les femmes bénéficient moins de contrats à durée indéterminée, elles ont des revenus systématiquement inférieurs à ceux des hommes et elles travaillent massivement à temps partiel.

Ensuite, on peut retenir que les inégalités de genre ne sont pas spatialement neutres.

Il apparaît clairement que, sur le volet de l'accès à l'emploi, la partie ouest du Sundgau, les vallées de la Thur et de la Doller, Mulhouse et les communes alentours, offrent des opportunités d'emploi moindres, avec de faibles taux d'emploi et de forts taux de chômage. Les villes (Colmar, Mulhouse et Saint-Louis) ont, quant à ces indicateurs, des situations très dégradées. Concernant les conditions d'emploi, les villes sont toujours à la peine, ainsi que les vallées vosgiennes et leurs piémonts sur le plan de la précarité de l'emploi et de la part de femmes cadres.

Cela caractérise également une partie des communes de l'ouest du Sundgau qui apparaît aussi comme le territoire où le temps partiel féminin est le plus développé. Sur cet indicateur, la partie nord du département, dans un large cercle autour de Colmar, est en situation beaucoup plus favorable aux femmes, avec des taux de travail à temps partiel beaucoup plus faibles. Cette situation se retrouve quant à la présence de femmes cadres, qui sont nombreuses autour de Colmar, de même que dans une bande située sur l'axe Belfort/Bâle. Tandis que les vallées vosgiennes sont mal positionnées, de même que l'ouest du Sundgau et la partie nord de la façade rhénane.

D'une manière générale :

- les espaces les plus favorables à la participation des femmes à la vie économique sont situés autour de Colmar et sur l'axe Belfort/Bâle ;
- Les espaces les plus défavorables à cette participation sont constitués d'une grande partie des vallées vosgiennes, d'une bande de communes à la hauteur de Mulhouse jusqu'au Rhin et à l'ouest du Sundgau.

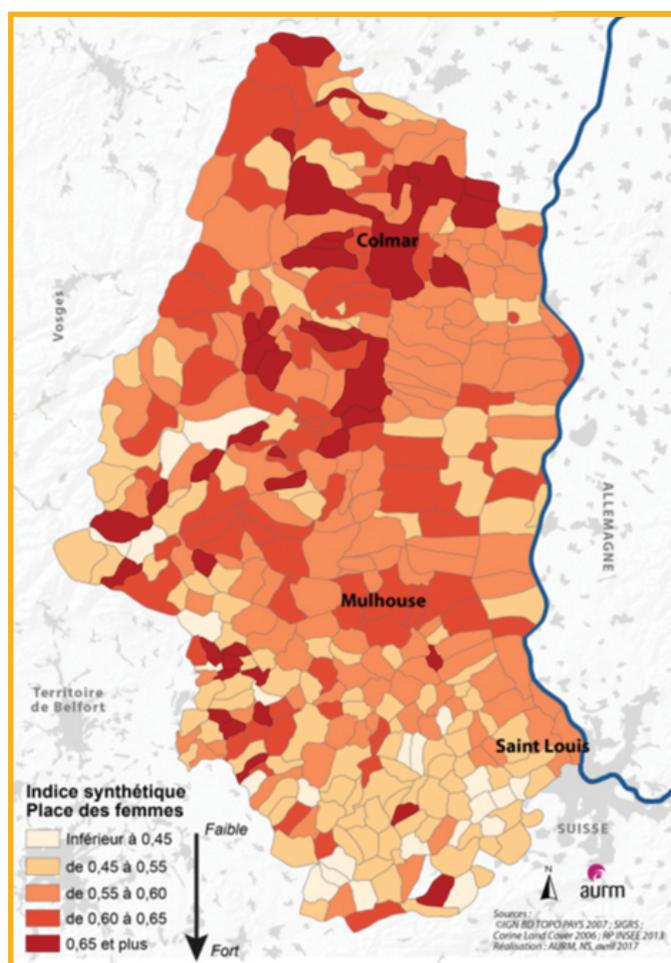
Enfin, ce travail montre également que **les situations peuvent être analysées très différemment selon que le raisonnement est mené en « valeurs absolues » ou en valeurs relatives**. Dans le premier cas, les territoires sont classés suivant la part des femmes qui sont au chômage, cadres etc. Dans le second, ce n'est plus la part des femmes au chômage etc qui est prise en considération, mais le différentiel de taux de chômage entre les hommes et les femmes. Cela modifie essentiellement les résultats. Cela ressort bien de l'analyse des revenus ou de la part des cadres par exemple. Dans certains territoires, les écarts de revenus entre femmes et hommes sont faibles parce que la plus grande partie de la population est au bas de l'échelle salariale. L'existence du SMIC limite mécaniquement les écarts salariaux entre hommes et femmes. Certains territoires sont apparemment « bien placés » car ils hébergent une part élevée de femmes cadres. Mais, la part des hommes cadres y est encore plus élevée, ce qui peut donner lieu à de grandes inégalités de genres.

L'indice synthétique de participation des femmes redistribue ainsi en partie les cartes.

- On retrouve bien Colmar et sa « couronne » qui présente un taux d'inégalité femmes/hommes relativement faible.
- La façade rhénane et les vallées vosgiennes, sauf exceptions, offrent relativement peu d'opportunités aux femmes. Nettement moins qu'aux hommes en l'occurrence.

- Mulhouse et les communes limitrophes sont en situation « intermédiaire ». Les femmes y subissent sans aucun doute bien plus le travail à temps partiel et le chômage, sont moins souvent en emploi stable que la moyenne. Mais leur situation relativement à celle des hommes n'est pas particulièrement dégradée.
- Le changement le plus net concerne le Sundgau, dont une grande partie des communes même dans la banane Belfort/Bâle, présentent un niveau d'inégalités femmes/hommes très élevé.

Dans l'absolu, la situation des femmes à l'égard du travail est meilleure que dans bien d'autres territoires, mais comparativement aux hommes, leur situation est nettement moins favorable. Il y a certes une plus grande part de femmes cadres dans la population, mais cette part est bien plus faible que celle des hommes cadres. De plus, une partie bien plus importante d'entre les femmes travaillent à temps partiel et même lorsqu'elles ont un niveau de revenu assez élevé, il reste beaucoup plus faible que celui des hommes... Cette observation repose la question toujours très problématique de la mesure des inégalités et du niveau. »



Méthodologie de calcul de l'indice synthétique de participation des femmes à la vie économique.

« Chaque indicateur correspond au différentiel entre hommes et femmes pour la variable retenue. Ex : taux de chômage des femmes - taux de chômage des hommes. Chaque indicateur a été normalisé sur une échelle allant de 0 à 1. La normalisation a été opérée en appliquant la formule suivante : $(\text{perf mesurée} - \text{plus mauvaise perf}) / (\text{meilleure perf} - \text{plus mauvaise perf})$. L'indice synthétique s'obtient quant à lui par une moyenne simple non pondérée des différents indicateurs calculés comme indiqué ci-dessus. Plus le score est faible, plus la participation des femmes est problématique. Rappelons qu'un score élevé ne signifie pas que tout va bien, mais que la situation des femmes est moins dégradée que dans les communes ayant un faible score. »¹

¹ L'attractivité résidentielle du Sud Alsace Au filtre des mobilités, de la participation des femmes et du bien-être collectif - AURM - Décembre 2017

2. LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

2.1. Gouvernance

• Le conseil d'agglomération

Le conseil d'agglomération compte 104 conseillers communautaires, dont 1 président, 15 vice-présidents, 50 conseillers communautaires délégués.

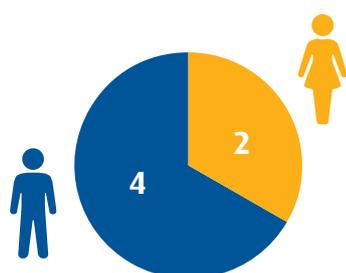
L'observation de sa répartition par genre montre que le mode d'élection fixé par la loi du 17 mai 2013, distinct pour les communes de plus et de moins de 1 000 habitants, ne permet pas de garantir la parité dans le conseil d'agglomération. En effet, les femmes n'y sont que 37, soit 35,5%.

Dans les fonctions exécutives, la part des femmes est d'un peu plus de 27% : 4 vice-présidentes sur 15, 14 conseillères communautaires déléguées sur 50.

• La gouvernance administrative

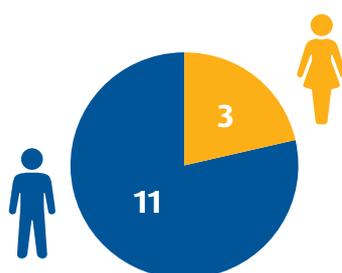
L'administration communautaire est mutualisée avec la Ville de Mulhouse et l'organigramme reflète, indépendamment de la collectivité de rattachement de chaque cadre, la situation des deux genres dans les fonctions les plus proches du stratégique.

Au 31 décembre 2017, si la parité femmes hommes pour les postes de chef de service est presque atteinte avec 48% de femmes, elle n'est plus que de 21% pour les postes de direction de pôle et 33% pour les postes de DGS/DGA.



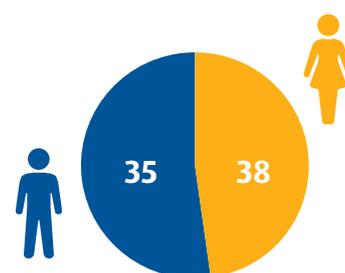
DGS et DGA

Part des femmes 33 %



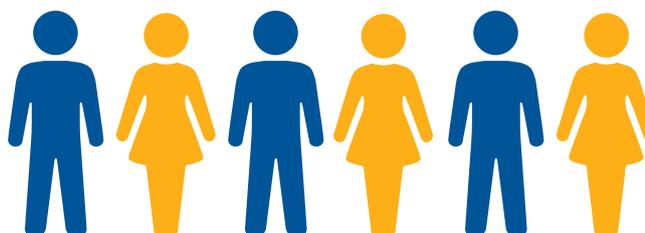
Direct-trices-eurs de pôles

Part des femmes 21 %



Chef-fe-s de services

Part des femmes 48 %





2.2. Ressources humaines

En préambule, il est important de rappeler que la Fonction Publique Territoriale, de par son statut, consacre le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

L'application d'un indice selon le grade détenu par l'agent conditionne sa rémunération en référence à une grille indiciaire. Le complément de revenu apporté par le régime indemnitaire dépend des fonctions exercées. Le système d'avancement suit des progressions d'échelons. L'administration garantit ainsi le principe d'égalité de traitement de ses agents, homme ou femme.

La communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'inscrit dans l'application de ces grands principes juridiques et veille tout particulièrement à leur application au quotidien dans le management des collaborateurs.

m2A a passé une convention de mutualisation avec la ville de Mulhouse.

Certains services sont ainsi mutualisés, principalement les services fonctionnels dont les activités concernent à la fois la Ville de Mulhouse et m2A, tels que les ressources humaines (dont la paie), le service juridique, les finances, le secrétariat général...

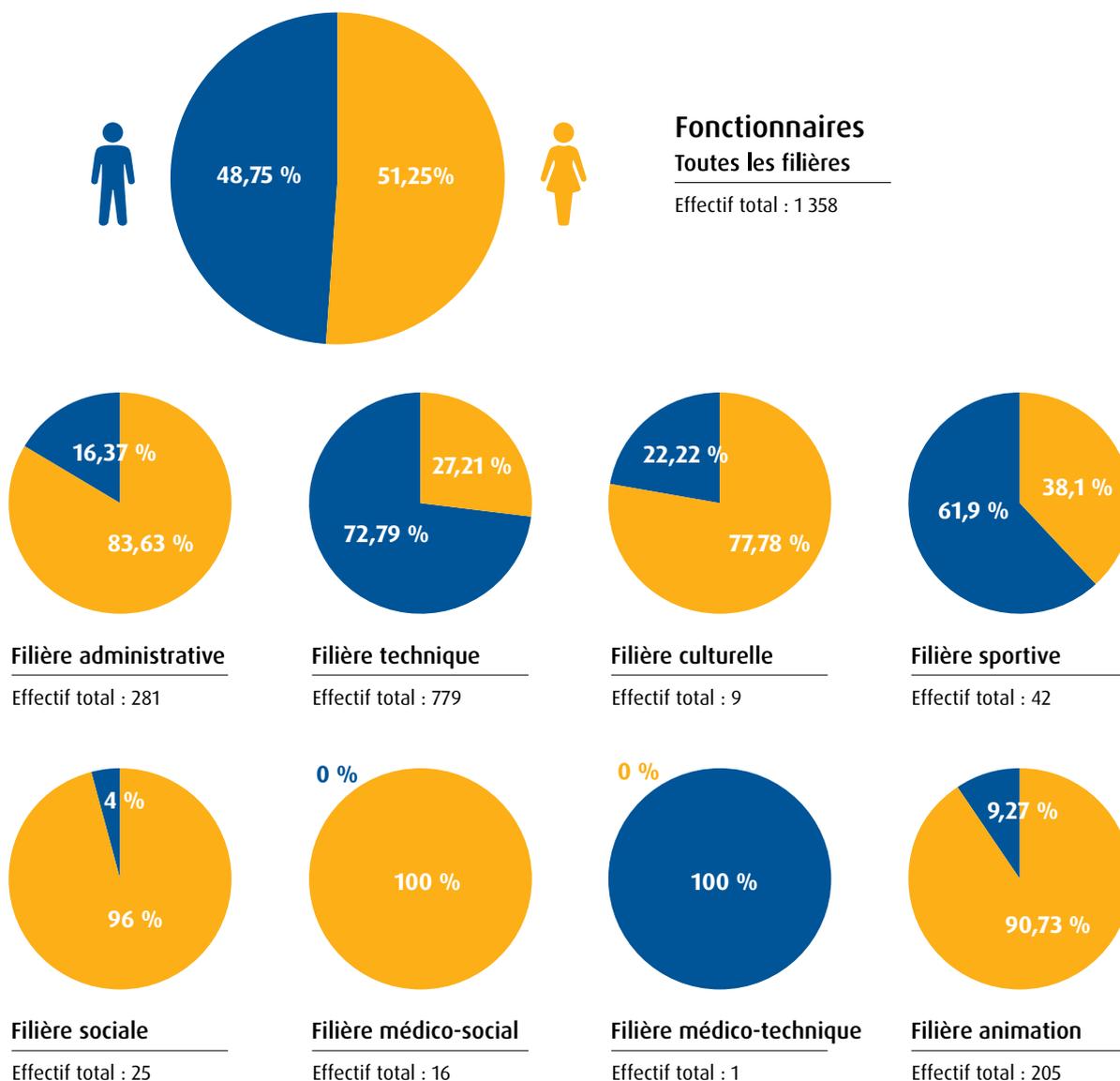
Les services mutualisés fonctionnent avec du personnel employé par m2A.

Le présent rapport porte sur le personnel employé par m2A pour les services de sa compétence ainsi que pour les services mutualisés.

Les données sont extraites du bilan social établi au 31 décembre 2017, reflet de l'activité de m2A en 2017.

Les effectifs de m2A sur emplois permanents (hors vacataires et remplaçants ponctuels) s'élèvent à 1 587 agents dont 53,69% de femmes (moyenne réalisée avec les agents fonctionnaires et contractuels).

• La mixité dans les filières et les cadres d'emploi



Dans la catégorie des fonctionnaires, avec 67 femmes et 70 hommes, les femmes représentent 48,91% des catégories A.

Avec 116 femmes et 95 hommes, elles sont 54,98% des catégories B. Avec 513 femmes et 497 hommes, elles constituent 50,79% des catégories C. La filière technique représente 57% de l'effectif total mais les femmes n'y sont présentes qu'à 27%, par contre elles sont majoritaires dans la filière administrative à 84%.

On relève une prédominance féminine dans les filières administratives, culturelles, sociales, médico-sociales et animation.

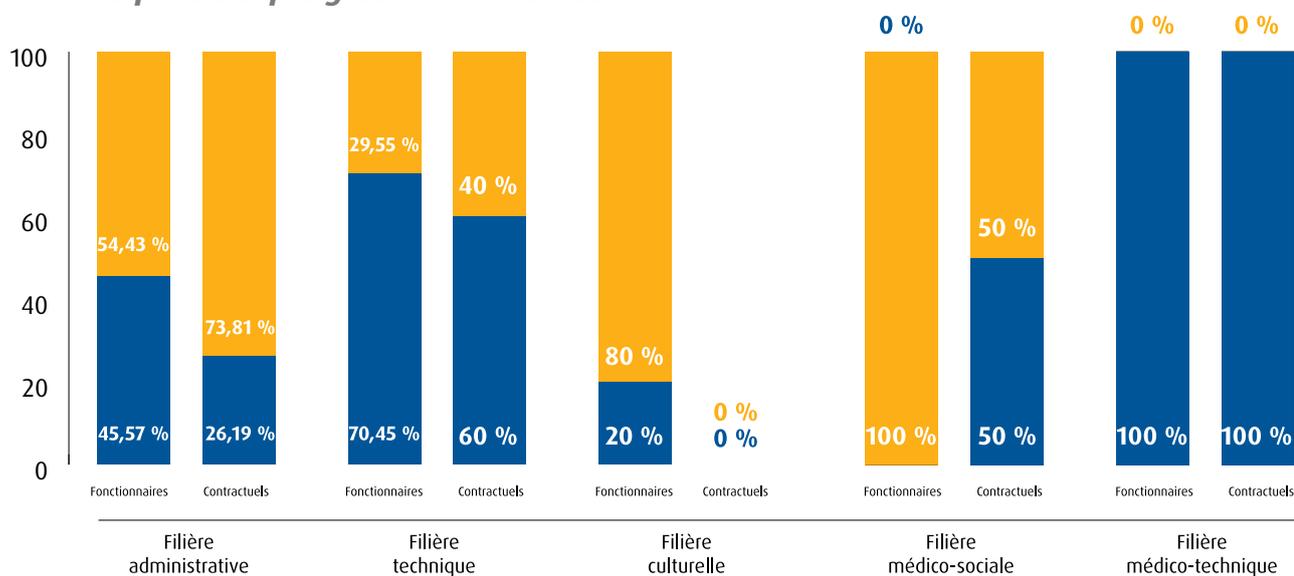
• Part des femmes et des hommes cadres A par filière

Logiquement, il y a d'avantage de femmes cadre A dans les filières où elles sont les plus nombreuses (administratives, culturelles et médico-sociale).

Cependant, alors qu'elles sont 83,63% de titulaires et 75,41% de contractuelles dans la filière administrative, ces proportions baissent à 54,43% pour les titulaires en tant que cadre. Les hommes y sont moins nombreux mais davantage à des postes à responsabilité.

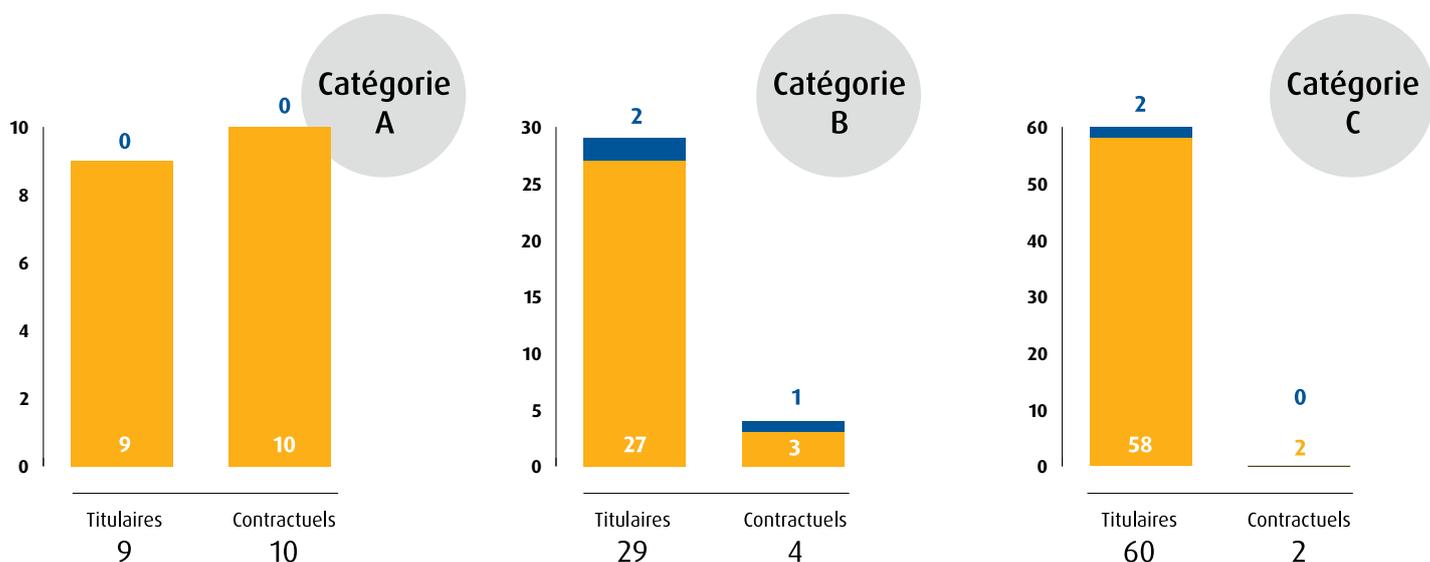
Cette donnée ne se vérifie pas pour les contractuelles où les cadres sont pour 73,81% des femmes.

Répartition par genre des cadres A



• Durée et organisation du temps de travail

Les temps partiels (le poste est calibré à temps complet mais l'agent a choisi de travailler sur un pourcentage de 90%, 80%....) : en 2017, 95,61% des temps partiels ont été pris par des femmes pour équilibrer leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Il s'agit d'un facteur dominant relevé par l'ensemble des études sociologiques (secteur privé et public confondu). Il faut toutefois relever qu'il s'agit avant tout de choix personnels dont les motivations sont complexes.



Le congé parental (fonctionnaires et contractuels) : sur 22 congés parentaux en cours en 2017, 21 ont été pris par des femmes ; l'année 2017 illustre une tendance constante.

• Rémunérations

Conformément à une situation observée de manière générale dans la fonction publique, on constate des écarts de rémunération entre les femmes fonctionnaires et leurs collègues masculins.

Cette situation s'explique par un déroulement de carrière impacté par la maternité avec une forte incidence sur le temps de travail (davantage de temps partiels, de temps non complets, moindre réalisation d'heures supplémentaires) et donc sur le montant de la rémunération.

On peut relever aussi un régime indemnitaire plus important dans les filières techniques généralement plus masculines.

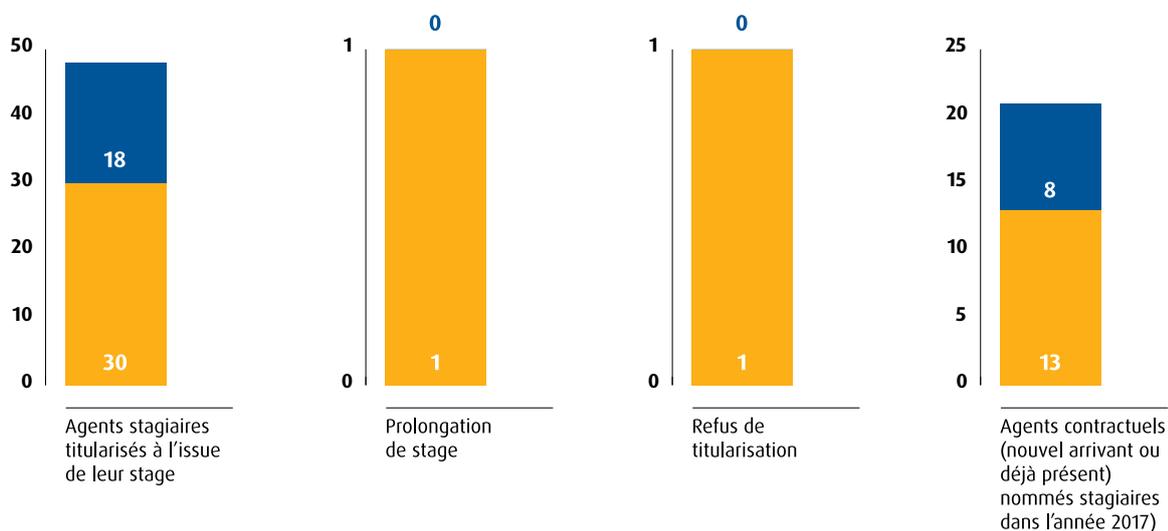
L'impact du temps de travail est néanmoins le plus lourd.
Le tableau ci-dessous étudie les masses salariales respectives en équivalents temps plein et met en lumière une rémunération quasi égale en catégories A et B, mais un écart important en catégorie C.

Pour cette dernière catégorie, ce sont les filières et leur régime indemnitaire qui creusent l'écart.

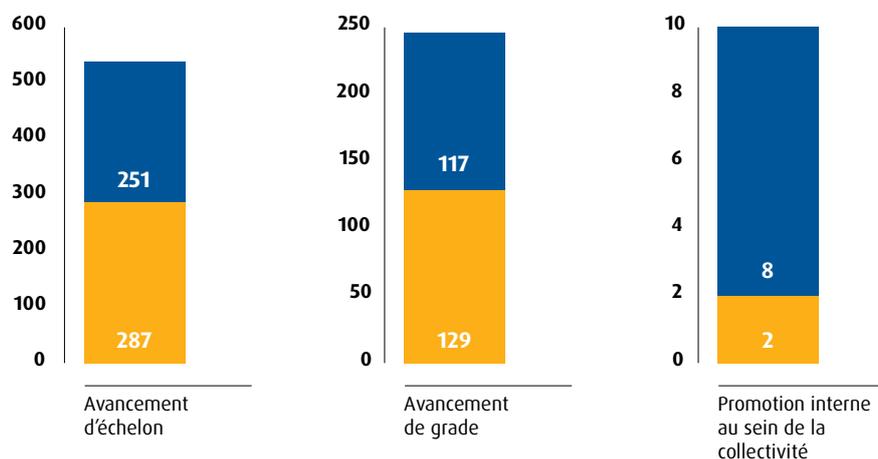
Catégorie	Hommes			Femmes			Ecart Rémunérations moyennes
	Rémunération nette	ETP	Rémunération Nette moyenne	Rémunération nette	ETP	Rémunération Nette moyenne	
A	3 994 987	98,86	40 411	3 645 630	89	40 962	+ 1,35%
B	3 334 289	131,45	25 365	3 313 569	133,26	24 865	- 2,01%
C	11 028 524	477,05	23 118	8 938 988	523,29	17 082	- 35,33%
TOTAL	18 357 800	707,36	25 952,55598	15 898 187	746	21 324,10569	- 21,71%

• Titularisations, promotions et avancements

Titularisations et stages au cours de l'année 2017



Avancements, promotions, concours

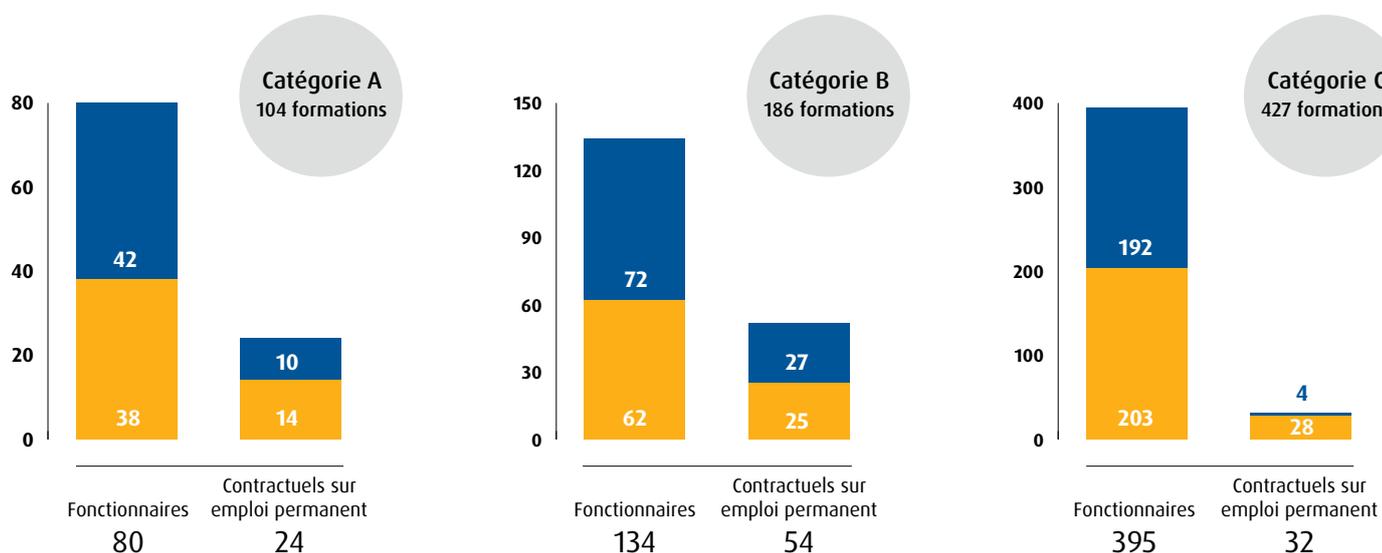


Titularisations dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (Loi Sauvadet)

	Hommes	Femmes
Catégorie A		
Catégorie B	1	2
Catégorie C		

Les femmes ont moins bénéficié de promotion interne en 2017, cela ne se vérifie pas pour d'autres années. Elles sont par contre majoritaires pour les avancements d'échelon, de grade, les titularisations.

La mixité dans le suivi des formations en 2017



Au total, 48,40% des hommes ont bénéficié de formations contre 51,60% des femmes. La répartition est relativement équilibrée. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir suivi une formation en 2017 pour les catégories C, elles sont en légère infériorité pour les catégories B et A (sauf les contractuelles de catégorie A).

2.3. Actions menées, ressources mobilisées et orientations pluriannuelles

• Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie privée chez les femmes et les hommes

> Encourager la réduction des différences de temps de travail entre femmes et hommes

Au sein des agents de m2A, la quotité du temps de travail des femmes reste inférieure à celle des hommes. Les heures supplémentaires expliquent également une partie des écarts de salaires dans la mesure où les hommes y ont plus facilement accès, de par leurs fonctions et leur disponibilité, que les femmes, modifiant ainsi la structure et le montant des salaires.

La mise en œuvre du télétravail permettra de concilier plus facilement l'activité professionnelle avec les obligations familiales qui restent encore souvent l'apanage des femmes. Le télétravail a été expérimenté en 2018 pour 17 agents à m2A. Cette mesure concerne 8 femmes et 9 hommes.

> Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La maternité a une incidence sur le temps de travail et sur le déroulement de carrière (interruption de carrière, temps partiel choisi) et par conséquent sur la rémunération et sur la pension de retraite.

La naissance d'un enfant est un facteur important dans les inégalités entre les femmes et les hommes, et cet effet s'accroît avec le nombre d'enfants.

Des facteurs sociologiques et culturels sont à l'œuvre. Les femmes peuvent se montrer moins intéressées par des postes à responsabilité, par autocensure ou par anticipation de difficulté de conciliation vie professionnelle/vie familiale. La disponibilité apparaît également souvent comme un frein.

Le télétravail peut également s'avérer intéressant à ce titre.

Cf également infra « Mettre en place de la sensibilisation /information ».

• Dispenser des formations dynamiques en termes d'égalité

> Formations annuelles

La formation est le lieu privilégié de prise de conscience et de discernement des agents de la collectivité. C'est là que se construit leur posture et se concrétise leur ouverture d'esprit.

Les managers de la collectivité, dans leur parcours de formation, sont sensibilisés à la lutte contre les discriminations, par un module qui contient un volet sur l'égalité hommes-femmes.

Ce module sur la discrimination est également déployé auprès de l'ensemble du personnel du Pôle environnement et services urbains, à leur demande.

> Mettre en place de la sensibilisation/information

Il convient de développer l'information des agents, notamment sur les effets en termes de carrière, des choix faits en matière de temps partiel et de congés familiaux (congé parental, de solidarité familiale, de présence parentale, demande de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou demande de temps partiel) majoritairement pris par les femmes.

En ce qui concerne les congés parentaux, le fonctionnaire ne conserve ses droits à avancements d'échelon que la première année, ils sont ensuite réduits de moitié.

De manière plus générale, les actions de communication, de sensibilisation et de formation gagneraient à être développées, par exemple :

- sur la place des hommes et la parentalité ; pour diminuer la charge associée aux femmes et la partager avec les hommes.
- collaborer avec le CNFPT pour qu'une sensibilisation et/ou formation, à l'égalité professionnelle femmes-hommes dans le déroulement des carrières de la Fonction Publique, soit incluse dans les formations obligatoires à la prise de poste.

• Lutter contre les Risques Psycho-Sociaux

Suite à une campagne lancée en 2016, les managers de toute catégorie (A, B et C) suivent plus particulièrement, dans le cadre de la lutte contre les RPS, une sensibilisation aux violences physiques et verbales, aussi bien internes dans les services qu'externes lors du contact avec le public, dont les femmes sont souvent les premières victimes.

• Inciter à la féminisation des postes au sein de la collectivité

Dans la collectivité, la tendance des métiers techniques occupés par les hommes reste majoritaire.

30% des ingénieurs à m2A sont des femmes, la proportion a augmenté ces dernières années.

• Favoriser la parité femme/homme dans les compositions d'instances

> Composition de jurys équilibrés pour les recrutements

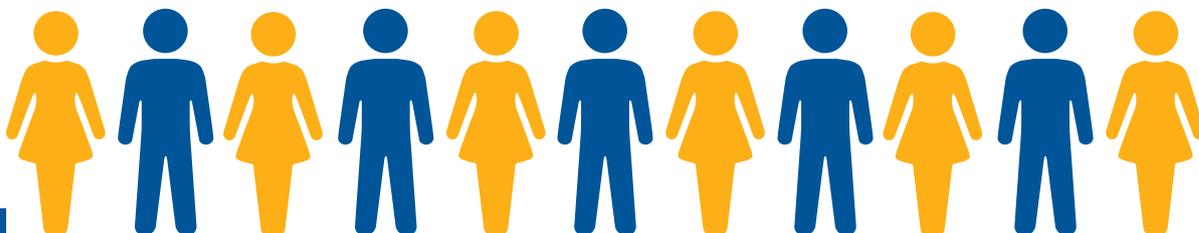
Les jurys reflètent la composition du service.

Ainsi, certains seront plutôt masculins tandis que d'autres seront essentiellement féminins. Il serait intéressant d'y apporter plus de mixité.

Nous pouvons sensibiliser les responsables pour y apporter une attention particulière.

> Dans les organes paritaires – CAP, CT

L'article 47 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 (loi déontologie) prévoit, aux prochaines élections professionnelles, que les listes de candidats soient composées de femmes et d'hommes en proportion de ceux et celles représentés dans l'instance concernée. Cette nouvelle obligation a été prévue dans le protocole électoral de m2A.



3. LES POLITIQUES DE L'AGGLOMÉRATION ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Etablissement public de coopération intercommunale à compétences spécifiques, m2A peut agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de deux des politiques publiques que lui ont confiées ses communes membres ou la Loi.

Ainsi, en matière de développement économique, compétence obligatoire, elle favorise l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des habitants et par là même agit sur la situation des femmes dans la vie économique.

En matière d'action sociale, m2A a choisi de porter et soutenir, sur son territoire, l'accueil de la petite-enfance et périscolaire. Elle offre ainsi près de 5000 places en multi-accueil et auprès d'assistantes maternelles, et reçoit plus de 10 000 enfants en périscolaire. La qualité et le déploiement de ces équipements joue un rôle clef dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle, et par conséquent l'égalité femmes-hommes.

3.1. Le périscolaire et la Petite Enfance en tant que services à l'utilisateur peuvent favoriser l'égalité femmes-hommes.

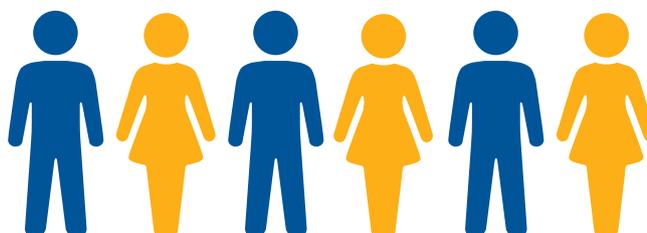
En effet, le règlement périscolaire applicable au sein des structures en gestion directe [et dont le nombre de places reste malgré tout limité à sa capacité d'accueil (locaux)], mentionne que sont prioritairement inscrits les enfants :

- dont les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d'emploi
- issus d'une famille monoparentale, dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle, suit un stage de formation ou est en recherche d'emploi.

En cela, les critères mis en œuvre par la collectivité contribuent à soutenir l'emploi des femmes et permettent d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée des usagers.

De la même manière, pour la Petite Enfance, l'accès aux établissements du jeune enfant ou aux assistantes maternelles présents sur le territoire de l'agglomération, permet également aux familles et aux femmes d'avoir une solution de garde pour leurs enfants de moins de 4 ans et donc accéder à un emploi ou une formation par exemple. Les plages horaires proposées favorisent également l'emploi à temps plein des usagers avec un accueil allant jusqu'à 18h30 le soir pour les périscolaires et jusqu'à 19 heures pour certains établissements du jeune enfant.

Que ce soit pour le périscolaire ou la petite enfance, la tarification tient compte de la composition des familles. La monoparentalité est donc prise en considération.





Les **lieux d'accueils**, tels que les multi-accueils, mais plus particulièrement les périscolaires peuvent être envisagé en tant que **lieux pédagogiques promouvant, au quotidien, l'égalité femmes-hommes auprès des citoyens en devenir, que sont les enfants.**

- Cet axe peut être inclus dans les objectifs pédagogiques du projet éducatif, dont l'actualisation est envisagée, et par extension dans les projets pédagogiques des structures ;
- Mise en place de groupes de travail dans l'objectif de proposer des actions dans cette thématique,
- Organisation d'actions dans le cadre de la journée de la femme (concours de dessin, flashmob, débat ...),
- Mise à disposition d'ouvrages de littérature jeunesse sur cette thématique.

A noter, dans les structures Petite Enfance ou périscolaire, les activités ou jeux proposés aux enfants sont, quelle que soit le thème, proposés à l'ensemble des enfants, sans préjugés ou prédestination.

3.2. Favoriser l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail, la formation et l'emploi

• Aider les femmes à s'insérer professionnellement

Durant leur formation

L'égalité femmes-hommes, ainsi que la lutte contre les discriminations et les violences sexistes, sont des thématiques sur lesquelles l'Université de Haute-Alsace est très engagée.

Elle s'est d'ailleurs dotée d'une référente « égalité-diversité ». La partie spécifique « UHA » du contrat de site 2018-2022 mentionne : « Université citoyenne, l'établissement portera une attention particulière à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, à la lutte contre les discriminations et à la prévention des risques professionnels ».

Dans le cadre de la Journée des carrières, le grand rendez-vous annuel offert aux lycéens et étudiants dans le Sud Alsace (20 000 visiteurs) porté par Mulhouse Alsace Agglomération et Sémaphore, un stand et des tables rondes sont désormais consacrés aux métiers au féminin.

Dans l'exercice de leur profession

Concernant la mobilité professionnelle et la promotion des métiers, la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF Sud Alsace) a engagé un travail en contact avec la Fédération Française du Bâtiment pour promouvoir les métiers du bâtiment auprès des femmes.

Lorsqu'elles sont en situation défavorable

2 à 3 % seulement des heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés publics ont été effectuées par des femmes. Pourtant, l'accès à l'emploi des femmes et leur accompagnement pour lever les freins spécifiques qu'elles rencontrent, font partie des objectifs stratégiques de plusieurs politiques publiques.

- Ainsi, le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) a accompagné, en 2017, 1100 femmes dans un parcours de retour à l'emploi, soit 43 % du public. Elles étaient 52 % bénéficiaires du rSa.
- Le CIDFF68 (Centre D'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) a accompagné 30 femmes issues de l'immigration dans une remise à niveau des savoirs linguistiques et vers l'emploi.
- Pour améliorer la situation des femmes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville vis-à-vis de l'emploi, une action expérimentale de préparation à l'emploi avait pour objectif la remise à l'emploi de 100 femmes.

• Accompagner l'entrepreneuriat au féminin

Même si la France est le 6^e pays le plus favorable à l'entrepreneuriat féminin, à peine plus de 30% des créations d'entreprises en France sont le fait de femmes, et dans des secteurs d'activité peu variés (pour exemple, 17% de ces entreprises créées par des femmes l'ont été dans le commerce, contre 1% dans les activités financières). Le monde de l'entrepreneuriat est composé à ¾ d'hommes, et la culture de l'entrepreneuriat féminin n'est que peu développée. Les freins féminins ne sont pas les mêmes que ceux des hommes. Ce sont la plupart du temps des questionnements sur le manque de temps, l'investissement trop élevé, la conciliation entre l'investissement entrepreneurial et la vie familiale, voire une auto-dépréciation des compétences.

Dans l'agglomération, toutefois, l'entrepreneuriat au féminin, avec 40% des créations d'entreprises, est au-dessus de la moyenne nationale et a déjà atteint l'objectif national de 30%.

Le territoire bénéficie en effet d'un réseau de structures d'accompagnement à la création très actif, soutenu et réuni depuis 2018 dans le cadre de la matinale « **emploi au féminin** » des événements Mulhouse au féminin.

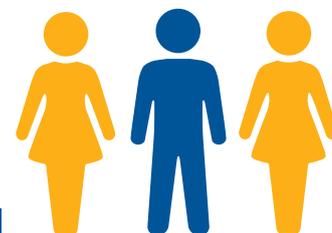
Ainsi, le 8 mars, sous l'impulsion du **réseau FACE**, avec le concours de Femmes d'Alsace et RéZoé (Réseau social des femmes entrepreneures), deux associations engagées dans la lutte contre les inégalités et pour les droits des femmes au travail, une table ronde s'est déroulée autour du thème de l'entrepreneuriat au féminin. L'antenne mulhousienne de RéZoé s'est constituée en février 2017.

Ainsi, **Positiv'planète**, structure d'aide à la création d'entreprise, a constaté qu'à nombre équivalent de personnes accompagnées, beaucoup moins de femmes créent leur entreprise. C'est souvent dû à un manque de confiance en elles et à une absence de réseau. L'action « Femmes d'avenir 2018 » vise à travailler la confiance en soi, à décloisonner les milieux professionnels et à créer des réseaux d'entraide, notamment avec les femmes chefs d'entreprises des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Positiv'Planet est accompagnée sur cette action par le label « Fabrique à entreprendre », dont le pilotage a été confié à la MEF Sud Alsace par m2A et la Caisse des Dépôts.

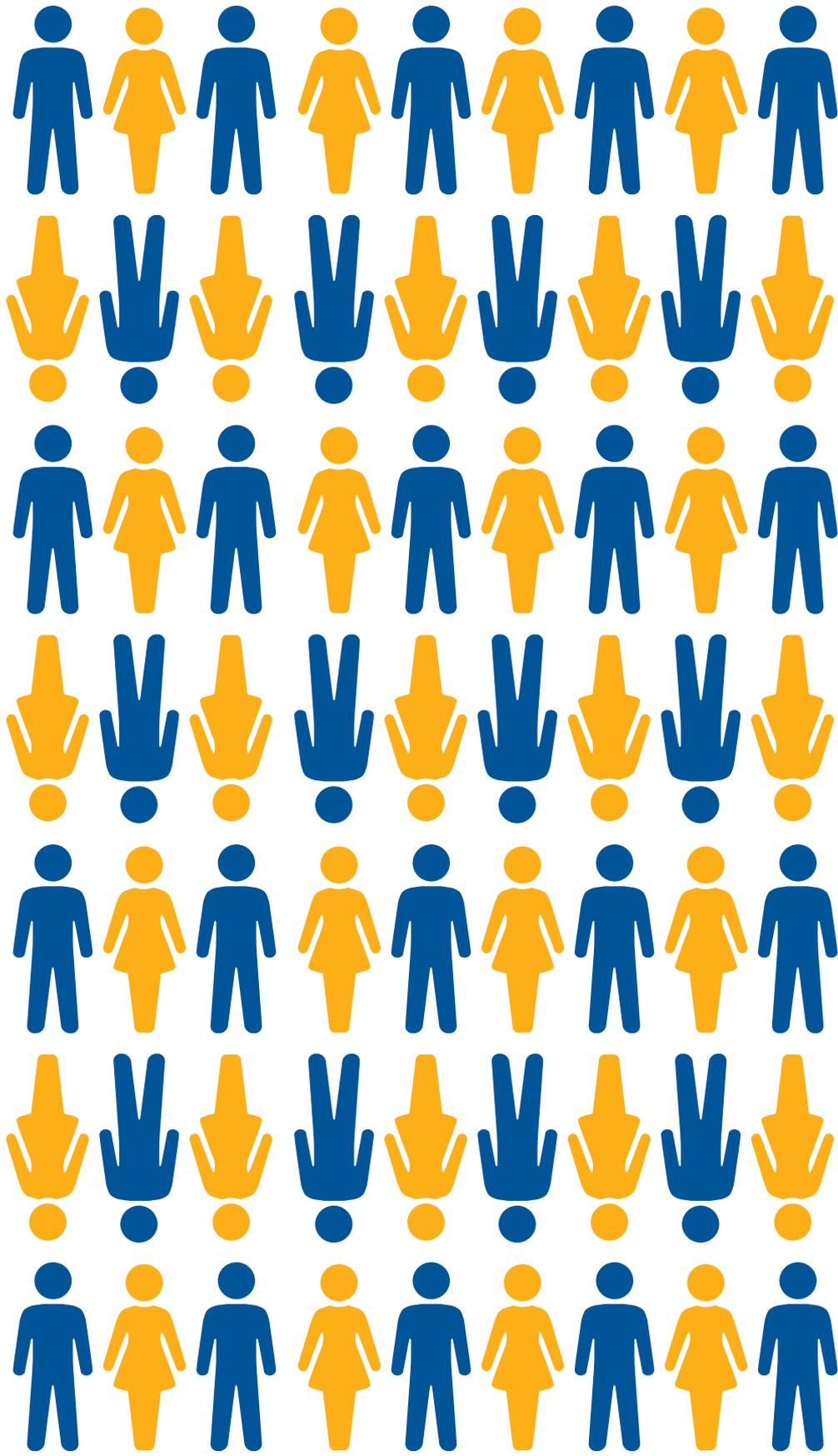
Ainsi, les **FCE (femmes cheffes d'entreprises)** de Mulhouse se réunissent depuis cette année avec le concours de l'UHA, du Technopole, de l'Etat, de la Ville de Mulhouse et de la MEF Sud Alsace pour organiser et coordonner un calendrier de temps forts sur le territoire.

On notera également l'émergence en septembre 2018 d'une antenne Sud-Alsace de l'association des **Mampreneures**, née en France en 2009, qui compte 15 antennes et « fédère les entrepreneures mamans autour de leurs projets et d'une volonté commune : concilier vie professionnelle et vie personnelle ». Les Mampreneures Sud-Alsace organiseront une fois par mois un MamCafé permettant aux adhérentes d'échanger sur des thématiques business et entrepreneuriales, dans une ambiance conviviale et bienveillante ».

Enfin, **Alsace Active, structure engagée sur le territoire**, et basée à Mulhouse pour le Haut-Rhin, gère le FGIF (fond de garantie à l'initiative des femmes), devenu la « **garantie EGALITE femmes** ». Sur le Haut-Rhin 22 garanties FGIF ont été octroyées en 2017, pour un montant de 556 270 euros.









MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA MEDIATION ADMINISTRATIVE
(080/5.7.9/723C)

Le Code de justice administrative permet aux collectivités de recourir à la médiation pour tous les litiges relevant de la compétence des juridictions administratives.

Ce mode alternatif et amiable de règlement des litiges est défini, par l'article L 213-1 de ce code, comme « tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par la juridiction ».

La médiation administrative peut être mise en œuvre :

- soit à l'initiative de Mulhouse Alsace Agglomération et des administrés en-dehors d'une procédure juridictionnelle (qui inclut la médiation conventionnelle libre)
- soit à l'initiative du juge dans le cadre d'une procédure juridictionnelle sous réserve de l'accord des parties.

La Cour Administrative d'Appel de Nancy et le Tribunal Administratif de Strasbourg ont décidé de promouvoir le développement de la médiation, en lien avec le barreau de Mulhouse.

Ainsi, il a été proposé à Mulhouse Alsace Agglomération d'être partenaire de cette initiative, par le biais d'une convention à intervenir, qui soulignerait l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans ce processus, compte tenu de l'intérêt de la médiation administrative pour les administrés qui permet

une résolution globale et plus rapide du litige, sans passer par la procédure juridictionnelle, souvent longue.

Par conséquent, il est proposé de conclure, pour une durée de trois ans, une convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg associant Mulhouse Alsace Agglomération, les juridictions administratives, les barreaux d'avocats et les structures de médiation.

Le projet de convention ci-après annexé détermine le cadre de référence de la médiation conventionnelle libre ainsi que les modalités concrètes de mise en œuvre de la médiation organisée par le juge administratif :

- la médiation concerne tout litige de nature administrative,
- le médiateur est une personne physique ou morale,
- il exerce sa mission avec impartialité, indépendance, compétence et diligence,
- il est librement choisi par les parties ou désigné par le juge administratif,
- il est rémunéré par les parties selon une répartition déterminée d'un commun accord ou par le juge,
- les échanges lors de la médiation sont confidentiels,
- la décision des parties de recourir à la médiation interrompt le délai de recours contentieux,
- Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à répondre dans les meilleurs délais à une demande de médiation formulée par un administré,
- le suivi de la convention est assuré annuellement par un comité qui se réunit à l'initiative de la Présidente de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve ces propositions,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg et tout document nécessaire à son exécution.

P.J. : Projet de convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MEDIATION
DANS LE RESSORT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG**

ENTRE :

Madame La Présidente de la cour administrative d'appel de NANCY
Françoise Sichler-Ghestin

ET

Madame la Présidente du Tribunal administratif de Strasbourg
Danièle Mazzega

ET

Collectivités locales/administrations

Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté d'Agglomération, représentée par son Président,
Monsieur Fabian JORDAN, dûment habilité par délibération du Conseil d'Agglomération du 25
février 2019

ET

Le Bâtonnier du barreau de Mulhouse
Jean Luc VONFELT

ET

Vu le code de justice administrative, et notamment ses articles L. 213-1 et suivants et R. 213-1 et
suivants ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les articles L. 213-1 et suivants du code de justice administrative, issus de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, et R. 213 et suivants issus du décret n° 2017-566 du 18 avril 2017 relatif à la médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif permettent à des parties ayant à connaître d'un différend de recourir à la médiation soit en dehors de toute procédure juridictionnelle, soit postérieurement à la saisine d'une juridiction administrative.

Le terme de médiation doit être compris comme un processus structuré dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent par elles-mêmes, volontairement, de parvenir à un accord sur la résolution de leur litige avec l'aide d'un tiers.

Le processus de médiation peut être déclenché soit à l'initiative des parties (art. L. 213-5 du code de justice administrative), soit à l'initiative du président de la formation de jugement, après avoir recueilli l'accord des parties (art. L. 213-7 du code de justice administrative).

En l'absence de procédure juridictionnelle, les parties peuvent s'accorder sur l'organisation d'une médiation et désigner la ou les personnes qui en seront chargées. Elles peuvent également demander au président du tribunal administratif ou de la cour administrative d'appel territorialement compétent de désigner la ou les personnes qui en sont chargées ou d'organiser cette médiation et de désigner la ou les personnes qui en sont chargées. En application de l'article L. 213-6 du code de justice administrative, les délais de recours sont interrompus et les prescriptions suspendues à compter du jour où les parties conviennent de recourir à la médiation ou, à défaut d'écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation.

En cours d'instance, le président de la formation de jugement peut ordonner une médiation si les parties en sont d'accord, et fixer, s'il y a lieu, les conditions de rémunération du médiateur.

La Cour Administrative d'appel de NANCY et le Tribunal Administratif de STRASBOURG s'engagent à diffuser la culture de la médiation en remplacement de l'action du juge - différends de proximité, différends de faible intensité qui ne posent pas de questions juridiques difficiles ou nouvelles - ou en complément de cette action - litiges très lourds en raison des enjeux pour les parties, de la nécessaire poursuite de leurs relations, de l'urgence d'y apporter une solution.

C'est l'intérêt des administrés. Ce mode de règlement peut s'avérer mieux adapté, plus rapide, plus souple et plus horizontal, résolvant plus globalement le conflit, que le règlement de l'affaire par une décision de justice.

C'est l'intérêt des collectivités publiques. Ce mode de règlement permet le renforcement de la qualité de la décision, la possibilité de trouver des solutions innovantes et le rétablissement de la paix sociale.

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer un cadre de référence pour les parties qui s'engagent dans une médiation conventionnelle libre ou mettant en œuvre une clause contractuelle prévoyant une médiation. Elle vise également à décrire les modalités concrètes possibles de mise en œuvre d'une médiation conventionnelle organisée par le juge administratif à la demande des parties ou à son initiative.

La présente convention constitue également un cadre de référence pour les médiations conduites, avec l'accord des parties, par les experts judiciaires désignés par le juge sur le fondement des articles R. 621-1 et suivants du code de justice administrative.

ARTICLE II : CHAMP D'APPLICATION MATERIEL DE LA CONVENTION

La médiation à l'initiative des parties ou à celle du juge s'applique à l'ensemble des litiges relevant de la compétence du juge administratif.

La présente convention s'applique tant devant le juge de première instance territorialement compétent que devant le juge d'appel.

ARTICLE III : LA PROCEDURE

La médiation est exercée dans les délais de recours contentieux et de prescription applicables au litige pour pouvoir valablement interrompre le premier et suspendre le second.

L'auteur de la décision administrative peut indiquer à l'administré dans la notification de sa décision qu'il est prêt à s'engager dans une médiation ; l'acceptation de cette proposition par l'administré scelle alors l'accord des parties sur l'organisation d'une médiation.

L'administré peut lui-même solliciter auprès de l'administration la mise en œuvre d'une médiation dès la naissance d'un différend avec celle-ci. L'administration s'engage à se prononcer dans les meilleurs délais sur toute demande de médiation ainsi formulée par un administré.

La médiation peut également résulter d'une clause contractuelle obligeant les parties à mener une médiation avant la saisine du juge à peine d'irrecevabilité.

Le processus de médiation doit être structuré et apporter toute la sécurité juridique nécessaire aux parties. Il peut résulter d'une réunion ou d'un échange de courriers provoqués par la naissance de l'acte contesté. Chaque partie devra pouvoir en attester par différents moyens (convention ou protocole cosigné, lettre, procès-verbal de réunion...).

La durée de la mission de médiation est libre et fixée par convenance entre les parties. Lorsque le président de la juridiction est saisi d'une demande d'organisation d'une médiation, il peut suggérer un délai. A titre indicatif, la durée maximale de déroulement d'une médiation communément pratiquée est de trois à six mois selon la nature du litige.

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à tout moment à la médiation.

En cas de recours contentieux faisant suite à une médiation, il appartient au requérant d'apporter la preuve de l'interruption des délais de recours contentieux résultant de l'organisation de la médiation.

Lorsque la médiation est à l'initiative du juge, le président de la formation de jugement peut, après avoir recueilli l'avis des parties, fixer un délai pour aboutir à un accord.

Chacune des parties peut être assistée de son conseil.

ARTICLE IV : LE RÔLE DU PRESIDENT DE JURIDICTION

Le président du tribunal administratif est saisi à l'exclusion du président de la cour administrative d'appel avant toute procédure juridictionnelle lorsque le tribunal administratif serait compétent en premier ressort pour statuer sur le litige.

Le président de la cour administrative d'appel peut être saisi dans deux hypothèses :

- la CAA est compétente en premier et dernier ressort ;
- la CAA est susceptible d'être saisie en appel d'un jugement déjà rendu sur le litige.

Les parties qui entendent, en dehors de tout recours contentieux, demander au président du tribunal administratif ou de la cour administrative d'appel de désigner un médiateur ou d'organiser une mission de médiation, lui adressent un protocole d'accord en ce sens daté et signé.

Cet accord précise l'objet du différend entre les parties afin de permettre au président de juridiction de désigner un médiateur dont les compétences sont adaptées au litige.

Le président de juridiction recueille l'accord des parties sur le choix du médiateur.

ARTICLE V : LE MEDIATEUR

Le médiateur peut être une personne morale ou physique.

Il sera demandé à tout médiateur de se conformer à la charte éthique du médiateur dans les litiges administratifs jointe en annexe.

Le médiateur devra :

- présenter des garanties de probité et d'honorabilité ;
- justifier d'une compétence dans les techniques de la médiation et dans le domaine du litige ;
- assurer de son indépendance, sa loyauté, sa neutralité et son impartialité ;
- se montrer diligent ;
- respecter le principe de confidentialité ;
- informer le président de juridiction du résultat de la médiation conduite.

Le juge ou les parties à la médiation peuvent solliciter toute personne physique ou morale identifiée localement. S'il s'agit d'une personne morale, comme un centre de médiation, le représentant légal de celle-ci doit indiquer la personne qui sera en son sein chargée de la mission de médiation.

Les entretiens se déroulent de manière à garantir la confidentialité et l'impartialité de la procédure. Il est convenu que ces entretiens se tiennent au sein de locaux favorisant la neutralité (locaux du médiateur, maison des avocats, tribunal administratif ou cour administrative d'appel, ...).

Les centres de médiation sont encouragés à favoriser l'intervention commune de plusieurs médiateurs (co-médiation) afin de faire partager l'expertise existante dans les domaines spécifiques relevant du juge administratif et de renforcer le vivier des médiateurs qualifiés.

Il peut être proposé à des magistrats et autres cadres de la juridiction volontaires d'assister, avec l'accord des parties, en tant qu'observateurs, à des missions de médiation afin de développer une culture partagée de la médiation. Les observateurs ainsi acceptés par les parties sont tenus à la même obligation de confidentialité que le médiateur.

ARTICLE VI : ISSUE DE LA PROCEDURE

Lorsque les parties ont demandé au président du tribunal administratif ou de la cour administrative d'appel d'organiser une médiation ou simplement de désigner un médiateur, elles l'informent de la fin de cette médiation sans être toutefois tenues de lui adresser l'accord éventuel auquel elles sont parvenues.

La juridiction compétente peut être saisie d'une demande d'homologation d'un accord de transaction en application de l'article L. 213-4 du CJA. La juridiction, saisie d'une homologation d'un protocole d'accord de médiation, statuera dans les meilleurs délais sur cette demande.

ARTICLE VII : REMUNERATION DES MEDIATEURS

Les frais de la médiation sont à la charge des parties. Celles-ci déterminent librement entre elles leur répartition.

Le président de juridiction n'a pas à fixer la rémunération du médiateur lorsqu'il intervient pour la seule désignation de la personne ou de la structure qui sera chargée de la médiation.

En revanche, lorsque le président de la juridiction a été saisi d'une demande pour organiser la mission de médiation, il détermine s'il y a lieu d'en prévoir la rémunération et en cas de réponse positive fixe le montant de celle-ci. Sur demande du médiateur, il peut aussi proposer aux parties le versement d'une allocation provisionnelle à valoir sur la rémunération du médiateur.

Le montant de la rémunération du médiateur est fixé en fonction du temps prévisible de la mission. La rémunération peut comporter une part forfaitaire et une part variable en fonction du temps passé ou du nombre de réunions tenues. Elle inclut les débours du médiateur.

ARTICLE VIII : DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du jour de sa signature par la dernière des parties.

Il est prévu entre les parties la mise en place d'un comité de suivi composé des représentants des signataires. Ce comité, qui se réunira une fois par an à l'initiative du président de la cour administrative d'appel est chargé de l'évaluation et de formuler des propositions d'évolutions du présent dispositif.

Un bilan annuel sera présenté au comité de suivi.

Le secrétariat de ce comité est assuré par la cour.

Chacune des parties pourra dénoncer la présente convention à tout moment en respectant un délai de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties signataires.

Fait à _____ , le

Madame Françoise SICHLER-GHESTIN

Présidente de la Cour administrative d'appel de Nancy

Madame Danièle MAZZEGA

Présidente du Tribunal administratif de Strasbourg

Représentant des collectivités

Monsieur Fabian JORDAN

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Jean Luc VONFELT

Bâtonnier du barreau de Mulhouse



CHARTRE ETHIQUE DES MEDIATEURS DANS LES LITIGES ADMINISTRATIFS

Les articles L. 213-1 et suivants du code de justice administrative issus de l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et les articles R. 213-1 et suivants issus du décret n° 2017-566 du 18 avril 2017 introduisent la possibilité en matière administrative de recourir à la médiation soit à l'initiative des parties soit à celle du juge.

La présente charte fixe les principes essentiels garantissant la qualité du médiateur et du processus de médiation engagé dans ce cadre.

Le terme de médiation doit ici être entendu comme un processus structuré dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent par elles-mêmes, volontairement, de parvenir à un accord sur la résolution de leur litige avec l'aide d'un tiers.

Toute personne désignée comme médiateur par une juridiction administrative s'engage à respecter la présente charte.

I. LES PRINCIPES GARANTS DE LA QUALITE DU MEDIATEUR

I.1. le médiateur présente des garanties de probité et d'honorabilité

La personne physique qui assure l'exécution de la mission de médiation doit satisfaire aux conditions suivantes :

a) Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, d'une incapacité ou d'une déchéance mentionnées sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire,

b) Ne pas avoir été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

Dans le cas où des poursuites ou des procédures judiciaires ont été menées à son encontre et seraient susceptibles de mettre en cause son indépendance et son impartialité, le médiateur doit en informer la juridiction avant toute désignation. Dans l'hypothèse où de telles poursuites ou procédures survenues postérieurement à sa désignation pourraient compromettre l'impartialité de sa mission, le médiateur doit aussi en informer la juridiction ainsi que les parties à la médiation. La juridiction, les parties ou le médiateur peuvent alors, s'ils le souhaitent, mettre fin à la médiation.

I.2. le médiateur est compétent

a) il dispose d'une **expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine du litige** ;

b) **il possède une qualification dans les techniques de médiation** : il justifie d'une formation en médiation ou d'une expérience significative dans ce domaine, dont la qualité est appréciée par la juridiction ;

c) il s'engage à actualiser et perfectionner ses connaissances théoriques et pratiques

- en s'informant régulièrement sur l'actualité juridique de son domaine de compétence ainsi que sur l'actualité des méthodes de négociation et les évolutions en matière de règlement alternatif des litiges ;

- en participant à des événements autour des modes de règlement alternatif des litiges (colloques, ateliers, débats, ...) ou à des formations sur ces thèmes.

I.3. le médiateur est indépendant, loyal, neutre et impartial

a) **indépendant** : Le médiateur ne doit pas entreprendre une médiation, ou la poursuivre, sans avoir fait connaître à la juridiction et aux parties à la médiation les circonstances qui pourraient affecter son indépendance ou conduire à un conflit d'intérêts, ou être considérées comme telles.

Cette obligation subsiste tout au long de la procédure.

Ces circonstances sont notamment :

- toute relation personnelle ou professionnelle avec l'une des parties ;
- tout intérêt financier ou autre, direct ou indirect, dans l'issue de la médiation ;
- le fait que le médiateur ou un de ses associés ou collaborateurs ait agi en une qualité autre que celle de médiateur pour une des parties.

Dans des cas semblables, le médiateur ne peut accepter ou poursuivre la médiation que si les parties y consentent expressément.

b) **loyal** : Le médiateur s'interdit par éthique de remplir des fonctions de représentant ou de conseil de l'un et/ou l'autre des participants au processus de médiation. Il veille à faciliter les négociations entre les parties afin de les aider à trouver elles-mêmes une solution à leur différend.

c) **neutre et impartial** : Le médiateur doit agir en toutes circonstances de manière impartiale avec les parties et faire en sorte que son attitude apparaisse comme telle. Il se comporte de manière équitable vis-à-vis des parties. Il veille à conserver sa capacité d'écoute tout au long de la médiation.

I.4. le médiateur est diligent

Il prend rapidement contact avec les parties et veille à obtenir des réponses rapides de leur part sur l'organisation des rencontres.

Il peut solliciter de la part des parties certains documents utiles pour une meilleure compréhension du litige et un meilleur dialogue autour de la recherche de solutions.

Il respecte les délais lui ayant été fixés par la juridiction pour mener à bien sa mission de médiation.

Il informe la juridiction du résultat de la médiation menée en indiquant si les parties sont arrivées ou non à un accord.

I.5. le médiateur est désintéressé

Il n'a aucun intérêt financier au résultat de la médiation. Il ne concourt à la recherche d'un accord que dans le seul intérêt des parties. Il n'est pas rémunéré par un pourcentage sur le résultat.

II. LES PRINCIPES GARANTS DE LA QUALITE DE LA MEDIATION

II.1. Information et consentement

a) Le médiateur veille à délivrer aux parties, avant le début de la médiation, une information claire et précise sur les modalités de son déroulement : confidentialité, courtoisie, possibilité d'entretiens séparés ou communs, possibilité d'interrompre à tout moment la médiation, modalités de rémunération.

b) Il veille à ce que le consentement des parties soit libre et éclairé et s'assure que les informations préalables ont été correctement comprises.

c) Il veille aux conditions formelles d'un dialogue loyal, courtois, efficace et équilibré.

d) Il informe les personnes de ce que tout au long du processus de médiation, elles ont la possibilité de prendre conseil ou de faire prendre conseil auprès de professionnels compétents.

II.2. Confidentialité

a) Sauf dans les cas prévus par la loi ou pour des raisons impérieuses d'ordre public ou des motifs liés à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant ou à l'intégrité physique ou psychologique de la personne, le médiateur est tenu à une obligation de confidentialité.

b) Il respecte la confidentialité entre les parties durant la médiation. En cas d'entretien séparé avec une partie ou son conseil, il n'en communique rien à l'autre partie sans son accord circonstancié et explicite.

c) Il agit dans le respect des lois et rappelle aux parties que toute proposition ne respectant pas l'ordre public ou l'intérêt des tiers concernés provoque l'arrêt immédiat de la médiation.

d) Après la médiation, si les parties en sont d'accord, le médiateur peut être délivré de cette obligation de confidentialité. Cela peut notamment être le cas si la révélation de l'existence ou la divulgation du contenu de l'accord est nécessaire pour sa mise en œuvre ou son exécution.

II.3. Respect de la liberté des parties

a) Le médiateur est respectueux de la liberté des parties qui l'ont librement choisi ou accepté : elles peuvent interrompre la médiation à leur gré.

b) Il s'assure du libre consentement des parties à l'accord de médiation éventuellement conclu.

c) Les parties décident elles-mêmes de faire ou non homologuer leur accord par le juge.

d) Le médiateur peut mettre fin d'office à la médiation lorsqu'il existe manifestement :

- un rapport de force pouvant conduire à un accord anormalement déséquilibré,
- une ignorance juridique grave d'une partie, sciemment utilisée par une autre,
- une violation de règles sanctionnées pénalement.
- des éléments apportés en cours de médiation empêchant le médiateur de garantir son impartialité ou sa neutralité.

III. SANCTIONS

En cas de manquement à cette charte par le médiateur, et sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles et pénales, la juridiction peut mettre fin à la mission de médiation et décider de ne plus lui confier de mission.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (050/7.10.2/711C)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète ces dispositions et prévoit que le débat s'appuie sur un document présenté par le Président de l'exécutif portant sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. La loi NOTRe précise par ailleurs que ce rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le document doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Celui-ci doit ainsi présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux financiers et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2019.

Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté qui a donné lieu à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les élus ont débattu des orientations budgétaires 2019 et adopté le rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Sommaire

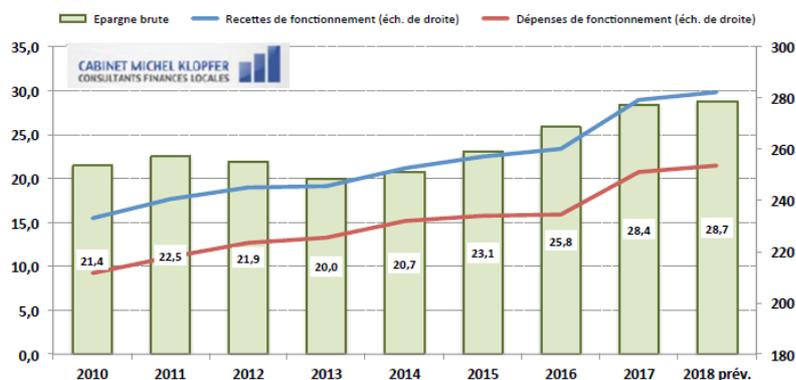
- 1. La situation s'améliore progressivement depuis 2015 mais demeure contrainte**
- 2. Une dette stabilisée**
- 3. Une masse salariale maîtrisée qui évolue en fonction de la structuration de m2A**
- 4. Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019)**
- 5. Les enjeux et orientations en matière financière et budgétaire sur la période 2018 - 2023 - Budget général et budget des transports**
- 6. Les enjeux et orientations - Budget du chauffage urbain**
- 7. Les priorités 2019**
- 8. Conclusion**

1. La situation s'améliore progressivement depuis 2015 mais demeure contrainte

- **La situation financière de m2A est en amélioration mais demeure contrainte en raison de la faiblesse de son épargne brute. Cette situation est due principalement :**
 - À la structuration tardive par rapport aux agglomérations comparables
 - À la nature des compétences exercées qui engendrent une structure de charges de fonctionnement extrêmement rigide
 - Aux baisses massives des dotations de l'Etat ↘ 15,1 M€ depuis 2010
 - À la nécessité d'équilibrer le financement du transport urbain
- **m2A a connu ces 5 dernières années une hausse continue de l'autofinancement qui s'explique par :**
 - La maîtrise des dépenses de gestion
 - La maîtrise de la participation au budget du transport par un encadrement de la DSP Transport et la ↗ du VT (périmètre et taux)
 - L'évolution de la fiscalité
 - L'éligibilité au FPIC en 2016 (qui disparaît en 2017 avec extinction progressive étalée sur 3 ans)

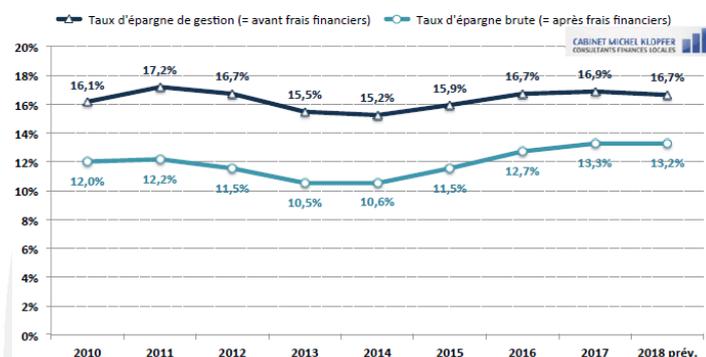
Au niveau consolidé (budget général + budget des transports) le niveau d'épargne est en hausse depuis 2013

Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



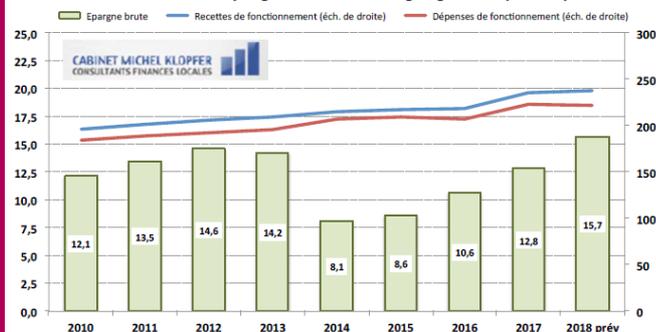
L'épargne brute atteint un niveau satisfaisant de 28,7 M€ en 2018, soit 13,2% des recettes de fonctionnement

Evolution des taux d'épargne du budget consolidé

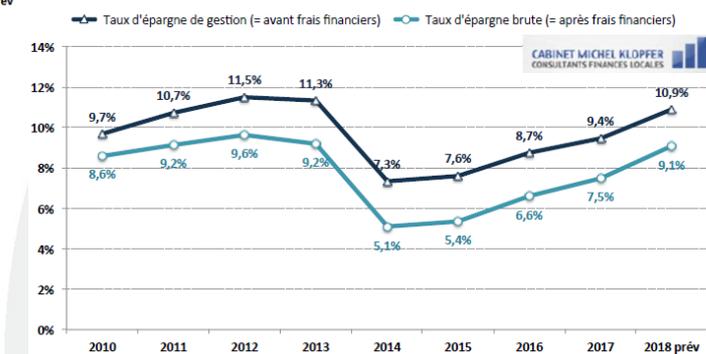


Au niveau du budget général la situation est également en nette amélioration depuis 2014 mais demeure plus tendue avec une épargne brute de 15,7 M€ en 2018, soit 9,1% des recettes de fonctionnement

Evolution de l'épargne brute du budget général (en M€)



Evolution des taux d'épargne du budget principal



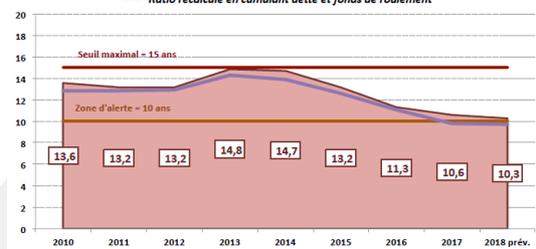
Sur le plan de la solvabilité également la situation s'améliore, même si elle reste fragile :

- la capacité de désendettement de m2A sur son périmètre consolidé s'améliore depuis 2014 et depuis 2015 au niveau du budget général
- la dette est stabilisée sur le périmètre consolidé et en ↗ sur le budget général

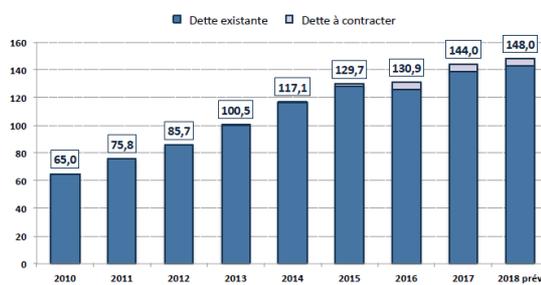
Dettes du budget consolidé au 31/12 (en M€)



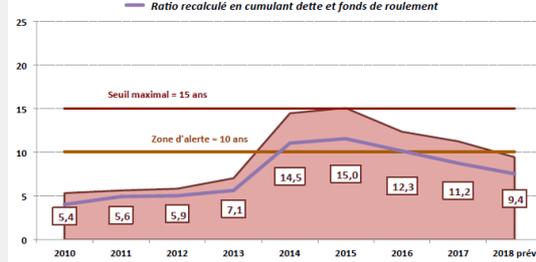
Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)



Dettes au 31/12 (en M€) du budget général



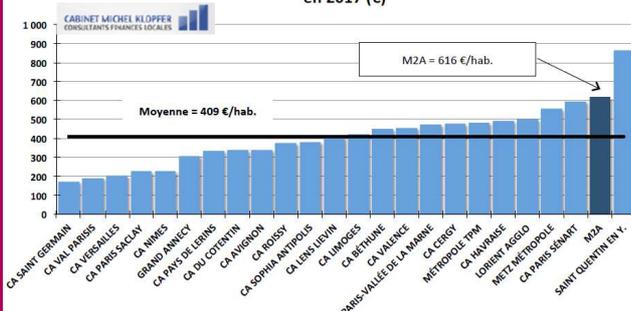
Evolution de la capacité de désendettement du budget général (en années)



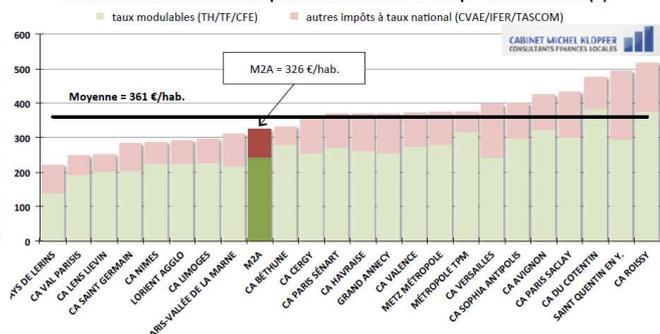
Un niveau de recettes supérieur à la moyenne

- Les recettes courantes par habitant de m2A excèdent de 51% la moyenne des EPCI comparables, alors même que la fiscalité directe par habitant de m2A est inférieure de 10% à la moyenne
- Cette situation s'explique par l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique) et par le dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre
- La dynamique de recettes s'est élevée à 2,7% l'an en moyenne depuis 2010, mais cela intègre des effets liés à l'évolution du périmètre communautaire : adhésion de Wittelsheim en 2014, et fusion avec la CCFPRS en 2017

Recettes réelles de fonctionnement par habitant des EPCI comparables en 2017 (€)



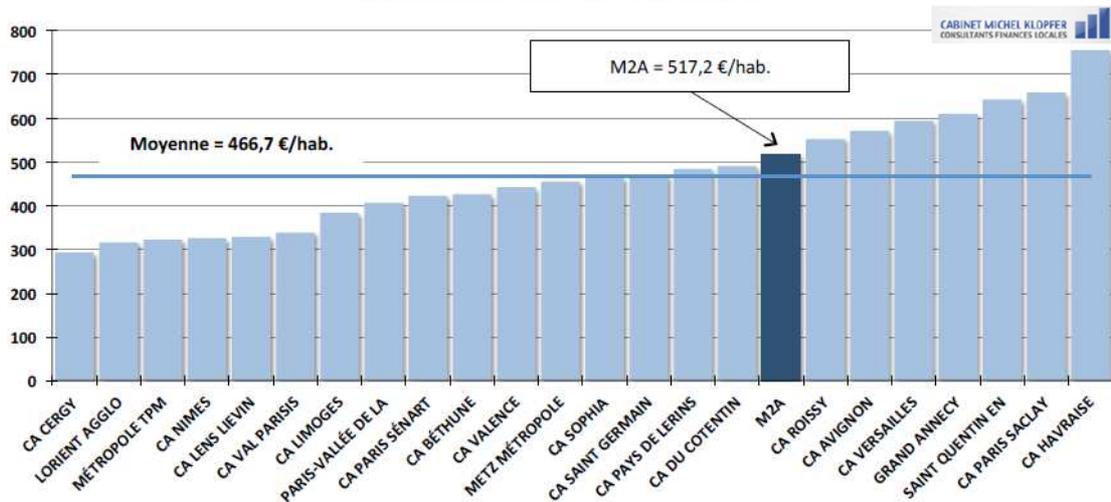
Recettes de fiscalité directe par habitant des EPCI comparables en 2017 (€)



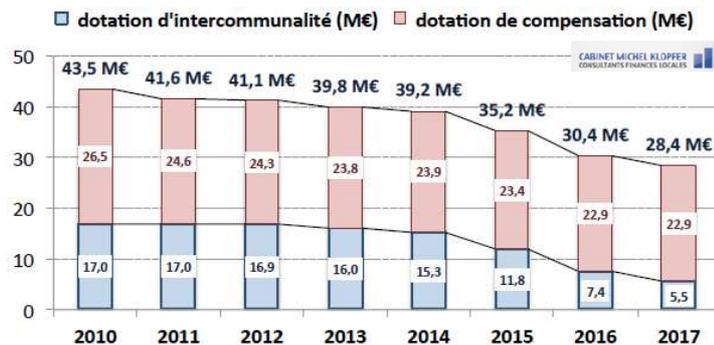
Un potentiel fiscal qui progresse

- En 2018, le potentiel fiscal de m2A se situe 11% au-dessus de la moyenne de l'échantillon (*potentiel fiscal = bases fiscales N-1 x taux d'imposition moyen national N-1 propre à chacun des impôts locaux*). Ce positionnement marque une évolution par rapport aux exercices précédents : avant la fusion avec l'ex-CCPFRS, très riche en bases fiscales, m2A affichait un potentiel fiscal plus proche de la moyenne des EPCI comparables.

Potentiel fiscal 2018
(données fiscales 2017 en €/hab.)



Une baisse importante de la DGF depuis 2010



- A périmètre constant (retraitement effet Wittelsheim pour 1 M€), la DGF a baissé de 16,1 M€ depuis 2010

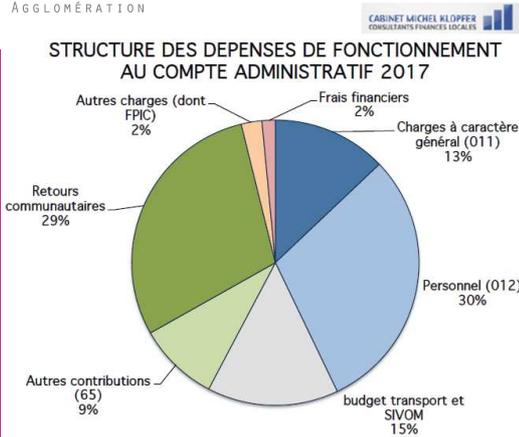
- Principaux facteurs ayant impacté la dotation de compensation :

- 2011 : diminution en contrepartie du transfert de la TASCOM (neutre sur le total de recettes en valeur 2010)
- 2011 - 2017 : intégration aux « variables d'ajustement » des concours de l'Etat -> rabot d'environ 300 k€/an jusqu'en 2014, porté à près de 500 k€ par an depuis 2015
- 2014 et 2017 : effets de périmètre suite à l'adhésion de Wittelsheim (transfert de 0,4 M€ qui sont compensés à la commune dans son ACTP) et à la fusion avec l'ex-CCPFRS (m2A « récupère » 0,6 M€ en valeur 2016)

- Principaux facteurs ayant impacté la dotation d'intercommunalité :

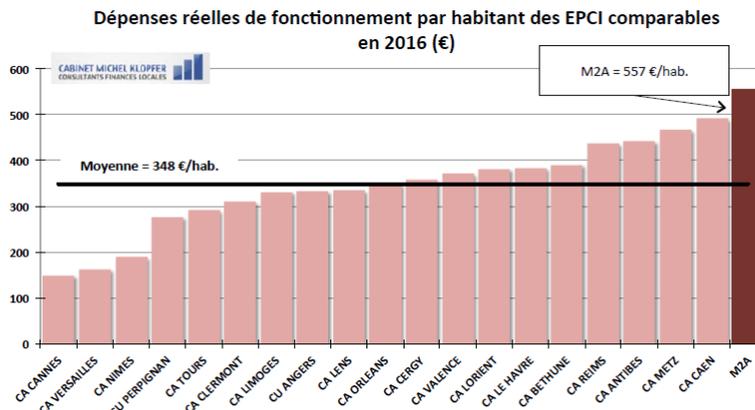
- 2013 : réforme du calcul du potentiel fiscal -> -5% sur la dotation d'intercommunalité
- 2014 : effet Wittelsheim -> +0,6 M€ de dotation d'intercommunalité
- 2016 : baisse de 4,4% de la dotation d'intercommunalité (-0,7 M€) généré par un rebond marqué du CIF moyen des CA
- 2017 : fusion avec la CCPFRS, qui génère un « gain » de dotation de plus de 0,2 M€ (par rapport à la somme des ex-EPCI)
- 2014-2017 : mise en œuvre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP), pour un coût total de 11 M€ en valeur 2017 (y compris part ex-CCPFRS)

Le niveau des dépenses courantes du budget général



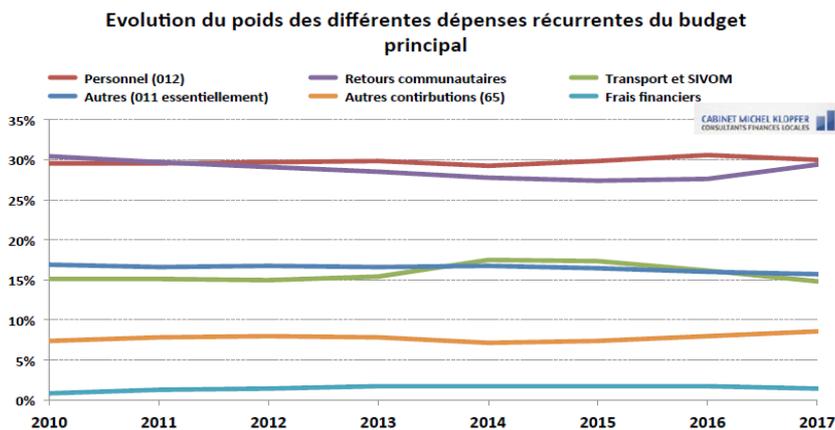
- Les dépenses par habitant de m2A sont supérieures à la moyenne des EPCI comparables (ces comparaisons, établies sur le budget général uniquement, sont à prendre avec prudence puisque les choix en termes de création de budgets annexes peuvent différer selon les EPCI)

- Cela s'explique par l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique) et par le dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre



Structure et dynamique de dépenses du budget général

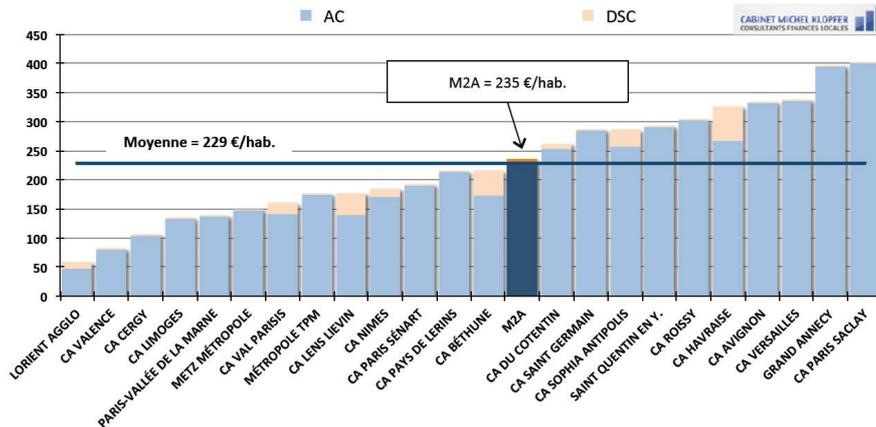
- Sur la période 2010-2017, les dépenses de fonctionnement du budget général ont progressé de +2,8% par an. Mais, comme pour les recettes, cela intègre plusieurs effets d'évolution du périmètre communautaire, dont notamment la fusion avec la CCPFRS en 2017 (hausse des dépenses de +7,8% cette année-là)
- En termes de structure, les principales évolutions à relever sont les suivantes :
 - Après avoir diminué sur la période 2010-2015 (du fait de la fixité des ACTP et de la division par deux des fonds de concours aux communes), le poids des retours communautaires augmente à nouveau en 2017. Cela s'explique par la fusion avec l'ex-CCPFRS (dont les ACTP représentaient 50% des dépenses en 2016), et par la majoration de l'enveloppe fonds de concours (reconvertie en DSC) de +150 k€
 - Sur la période, le poids des charges de personnel reste relativement stable à un niveau élevé (30-31%)
 - Après avoir augmenté en 2014, le poids des contributions transport et SIVOM diminue, de par un effet de dilution (fusion CCPFRS), mais aussi en raison de la baisse de la subvention au budget transport



Des retours communautaires proches de la moyenne

- Les reversements aux communes (ACTP pour l'essentiel) de m2A sont proches de la moyenne des EPCI comparables (> de 6 €)
- En 2017, m2A a remplacé son dispositif de fonds de concours par une DSC (système qu'elle avait abandonné en 2010, mais qu'elle a dû remettre en place du fait de la fusion avec la CCPFRS - disposition légale, prévue lorsque l'écart de richesse entre les deux EPCI fusionnés était important). Dans le même temps, l'enveloppe allouée à ces reversements facultatifs a été revalorisée de 150 k€, soit 858 K€.

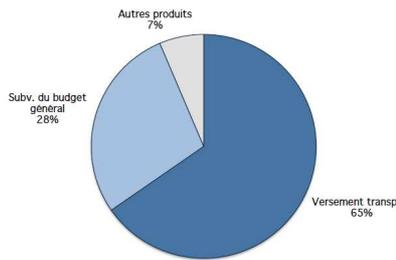
Retours communautaires par habitant des EPCI comparables en 2017 (€)



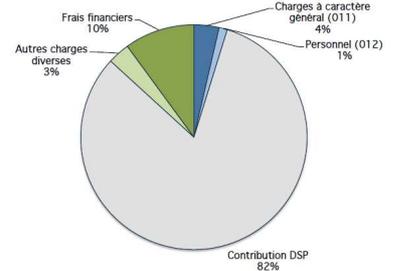
Recettes et dépenses courantes du budget transport

- Le versement transport représente 65% des recettes du budget transport, contre 70% en 2010. Le taux du VT a été progressivement porté de 1,80% à 2,00% entre 2013 et 2017 (excepté pour les communes de l'ex-CCPFRS, où ce taux -plafond applicable pour m2A - sera atteint en 2021)
- Après avoir crû de 25% à 36% entre 2010 et 2014, le poids de la contribution du budget principal est revenu à 28% des recettes du budget transports en 2017
- Les dépenses courantes se concentrent sur les compensations versées au délégataire (82% du total) et les frais financiers (10%)

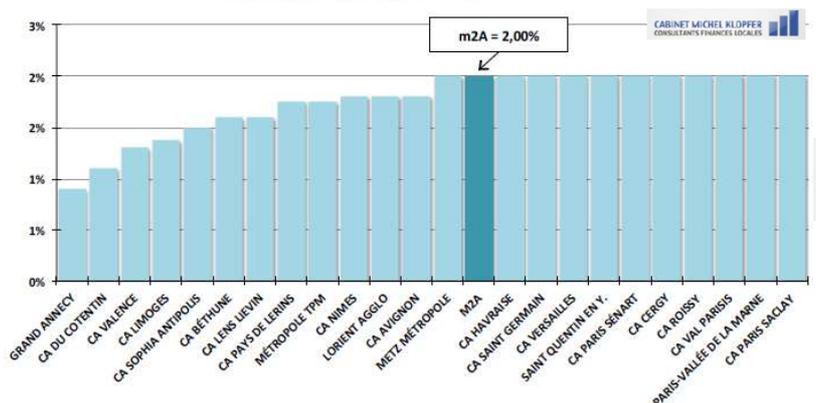
STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

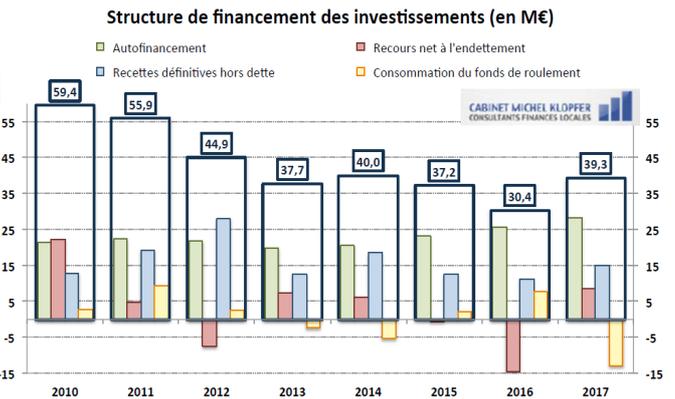
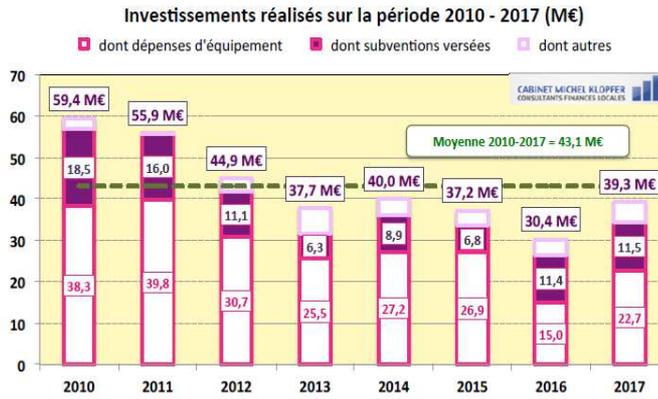


STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017



Taux de VT au 1er juillet 2017

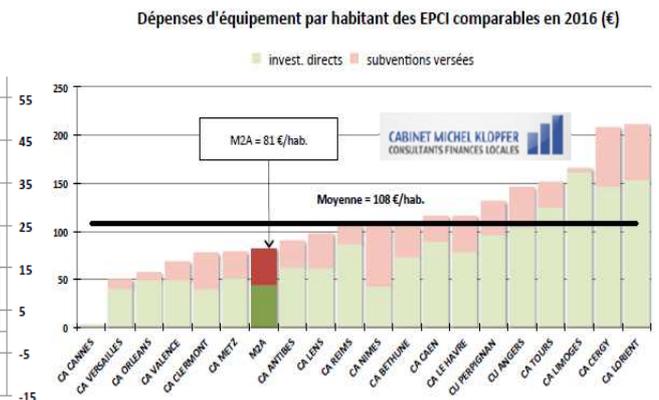
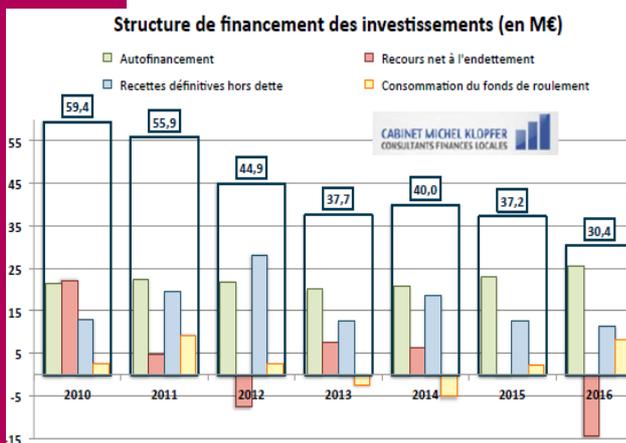




- **Après le point bas de 2016, les dépenses d'investissement de m2A retrouvent en 2017 un volume proche de 2014**
 - Les investissements à proprement parler s'établissent à 34,2 M€
 - Ce niveau reste relativement modéré, surtout eu égard aux niveaux de 2010-2011, et si l'on tient compte du fait qu'il intègre le périmètre et les projets ex-CCPFRS
- **A 103 € par habitant pour le seul budget général, m2A se situe toutefois 11% au-dessus de la moyenne des agglos comparables**
- **La progression de l'épargne et le fort niveau des ressources hors emprunt permettent de couvrir ces dépenses d'investissement. La Communauté a néanmoins recours à l'emprunt, ce qui génère une augmentation du fonds de roulement**



- **Cette modération, la progression de l'épargne et les recettes externes ont permis de limiter le recours net à l'emprunt qui n'a contribué que pour 6% au financement des investissements**
- **Le fonds de roulement a été mis à contribution en 2016, ce qui, outre la modestie des investissements, a permis à m2A de se désendetter significativement**



2. Une dette stabilisée

Au niveau du budget général

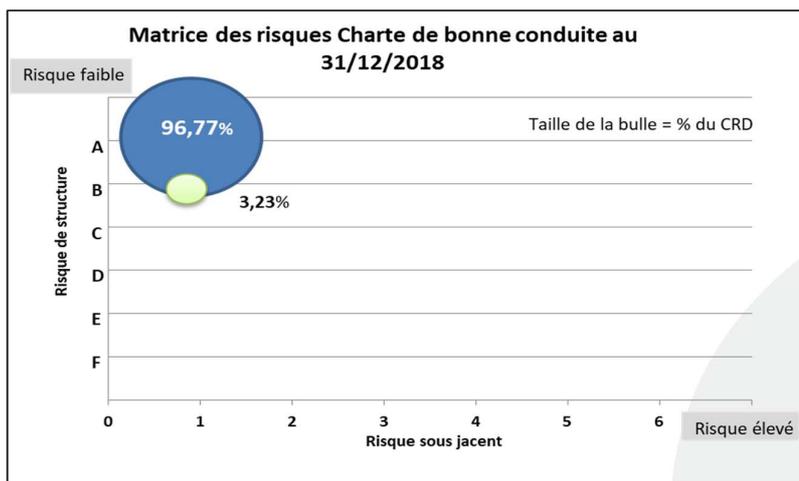
- **Le recours à l'emprunt ressort cette année à 11,175 M€ ce qui porte l'encours à 144,62 M€ à la fin de l'exercice 2018, contre 145,84 M€ à fin 2017 (soit une baisse de 1,22 M€)**
- **Les caractéristiques des contrats réalisés en 2018 sont les suivantes :**

La Banque Postale	Emprunt de 10 M€ à phases (taux fixe de 0,82% pendant 5 ans et un mois, puis EURIBOR 3 mois +0,57% pendant 10 ans)
Crédit Agricole	Emprunt de 1 M€ sur 15 ans au taux fixe de 1,23%
CAF	Prêts de 0,175 M€ sans intérêts pour la construction des périscolaires à Reiningue, Steibrunn-le-Bas et Mulhouse (Jean Zay)

- **Le coût de l'endettement (intérêts / encours de la dette) ressort à 2,09 % à fin 2018, contre 2,25 % à fin 2017**
- **Le taux moyen de la dette ressort à 2,01 %, contre 2,34 % au 31/12/2017. Cette ↘ s'explique, essentiellement, par la mise en place à d'excellentes conditions des emprunts réalisés cette année (taux moyen 0,85%) et un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable, avec des taux de marché négatifs**

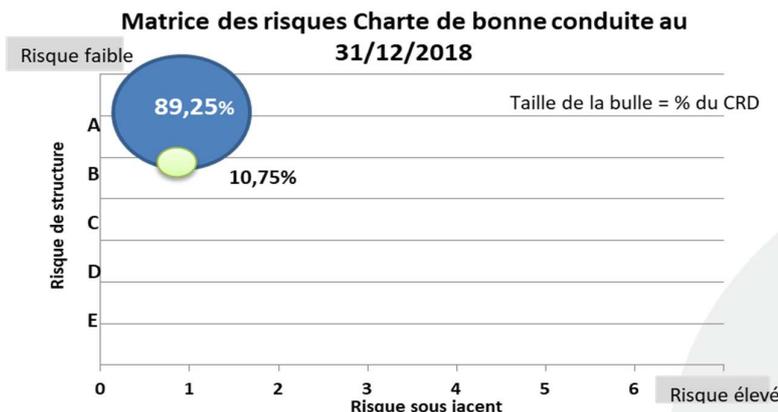
Au niveau du budget général

- A fin 2018, la structure d'endettement est équilibrée entre taux fixes, taux variables et produits structurés, avec 62,7 % de taux fixes, 34,1% de taux variables classiques et 3,2% de produits structurés
- Avec 96,34 % de produits non structurés, m2A se situe dans la moyenne des collectivités de sa strate (96,8 %)
- Au 31/12/2018, l'encours des prêts structurés représente 3,23 % de l'encours total (contre 3,66% au 31/12/2017, 4,65 % au 31/12/2016 et 9 % au 31/12/2015)



Au niveau du budget annexe des transports

- L'encours du budget annexe des Transports Urbains s'élève à 96,242 M€ au 31/12/2018, en baisse de près de 6 M€ par rapport à celui de 2017 (102,229 M€)
- En 2018, un emprunt a été souscrit pour un montant global de 4 M€ (emprunt sur 15 ans au taux fixe de 1,23%)
- Au 31/12/2018, l'ensemble des emprunts est classé 1A (89,25%) ou 1B (10,75%) sur l'échelle des risques.



Au niveau du budget annexe du chauffage urbain

- La dette se compose de cinq emprunts tous classés en 1A sur l'échelle des risques pour un encours égal à 14,50 M€ au 31/12/2018, contre 15,52 M€ au 31/12/2017.
- Le taux moyen de la dette ressort à 1,66 % contre 2,08 % au 31/12/2017
- La répartition par type de risque est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux
Fixe	8 333 333 €	57,47%	2,19%
Fixe à phase	950 000 €	6,55%	0,61%
Variable	5 216 667 €	35,98%	0,99%
Ensemble des risques	14 500 000 €	100,00%	1,66%

3. Une masse salariale maîtrisée qui évolue en fonction de la structuration de m2A

- L'évolution des charges de personnel est marquée par la création de m2A en 2010 puis la fusion avec la CCPFRS en 2017

En M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 anticipé	CA 2019 prév
Total des charges de personnel	46,60	54,30	55,69	56,91	58,39	60,51	62,33	63,49	67,03	66,92	67,60
<i>Evolution</i>		16,5%	2,6%	2,2%	2,6%	3,6%	3,0%	1,9%	5,6%	-0,2%	1,0%
Dont services mutualisés	18,35	19,91	19,90	20,20	19,93	20,05	20,04	19,77	21,76	21,21	21,43
<i>Evolution</i>		8,5%	0,0%	1,5%	-1,3%	0,6%	-0,1%	-1,3%	10,1%	-2,5%	1,0%
Dont services communautaires	28,24	34,39	35,79	36,72	38,47	40,47	42,29	43,72	45,27	45,71	46,17
<i>Evolution</i>		21,8%	4,1%	2,6%	4,8%	5,2%	4,5%	3,4%	3,5%	1,0%	1,0%

- A travers le dispositif de mutualisation mis en place avec la ville de Mulhouse, m2A perçoit annuellement un remboursement des frais de mutualisation

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prév
Part de la mutualisation à la charge de m2A	37,9%	46,7%	46,0%	47,1%	46,8%	47,3%	48,3%	47,5%	48,1%	49,2%	49,2%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	62,1%	53,3%	54,0%	53,0%	53,2%	52,7%	51,7%	52,5%	51,9%	50,8%	50,8%
Montant reversé par Mulhouse	11,39	10,61	10,74	10,69	10,60	10,56	10,36	10,38	11,29	10,78	10,89

- La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

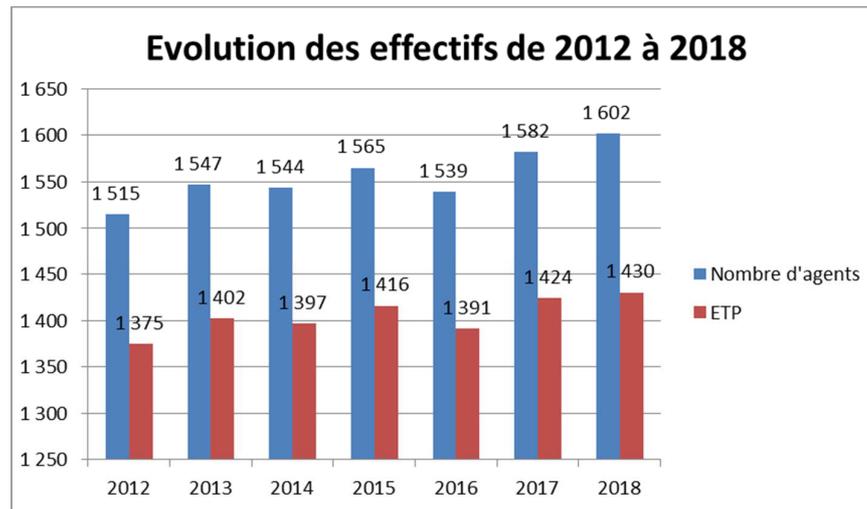
STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercices clos)			
	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Evolution
Traitements indiciaires	47 412 471	50 038 317	5,54%
NBI	844 404	907 675	7,49%
Régimes indemnitaires	6 977 688	7 032 913	0,79%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	930 906	919 078	-1,27%
Heures supplémentaires	1 412 536	1 541 452	9,13%
Vacations (emplois aidés compris)	1 646 517	1 396 796	-15,17%
Astreintes	178 822	158 796	-11,20%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 911 938	1 942 237	1,58%
Autres charges de personnel (hors paie)	2 177 118	3 095 149	42,17%
CA exercices clos	63 492 400	67 032 413	5,58%

- Pour l'exercice 2017 les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

Avantages en nature en 2017 en €				
Logements	Repas	Véhicules	PDE	TOTAL
58 411	5 486	9 805	24 848	98 550

- **Un effectif qui tend à se stabiliser hors effet fusion**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents	1 515	1 547	1 544	1 565	1 539	1 582	1 602
ETP	1 375	1 402	1 397	1 416	1 391	1 424	1 430



- **Depuis 2012 on constate une relative stabilité de l'effectif avec toutefois en 2018 une augmentation liée au développement du périscolaire**
- **L'augmentation des effectifs en 2017 est liée à la fusion entre m2A et la CCPFRS**

- **Durée effective de travail de l'année 2018**

- **Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées**
- **Dans le cadre du dialogue social et afin d'améliorer la sécurité et le confort de travail des agents, le principe du « fini-parti/fini-quitte » pour les agents du service collecte et transports des ordures ménagères a été abandonné au 1^{er} janvier 2018**

- **Répartition par catégories**

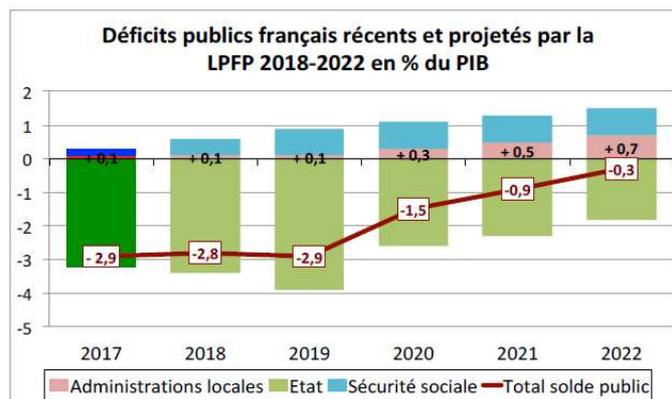
Catégories	2015	2016	2017	2018	Prév. 2019
A	197	196	191	189	193
B	273	263	271	273	275
C	1 095	1 080	1 120	1 140	1 153
Total	1 565	1 539	1 582	1 602	1 621

- **29 postes d'adjoint d'animation périscolaire à temps non complet 50% ont été créés à la rentrée 2018**

4. Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019)

Le cadre macro-économique

- Le Projet de loi de finances pour 2019 s'appuie sur les hypothèses macro-économiques suivantes :
 - Une **croissance du PIB en volume de +1,7%**
 - **Et une inflation de +1,4%** (après 1,8% anticipé pour 2018, du fait notamment de la forte hausse des prix de l'énergie)
- Du point de vue des finances publiques, le déficit public est anticipé à 2,8% du PIB en 2019, après 2,6% en 2018
 - **Pour rappel, ces prévisions s'inscrivent dans une trajectoire ambitieuse de réduction des déficits publics, dans laquelle le bloc local est sensé jouer un rôle important (cf. les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette, et l'outil que constitue le dispositif de la contractualisation Etat-collectivités). Le graphique ci-contre rappelle la trajectoire fixée par la Loi de programmation de 2018-2022**



Les principales dispositions du PLF 2019

- **Concernant la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation :**

Le PLF 2019 définit les augmentations minimales de DSU et DSR, pour +90 M€ chacune (contre respectivement +110 M€ et +90 M€ en 2018). Il induit aussi une augmentation de l'ordre de 60 M€ de la dotation d'intercommunalité. Si l'on considère par ailleurs que la croissance démographique est identique à 2018, le besoin de financement généré est de 277 M€, supposé financé à 60% par les communes et à 40% par les EPCI (-2,2% sur la dotation de compensation)

Données en M€

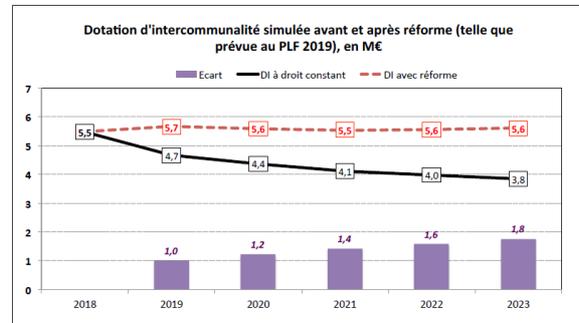
2019 (prév)

Croissance démographique	37	(estimation)
Intercommunalité	60	(estimation)
Péréquation	180	(PLF)
. dont DSU	90	
. dont DSR	90	
. dont DNP	0	
TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT	277	
Ecrêtement dotation forfaitaire	166,2	
Réduction dotation de compensation	110,8	(soit = -2,2%)
TOTAL MODES DE FINANCEMENT	277	

- **La réforme de la dotation d'intercommunalité**

La réforme qui porte essentiellement sur l'unification des tarifs moyens et des modes de calculs (avant un tarif moyen/habitants différent par catégorie de collectivité et sur la prise en compte d'un nouveau critère de pondération, le revenu par habitant)

Cette réforme devrait avoir un effet positif pour m2A. L'évolution de cette dotation peut être à présent anticipée en évolution alors qu'elle était toujours prévue à la baisse



- **La DCRTP devrait perdre 20 M€ en 2019.** Cette diminution étant répartie entre les collectivités concernées au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (estimation 2019 = 0,06% des RRF 2017)
- **Les FDPTP devraient diminuer de 49 M€ en 2019 (soit -14,7% à l'échelle nationale).** Cette baisse ne sera cependant pas uniforme pour toutes les communes et EPCI concernés, puisqu'elle sera répartie entre les départements au prorata des recettes réelles de fonctionnement des Conseils départementaux. Pour le Haut-Rhin, ceci conduirait à une diminution de l'ordre de -4%

Les principales dispositions du PLF 2019

- **Aménagements apportés à la TEOM**

Le PLF élargit le champ des dépenses pouvant être prises en charge par la TEOM, et en précise la nature :

- les dépenses liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets sont désormais intégrées au champ des dépenses éligibles
- une précision est apportée : la TEOM peut couvrir soit les dépenses réelles d'investissement afférentes au service, soit les dotations aux amortissements correspondantes (cette précision répond à une jurisprudence récente, selon laquelle les dotations aux amortissements pouvaient entrer dans le champ de la TEOM, mais pas les dépenses réelles d'investissement)
- enfin le PLF prévoit que les dégrèvements faisant suite à une décision de justice statuant sur l'illégalité d'une délibération fixant le taux de TEOM, seront désormais à la charge de la collectivité ayant pris cette délibération

- **Report à 2020 de l'automatisation du FCTVA**

5. Les enjeux et orientations en matière financière et budgétaire sur la période 2018 - 2023

Sur la période 2018 – 2023 m2A se trouve dans l'obligation :

- de respecter le cadre de la contractualisation imposé par l'Etat à travers lequel m2A se voit imposée une évol max de ses dépenses de 1,275% et des objectifs en matière de capacité de désendettement (< à 12 années)
- de faire face à la disparition progressive de l'éligibilité au FPIC qui va passer de 2,4 M€ en 2016 à 1,3 M€ en 2019 puis 0€ en 2020
- de faire progresser son autofinancement (épargne brute) pour être en mesure d'accompagner ses investissements
- de limiter au maximum le recours au levier fiscal

Dans ce contexte il est indispensable de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses et d'être très vigilant par rapport aux conséquences financières des futurs transferts de compétences

Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses

Les hypothèses prises en compte dans le cadre de la prospective financière sur la période 2018 – 2023 sont extrêmement rigoureuses avec :

- une évolution des moyens des services entre 1% et 1,5% par an particulièrement limitée compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie et des prestations dans le cadre des services à la population (petite enfance, périscolaire, propriété équipements nautiques,...)
- une évolution de la masse salariale de l'ordre de 1%, soit une évolution inférieure à la dynamique naturelle de ce poste de dépenses (GVT, reval point d'indice, reval SMIC, reval charges patronales,...)
- une progression de l'ordre de l'inflation (1% à 1,5%) des participations et subventions aux partenaires extrêmement mesurée également compte tenu de l'accompagnement de l'évolution des prestations en matière de petite enfance et périscolaire notamment (DSP)
- la baisse de la contribution au budget transport de 14,8 M€ en 2018 à 12,7 M€ en 2019 compte tenu de la nouvelle DSP et de la progression du VT

Etre vigilant par rapport aux conséquences financières des futurs transferts de compétences

A + ou - brève échéance se dessine le transfert de compétences majeures à l'agglomération

Afin de préserver les capacités financières de l'agglomération il y a lieu d'être particulièrement vigilant dans l'évaluation financière et la prise en compte dans les ACTP de ces transferts de charges futurs

Il est impératif que l'agglomération soit dotée à travers le mécanisme d'évaluation financière des capacités d'agir à la fois au niveau du fonctionnement et de l'investissement

En effet, les marges de manœuvre dont dispose l'agglomération ne permettent pas de procéder à une « évaluation à minima » de ces futurs transferts de compétence

Une évolution limitée des ressources de l'agglomération

Sans intervention sur les taux de fiscalité sur la période 2018 – 2023, les hypothèses de progression des recettes de fonctionnement conduisent à une progression de l'ordre de 1% par an en moyenne :

- ↗ 1,5% en 2019 où la réforme de la DGF d'interco et la croissance de la CVAE font plus que compenser la baisse du FPIC
- ↗ 0,2% en 2020 où se conjuguent le reflux de la CVAE et la sortie définitive du FPIC
- ↗ 1,2% par an de 2021 à 2023
- mais attention, les recettes de m2A sont fortement dépendantes de la conjoncture économique (CVAE, CFE, TF, Tx de séjour, Tascom, VT) qui représentent 113,2 M€, soit 40% des recettes et des décisions de l'Etat en ce qui concerne les dotations qui représentent 57,6 M€, soit 20% des recettes
- une évolution +/- favorable grâce à une conjoncture économique meilleure et/ou des décisions de l'Etat +/- favorables peuvent avoir une forte influence sur les prévisions et sur les décisions à prendre en matière de fiscalité

Les enjeux de l'agglomération en matière d'investissement

- L'agglomération se doit de maintenir un niveau d'ambition en lien avec la mise en œuvre de sa stratégie de développement du territoire dans tous les domaines afférents :
 - Aménagement
 - Développement économique
 - Habitat
 - Transition énergétique
 - Transports urbains et déplacements doux
 - Tourisme
 - Université
 - Services à la population
- De par ses investissements l'agglomération joue un rôle important en matière de soutien de l'activité économique
- Le volume d'investissement se doit d'être adapté à la capacité d'autofinancement de l'agglomération

Les conclusions de la prospective financière sur la période 2018 - 2023

La prise en compte des hypothèses d'évolution détaillées précédemment en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement (sans intervention sur le niveau de la fiscalité) aboutit aux conclusions suivantes :

- D'un point de vue consolidé (Budget Général + Budget Transports)

→ Le scénario est acceptable avec une épargne brute qui se stabilise à 14,4% et une capacité de qui tend vers 8,5 années

- Concernant le Budget Général

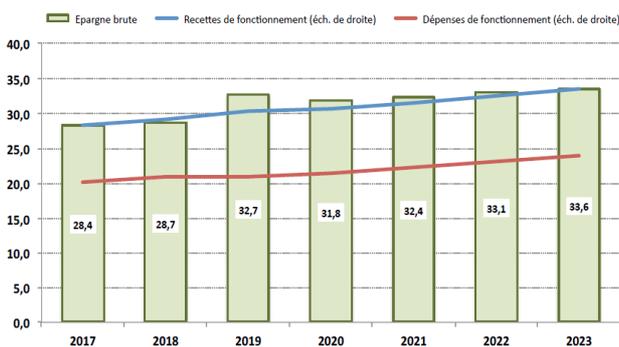
→ Sur le budget général pris isolément la situation est également correcte :

→ Le taux d'épargne brute se stabilise légèrement au-dessus de 10

→ La capacité de désendettement reste inférieure à 10 ans

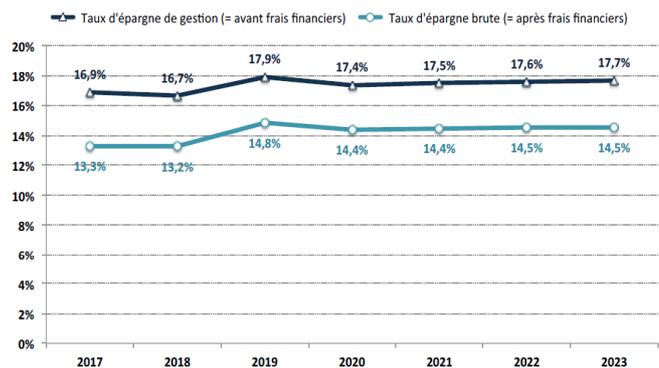
D'un point de vue consolidé (Budget Général + Budget Transports)

Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)

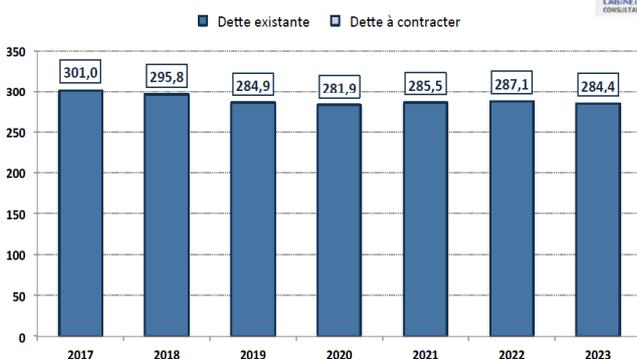


CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Evolution des taux d'épargne du budget consolidé

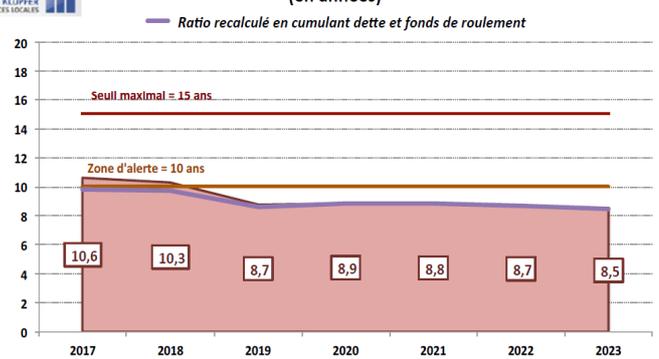


Dettes du budget consolidé au 31/12 (en M€)



CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

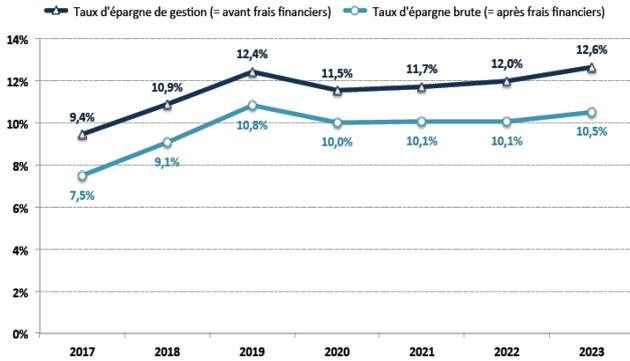
Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)



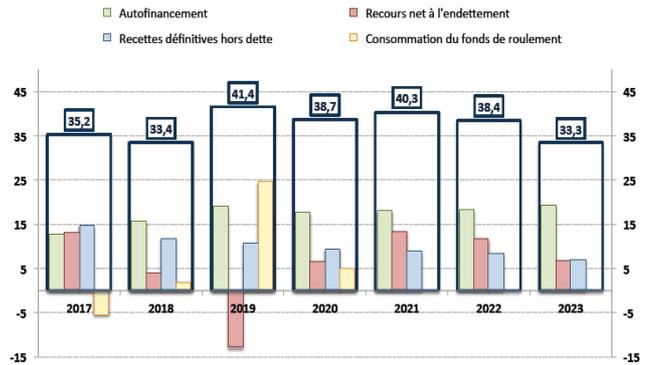
Résultat de la prospective sur le Budget général

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS EN FINANCES LOCALES

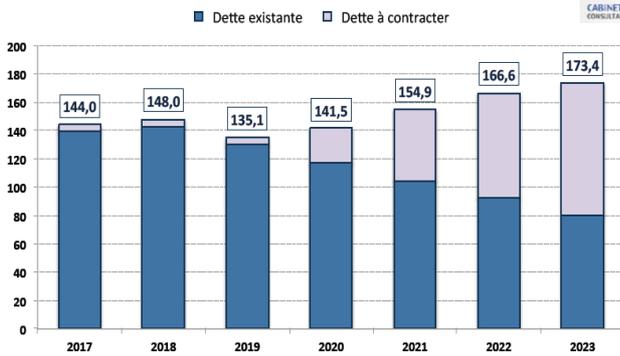
Evolution des taux d'épargne du budget principal



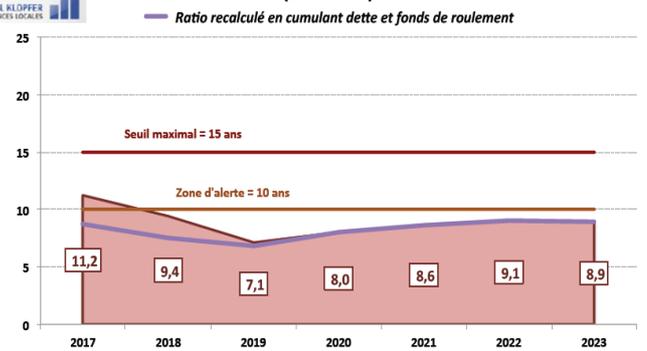
Structure de financement des investissements (en M€)



Dettes au 31/12 (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement du budget général (en années)



Le volume des investissements pris en compte dans la prospective 2018 – 2023

Budget principal Réalizations au CA en M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne 2018-2023	Total 2018-2023
avances financières (cpte 26/27)	3,08	2,21	1,35	1,22	1,20	1,20	1,71	10,3
investis. directs en AP/CP (cpte 20/21/23)	12,92	18,98	17,32	17,88	18,11	12,63	16,31	97,8
acquisitions foncières (cpte 21)	1,92	2,93	2,63	2,54	2,51	2,50	2,51	15,0
autres investis. directs (cpte 20/21/23)	4,69	4,63	4,61	4,60	4,60	4,60	4,62	27,7
fonds de concours (cpte 204)	10,44	12,69	12,75	14,06	11,96	12,39	12,38	74,3
Dépenses d'investissement totales	33,1	41,4	38,7	40,3	38,4	33,3	37,5	225,2
Recettes de subventions (cpte 13)	4,50	5,94	4,52	4,50	4,07	3,39	4,49	26,9
FCTVA (cpte 10222)	2,56	2,46	3,29	3,06	3,14	3,17	2,94	17,7
Remboursement d'avances (cpte 26/27)	3,12	0,81	0,23	0,15	0,14	0,13	0,76	4,6
Opérations pour compte de tiers (cpte 451)	0,65	1,45	1,37	1,12	1,01	0,24	0,97	5,8
Effort d'équipement net	22,2	30,8	29,2	31,5	30,0	26,4	28,4	170,2

➔ **Sur le budget général** les dépenses d'investissements estimées prises en compte s'élèvent à 225,2 M€ (en réalisations) sur la période 2018-2023

Le volume des investissements pris en compte dans la prospective 2018 - 2013

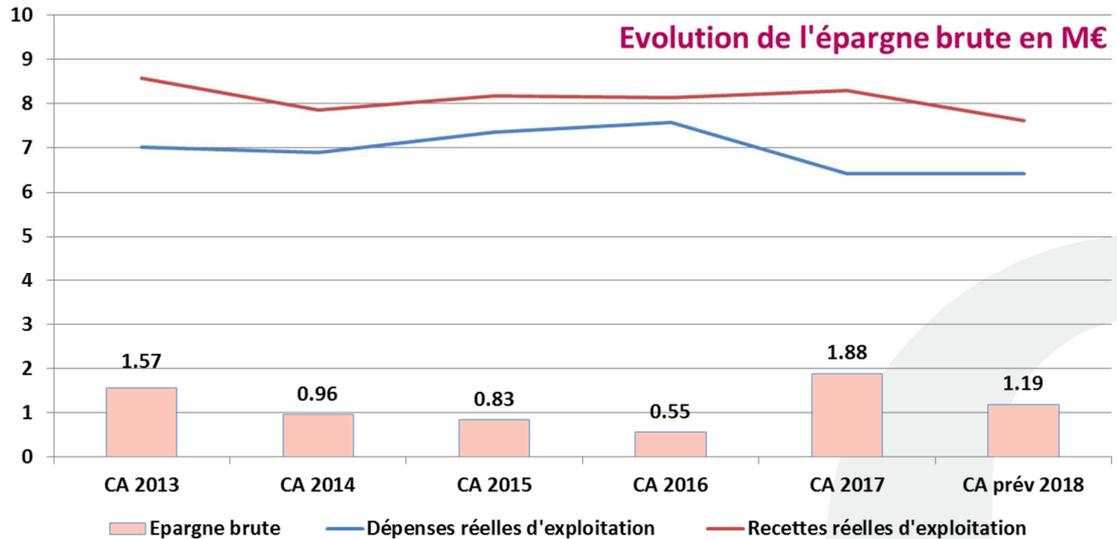
Budget transport Réalizations au CA en M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne 2018-2023	Total 2018-2023
investissements directs	8,22	5,77	4,14	4,02	4,02	4,02	5,03	30,2
subventions d'investissement versées	1,38	1,21	1,26	1,31	1,31	1,31	1,30	7,8
Dépenses d'investissement totales	9,6	7,0	5,4	5,3	5,3	5,3	6,3	38,0
Recettes de subventions (cpté 13)	0,02	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	1,3
Effort d'équipement net	9,6	5,7	5,4	5,3	5,3	5,3	6,1	36,7

→ **Sur le budget des transports** les dépenses d'investissements estimées prises en compte s'élèvent à **38 M€ (en réalisations)** sur la période 2018-2023.

6. Les enjeux et orientations au niveau du Budget du chauffage urbain

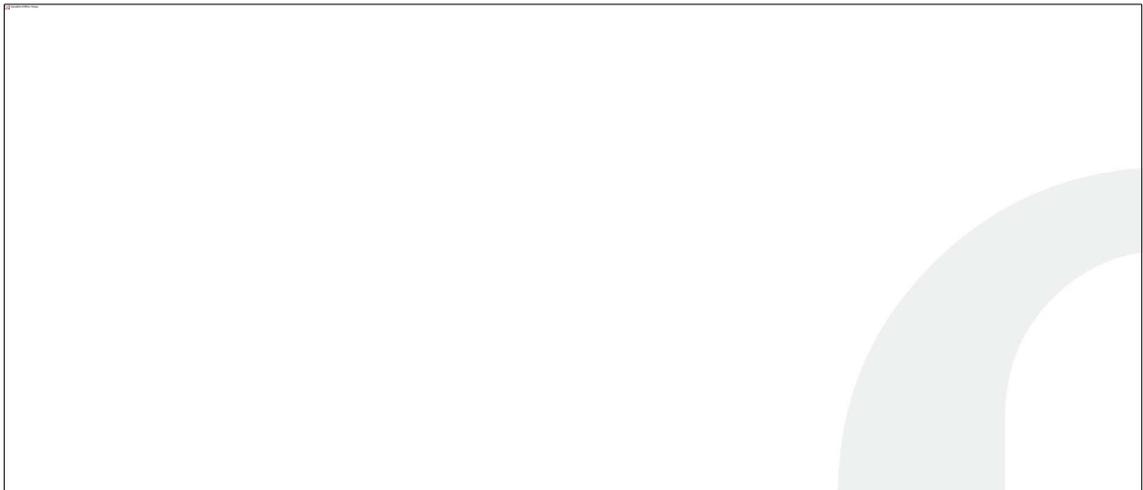
Une épargne brute satisfaisante mais fragile du fait de la structure du budget

- La situation financière du budget annexe Chauffage Urbain est saine avec une épargne brute de 15% des recettes réelles de fonctionnement
- L'équilibre budgétaire demeure lié à l'importance des dotations aux amortissements des équipements réalisés et aux recettes issues de la vente de chaleur



Une épargne brute calibrée pour faire face aux investissements réalisés

- Après un pic de dépenses d'équipement 2017 lié aux travaux de raccordement des hôpitaux et du Learning Center, le niveau des investissements réalisés en 2018 est attendu à 0,93 M€ intégrant des travaux de maintenance de réseau, la fin du raccordement et des acquisitions de matériel industriel
- Ces investissements ont pu être réalisés en limitant le recours à l'emprunt avec un encours de dette de 14,5 M€ à fin 2018 (15,52 M€ en 2017)



Un budget 2019 intégrant l'exploitation du nouveau réseau de chaleur

- Le budget de fonctionnement 2019 est impacté par le raccordement en année pleine des hôpitaux réalisé fin 2018
- Les dépenses de fonctionnement seront établies sur les bases prévisionnelles suivantes :
 - Les fournitures, prestations et services : anticipés en progression de l'ordre de +1.1 M€ compte tenu des frais d'exploitation en année pleine du nouveau réseau raccordant les hôpitaux
 - Frais de personnel maîtrisés à +1%
 - Frais financiers en légère augmentation
- Les recettes essentiellement la vente d'électricité et de chaleur sont anticipées de façon prudente sur une évolution de +1.2 M€ consécutivement au développement de l'exploitation
- Les dépenses d'équipement seront ajustées à 1.4 M€ pour tenir compte du gros entretien et des réparations sur le réseau et des derniers paiements sur le raccordement
- Les ratios financiers seront respectés mais sous tension en raison de la contrainte de couverture de la dotation aux amortissements par l'autofinancement

7. Les priorités 2019

Les priorités 2019

L'année 2019, une année qui sera marquée par la poursuite des coopérations :

- **Avec la Région Grand Est:** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), projets économiques et d'innovation
- **A l'échelle transfrontalière:** poursuite des travaux au sein d'un atelier-projet pour élaborer la stratégie transfrontalière
- **Au sein du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar :** extension du Pôle aux agglomérations de Saint-Louis et Haguenau et actualisation de la feuille de route
- **A l'échelle du Sud Alsace:** poursuite des coopérations avec les intercommunalités du Sud Alsace, démarche après-Fessenheim, Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE), PIA TIGA
- **Avec la société civile:** travail partenarial avec le Conseil de développement
- **Avec la CCI et l'ensemble des forces vives de l'agglomération :** poursuite de la démarche sur l'attractivité

Les priorités 2019

Le projet communautaire avec comme finalité de « **réussir une transition positive** » est bâti sur les axes suivants:

- **Un territoire performant** pour favoriser la création d'emplois et renforcer la compétitivité de l'agglomération
- **Un territoire responsable** pour préserver le cadre de vie et préparer la transition durable de l'agglomération
- **Un territoire solidaire et attractif** pour conforter l'offre de services et contribuer au lien social dans l'agglomération
- **Une nouvelle gouvernance impliquante, respectueuse et fédératrice**

2019 sera marquée par:

- le lancement de la réflexion pour aboutir à un nouveau projet communautaire à l'horizon 2030
- les travaux sur les transferts des compétences PLUi et Eau et Assainissement

Un territoire performant

- **Développement économique et emploi** : constitution de la SEMOP qui assurera l'exploitation des Ports de Mulhouse-Rhin, concrétisation de plusieurs implantations (Zac Gare, DMC, Parc des collines, Hohmatten, Marie Louise...), renforcement de la coopération en matière d'emploi (dispositif ALORS), projet d'un Interreg pour promouvoir l'emploi transfrontalier en France et en Allemagne
- **Innovation** : affirmation de l'excellence industrielle de l'agglomération avec la poursuite de la démarche Industrie 4.0, l'ouverture de KMO (cité numérique), la 3ème édition du salon industrie du futur, la poursuite de la démarche d'économie circulaire et écologie industrielle, accompagnement des nouvelles économies créatives et collaboratives (Motoco...), engagement dans le projet « champs du possible, ville du futur » (appel à projet TIGA)
- **Université** : ouverture du Learning Center, soutiens aux projets d'équipements scientifiques...
- **Tourisme** : stratégie de développement touristique, soutien aux musées et à l'OTC, parc zoologique et botanique, plan de développement du camping de l'Ill

Un territoire responsable

- **Aménagement du territoire** : poursuite de la réhabilitation et de la reconversion économique des grands sites industriels DMC et SACM, développement des Zac : Gare, Collines ... lancement des études pour un eco quartier Île Napoléon, approbation du Scot après enquête publique, finalisation des travaux préparatoires au PLUi, règlement local de publicité intercommunal ...
- **Transports** : mise en œuvre de la nouvelle DSP, développement du compte mobilité et de la mise en location de vélos électriques, suite du renouvellement du parc bus, actualisation du schéma des pistes cyclables
- **Transition énergétique** : première année de fonctionnement de l'extension du réseau de chaleur vers les hôpitaux, poursuite des travaux relatifs au nouveau réseau de chaleur intercommunal Rixheim-Illzach-Riedisheim-Mulhouse, nouvel outil de suivi des consommations énergétiques
- **Déchets et propreté** : définition d'une politique déchets à 10 ans, ouverture de la Recyclerie-Cité du réemploi, plan propreté
- **Développement durable, biodiversité et agriculture durable** : actualisation du Plan Climat Air Energie, finalisation du projet alimentaire territorial, travaux sur l'atlas intercommunal de la biodiversité

Un territoire solidaire et attractif

- **Habitat, logement, renouvellement urbain** : signature du programme de rénovation urbaine, engagement pour la réhabilitation des copropriétés dégradées (Coteaux, Illzach, Wittenheim ...), poursuite de la production de logements sociaux, approbation de la convention d'attribution des LLS et approbation du PLH, montée en puissance de la rénovation énergétique du parc privé (Pig et Oktave),
- **Petite enfance et périscolaire** :
 - ✓ pour la petite enfance: création d'un nouveau multi-accueil la grande ourse à Illzach, extension et réhabilitation du multi-accueil la Ribambelle à Pfastatt, mise en route du multi-accueil L'Île aux enfants à Ottmarsheim, fin de chantier au multi-accueil L'Eglantine à Riedisheim (inauguration en 2019)
 - ✓ pour le périscolaire: création d'un périscolaire à Flaxlanden dans le cadre de l'extension de l'école, construction de locaux périscolaires à Pfastatt dans le cadre de la construction d'une nouvelle école, fins de chantiers des périscolaires Porte de Miroir et Filozof à Mulhouse
- **Personnes âgées**: nouvelle édition de la carte pass'temps, poursuite du maintien à domicile
- **Sports et équipements communautaires** : Plan Piscines, création d'un plateau médical au centre sportif régional
- **Cohésion sociale**: évaluation à mi-parcours du Contrat de ville; nouvelle dynamique pour l'aventure citoyenne

Une gouvernance impliquante, respectueuse et fédératrice

- **Instances de gouvernance** : poursuite du mode de fonctionnement mis en place en 2017 avec notamment les ateliers-projets, les forums, les assises territoriales
- **Coopération et mutualisation avec les communes**: première année de fonctionnement du service management du risque numérique, poursuite des rencontres « métiers » réunissant agents communautaires et communaux, développement de la plateforme territoriale e-services, poursuite du travail sur la mutualisation/coopération dans les domaines de l'énergie et de la formation, démarrage de la réflexion sur un service d'appui aux communes

8. Conclusion

- **La situation financière est en amélioration mais demeure contrainte**
- **Sur la période 2019 – 2023 l’agglomération a pour objectif de conforter sa situation financière tout en poursuivant son action pour développer l’attractivité de son territoire au moyen des services rendus et d’un programme d’investissement ambitieux**
- **Cela doit se faire en intégrant un certain nombre d’enjeux majeurs et de contraintes incontournables :**
 - le respect du cadre de la contractualisation instauré par l’Etat sur la période 2018 – 2020
 - faire face à la disparition progressive de l’éligibilité au FPIC
 - faire progresser l’autofinancement pour le programme investissement
 - limiter au maximum le recours au levier fiscal
- **Dans ce contexte il est indispensable de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses et d’être très vigilant par rapport aux conséquences financières des futurs transferts de compétences**
- **Le budget 2019 devra s’inscrire dans ce cadre en étant élaboré sur la base :**
 - d’une maîtrise scrupuleuse des dépenses de fonctionnement
 - d’un niveau d’investissement en lien avec les objectifs du projet communautaire
 - des recettes en phase avec notre objectif de progression de l’autofinancement
 - D’une stabilité de l’ensemble des taux de fiscalité



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

67 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

AVANCE DE TRESORERIE CONSENTIE A CITIVIA (0502/7.7/725C)

Par délibération du 12 février 2018, Mulhouse Alsace Agglomération a accordé une avance de trésorerie de 3 000 000 € à CITIVIA, dans le cadre de la convention publique d'aménagement « Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprise » (RUDIE).

La convention publique d'aménagement, signée le 9 janvier 2004, prévoit en effet en son article 21 le versement d'avances de trésorerie de manière à couvrir les besoins temporaires de trésorerie de l'opération conformément aux dispositions définies à l'article L 1523-2-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

RUDIE est une concession longue et complexe de 25 ans qui entraîne des besoins de trésorerie importants générés par le portage foncier et les difficultés de requalification du site industriel du fait des importantes contraintes environnementales qui s'y appliquent. Afin de réduire les frais financiers de l'opération et d'assurer à CITIVIA la couverture des besoins de trésorerie, et en réponse à la demande de la société, il est proposé au Conseil d'agglomération de reconduire cette avance et de porter son montant à 4 000 000 € pour l'année 2019.

Cette avance, sans intérêts, sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2019. Les crédits nécessaires pour le règlement de cette opération seront inscrits au budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- accorde la reconduction sur 2019 de l'avance de trésorerie consentie en 2018 à CITIVIA sur l'opération RUDIE et porte son montant à 4 000 000 €,
- charge M. le Président ou son Vice-Président délégué de signer l'avenant à la convention du 28 juin 2012 dont le projet est annexé à la présente délibération.

PJ : 1 convention

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Fabian JORDAN

**AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE
DU 28 JUIN 2012**

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) représentée par le Président ou son Vice-président délégué, agissant en vertu de la délibération du conseil d'agglomération du 25 février 2019 réceptionnée par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse

d'une part,

et CITIVIA ayant son siège 5 rue Lefebvre à Mulhouse, et représentée par son Directeur

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à CITIVIA de couvrir les besoins de trésorerie importants générés par un portage foncier important et des difficultés de requalification des sites industriels en raison des réglementations d'environnement qui s'y appliquent, m2A lui accorde la reconduction sur 2019 de l'avance de trésorerie consentie en 2018 par la communauté d'agglomération sur l'opération RUDIE et porte son montant à 4 000 000 €.

ARTICLE 2 :

Cette avance de trésorerie devra être remboursée par CITIVIA au plus tard le 31 décembre 2019.

Fait en double exemplaire
A Mulhouse, le

Pour le Président
Le Vice-président délégué

Pour CITIVIA
Le Directeur Général

Antoine HOME

Stéphan MUZIKA



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019**

65 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE – CONCESSION DE SERVICE POUR
L'EXPLOITATION DU PLATEAU TECHNIQUE MEDICALISE –
CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE
(4301/1.4/720C)**

Construit entre 1982 et 1983, d'abord en gestion associative, le C.S.R.A. a été intégré au patrimoine sportif de m2A le 1^{er} janvier 2015.

Se composant de salles sportives spécialisées et polyvalentes, ainsi que d'espaces de services dédiés aux sportifs, le C.S.R.A. assure notamment des fonctions de mise à disposition d'espaces sportifs, de restauration, d'hébergement, d'auditorium et de salles de réunions, au profit du mouvement sportif local ou séjournant à Mulhouse.

Cet équipement communautaire, tant par sa localisation que par la qualité de ses installations, complète localement le parc des équipements sportifs de la plaine de l'Ill et contribue également par l'accueil de délégations sportives de haut niveau françaises ou étrangères au rayonnement et au prestige de l'agglomération mulhousienne.

Dans le domaine médical, le C.S.R.A. demeure un établissement reconnu pour son engagement et son expertise en matière de santé et de sport de haut niveau.

Cette réputation repose essentiellement sur les 25 ans d'activités du Dr François MATTER dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau et des explorations fonctionnelles sur lesquelles il a pris appui pour prodiguer des conseils aux entraîneurs. Le docteur MATTER a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2017.

Ainsi, une réflexion a été menée autour d'un nouveau projet de plateau médical / bien-être afin de poursuivre l'offre de service aux sportifs.

Le projet consiste à créer un plateau technique médicalisé et un espace de récupération adapté tant à la pratique du sport de haut niveau qu'aux pratiquants modérés et sédentaires. Le projet s'articulera autour du regroupement d'installations techniques « classiques » de rééducation fonctionnelle couplées à du matériel technologique très spécialisé aux champs d'application larges (isocinétisme, analyse quantifiée du mouvement, CryoCentre, ondes de choc focales).

Ce plateau technique médicalisé permettra de maintenir le C.S.R.A. comme une structure reconnue de la santé dans le sport de haut niveau, tout en élargissant le panel de prestations disponibles, sans pour autant délaisser la demande de soins de premier secours. Il participe pleinement à une logique d'attractivité des délégations sportives à la recherche d'un site de préparation et s'inscrit dans la dynamique « Paris 2024 ».

Dès lors, avec son plateau technique médicalisé, le C.S.R.A. pourrait se positionner en pilote territorial dans le domaine du sport-santé.

A cet effet, afin de rendre le plateau technique médicalisé du C.S.R.A. fonctionnel, la Collectivité a procédé à la rénovation de l'espace concerné et à l'acquisition du matériel nécessaire.

Dans un second temps, il sera envisagé la conclusion d'une concession de service permettant de confier à un concessionnaire l'exploitation du plateau technique médicalisé.

Le rapport de présentation annexé à la présente rappelle les contours du projet, le mode de gestion envisagé ainsi que les caractéristiques essentielles de la concession de service.

Conformément aux dispositions des articles L 1410-3 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera constitué une commission de concession de service chargée, sous la Présidence de M. Rémy NEUMANN, élu ayant reçu délégation en matière de commande publique, afin d'examiner successivement les candidatures puis les offres présentées.

Le Conseil d'Agglomération sera appelé ultérieurement à se prononcer sur le choix du concessionnaire proposé au vu de la proposition de l'autorité concédante et du rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du concessionnaire et les caractéristiques essentielles du contrat.

Par application de l'article L1411-5 du CGCT, cette commission est composée, en sus du Président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par un scrutin de liste à représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil d'Agglomération est donc invité à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de concession de service pour l'exploitation du plateau technique médicalisé.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve ces propositions,
- acte le recours à une concession de service pour l'exploitation du plateau technique médicalisé,
- charge le président ou son représentant de mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à la conclusion de la concession de service,
- élit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qui constitueront la commission de concession de service, à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
Daniel BUX	Jean-Claude EICHER
Claudine BONI DA SILVA	Claude FREY
Remy DANTZER	Alain LECONTE
Pierre LIPP	Jean-Paul MOR
Pierre SALZE	Bernard STOESSEL

PJ : Rapport de présentation

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN

Rapport de présentation

Concession de service pour l'exploitation du plateau médicalisé au Centre Sportif Régional Alsace

A. Contexte

Construit entre 1982 et 1983, d'abord en gestion associative, le C.S.R.A. a été intégré au patrimoine sportif m2A le 1^{er} janvier 2015.

Il se compose de salles sportives spécialisées et polyvalentes, d'espaces de services aux sportifs. Le C.S.R.A. assure notamment des fonctions de restauration, d'hébergement, d'auditorium et de mise à disposition de salles de réunions au mouvement sportif local ou séjournant à Mulhouse.

Le C.S.R.A., tant par sa localisation que par la qualité de ses installations, complète localement le parc des équipements sportifs de la plaine de l'Ill et contribue également par l'accueil de délégations sportives de haut niveau françaises ou étrangères au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération mulhousienne.

B. Projet de plateau médicalisé

Le plateau médical/bien-être constitue une des lignes de force de l'ambition d'attractivité, de reconnaissance (attractivité en vue des échéances sportives nationales et internationales comme les Jeux Olympiques de 2024) et de rayonnement du C.S.R.A.

Dans ce domaine médical, le C.S.R.A. demeure un établissement reconnu pour son engagement et son expertise en matière de santé et de sport de haut niveau. Cette réputation repose essentiellement sur les 25 ans d'activités du Dr François MATTER dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau et des explorations fonctionnelles sur lesquelles il a pris appui pour prodiguer des conseils aux entraîneurs. Le docteur MATTER a fait valoir ses droits à la retraite fin 2017.

Sur la période actuelle, le suivi quotidien de la santé des sportifs pensionnaires du C.S.R.A. s'avère perfectible : des infirmières vacataires tiennent des permanences quotidiennes sur site et pour les besoins plus spécifiques, les

médecins du pôle Sport et Santé à la clinique du Diaconat Fonderie reçoivent les sportifs de l'internat d'excellence sportive et de l'Académie des sports.

Le projet consiste à créer un plateau technique médicalisé et un espace de récupération adapté tant à la pratique du sport de haut niveau qu'aux pratiquants modérés et sédentaires. Le projet s'articulera autour du regroupement d'installations techniques « classiques » de rééducation fonctionnelle couplées à du matériel technologique très spécialisé aux champs d'application larges (isocinétisme, analyse quantifiée du mouvement, CryoCentre, ondes de choc focales).

Ce projet de plateau technique médicalisé permet au C.S.R.A. de demeurer un outil reconnu de la santé dans le sport de haut niveau, tout en élargissant le panel de prestations disponibles, sans pour autant délaissier la demande de soins de premier secours.

Dès lors, avec son plateau technique médicalisé, le C.S.R.A. pourrait se positionner en pilote territorial dans le domaine du sport-santé.

C. Mode de gestion envisagé

Une fois la rénovation de l'espace et l'acquisition du matériel réalisées par la Collectivité, la structure sera mise à disposition d'un concessionnaire qui assurera l'exploitation du plateau médicalisé, compte tenu du fait que l'utilisation dudit plateau sera partagée avec le Pôle Sports, Jeunesse et Centres Sociaux.

Le choix du modèle concessif est attractif pour les différents spécialistes de la médecine du sport permettant à la collectivité d'étendre son rayonnement et de dégager des recettes via l'exploitation du plateau médical.

Les coûts annuels de fonctionnement du futur projet de plateau médicalisé s'élèveraient à un montant 148 000 € TTC de dépenses et 240 000 € TTC de recettes dont environ 60 000 € perçus au titre de la concession.

Les équipes médicales et paramédicales qui interviendront sur site seront composées d'un collectif de médecins de spécialités diverses et complémentaires, de deux kinésithérapeutes et d'éducateur sportif en activités physiques adaptées.

La coordination médicale sera assurée par un médecin directeur du plateau technique médicalisé en collaboration avec le responsable du C.S.R.A.

Au quotidien, le plateau sera animé par deux infirmières dont les prestations seront payées par la Collectivité.

Les médecins et kinésithérapeutes qui interviennent au centre médical encaissent leurs actes (nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) et classification commune des actes médicaux (CCAM) avec redevance contractuelle à la Collectivité dont le niveau sera précisé dans le contrat de concession.

Dans ce cadre, il est envisagé que le C.S.R.A. encaisse les revenus des activités ne relevant pas du domaine sanitaire (hors champs NGAP et CCAM) :

- toutes les indications hors du champ du remboursement (bien-être, ré-athlétisation dans le champ de la préparation physique, récupération) ;
- les séances-cures-abonnements de cryothérapie corps entier ;
- les activités Sport-Santé (financement Agence Régionale de Santé).

D. Les caractéristiques essentielles de la concession de service

1. Durée

La concession de service sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

2. Obligations et Responsabilité du concessionnaire

Le concessionnaire sera principalement chargé :

- d'assurer l'exploitation et la gestion du plateau médicalisé,
- d'assurer les services en fonction de l'évolution réglementaire et technique,
- de gérer les dossiers médicaux et leur archivage.

La collectivité conserve à sa charge l'exploitation et la gestion du plateau médicalisé en association avec le concessionnaire pour tous les actes n'entrant pas dans la NGAP et la CCAM. A ce titre, les activités du concessionnaire et de la collectivité seront différenciées par leur nature médicale ou non.

Dès la prise en charge du service, le concessionnaire deviendra seul responsable des activités concédées dans le cadre des stipulations de la convention, à l'exception de tous problèmes dont les causes ou faits générateurs seraient antérieurs à la prise d'effet de la convention.

3. Les conditions financières

I. Equilibre du contrat

Le concessionnaire exploite le service à ses risques et périls. Il doit couvrir ses charges en priorité à l'aide des recettes qu'il perçoit directement auprès des usagers/clients pour les prestations fournies.

Il veillera à développer l'expertise interdisciplinaire autour de la médecine du sport afin d'accroître le rayonnement du C.S.R.A. et par voie de conséquence, le volume d'activités du Centre.

II. Tarifs

Le concessionnaire fixera ses tarifs, en informera la collectivité et sera en charge de l'affichage des tarifs de consultation, éventuellement, le montant de dépassement d'honoraire et les conditions de prise en charge par les organismes d'assurance maladie.

III. Redevances d'occupation du domaine public

En contrepartie du droit d'utiliser les biens affectés au service concédé, le concessionnaire versera à la Collectivité délégante une redevance constituée d'une part forfaitaire ainsi que d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaires du concessionnaire.

4. Contrôle

La Collectivité veillera à ce que la destination des biens soit strictement conforme à l'objet de la concession.

5. Remise des biens en fin du contrat

Au terme du contrat, le concessionnaire sera tenu de restituer à la Collectivité en parfait état d'entretien, hors vétusté ou dépréciation due à l'utilisation du matériel, les biens meubles et immeubles mis à sa disposition.



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

65 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**INSTAURATION DE L'AUTORISATION DE MISE EN LOCATION ET
AJUSTEMENT DU DISPOSITIF DE DECLARATION (326/8.5/670C)**

La loi ALUR du 24 mars 2014 a instauré de nouveaux dispositifs visant à lutter contre l'habitat indigne et/ou dégradé. Ces deux dispositifs sont la déclaration de mise en location (article L 634-1 à 5 du Code de la Construction et de l'Habitation - CCH) et l'autorisation préalable de mise en location (article L 635-11 du CCH).

Le conseil d'agglomération du 25 juin 2015 a décidé d'instaurer le régime de **déclaration de mise en location** sur les secteurs Briand, Franklin et Fridolin de Mulhouse. Une délibération du 26 juin 2017 a précisé les modalités de mise en œuvre de cette procédure qui permet notamment de s'assurer, par la présence d'attestations techniques, de la conformité des logements à certaines normes et règles (électricité, gaz, plomb...).

Le décret d'application publié le 21 décembre 2016, impose de préciser les modalités de mise en œuvre de cette procédure concernant notamment les coordonnées des services en charge de la gestion du dispositif : initialement assuré par le service Action Foncière, il est proposé que le suivi de ces déclarations, relatives à l'habitat, soient dorénavant assurées par le service Habitat.

Ainsi il est proposé que la déclaration de mise en location (formulaire CERFA 15651*01) soit transmise par le bailleur soit par courrier au siège de la m2A, 2 rue Pierre et Marie Curie BP 90019- 68948 MULHOUSE, soit par courriel à l'adresse électronique « déclarations-locations@mulhouse.fr », soit déposée au service Habitat - 8 rue Franklin - Mulhouse.

L'autorisation de mise en location quant à elle vise à offrir la possibilité à la collectivité d'interdire la location et d'imposer des travaux aux bailleurs lorsque le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique.

L'article L635-1 du CCH prévoit que la délimitation des zones soumises à autorisation de mise en location soit arrêtée au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne et en cohérence avec le Programme Local de l'habitat (PLH).

Compte tenu de la médiocre qualité de l'habitat au sein du secteur mulhousien délimité par les rues de la Marseillaise, de la Mertzau, de Colmar, et de la situation de ce secteur en entrée de ville, il vous est proposé d'instaurer, de manière expérimentale, la procédure d'autorisation préalable de mise en location sur cet espace dit « Marseillaise Mertzau Colmar ».

Ce secteur (Quartier prioritaire de la politique de la ville) concentre en effet nombre de difficultés : habitat médiocre, population précaire, déscolarisation, Nouveau Public Européen...

Cette précarité se traduit par des désordres sur la voie publique (saleté, attroupements, nuisances sonores), mais aussi par des problématiques sociales à l'intérieur des logements. L'ensemble du secteur voit son image ternie et offre un niveau de qualité de vie dégradé par rapport aux autres quartiers de l'agglomération à la typologie urbaine comparable (situation, type de logements).

Suite à un repérage sur le terrain des services, le secteur identifié comprend 67 immeubles, parmi ceux-ci 18 immeubles sont repérés comme potentiellement indignes, soit 90 logements environ et 25 % du parc habité a fait l'objet d'un signalement ou d'une action confirmant ainsi l'importance des difficultés en matière d'habitat du secteur :

- 2 arrêtés d'urgence du maire pour immeuble dangereux (125 Colmar, 104 et 106 Colmar),
- 1 procédure de péril en cours (125 Colmar),
- 4 arrêtés d'insalubrité (128, 160, 117 et 150 Colmar),
- 1 immeuble faisant l'objet d'une procédure d'abandon manifeste (128 Colmar),
- 10 immeubles faisant l'objet de signalement de désordres par rapport au règlement sanitaire départemental.

De plus, comme précisé ci-dessus, ce quartier est important par son positionnement stratégique dans la mesure où il compose une entrée de ville, entrée de ville qui sera renforcée par la création du nouvel échangeur de la Mertzau et qu'il jouxte le projet de Mulhouse Diagonales, projet phare qui doit transformer Mulhouse et son agglomération dans les années à venir.

Depuis le début de l'année 2018, la Ville de Mulhouse a décidé d'actionner les différents leviers à sa disposition dans le cadre notamment des pouvoirs de police du Maire (habitat, ordre public) mais aussi sur les volets insalubrité et action sociale, pour mettre un terme aux activités lucratives fondées sur la

précarité et remettre sur le marché immobilier courant ou les recycler en partenariat avec des acteurs sociaux.

L'instauration du régime d'autorisation de louer sur ce secteur fragile permettrait de compléter utilement la batterie des outils mobilisés.

Cette procédure s'inscrit de plus en droite ligne du PLH de m2A, ce dernier identifiant la lutte contre l'habitat indigne et insalubre comme objectif.

La mesure d'autorisation préalable de mise en location s'appliquerait donc à l'ensemble des propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre délimité par l'Avenue de Colmar, le Boulevard de la Marseillaise, la rue de la Mertzau, et comprenant la rue de la 4^{ème} DMM, la rue des Pins et la rue Hubner.

En anticipation de la mise en œuvre du Programme National de Renouvellement Urbain, pour lequel il est prévu une opération d'ampleur sur le quartier de la Fonderie, il est également proposé de mettre en œuvre le dispositif d'autorisation sur ce quartier.

En effet, l'étude pré-opérationnelle à une OPAH menée par CITIVIA met en avant un taux de vacance important, des copropriétés fragiles et des immeubles repérés comme potentiellement indignes importants en nombre. Sur ce secteur ce sont ainsi près de 190 logements qui sont potentiellement indignes, soit près de 10 % du parc privé et 450 habitants y seraient aujourd'hui logés.

L'information sur la mise en place du dispositif d'autorisation serait effectuée par la Ville de Mulhouse (ou son opérateur d'OPAH) seule concernée par ce régime sur le périmètre de la m2A ; cette information sera faite à destination de l'ensemble des propriétaires bailleurs hors bailleurs sociaux et maîtrise d'œuvre d'insertion qu'il est proposé d'exclure du dispositif d'autorisation.

Considérant l'ensemble de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les modalités de mise en œuvre de la déclaration de mise en location proposées ci-dessus ;
- approuve l'instauration du dispositif d'autorisation préalable de mise en location en vertu de l'article L 634-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;
- délimite les zones soumises à ce dispositif selon PJ 1 (secteur Marseillaise Mertzau Colmar) et PJ2 (secteur Fonderie) ;
- exclu du dispositif les bailleurs sociaux et la maîtrise d'œuvre d'insertion,
- fixe la date d'entrée en vigueur du dispositif d'autorisation précité au 1^{er} septembre 2019 ;

- fixe le mode de dépôt de la déclaration de mise en location et de la demande d'autorisation préalable soit par courrier adressé au siège de la m2A, 2 rue Pierre et Marie Curie BP 90019 – 68948 Mulhouse Cedex, soit par courriel adressé respectivement à « [déclaration-louer@mulhouse-alsace.fr](mailto:declaration-louer@mulhouse-alsace.fr) » et « autorisation-louer@mulhouse-alsace.fr », soit par remise contre récépissé au service Habitat 8 rue Franklin –Mulhouse.

PJ : 1 - Plan secteur Marseillaise Mertzau Colmar
2 - Plan secteur Fonderie

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabian JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

64 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PROJET TRANSFRONTALIER AUTOUR DE LA MUSIQUE AVEC NEUENBURG
AM RHEIN (216/7.5.6/722C)**

La coopération transfrontalière est un enjeu d'avenir pour le territoire de m2A. Pour la développer, il est important que les habitants et notamment les jeunes se rencontrent autour de projets communs.

C'est dans cette perspective qu'aura lieu les 30 et 31 mars 2019, la première rencontre de jeunes musiciens français et allemands intitulée « Musik, die uns verbindet / La musique nous réunit », à Neuenburg am Rhein.

Cette rencontre associera des élèves des écoles et sociétés de musique de m2A et de la Musikschule Markgräflerland qui, depuis janvier, étudient le répertoire qu'ils répéteront en commun, le 30 mars en vue du concert de clôture ouvert au grand public qu'ils donneront le 31 mars.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet partenarial franco-allemand, il est proposé une participation financière de m2A d'un montant de 5000 € sous la forme d'une subvention attribuée à la Ville de Neuenburg am Rhein qui accueille la rencontre.

Ce montant sera prélevé sur le budget du service 216 sous la réserve de sa confirmation dans le cadre du vote du budget primitif pour l'année 2019.

Chapitre 65 - article 6574 – fonction 048

Service gestionnaire et utilisateur 216

Ligne de crédit n° 25083

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve cette proposition,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

64 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**CONVENTION DE COOPERATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN
STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS COMMUNAUTAIRE A NEUENBURG AM
RHEIN (412/8.9/697C)**

La coopération transfrontière du bibliobus communautaire avec l'Allemagne a débuté en 1991. Après Freiburg-im-Breisgau et Lörrach, elle se poursuit avec un nouveau stationnement, à Neuenburg am Rhein, chaque dernier vendredi du mois, durant l'année 2018-2019.

Le Bibliobus communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération et la Bibliothèque municipale de Neuenburg ont la volonté de mettre en œuvre une coopération au bénéfice de leurs publics respectifs.

Les modalités de collaboration entre le Bibliobus communautaire et la Bibliothèque municipale de Neuenburg sont détaillées dans la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve ces propositions,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : 1 convention

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

Fabian JORDAN

CONVENTION DE COOPERATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS COMMUNAUTAIRE A NEUENBURG AM RHEIM

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) – Bibliobus communautaire

situé à 19 Grand'Rue, BP 1109, 68052 MULHOUSE Cedex
représentée par Monsieur Fabian JORDAN, agissant en qualité de Président,
dûment habilité aux fins de signature de la présente convention par délibération
du Conseil d'Agglomération du 25 février 2019 **d'une part,**

et

La Stadtbibliothek Neuenburg am Rhein

située à Bildungshaus Bonifacius Amerbach, Stadtgraben 1, 79395 NEUENBURG
AM RHEIN
représentée par Mme Angelika SCHWEIZER, Directrice
d'autre part.

PREAMBULE :

La coopération transfrontière du bibliobus communautaire avec l'Allemagne a
débuté en 1991. Après Freiburg-im-Breisgau et Lörrach, elle se poursuit avec un
nouveau stationnement, à Neuenburg am Rhein, durant l'année 2018-2019.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser la nature et les engagements
des deux parties.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU BIBLIOBUS COMMUNAUTAIRE

Stationnement mensuel

Le bibliobus de m2A va stationner à proximité de la Stadtbibliothek de
Neuenburg le quatrième vendredi du mois, de septembre 2018 à juin 2019
inclus. Le bibliobus sera présent de 14h30 à 16h30.

L'adresse de stationnement est : Konstantin-Schäfer- Platz D79379
NEUENBURG-AM-RHEIN.

Règles de prêt

Les lecteurs de la bibliothèque de Neuenburg, munis d'une carte à jour, pourront
emprunter gratuitement jusqu'à 30 documents (livres, périodiques et CD) pour
une durée de deux mois. Aucune pénalité de retard ne sera appliquée. Toutefois,
les documents perdus devront être remplacés ou remboursés (valeur à neuf).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA STADTBIBLIOTHEK DE NEUENBURG

La Stadtbibliothek de Neuenburg s'engage à faire la promotion de cette action auprès de ses usagers et des habitants de la localité, par une mention sur leur site internet et un lien vers le catalogue du bibliobus (<https://bibliotheques.mulhouse.fr/bibliobus>).

Elle s'assure de la disponibilité du lieu de stationnement et prendra toutes les mesures nécessaires pour que l'accès du bibliobus soit facilité.

Elle s'engage à stocker les documents du bibliobus communautaire en dehors des plages de stationnement et à les remettre au personnel du bibliobus lors de son passage.

ARTICLE 4 : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an ; elle prend effet à compter du 28/09/2018 par les deux parties.

A l'issue de la première année, les deux parties feront un bilan et décideront de la prorogation ou non de la convention.

La prorogation s'effectue annuellement par tacite reconduction.

La dénonciation peut se faire à tout moment par chacune des deux parties en respectant un préavis de trois mois.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Chaque partie est responsable des dommages causés aux autres parties et aux tiers dans l'exécution de ses engagements.

ARTICLE 6 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg selon les règles du droit français.

ARTICLE 7 : EXECUTION DE LA CONVENTION

Chaque partie est chargée de l'exécution de la présente convention, dans le respect du bon fonctionnement du service.

Fait en double exemplaire

A MULHOUSE, le 26 février 2019

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
Le Président

Pour la Stadtbibliothek
La Directrice

Fabian JORDAN

Angelika SCHWEIZER



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 25 février 2019

62 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

QUARTIER DMC – SIGNATURE DE LA CONVENTION IBA BASEL 2020
(32/8.4/651C)

L'IBA (Internationale Bau Ausstellung / Imaginer et Bâtir l'Avenir) a pour objectif de promouvoir le développement du territoire transfrontalier de l'agglomération bâloise de manière concertée. Pour atteindre cet objectif, le bureau IBA accompagne les porteurs de projets pour faire monter en qualité et valoriser les projets de construction de bâtiments, d'infrastructures, d'espaces paysagers et de coopération transfrontalière visant à faciliter la vie des habitants et à rendre le territoire lisible.

Ce processus est largement répandu et favorablement reconnu en Allemagne. Cette IBA constitue la première IBA transfrontalière associant la Suisse et la France. Elle aboutira en 2020, au terme d'un processus impliquant des auditions régulières devant un jury d'experts internationaux, à la labellisation des projets retenus.

La Ville de Mulhouse a signé avec l'IBA Basel le 18/08/2015 une convention de coopération et de soutien mutuel pour la mise en œuvre de l'IBA Basel 2020. Cette convention concerne également les modalités de réalisation et labellisation du projet Quartier DMC (75 ha situés entre voie de chemin de fer et rue de Pfastatt). Les actions de transformation du quartier qui y sont intégrées ont notamment permis la nomination du Quartier DMC en 2016.

L'agglomération a acquis, auprès de Citivia, le site DMC en décembre 2015, puis entrepris des travaux de pérennisation des bâtiments. En 2017, elle a acquis des surfaces complémentaires (friche de l'entreprise CGR) qui formaient une enclave au sein de sa propriété. En 2018, elle a piloté une actualisation de l'étude de programmation et d'aménagement de Reichen et Robert & Associés. Avec la

maîtrise de 13 ha du site, elle est aujourd'hui un acteur majeur du projet de reconversion globale du Quartier.

Pour intégrer cette dimension de projet portée par l'agglomération, le bureau IBA, en vue du jury de labellisation du 27/02/2019, a souhaité actualiser la convention qui porte sur les modalités du partenariat et la définition des objectifs relatifs au projet « quartier DMC ».

La convention porte sur :

- les modalités de collaboration entre l'IBA et la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération,
- le programme de travail fixant des objectifs partagés, et les mesures opérationnelles afférentes.

Suite aux évolutions évoquées précédemment, un des principaux marqueurs de cette convention est la formalisation d'un portage de projet conjoint par la Ville de Mulhouse et m2A pour le site et le Quartier DMC. La signature d'une convention tripartite (Mulhouse, m2A, IBA) traduit ce portage.

En outre, la définition des mesures permettant d'atteindre les différents objectifs fixés par l'IBA est affinée. Il s'agit d'ici 2020 :

- d'ouvrir le site DMC sur la ville avec la création d'accès supplémentaires vers le site et la suppression de clôtures ;
- de renforcer son accessibilité grâce à la connexion vers la Gare de Dornach et aux travaux d'aménagement des abords de la gare ;
- de préserver et valoriser le site et son patrimoine industriel, avec les travaux de pérennisation des bâtiments ;
- de préserver et valoriser l'environnement (notamment à travers l'intégration d'un important volet écologique via Diagonales) en rouvrant le cours d'eau du Steinbaechlein ;
- d'assurer le pilotage stratégique du processus de reconversion sur le long terme et de manière partagée, en accompagnant les porteurs de projet, par la tenue d'un Comité de pilotage ouvert sur les acteurs du site ;
- de réaliser des expérimentations afin d'accentuer la participation citoyenne, notamment via l'accueil de l'IBA Kit ;
- d'initier une communication aux échelles régionales et trinationales, en développant les outils de communication partenariaux ;
- d'accueillir et de soutenir les initiatives privées temporaires ou pérennes, créatives et innovantes trinationales, par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et un accompagnement des porteurs de projets ;
- de développer des événements animant le site, tant à travers la montée en puissance de Motoco que de la mise en place de la plus grande salle d'escalade d'Europe ;
- de développer une stratégie de marketing territorial trinationale.

La présentation finale, d'une durée de trois mois, se tiendra mi-2020 et marquera l'aboutissement de ce processus. Elle devra être l'occasion de donner à voir les réalisations concrètes sur le Quartier DMC et fera l'objet d'une communication trinationale organisée par le bureau IBA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la convention d'objectifs IBA selon la pièce jointe,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces partenariales ou contractuelles nécessaires.

PJ : Convention IBA – Ville de Mulhouse – m2A

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabian JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN

Convention relative au projet IBA Quartier DMC

entre la

Internationale Bauausstellung IBA Basel 2020,

(dénommée ci-après IBA Basel)

représentée par son Président et sa Directrice

et

les porteurs de projet IBA, la Ville de Mulhouse

représenté par Madame le Maire, Michèle Lutz

et M2A

représenté par Monsieur le Président, Fabian Jordan

(dénommés ci-après porteurs de projets)

**portant sur la poursuite de la coopération et sur le soutien mutuel pour la mise
en œuvre**

de l'IBA Basel 2020 ainsi que la réalisation et la labellisation du projet IBA :

***Quartier DMC, Reconversion d'un site industriel remarquable autour de la création et
des écono-mies émergentes pour développer d'une manière durable un lieu de vie
trinationnel attractif et innovant.***

Vu :

- La convention cadre IBA du 29.10.2010;
- Le règlement interne ETB dédié à l'organisation de l'IBA du 29.10.2010;

Préambule

En 2009, les principales collectivités territoriales de la région trinationale de Bâle ont décidé d'organiser l'exposition internationale d'architecture et d'urbanisme IBA Basel 2020, sur une période allant de 2010 à 2020, afin de donner un élan décisif à la coopération transfrontalière.

La réalisation de projets pertinents ayant une dimension transfrontalière rend l'utilité d'une telle coopération transfrontalière bien plus visible. De par leur excellence, leurs solutions innovantes et leurs processus exemplaires, les projets apportent des impulsions durables à l'aménagement commun de l'agglomération transfrontalière.

Ensemble, de nombreux acteurs des trois pays apportent avec l'IBA une contribution exemplaire, pérenne et internationalement visible au développement de l'agglomération de Bâle, à sa qualité de vie et à son attractivité.

Avec le concours de l'IBA Basel et de ses projets, les parties signataires œuvrent ensemble pour générer un processus et créer des événements de portée internationale.

Les parties s'engagent ensemble à la réussite des projets et de l'IBA Basel. Elles se soutiennent mutuellement et annoncent publiquement leur volonté commune : *Au-delà des frontières, ensemble - Gemeinsam über Grenzen wachsen*

Afin de permettre la poursuite du développement et du processus de labellisation du dénommé projet, les parties concluent la convention suivante.

Article I : Objet de la convention

En vue des prochaines étapes du processus de qualification IBA, de l'octroi du label IBA et de la participation du projet IBA *Quartier DMC* à la présentation finale de l'IBA Basel en 2020, la ville de Mulhouse et l'IBA Basel s'engagent à respecter les termes de la présente convention et des annexes portant spécifiquement sur le projet (programmes de travail, questionnaire de qualité du projet) dans le cadre de leur future coopération.

Éléments constitutifs de la convention

1. Convention
2. Programme de travail
3. Définition « Qualité du projet »
4. Autres documents d'orientation (calendrier, budget, documents de planification, etc.)

Concernant le dénommé projet, les parties conviennent des objectifs et critères de qualification IBA suivants :

1. Les objectifs de l'IBA Basel 2020 (*Convention cadre*)

Pour la région trinationale de Bâle

- Promotion du sentiment d'appartenance à une agglomération commune au sein de la population
- Amélioration et optimisation de la culture de coopération transfrontalière (méthodes, partenariats, financements...)
- Organisation pérenne de la croissance et de l'intégration de la région métropolitaine
- Développement qualitatif du rayonnement national et international et
- Ancrage régional de l'agglomération trinationale.

Pour l'IBA Basel 2020

- Rendre la coopération transfrontalière tangible et perceptible grâce à des projets exemplaires
- Réalisation de projets hors du commun, importants d'un point de vue transfrontalier et garantie du caractère exemplaire des projets et des processus (liens et lieux partagés)
- Création d'une valeur ajoutée concrète pour les collectivités territoriales grâce au soutien apporté aux porteurs de projets lors du développement des projets, à l'accélération de la mise en œuvre et au déclenchement d'investissements ultérieurs
- Amélioration de l'efficacité et de la visibilité de l'engagement transfrontalier grâce à un travail de communication trinational et à des priorités clairement définies
- Accroissement du rayonnement international

2. Critères de qualification de l'IBA Basel 2020

Les projets IBA remplissent les critères suivants :

2.1 Liens et lieux partagés

Le premier critère est la dimension transfrontalière des projets IBA. Ils doivent rayonner dans l'ensemble de la région, créer des liens entre les différents territoires qui la composent et entre les hommes, ils doivent être d'une utilité commune pour toute l'agglomération transfrontalière (*liens et lieux partagés*).

2.2 Best-in-Class : excellence du projet par son caractère exemplaire, le développement durable et la qualité de conception

Les projets de l'IBA Basel 2020 doivent pouvoir servir de modèles pour d'autres projets dans d'autres endroits. De nouvelles solutions sont développées pour répondre à la thématique du projet. L'objectif est que chaque projet puisse servir de référence dans son domaine. Sa particularité doit se définir par rapport aux références déjà existantes. C'est la pérennité d'une solution qui doit être le critère définissant celle-ci comme référence pour le développement du projet. Le projet apporte une amélioration significative de la qualité de vie sur le plan écologique, énergétique, social et économique. Afin de développer une conception de haute qualité, les porteurs de projets doivent mener des processus de mise en œuvre qualifiés (concours, procédures diverses) précédés d'un appel à candidatures. L'IBA Basel contribue, avec droit de vote, à la conception de ces procédures et au jury de sélection, dans la mesure où les normes nationales et européennes en vigueur le permettent.

2.3 Qualités formelles

Enfin, la garantie du respect des critères de qualité IBA jusqu'à la mise en œuvre des projets et la réalisation, au moins partielle, du projet jusqu'en 2020 constituent les conditions préalables à l'octroi du label IBA. Par conséquent, la réalisation des objectifs concernant la qualité et l'ampleur du projet, tels que décrits dans le programme de travail et le questionnaire « qualité » du projet joints en annexe, fait partie intégrante de la présente convention.

3. Processus de qualification et de labellisation de l'IBA Basel 2020

Les propositions de projets sont qualifiées dans le cadre d'un processus à plusieurs étapes en fonction des critères IBA définis par le Comité politique de l'IBA Basel 2020. Ce processus comprend les étapes suivantes :

- Soumission du projet
- Candidature
- Prénomination pour le label IBA
- Nomination pour le label IBA
- Octroi du label IBA

La suite de la qualification du projet, la labellisation et la participation aux présentations IBA se font en fonction de l'évolution du projet, conformément aux réalisations des objectifs définis dans le programme de travail et le questionnaire de qualité.

Le Comité politique de l'IBA procède à la qualification du projet après concertation avec le Comité scientifique et le Bureau de l'IBA. Le Bureau de l'IBA accompagne activement le projet en proposant des prestations de conseil et en évaluant la progression du projet.

Article II : Spécification du projet : objectifs et programme de travail du projet

Les documents servant de base pour le développement du projet et sa qualification sont le programme de travail et la définition « Qualité du projet », définis spécifiquement pour chaque projet.

Les programmes de travail et la définition annexés à la convention sont à ce titre constitutifs de cette dernière. D'autres documents joints en annexe, tels que les objectifs, les contenus, le budget et les étapes concernant le projet font également partie de la convention mais peuvent être modifiés durant le projet.

Toute modification du programme de travail et du questionnaire de qualité du projet doit être faite par écrit et requiert l'approbation des porteurs de projets et de l'IBA Basel.

Article III : Coopération

1. Les parties s'engagent d'un commun accord à collaborer dans un esprit de partenariat, de confiance et de soutien mutuel dans le cadre de ce qui est financièrement et légalement possible. Cet engagement implique en particulier les principes suivants :
 - Transmission réciproque et régulière des informations entre les porteurs de projets et l'IBA Basel
 - Réalisation des critères de qualité et des objectifs convenus
 - Toute éventuelle modification ou concrétisation du contenu du projet doit être convenue avec l'IBA Basel.
 - Les porteurs de projets et l'IBA Basel font en sorte que les étapes concernant le développement du projet et les décisions soient dûment documentées.
2. Les parties conviennent de s'engager pleinement et d'agir au mieux de leur possibilité pour accompagner et soutenir le développement du projet. L'IBA Basel soutient les porteurs de projets dans le développement et la concrétisation des critères de qualité et des objectifs.
3. Les parties s'efforcent de constituer les structures de projet adéquates (par exemple, modèles de partenariat public-privé, patronages, acquisition de moyens tiers).
4. La mise en œuvre et le financement des mesures individuelles de qualification ainsi que les éventuelles prestations de soutien de l'IBA Basel seront définies dans le cadre de contrats de prestations séparés.

Article IV : Relations publiques et communication

1. Dans le cadre de leur coopération, les parties s'informent mutuellement et dans les plus brefs délais des progrès, des modifications ou de toute autre information pertinente et se concertent à cet effet.
2. Pour les années de présentation 2016 et 2020 en particulier, les parties coordonneront leurs activités de communication de manière à créer les plus fortes synergies possibles au service de la réalisation commune du projet, de plus, les porteurs de projets labellisés s'engagent à participer à la présentation finale 2020.
3. Afin de garantir des relations publiques et une communication qui soient les plus efficaces possible, l'IBA Basel communiquera en temps utile aux porteurs de projets concernés un plan de communication pour les années de présentation et coordonnera les principaux éléments de ce plan avec les porteurs de projets.

4. Le label IBA et les labels des étapes de qualification doivent être affichés sur les sites de projets (par exemple, panneaux de chantier) lors de leur réalisation, être apposés sur les projets réalisés et figurer dans les publications. Après concertation avec l'IBA Basel, le label IBA peut être utilisé pour des demandes de financement, de soutien politique, etc. L'IBA Basel soutient les processus décisionnels correspondants, dans le cadre de ses possibilités.
5. Il existe une communication globale et une communication locale. Les lignes directrices de l'IBA sont applicables à la communication globale. Pour la communication interne ou locale, les porteurs de projets agissent de manière indépendante. Dans ce cadre, les lignes directrices de communication du 30.05.2014 restent variables, avec les objectifs et mesures suivants.
 - Objectifs de la communication durant la phase de réalisation jusqu'en 2016 :
 - Sensibiliser la population à l'IBA et à ses projets
 - Véhiculer ce qu'est la fonction et la plus-value de l'IBA Bâle
 - Positionner, à une échelle suprarégionale, la métropole bâloise comme un ensemble territorial uni
 - Activer de nouveaux partenaires
 - Faire du lobbying dans le but de générer des fonds de tiers pour le développement des projets
 - Mesures à mettre en œuvre dans ce but :
 - Présence du logo IBA sur les chantiers, réalisations partielles
 - Participation de l'IBA Basel aux conférences de presse et aux événements d'inauguration des différents projets IBA
 - Présence du logo IBA sur le matériel de communication des différents projets IBA (communiqués de presse, invitations...)
 - Evocation de la plus-value IBA dans les communications effectuées par les porteurs de projet
 - Utilisation des réseaux de communication de l'IBA (Facebook, twitter, newsletter) par les porteurs de projet IBA pour diffuser leurs informations
 - Création d'une newsletter à l'attention des porteurs de projets dans le but d'assurer un flux régulier d'information et de développer le paysage de projets IBA.

Article V : Assurance de la qualité

Les projets de l'IBA Basel se caractérisent par l'excellence de leur qualité et de leur niveau d'innovation.

Les porteurs de projets orienteront leurs projets et initiatives en fonction des objectifs de qualité et thèmes d'avenir de l'IBA Basel énumérés à l'Article I.

Les porteurs de projets déclarent adhérer au processus de qualification de l'IBA Basel et le soutiennent.

Les parties sont disposées, aux fins de la mise en œuvre des projets, à recourir à des processus de planification et qualification se mesurant à l'aune de critères internationaux.

Les décisions des organes de l'IBA, du Comité scientifique et du Comité politique de l'IBA doivent être respectées, tout en tenant compte du degré d'applicabilité des recommandations liées aux projets.

De son côté, l'IBA Basel apportera la reconnaissance publique due aux projets qualifiés des porteurs de projets (octroi d'un « label IBA »), elle les documentera et les exposera dans le cadre de ses présentations et publications.

Article VI : Clauses annexes et modifications

Aucune clause annexe n'a été conclue. Toute modification de ladite convention et de ses éléments constitutifs doit être faite par écrit.

Article VII : Caractère non contraignant

La présente convention tient exclusivement lieu de déclaration d'intention réciproque et n'établit aucun droit ni obligation pour les parties. Le non-respect des dispositions de la convention de la part des porteurs de projets peut toutefois entraver significativement le soutien et le processus de labellisation de l'IBA Basel et par conséquent compromettre l'octroi du label IBA.

Les droits et obligations à caractère contraignant, comme les éventuelles prestations de soutien de l'IBA Basel ou la mise en œuvre et le financement de diverses mesures de qualification font l'objet de conventions de prestations séparées.

* * *

Bâle, le xx.xx.2018

Porteur de projet/Collectivité territoriale
Ville de Mulhouse – M2A

Michèle Lutz
Maire de Mulhouse

Fabian Jordan
Président M2A

IBA Basel 2020

Dr. Hans-Peter Wessels
Président

Monica Linder-Guarnaccia
Directrice

Programme de travail

Version 31.10.2018

Projet IBA : Quartier DMC

Reconversion d'un site industriel remarquable autour de la création et des économies émergentes pour développer d'une manière durable un lieu de vie trinational attractif et innovant.

Porteurs de projet : Ville de Mulhouse, m2A (Mulhouse Alsace Agglomération)

Site internet : <http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/dmc-et-label-iba-base/>

Statut du projet : Nominé

Vision :

Reconversion modèle d'un ancien site industriel unique par son identité patrimoniale en un lieu de vie trinational attractif et innovant. À travers une stratégie de développement basée sur les économies émergentes (sociales, solidaires et créatives) et un processus de participation innovant se développent des projets flexibles et pérennes qui intègrent des enjeux de préservation patrimoniale et environnementale (revalorisation du patrimoine architectural, offres d'espaces verts), d'ouverture et de redynamisation permanente du site (accessibilité, offre foncière, création d'emplois...).

Objectifs d'ici à 2016 :

- Une structure de gestion de site existe
- Des premières expérimentations de participation publique ont été réalisées
- Priorisation des mobilités douces en cœur de site
- Participation à l'exposition intermédiaire IBA-2020

Focus Présentation intermédiaire 2016 :

- Présentation des premières occupations temporaires et pérennes trinationales.
- Documentation sur les expérimentations réalisées dans le cadre de la participation des publics ainsi que sur l'intégration de cette participation dans le développement du site.
- Initiatives engagées pour faire connaître le site et assurer son rayonnement (animation et communication).

Objectifs d'ici à 2020 :

1. Aménagement du site et ouverture du quartier DMC sur la ville

- Ouverture physique du site DMC sur la ville et le quartier environnant : ouverture des axes majeurs, renforcement de la connexion du site avec la Gare de Dornach.
- Renforcement de l'accessibilité du site pour les habitants mulhousiens et ceux de

la région trinationale : développement des mobilités douces en cœur de site, mise en œuvre d'un plan des mobilités.

- Préservation et valorisation du site et de son patrimoine industriel pour permettre l'accueil de nouvelles activités : travaux de pérennisation et de réhabilitation du bâti, réaménagement gare de Dornach, mise en œuvre de travaux de mise aux normes et d'entretien du site.
- Développement d'études complémentaires pour améliorer les capacités d'accueil du public.
- Préservation et valorisation des aspects environnementaux et sociaux : préconisations et aménagements paysagers en faveur de la biodiversité et des usagers.

2. Concept de gestion et pilotage du site DMC

- Pilotage stratégique du processus de reconversion du site et accompagnement sur long terme des porteurs de projets internationaux : cadre opérationnel, gestion du foncier.
- Mise en place d'une gouvernance partagée et d'une gestion du site au-delà de 2020.

3. Processus participatif

- Réalisation d'expérimentations dans le cadre de la participation : implication des acteurs politiques, des utilisateurs du site et de la population environnante dans le développement des projets du site DMC.

4. Rayonnement international du quartier DMC

- Initiatives de communication à l'échelle régionale et trinationale : partenariats et développement d'outils de communication adaptés aux publics cibles.

5. Dynamisation du site DMC

- Accueil et soutien d'initiatives privées temporaires et/ou pérennes, créatives et innovantes, trinationales.
- Développement d'événements qui animent régulièrement le site.
- Développement d'une stratégie de Marketing territorial et recherche de porteurs de projet internationaux.

Focus Présentation finale 2020 :

- Des expérimentations en terme de participation du grand public et professionnelle ont été réalisées : ateliers, intégration des résultats de la consultation participative dans le développement des projets, synergie avec le projet IBA KIT...
- Des avancées dans la mise en œuvre du plan guide : présentation des premiers projets ayant vu le jour sur le site et des amorces de projets en cours.
- Des actions et aménagements ont été réalisés en faveur des usagers et de l'environnement confortant l'exemplarité du site: renforcement des mobilités

douces, entretien des espaces verts, travaux de refection et de requalification des voiries et bâtiments, premiers aménagements paysagers, mesures de préservations et de sensibilisation...

- Des animations régulières ainsi qu'une stratégie de communication internationale permettent de faire vivre le site attractif, de renforcer sa visibilité, et de faire rayonner le projet tout en augmentant sa fréquentation.
- Une structure de gestion partagée de site ainsi qu'une stratégie d'accompagnement sur long terme ont été mis en œuvre : maîtrise foncière des bâtiments à forte valeur patrimoniale et acquisition de friches complémentaires.
- Un site accessible, connecté à la ville et l'agglomération, adapté à l'accueil du public : mise aux normes et travaux (bâti et espace public), ouverture des axes majeurs pour les mobilités douces, borne vélo, connexion gare de Dornach...

Liste des mesures

Version 31.10.2018

Projet IBA : Quartier DMC

Reconversion d'un site industriel remarquable autour de la création et des économies émergentes pour développer d'une manière durable un lieu de vie trinational attractif et innovant.

Porteurs de projet : Ville de Mulhouse, m2A (Mulhouse Alsace Agglomération)

Site internet : <http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/dmc-et-label-iba-basel>

Statut du projet : Nominé

1. Aménagement du site et ouverture du quartier DMC sur la ville

2014	Etude environnementale de gestion des sols (EQRS)
	Réhabilitation du bâtiment 75 de site DMC en hôtel d'entreprises créatives
2015	Travaux de réseaux espace public (phase 1)
	Inscription du Réfectoire sur la liste des Monuments historiques
2016 - 2018	Mise en valeur de la gare de Dornach comme accès au site et aménagement du secteur gare et de ses abords : transformation du bâtiment la gare en cluster des musiques urbaines, aménagement en station multimodale (vélo, station de bus, stationnement et parvis) et première phase de liaison vers le site DMC
2016	Première phase de réhabilitation des bâtiments de site DMC
2016 - 2020	Étude de la gestion des sols pollués et dépollution du site afin d'adapter les bâtiments et l'espace public aux usages qui leur seront destinés
2017 - 2020	Etude de biodiversité : préconisations et premières mise en œuvre de ces préconisation (aménagements paysagers, préservation et gestion de l'environnement, sensibilisation)
2018	Investissement de 2M€ pour assurer le maintien des bâtiments
2018 - 2020	Aménagement des premiers espaces de stationnement du plan guide : étude de faisabilité de réhabilitation d'un bâtiment en parking en ouvrage et réalisation d'un espace de stationnement au sein du quartier DMC
2018 - 2020	Réouverture du Steinbachlein (mesures en faveur de la biodiversité et espace public de qualité)
2019	Etude de diagnostic phytosanitaire sur l'Allée des Platanes préalable à son ouverture au public et à son réaménagement
2019 - 2020	Ouverture des axes majeurs du site pour les mobilités douces, mise en œuvre d'une signalétique (panneaux, sol...), et installation de bornes vélocité dans le quartier DMC

2. Concept de gestion et pilotage du site DMC

2013 - 2019	Élaboration et actualisation d'un plan guide : validation d'un cahier de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères, révision du PLU (inscription d'orientations d'aménagement pour le Quartier DMC)
2014 - 2015	Développement d'un concept de gestion de site : comité opérationnel, co-construction ville/M2A
2016 - 2019	Accompagnement des nouvelles activités sur le site : comité d'agrément, signatures de baux emphytéotiques, comité consultatif (propriétaires et « grands locataires »)
2016 - 2020	Gestion du site et veille foncière par m2A et la ville de Mulhouse
2018 - 2020	Développement de partenariats, recherches de sources financements possibles (Programme d'investissement d'Avenir, FNADT...), portage politique et accompagnement technique

3. Processus participatif

2014	Elaboration d'un dispositif de démocratie participative avec les habitants et les différents publics en général
	Réalisation d'expérimentations dans le cadre de la participation des publics
2015 - 2020	Mise en place et suivi du projet par les Conseils participatifs de Mulhouse : consultation sur la mobilité, les fonctions urbaines et l'aménagement des espaces verts
2020	Ateliers-projet m2A : association des acteurs de la société civile de l'agglomération, des porteurs de projet à la définition du projet et à son suivi
2020	Chantier participatif avec la population dans le cadre du réaménagement des abords du Steinbachlein

4. Rayonnement international du quartier DMC

2016	Participation à l'exposition intermédiaire IBA Basel 2020
2020	Développement de supports de communication internationaux en trois langues pour un public de professionnels et le grand public (plaquettes, brochures, flyer, médias, site internet...)

5. Dynamisation du site DMC

2016 - 2017	Soutien en terme de financement et d'ingénierie du projet motoco et d'appropriation du site par le public artistique
2016 - 2020	Des événements animent régulièrement le site : visites, conférences, presse publique, événement d'information, workshop d'experts / grand public...
2015	Accueil de nouvelles initiatives internationales pérennes et temporaires, créatives et innovantes
2017 - 2020	Mise en œuvre des premiers projets au sein du quartier : Salle d'escalade CMC, Salsa-Rhénamap, Lofts, bureaux...

2019	Création d'un événement de communication public d'envergure trinationale en lien avec l'IBA Basel et les acteurs impliqués dans le projet IBA motoco (promotion, information)
2019 - 2020	Recherche de porteurs de projets internationaux : lancement d'une AMI, présence dans le cadre d'événements extérieurs (salons, autres)